

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT
AND NATURAL
RESOURCES

Chair:

The Honourable W. DAVID ANGUS

Tuesday, May 29, 2012
Thursday, May 31, 2012

Issue No. 24

Third and fourth meetings on:

The subject-matter of those elements contained in Part 3 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures

APPEARING:

The Honourable Joe Oliver, P.C., M.P.,
Minister of Natural Resources
The Honourable Peter Kent, P.C., M.P.,
Minister of the Environment
The Honourable Keith Ashfield, P.C., M.P.,
Minister of Fisheries and Oceans

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES
NATURELLES

Président :

L'honorable W. DAVID ANGUS

Le mardi 29 mai 2012
Le jeudi 31 mai, 2012

Fascicule n° 24

Troisième et quatrième réunions concernant :

La teneur des éléments de la partie 3 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures

COMPARAÎT :

L'honorable Joe Oliver, C.P.,
député, ministre des Ressources naturelles
L'honorable Peter Kent, C.P.,
député, ministre de l'environnement
L'honorable Keith Ashfield, C.P.,
député, ministre des Pêches et des Océans

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON ENERGY,
THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

The Honourable W. David Angus, *Chair*
The Honourable Grant Mitchell, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	Martin
Brown	Massicotte
* Cowan	Peterson
(or Tardif)	Seidman
Johnson	Sibbeston
Lang	Wallace
* LeBreton, P.C.	
(or Carignan)	

* Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Seth (*May 31, 2012*).

The Honourable Senator Seth replaced the Honourable Senator Frum (*May 29, 2012*).

The Honourable Senator Sibbeston replaced the Honourable Senator Munson (*May 17, 2012*).

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Fraser (*May 17, 2012*).

The Honourable Senator Massicotte replaced the Honourable Senator Dawson (*May 17, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'ÉNERGIE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable W. David Angus
Vice-président : L'honorable Grant Mitchell
et

Les honorables sénateurs :

Baker, C.P.	Martin
Brown	Massicotte
* Cowan	Peterson
(ou Tardif)	Seidman
Johnson	Sibbeston
Lang	Wallace
* LeBreton, C.P.	
(ou Carignan)	

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Martin a remplacé l'honorable sénateur Seth (*le 31 mai 2012*).

L'honorable sénateur Seth a remplacé l'honorable sénateur Frum (*le 29 mai 2012*).

L'honorable sénateur Sibbeston a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 17 mai 2012*).

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Fraser (*le 17 mai 2012*).

L'honorable sénateur Massicotte a remplacé l'honorable sénateur Dawson (*le 17 mai 2012*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 29, 2012
(42)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 5:03 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Brown, Johnson, Lang, Massicotte, Mitchell, Peterson, Seidman, Seth, Sibbeston and Wallace (12).

Other senator present: The Honourable Senator McCoy (1).

In attendance: Sam Banks, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament and Ceri Au, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 3, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of those elements contained in Part 3 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 22.*)

APPEARING:

The Honourable Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Natural Resources;

The Honourable Peter Kent, P.C., M.P., Minister of the Environment;

The Honourable Keith Ashfield, P.C., M.P., Minister of Fisheries and Oceans.

WITNESSES:*Canadian Environmental Assessment Agency:*

Helen Cutts, Vice-President, Policy Development Sector;

Steve Mongrain, Senior Policy Advisor, Policy Development Sector.

Canadian Nuclear Safety Commission:

Gord White, Vice-President, Regulatory Affairs;

Patsy Thompson, Director General, Directorate of Environmental and Radiation Protection and Assessment;

Peter Elder, Director-General, Directorate of Nuclear Cycle and Facilities Regulation.

National Energy Board of Canada:

Robert Steedman, Chief Environment Officer.

The chair made an opening statement.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 29 mai 2012
(42)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 3, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Brown, Johnson, Lang, Massicotte, Mitchell, Peterson, Seidman, Seth, Sibbeston et Wallace (12).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur McCoy (1).

Également présents : Sam Banks, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, et Ceri Au, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mai 2012, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments de la partie 3 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 22 des délibérations du comité.*)

COMPARAISSENT :

L'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Ressources naturelles;

L'honorable Peter Kent, C.P., député, ministre de l'Environnement;

L'honorable Keith Ashfield, C.P., député, ministre des Pêches et des Océans.

TÉMOINS :*Agence canadienne d'évaluation environnementale :*

Helen Cutts, vice-présidente, Secteur d'élaboration des politiques;

Steve Mongrain, conseiller principal en politiques, Secteur d'élaboration des politiques.

Commission canadienne de sûreté nucléaire :

Gord White, vice-président, Affaires réglementaires;

Patsy Thompson, directrice générale, Direction de l'évaluation et de la protection environnementales et radiologiques;

Peter Elder, directeur général, Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaire.

Office national de l'énergie du Canada :

Robert Steedman, spécialiste en chef, Environnement.

La présidence fait une déclaration.

It was agreed that coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its hearings be permitted.

Minister Oliver, Minister Kent and Minister Ashfield each made a statement and, together, answered questions.

At 6:19 p.m., the committee suspended.

At 6:25 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Ms. Cutts, Mr. Steedman and Mr. White each made a statement and, together with Mr. Mongrain, Ms. Thompson and Mr. Elder, answered questions.

At 7:50 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 31, 2012

(43)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 8:08 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Brown, Johnson, Lang, Martin, Massicotte, Mitchell, Peterson, Seidman, Sibbeston and Wallace (12).

Other senator present: The Honourable Senator Frum (1).

In attendance: Sam Banks, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 3, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of those elements contained in Part 3 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 22.*)

WITNESSES:

World Wildlife Fund — Canada:

Tony Maas, Director, Freshwater Program.

Ecojustice Canada:

William Amos, Director, Ecojustice Clinic, University of Ottawa;

Sierra Club Canada:

John Bennett, Executive Director.

Il est convenu de permettre la diffusion des délibérations publiques du comité par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux.

Les ministres Oliver, Kent et Ashfield font chacun une déclaration et répondent ensemble aux questions.

À 18 h 19, le comité suspend ses travaux.

À 18 h 25, le comité reprend ses travaux.

Mme Cutts, M. Steedman et M. White font chacun une déclaration et, avec l'aide de M. Mongrain, Mme Thompson et M. Elder, répondent aux questions.

À 19 h 50, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 31 mai 2012

(43)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 8, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Brown, Johnson, Lang, Martin, Massicotte, Mitchell, Peterson, Seidman, Sibbeston et Wallace (12).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Frum (1).

Également présent : Sam Banks, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mai 2012, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments de la partie 3 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 22 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

World Wildlife Fund — Canada :

Tony Maas, directeur, Programme Eau douce.

Ecojustice Canada :

William Amos, directeur, Clinique Ecojustice, Université d'Ottawa;

Sierra Club Canada :

John Bennett, directeur exécutif.

Canadian Association of Petroleum Producers:

Dave Collyer, President;

Nick Schultz, Vice-President.

The chair made an opening statement.

Mr. Maas made a statement and answered questions.

The chair made a statement.

Mr. Amos made a statement and answered questions.

The chair made a statement.

Mr. Bennett made a statement and answered questions.

The chair made a statement.

Mr. Collyer made a statement and, together with Mr. Schultz, answered questions.

At 10:19 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Association canadienne des producteurs pétroliers :

Dave Collyer, président;

Nick Schultz, vice-président.

La présidence fait une déclaration.

M. Maas fait une déclaration et répond aux questions.

La présidence fait une déclaration.

M. Amos fait une déclaration et répond aux questions.

La présidence fait une déclaration.

M. Bennett fait une déclaration et répond aux questions.

La présidence fait une déclaration.

M. Collyer fait une déclaration et, avec l'aide de M. Schultz, répond aux questions.

À 10 h 19, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 29, 2012

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:03 p.m. to examine the subject matter of those elements contained in Part 3 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012, and other measures.

Senator W. David Angus (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon, ladies and gentlemen and honourable guests. I am calling to order this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. I think we all know why we are here; it has something to do with this document, Bill C-38, the budget implementation bill. I wanted to simply say, for the benefit of our listeners on the CPAC network, on the World Wide Web and on our other social media that are following our proceedings, that this is a continuing session in our pre-study of Bill C-38, which is still in the House of Commons. By unanimous agreement by the parties in the Senate, we are doing five different sections of the bill, pre-studies, and this committee is dealing with Part 3.

Colleagues, our witnesses tonight require no introduction in detail. However, I think we are very privileged to have three ministers of the Crown with us. Because we are getting ready to come out with our report on the energy sector, we are starting to work on some graphics and some videos for our social media friendly report that will be coming out soon.

I need permission from the members present that we have a photographer present in the room during all or part of the proceeding.

Senator Baker: I so move.

The Chair: Moved by Senator Baker, seconded by Senator Peterson. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Thank you very much.

We have with us three ministers: the Honourable Keith Ashfield, P.C., M.P., Minister of Fisheries and Oceans; the Honourable Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Natural Resources, from Ontario; and also from Ontario, a minister we know well, the Honourable Peter Kent, P.C., M.P., Minister of the Environment.

Gentlemen, thank you for coming here this afternoon. We know you follow carefully the deliberations of this committee and you would agree we are very engaged in the sector. One of the things that our intensive three-year study on energy has indicated to us is a great need for some of the things that have been set forth

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 29 mai 2012

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles s'est réuni ce jour à 17 h 3 afin d'étudier la teneur des événements de la partie 3 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur W. David Angus (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Mesdames et messieurs, éminents invités, je vous souhaite le bonjour et déclare ouverte cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Nous savons tous quel est l'objet de notre séance d'aujourd'hui : le projet de loi budgétaire C-38. Je dirai simplement, à l'intention des personnes qui suivent nos délibérations sur le réseau CPAC, sur Internet et sur les médias sociaux qu'il s'agit de la poursuite de notre étude préliminaire du projet de loi C-38, lequel est encore à l'examen à la Chambre des communes. Suite à un accord unanime des parties représentées au Sénat, nous traitons de cinq parties différentes du projet de loi au titre des études préliminaires, et notre comité est chargé de la partie 3.

Chers collègues, point n'est besoin de présenter nos témoins d'aujourd'hui. Je dirai toutefois que c'est un grand honneur pour nous que de recevoir trois ministres de la Couronne. Étant donné que nous nous approchons de la publication de notre rapport sur le secteur énergétique, nous commençons également à recueillir des illustrations graphiques et audiovisuelles qui accompagneront ce rapport à vocation de convivialité médiatique.

J'ai besoin de l'autorisation des membres du comité pour la présence d'un photographe pendant tout ou partie de nos délibérations.

Le sénateur Baker : Je propose une motion dans ce sens.

Le président : La motion est donc présentée par le sénateur Baker, avec l'appui du sénateur Peterson. Qui est en faveur de la motion?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée, merci beaucoup.

Je disais donc que nous recevons aujourd'hui trois ministres : l'honorable Keith Ashfield, C.P., député, ministre des Pêches et des Océans; l'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Ressources naturelles, originaire de l'Ontario; et, de l'Ontario également, un ministre que nous connaissons bien, l'honorable Peter Kent, C.P., député, ministre de l'Environnement.

Messieurs, nous vous remercions d'être des nôtres cet après-midi. Nous savons que vous suivez de près les délibérations de notre comité et que vous seriez prêts à nous donner acte de notre propre engagement dans ce domaine. L'étude approfondie et intensive du secteur énergétique à laquelle nous nous sommes

in Part 3 of Bill C-38, namely, a streamlining, if you will, which is the way the government has characterized it, for resource development in this country and to establish a new regime for assessing and conducting the necessary assessments for the environment and other relevant factors before granting permission for proponents to go ahead with these big projects. That is what it is about.

This is our third session. We have had the officials from, I think, all three of your departments. Now we will be having the agencies come to talk to us as well, the nuclear agency, the National Energy Board, and so forth. You gentlemen are key to this and I know you made great efforts to be here as the first witnesses, but you cannot be in the House of Commons and in your ridings and everywhere at the same time so you are here tonight. I think that is great. Without further ado we will let each of you make a statement and then we will question you. I think you have a big vote in the house later tonight.

Just so you know who we are, I am Senator David Angus from Montreal, the chair. To my right, from Alberta, is Senator Grant Mitchell, the deputy chair. This gentleman here, Minister Ashfield, you will know is Senator Wallace from Saint John, New Brunswick; and Senator Lang from the Yukon Territory. To our left is our able clerk, Lynn Gordon. Next to Ms. Gordon, from Calgary, is Senator McCoy. To her left, from the great province of Newfoundland and Labrador, is Senator George Baker; to his left, from Saskatchewan, is Senator Robert Peterson. Finally, from the Northwest Territories, is Senator Nick Sibbeston. A couple of other senators may come in, but we will get on with it.

Minister Oliver, will you go first?

Hon. Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Natural Resources: Yes, I believe I will. Thank you very much.

Honourable senators, it is my pleasure to appear today before the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. Before answering your questions, I would like to speak briefly about the benefits of Bill C-38 that relate specifically to responsible resource development.

dédiés au cours des trois dernières années a fait apparaître, entre autres, combien sont nécessaires certaines des mesures proposées dans la partie 3 du projet de loi C-38, à savoir une rationalisation — puisque c'est le terme employé par le gouvernement —, de la mise en valeur des ressources de notre pays ainsi que la mise en place d'un nouveau régime pour la tenue des évaluations nécessaires, dans une optique environnementale mais aussi tournée vers d'autres facteurs, préalablement à l'octroi aux soumissionnaires de la permission d'entreprendre de grands projets. Tel est donc l'objet de notre séance.

Cette séance est la troisième de la série; auparavant, si je ne m'abuse, nous avons reçu des agents de vos trois ministères. Nous entendrons également les représentants de certaines agences, telles que l'Agence nucléaire et l'Office national de l'énergie. Votre témoignage, messieurs, est d'une importance capitale et nous apprécions que vous ayez fait l'effort de venir témoigner en premier. Cela dit, vous n'avez pas le don d'ubiquité et vous ne pouvez être à la fois à la Chambre des communes et dans votre circonscription. C'est pourquoi, puisque vous êtes des nôtres ce soir, nous allons sans plus tarder laisser chacun d'entre vous faire une déclaration, puis nous passerons au cycle de questions. Je crois savoir que vous avez un vote important à la Chambre en soirée.

Permettez-moi de présenter très brièvement notre comité. Je suis le sénateur David Angus de Montréal, et j'assume la présidence. À ma droite, le vice-président qui nous vient de l'Alberta, le sénateur Grant Mitchell. Monsieur le ministre Ashfield, je vous signale que la personne que je vous indique ici est le sénateur Wallace qui nous vient de Saint John, au Nouveau-Brunswick; et un peu plus loin le sénateur Lang, du Territoire du Yukon. À notre gauche, notre greffière à la compétence reconnue, Lynn Gordon. À côté de Mme Gordon, le sénateur McCoy, de Calgary. À sa gauche, de la grande province de Terre-Neuve-et-Labrador, le sénateur George Baker; à sa gauche encore, nous venant de la Saskatchewan, le sénateur Robert Peterson. Enfin, des Territoires du Nord-Ouest, le sénateur Nick Sibbeston. Deux ou trois autres sénateurs se joindront peut-être à nous ultérieurement, mais nous allons commencer sans plus attendre.

Monsieur le ministre Oliver, à vous l'honneur, je crois.

L'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Ressources naturelles : En effet, monsieur le président, et je vous remercie de me donner la parole.

Monsieur le président, honorables sénateurs, c'est avec un immense plaisir que je comparais aujourd'hui devant le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Avant de répondre à vos questions, j'aimerais vous entretenir brièvement des avantages du projet de loi C-38 qui touchent spécifiquement le développement responsable des ressources.

[Translation]

Responsible resource development will strengthen Canada's already stringent environmental protection measures and provide Canadians with a more efficient and more predictable process for examining large projects. It will thus help create jobs and further economic growth across the country, in addition to generating new revenues, which will help fund government programs and services that will benefit all Canadians.

[English]

We need to put in place a modern regulatory regime that will create a welcoming climate for investment and job creation in Canada and enhance the competitiveness of our resource industries.

Mr. Chair, Canada's regulatory regime has evolved over many years, often independently and with little thought given to how the processes interact, one that is cumbersome, unnecessarily complex and highly prone to duplication and overlap. In some cases, the same project must go through two virtually identical assessments at the federal, provincial or territorial level with, at different times, potentially different conclusions.

The practical problems of this approach are self-evident. Inefficient regulation leads to unnecessary and unpredictable project delays of a kind that can create additional costs for proponents and impede their ability to attract capital and stimulate economic activity. Both industry and government are in agreement: Canada has suffered from this regulatory malaise for too long.

Responsible resource development takes the action necessary to fix this problem through four key objectives: first, to make the project reviews more predictable and timely; second, to reduce duplication of project reviews; third, to strengthen environmental protection; and fourth, to enhance Aboriginal consultation.

The Chair: Can I interrupt you briefly, minister? You mentioned that both industry and government are in agreement that Canada has suffered from this regulatory malaise for too long. One of the things we think is very important in terms of getting the message out about these provisions is that we understand the word "government" includes the governments of the provinces. Is that true? Can you affirm that?

Mr. Oliver: Yes, it is. We have had extensive discussions with governments at all levels. I have met with many of the premiers, and I personally have spoken to them about our initiative. Prior to my arrival last May, there was a continuum of complaints that were received from the provinces. As you know, under the

[Français]

Le développement responsable des ressources renforcera les mesures déjà rigoureuses de protection de l'environnement du Canada et offrira aux Canadiennes et aux Canadiens un processus plus efficace et plus prévisible d'examen des grands projets. Il contribuera ainsi à la création d'emplois et à la croissance économique à l'échelle du pays, en plus de générer de nouvelles recettes qui contribueront au financement de programmes et de services gouvernementaux qui profiteront à tous les Canadiens.

[Traduction]

Nous devons mettre en place un régime de réglementation moderne instaurant un climat propice à l'investissement et à la création d'emploi au Canada, et qui accroîtra la compétitivité de nos industries primaires.

Monsieur le président, le régime de réglementation du Canada a évolué au fil des ans, souvent de façon indépendante et sans que l'on porte vraiment attention à la façon dont les processus engagés interagissent. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui avec un régime désuet, encombrant, d'une complexité inutile et fauteur de chevauchements et de doubles emplois. Il arrive parfois que le même projet doive faire l'objet de deux évaluations pratiquement identiques à l'échelon fédéral, provincial ou territorial, à des moments différents, et dont les conclusions peuvent diverger.

Les problèmes pratiques d'une telle approche sont évidents : une réglementation inefficace retarde les projets, et ces retards inutiles et imprévisibles engendrent des coûts supplémentaires pour les promoteurs et empêchent ces derniers d'attirer les capitaux et de stimuler les activités économiques. L'industrie et le gouvernement s'entendent sur le fait que ce mauvais régime de réglementation afflige depuis trop longtemps le Canada.

Le développement responsable des ressources prend les mesures nécessaires pour corriger ce problème à l'aide de quatre objectifs clés : premièrement, rendre les examens des projets plus prévisibles et plus rapides; deuxièmement, réduire le double emploi dans l'examen des projets; troisièmement, renforcer les mesures de protection de l'environnement; quatrièmement, améliorer la consultation auprès des Autochtones.

Le président : Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre brièvement? Vous avez dit que tant l'industrie que le gouvernement conviennent que le Canada subit depuis trop longtemps ce mauvais régime réglementaire. Il y a une chose que nous considérons comme très importante, si nous voulons faire comprendre à l'opinion l'objet de ces dispositions, et c'est que nous entendons le mot « gouvernement » comme englobant les instances gouvernementales des provinces. Est-ce bien cela? Pouvez-vous le confirmer?

M. Oliver : Je le confirme. Nous avons tenu des consultations élargies à tous les niveaux de gouvernement. J'ai rencontré un grand nombre de premiers ministres provinciaux et me suis entretenu personnellement avec eux de notre initiative. Avant ma nomination au mois de mai dernier, les provinces ne cessaient de

Constitution, provinces own the resources. They are deeply implicated, therefore, in natural resource policy. The resources development initiative has an enormous impact on each of the provinces where they are located, and of course even where they are not located there are spill-offs on the industrial side in respect to each and every one of the projects, which I am happy to address. The very short answer is yes.

The Chair: Thank you very much. Carry on.

[*Translation*]

Mr. Oliver: Responsible resource development will offer a number of practical advantages. It will eliminate duplication by making it possible for environmental assessments conducted by provincial and territorial governments to take the place of those carried out by the federal government, instead of duplicating work already done.

[*English*]

Our plan will also put in place enforceable, beginning-to-end time limits on assessments of no longer than two years, and it will do so without compromising the rigour of our review process. We will make these improvements while at the same time strengthening Canada's high environmental standards.

A further consideration, and an important one, is the rights of Aboriginal people in Canada and the legal duty of our government to consult on decisions that could affect them. We take this obligation very seriously. Our plan will better integrate consultation with Aboriginal peoples and communities into the review process and provide additional funding to support Aboriginal participation in project reviews.

To modernize our outdated regulatory system, we will take a whole-of-government approach. Our ultimate objective is simple: one project, one review, in a clearly defined time period.

The need for modernizing our regulatory system is widely recognized by all governments and widely supported. The provinces and territories all agree that regulatory renewal is a priority. I should add that that consensus was clearly affirmed at the federal-provincial-territorial meeting we had in Kananaskis last July when, unanimously, all the governments in question signed on to a communiqué, one of whose action plans identified the modernization of regulatory review. All our governments support efforts to reduce duplication and overlap among the various jurisdictions.

nous adresser des plaintes. Comme vous le savez, aux termes de la Constitution, la propriété des ressources revient aux provinces, si bien que ces dernières sont très directement impliquées dans la politique des ressources naturelles. L'initiative concernant le développement des ressources a un impact très profond sur les provinces où elles sont localisées; et bien entendu, même dans les autres provinces, le développement des ressources à travers chacun des projets qui sont lancés ne manque pas d'avoir des retombées, notamment au niveau industriel, ce dont je vous parlerai volontiers. C'est pourquoi je réponds par l'affirmative à votre question.

Le président : Merci beaucoup, veuillez poursuivre.

[*Français*]

M. Oliver : Le développement responsable des ressources offrira de nombreux avantages pratiques. Il éliminera les chevauchements en permettant que les évaluations environnementales réalisées par les gouvernements provinciaux et territoriaux remplacent celles du gouvernement fédéral, plutôt que de faire double emploi.

[*Traduction*]

Notre plan prévoit également des échéances qui devront être respectées du début à la fin du processus d'évaluation, lequel prendra au plus deux ans, sans compromettre la rigueur de notre processus d'évaluation. Nous apporterons ces améliorations tout en renforçant les normes environnementales déjà rigoureuses du Canada.

Un autre point dont il importe de tenir compte concerne les droits des Autochtones du Canada et l'obligation légale qui est faite à notre gouvernement de les consulter avant de prendre des décisions pouvant les affecter. Nous prenons cette obligation très au sérieux. Notre plan améliorera l'intégration, au processus d'examen, de la consultation auprès des peuples et des communautés autochtones. De nouveaux fonds sont également prévus dans le but de favoriser la participation des Autochtones à ce processus.

Afin de moderniser notre régime réglementaire désuet, nous adopterons une approche pangouvernementale. Notre objectif ultime est simple : mener un seul examen par projet, dans des délais clairement établis.

La nécessité de moderniser notre régime réglementaire est largement admise et appuyée par tous les gouvernements. Les provinces et les territoires conviennent que le renouvellement de la réglementation est une priorité. Tous les gouvernements encouragent les efforts déployés pour réduire les chevauchements et les dédoublements d'efforts entre les diverses compétences.

[Translation]

Mr. Chair, I have crossed the country talking about our responsible resource development plan and I can assure you that Canadians understand that it is possible to develop our resources quickly and responsibly while protecting the environment.

In fact, according to a recent Ipsos-Reid survey, over two-thirds of Canadians think that we can develop our economy while respecting the environment.

[English]

Under our plan, we will not only maintain Canada's world-class environmental protection programs, we will strengthen them. This will be achieved by focusing federal environmental assessment efforts on major projects that could have adverse effects on the environment.

In such cases, we will take steps to strengthen compliance and introduce stronger enforcement tools. For example, we will introduce new, enforceable environmental assessment decision statements that ensure project proponents comply with required environmental protection measures, and there will be new penalties for contraventions of the Canadian Environmental Assessment Act.

The government is also investing \$165 million over two years through Budget 2012 to support responsible resource development. This includes new measures to strengthen marine and pipeline safety. Tankers will be double-hulled. Pilotage will be mandatory. Aerial surveillance and navigation tools will be improved. We will increase annual pipeline inspections from 100 to 150. We will double the number of comprehensive audits of pipeline operations. These and other safety measures will give us additional assurances that problems will be identified and corrected before incidents occur.

In this way, we will build on earlier successes in protecting Canada's environment. All projects, big and small, will continue to be subject to the environmental requirements of relevant federal and provincial laws, regulations and standards.

[Translation]

We will draw on our earlier successes to protect Canada's environment. All projects, whether large-scale or not, remain subject to the applicable environmental requirements of the laws, regulations and standards of the federal government and the provinces.

[Français]

Monsieur le président, j'ai traversé le pays pour parler de notre plan de développement responsable des ressources et je peux vous assurer que les Canadiennes et les Canadiens comprennent qu'il est possible de développer nos ressources rapidement et de façon responsable tout en protégeant l'environnement.

En fait, selon un récent sondage Ipsos-Reid, plus de deux-tiers des Canadiens croient que l'on peut développer notre économie tout en respectant l'environnement.

[Traduction]

Notre plan ne fera pas que maintenir les excellents programmes de protection de l'environnement, il les renforcera. Pour ce faire, nous concentrerons les efforts en évaluations environnementales du gouvernement fédéral sur les projets d'envergure dont les conséquences pourraient être néfastes pour l'environnement.

Dans de tels cas, nous prendrons des mesures pour renforcer la conformité et présenter de nouveaux outils d'application. Par exemple, de nouvelles conclusions d'évaluation environnementales exécutoires sont prévues pour veiller à ce que les promoteurs de projets respectent les mesures de protection environnementale. Par ailleurs, de nouvelles sanctions sont prévues pour les cas d'infraction à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Dans le budget de 2012, le gouvernement a aussi prévu d'investir 165 millions de dollars sur deux ans à l'appui du développement responsable des ressources. Il s'agit notamment de nouvelles mesures visant à renforcer la sécurité maritime et celle des pipelines. Les pétroliers seront munis de coques doubles, le pilotage deviendra obligatoire, et les outils de surveillance aérienne et de navigation seront améliorés. Le nombre d'inspections des pipelines passera de 100 à 150 par année, et leurs activités seront visées par deux fois plus de vérifications approfondies. Voilà quelques-unes des nouvelles mesures de sécurité qui nous permettront de repérer et corriger les problèmes avant que des incidents ne se produisent.

Nous nous appuyerons ainsi sur nos réussites antérieures pour protéger l'environnement du Canada. Tous les projets, qu'ils soient d'envergure ou non, demeureront assujettis aux exigences environnementales des lois, règlements et normes applicables du gouvernement fédéral et des provinces.

[Français]

Nous nous appuyerons ainsi sur nos réussites intérieures pour protéger l'environnement du Canada. Tous les projets, qu'ils soient d'envergure ou non, demeurent assujettis aux exigences environnementales des lois, règlements et normes applicables du gouvernement fédéral et des provinces.

[English]

We are looking to the future as well as to immediate benefits. Over the next decade, in the energy and mining sectors alone there is potential for more than 500 new projects worth more than half a trillion dollars in investments, and these projects will create an estimated 700,000 jobs across Canada.

[Translation]

Mr. Chair, our critics have tried to pit the various regions of Canada against one another, but the responsible resource development plan is totally impartial. Each region has everything to gain, since our objective is to strengthen primary industries across the country, create jobs and ensure the prosperity of all Canadians.

[English]

Opponents have also warned about the so-called Dutch disease, saying that resource development pushes up the Canadian dollar, thereby hurting the manufacturing sector. This view is divisive, pitting one region against another. It is also not based on sound economic analysis and has been debunked by several economic studies. One such study was supervised by economist Jack Mintz at the University of Calgary, who found that Michigan and Ohio suffered the same or greater decline in manufacturing employment as Ontario, obviously not a result of the value of the Canadian dollar but because of growing competition from lower cost producers in less developed countries.

[Translation]

To conclude, I wish to point out that our government's approach is based on the irrefutable evidence of the beneficial effect of resource development for all parts of the country. Furthermore, we will support only those resource development projects that do not pose a threat to Canadians or their environment.

[English]

I am pleased to answer questions from the committee at the appropriate time.

The Chair: Thank you very much, Minister Oliver. I think we will go to the next minister and then we will have the three of you questioned, if you are agreeable to that. Is it Minister Kent next?

[Translation]

Hon. Peter Kent, P.C., M.P., Minister of the Environment: Thank you, Mr. Chair. I am happy to be here as you conduct your preliminary study of Bill C-38. I am going to focus my remarks on the proposals of a new Canadian Environmental

[Traduction]

Nous n'escomptons pas seulement des avantages immédiats, mais aussi des avantages futurs. Au cours de la prochaine décennie, dans le secteur de l'énergie et dans le secteur minier seulement, jusqu'à 500 nouveaux projets, pour une valeur de 500 milliards de dollars en investissements, pourraient être réalisés. On estime que ces projets devraient créer 700 000 emplois aux quatre coins du pays.

[Français]

Monsieur le président, nos critiques ont tenté de monter les différentes régions du Canada les unes contre les autres, mais le plan de développement responsable des ressources est totalement impartial. Chaque région a tout à gagner, car notre objectif est de renforcer les industries primaires à travers le pays, de créer des emplois et d'assurer la prospérité de tous les Canadiens.

[Traduction]

Nos adversaires ont également évoqué le soi-disant syndrome hollandais, affirmant que le développement des ressources fait monter le cours du dollar canadien, ce qui nuirait au secteur de la fabrication. Cette vision sème la discorde en dressant les régions les unes contre les autres. Par ailleurs, elle n'est pas basée sur une analyse économique rigoureuse et a été réfutée par plusieurs études économiques. L'une de ces études a été supervisée par l'économiste Jack Mintz, de l'Université de Calgary, qui a découvert que les industries manufacturières du Michigan et de l'Ohio ont connu la même baisse d'emploi que l'Ontario, évidemment pas à cause de la valeur du dollar canadien, mais à cause de la compétitivité croissante des producteurs dont les coûts sont moins élevés dans les pays moins développés.

[Français]

Pour conclure, je tiens à souligner que l'approche de notre gouvernement est basée sur la preuve irréfutable de l'effet bénéfique du développement des ressources pour toutes les régions du pays. En outre, nous n'appuierons que les projets de développement des ressources qui sont sans danger pour les Canadiens et pour l'environnement.

[Traduction]

C'est avec plaisir que je répondrai maintenant en temps voulu aux questions des membres du comité.

Le président : Merci beaucoup, monsieur le ministre. Je pense que nous allons passer aux ministres suivants. Si vous en êtes d'accord, nous allons entendre les deux autres ministres, puis nous vous adresserons nos questions à tous les trois ensemble. Est-ce M. le ministre Kent qui prend la suite?

[Français]

L'honorable Peter Kent, C.P., député, ministre de l'environnement : Merci, monsieur le président. Je suis heureux d'être ici alors que vous poursuivez votre étude préliminaire du projet de loi C-38. Je vais orienter mes remarques sur les

Assessment Act, as well as on significant amendments to the Species at Risk Act and the Canadian Environmental Protection Act of 1999.

As the honourable senators know, on account of major undertakings in this area, environmental assessment is a key component of my portfolio. This is a major element in the government's plans to strengthen environmental protection today and for future generations of Canadians.

[English]

This is why we have protected funding for the Canadian Environmental Assessment Agency at a time of fiscal restraint. Despite opposition allegations, some media misreporting and wild accusations in the blogosphere, there are no cuts to the agency's funds. In fact, the agency's budget will increase by 5 per cent.

The changes made by Bill C-38 will make the process more predictable, more timely, reduce duplication, strengthen environmental protection and, as my colleague said, enable meaningful consultations with First Nations.

There are, as my colleague pointed out, the four pillars of responsible resource development.

There has been a great deal of debate about the impact of Bill C-38 on the federal environmental assessment process, but I believe the facts are clear. It will strengthen environmental assessment and, in doing so, our ability to protect the environment. The issue of enforcement of environmental laws came to the forefront in Budget 2008, which stated that environmental laws alone are not enough to guarantee a cleaner, better environment. These laws also need to be enforced.

My predecessor followed through with the Environmental Enforcement Act that was ably examined by this committee and passed by Parliament in 2009. However, the existing Canadian Environmental Assessment Act still does not have enforcement provisions.

Bill C-38 builds on the excellent work of my predecessor and closes the enforcement gap for environmental assessment. The new Canadian Environmental Assessment Act creates a decision statement that will include enforceable conditions. These conditions are backed up by inspection powers to confirm that mitigation measures are being implemented. There are penalties ranging from \$100,000 to \$400,000 for violations.

propositions d'une nouvelle loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ainsi que sur les changements importants à la Loi sur les espèces en péril et à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999.

Comme les honorables sénateurs le savent, grâce à leurs travaux d'envergure dans ce domaine, l'évaluation environnementale est un élément clé de mon portefeuille. Il s'agit d'un élément important des plans du gouvernement visant à renforcer la protection environnementale aujourd'hui et pour les générations futures des Canadiens et des Canadiennes.

[Traduction]

C'est pourquoi nous avons protégé le financement de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale dans une période de restriction budgétaire. Malgré ce qui a été rapporté dans les médias, aucune réduction ne sera opérée au financement de l'agence. En fait, le budget de l'agence augmentera de 5 p. 100.

Les changements découlant du projet de loi C-38 rendront le processus plus prévisible et plus rapide, réduiront la duplication, renforceront la protection environnementale et rendront possibles des consultations significatives avec les peuples autochtones.

Tel que l'a souligné mon collègue, ce sont les quatre piliers du développement responsable des ressources.

Il y a eu de nombreux débats sur les répercussions du projet de loi C-38 quant au processus d'évaluation environnementale fédéral. La conclusion est claire. Il renforcera l'évaluation environnementale et, du coup, notre capacité à protéger l'environnement. La question de l'application des lois environnementales a été prépondérante dans le budget de 2008. On y a indiqué que pour assurer un environnement meilleur et plus propre, il ne suffit pas d'adopter des lois sur l'environnement, encore faut-il les faire respecter.

Mon prédécesseur y a donné suite par l'intermédiaire de la Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales, que les membres de ce comité ont examinée avec compétence et qui a été adoptée par le Parlement en 2009. Toutefois, l'actuelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ne renferme toujours aucune disposition d'exécution.

Le projet de loi C-38 mise sur l'excellent travail de mon prédécesseur et comble l'écart en matière d'application de la Loi en ce qui concerne l'évaluation environnementale. La nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale crée une déclaration de décision qui comprendra des conditions exécutoires. Ces conditions sont appuyées par des pouvoirs d'inspection visant à confirmer que l'on met en œuvre des mesures d'atténuation. Il y a des pénalités allant de 100 000 \$ à 400 000 \$ en cas d'infractions.

However, legislation is just part of the solution. The government has permanently increased resources to environmental enforcement by \$21 million annually to ensure we have the officers, the equipment, the forensic science and the tools to do the job.

Today there are 50 per cent more enforcement officers than there were just five years ago. They are stationed in offices across the country. They are working in the field to detect and to take action against those who violate our environmental legislation.

These officers will now be able to inspect and take action on violations of the Canadian Environmental Assessment Act. These new enforcement provisions are complemented by a requirement for a follow-up program after each and every environmental assessment. These programs verify the accuracy of an environmental assessment's predictions and determine whether mitigation measures are working as intended.

The bill also includes new authority for the Minister of the Environment to launch regional environmental assessments in cooperation with another jurisdiction. Currently, the act is restricted to a single project focus, which is a challenge to assess cumulative effects of multiple projects and activities in a region experiencing significant development. The requirement to assess cumulative effects is nevertheless carried over from the current act. It is an essential part of the federal regime.

[Translation]

You must recall the testimony recently given by Pierre Gratton of the Mining Association of Canada before this committee. He stated with respect to regional studies:

This was a specific recommendation we had made, and I think it has been overlooked by many as an important environmental improvement. I think environmental groups and industry have been calling for this type of measure for many years and it is in this legislation.

[English]

The results of these studies can feed into the assessment of specific projects and the gains are twofold. First, we will have a deeper understanding of the ecosystem involved. This will translate into better environmental assessments and approaches to mitigation. Second, by doing much of the upfront scientific work, regional studies will streamline project specific reviews.

Cependant, la législation n'est qu'une partie de la solution. Le gouvernement a augmenté de façon permanente les ressources affectées à l'application des lois environnementales de 21 millions de dollars par année afin de s'assurer que nous disposons des agents, du matériel et de la science judiciaire pour accomplir le travail.

Aujourd'hui, il y a 50 p. 100 de plus d'agents d'application de la loi qu'il n'y en avait voilà seulement cinq ans. Ils sont établis dans des bureaux partout au pays, ils travaillent sur le terrain afin de repérer les personnes qui violent nos lois environnementales et de prendre des mesures contre elles.

Ces agents pourront désormais mener des inspections et prendre des mesures à l'égard des infractions à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Ces nouvelles dispositions d'exécution sont complétées par une exigence d'exécuter un programme de suivi après chacune des évaluations environnementales. Ces programmes permettent de vérifier l'exactitude des prévisions d'une évaluation environnementale et de déterminer si les mesures d'atténuation fonctionnent comme prévu.

Le projet de loi prévoit également de nouveaux pouvoirs permettant au ministre de l'Environnement de lancer des évaluations environnementales régionales en collaboration avec d'autres instances. La loi actuelle se limite à une orientation visant un projet unique. Il est difficile d'évaluer les effets cumulatifs de plusieurs projets et activités dans une région qui connaît un développement important. L'exigence d'évaluer les effets cumulatifs est néanmoins reportée de la loi actuelle. Elle constitue un élément essentiel du régime fédéral.

[Français]

Vous devez vous souvenir du témoignage que M. Pierre Gratton de l'Association minière du Canada a présenté récemment devant ce comité. Il a déclaré au sujet des études régionales :

C'était une recommandation particulière que nous avons faite et je pense que beaucoup de personnes ont négligé son importance pour l'amélioration de l'environnement. Je crois que les groupes environnementaux et le secteur de l'industrie demandent ce type de mesure depuis des années et c'est ce qu'offre cette législation.

[Traduction]

Les résultats de ces études peuvent s'ajouter à l'évaluation de projets particuliers. Les gains sont doubles : premièrement, nous comprendrons mieux l'écosystème en question. Cela se traduira par de meilleures évaluations environnementales et de meilleures approches en matière d'atténuation. Deuxièmement, en effectuant la majeure partie des travaux scientifiques initiaux, les études régionales permettront de rationaliser les exigences propres aux projets.

Again, the conclusion is clear: We are proposing changes that support environmental stewardship and the four pillars of responsible resource development.

Regional studies also provide an opportunity for Aboriginal peoples to make their concerns known, thus informing later consultations with respect to specific projects. The environmental assessment process is uniquely situated to assist the Government of Canada with its constitutional duty to consult and, where appropriate, accommodate Aboriginal groups when their rights might be adversely affected by a proposed project.

Environmental assessment starts early in the planning of a project, when it is still possible to make design changes to reduce impacts. There are also logical points in the process to directly obtain input from Aboriginal groups, to learn of their concerns and to develop means to avoid or to reduce negative effects. For these reasons, the government will continue to integrate, to the extent possible, Aboriginal consultations into the environmental assessment process.

Budget 2012 provides the Canadian Environmental Assessment Agency with \$6.8 million per year to support consultations with Aboriginal peoples and \$5.3 million is a renewal of funding first provided in 2007. It is now being topped up by a further \$1.5 million in new money. Agency staff and review panels are engaging and will continue to directly engage Aboriginal peoples in their communities.

As part of the responsible resource development plan, the government is also proposing some changes to the Species at Risk Act and to the disposal-at-sea provisions of the Canadian Environmental Protection Act, 1999. These changes allow the government to issue regulations that set legally binding timelines for permitting decisions.

To improve efficiency, amendments to the disposal-at-sea permitting process will allow for permit renewals for routine, low-risk projects and change publication requirements to allow publication on the Canadian Environmental Protection Act registry website rather than in the *Canada Gazette*.

The Species at Risk Act amendments allow for longer-term permits and they make the conditions of permits enforceable. These changes will support effective protection of listed species while allowing the government to issue authorizations for a time period better suited to large projects.

In closing, I wish the committee well as you continue this important study. Thank you.

Encore une fois, la conclusion est claire : nous proposons des changements qui appuient la gérance environnementale et les quatre piliers du développement responsable des ressources.

Les études régionales donnent aussi aux peuples autochtones une occasion de faire connaître leurs préoccupations, guidant ainsi les consultations ultérieures concernant des projets particuliers. Le processus d'évaluation environnementale est particulièrement placé pour aider le gouvernement du Canada à respecter son obligation constitutionnelle de consulter les groupes autochtones, et, s'il y a lieu, de satisfaire à leurs demandes, lorsque leurs droits pourraient être touchés négativement par un projet proposé.

L'évaluation environnementale commence tôt dans la planification d'un projet, lorsqu'il est encore possible d'apporter des modifications au modèle, et ce, dans le but de réduire les répercussions. Le processus comprend aussi des étapes logiques visant à obtenir directement les commentaires des groupes autochtones, de prendre connaissance de leurs préoccupations et de formuler des moyens d'éviter ou de réduire les effets négatifs. C'est pourquoi le gouvernement continuera, dans la mesure du possible, d'intégrer les consultations auprès des Autochtones dans le processus d'évaluation environnementale.

Le budget de 2012 prévoit des fonds de 6,8 millions de dollars par année à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin d'appuyer les consultations auprès des peuples autochtones. Une somme de 5,3 millions de dollars représente un renouvellement du financement octroyé pour la première fois en 2007. Elle est complétée par de nouveaux fonds de l'ordre de 1,5 million de dollars. Le personnel de l'agence et les comités de révision consultent les peuples autochtones et continueront de les consulter directement dans leur collectivité.

Dans le cadre du plan du développement responsable des ressources, le gouvernement propose aussi certains changements à la Loi sur les espèces en péril et aux dispositions sur l'immersion en mer de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999). Ces changements permettront au gouvernement de prendre un règlement qui établit des échéanciers contraignants pour les décisions relatives à la délivrance de permis.

Dans le but d'améliorer l'efficacité, les modifications au processus de délivrance de permis pour l'immersion en mer permettront le renouvellement de permis pour les projets réguliers à faible risque. Elles changeront les exigences afin de permettre la publication dans le site Web du registre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement plutôt que dans la *Gazette du Canada*.

Les modifications à la Loi sur les espèces en péril prévoient des permis de plus longue durée et rendent les conditions des permis exécutoires. Ces changements viendront appuyer la protection efficace des espèces inscrites tout en permettant au gouvernement d'émettre des autorisations pour une période qui se prête mieux aux grands projets.

Pour terminer, je souhaite aux membres du comité une bonne poursuite de cette étude importante. Merci de votre attention.

The Chair: Thank you very much, minister.

I mentioned that some other senators would be arriving. Down here to my left, and to your right, is Senator Paul Massicotte from Quebec. At the end of this row is Senator Bert Brown of Alberta, and two along from him is the Honourable Senator Asha Seth.

This is your first experience here, senator, so welcome to you. You are filling in today for Senator Frum. We are very pleased to have you here. I hope you will find it interesting.

Also Senator Seidman is next to Senator Lang; she is from Quebec. Finally, there is our fisheries expert on the committee, Senator Janis Johnson from Manitoba.

Watch out, Minister Ashfield. You now have the floor, sir.

Hon. Keith Ashfield, P.C., M.P., Minister of Fisheries and Oceans: Good evening senators. It is a pleasure to be here to have the opportunity to outline the changes to the Fisheries Act that are proposed in the jobs, growth and long-term prosperity bill.

With regard to the broader jobs, growth and long-term prosperity bill, I am proud of the work that has been done to focus the government on better and more effective ways to contribute to our economic growth and job creation in a sustainable, responsible way now and for future generations. In today's economy it is paramount to ensure that Canada's great natural resources, including the fisheries, be well managed. With respect to the fisheries it is our intention to do that.

The proposed changes to the Fisheries Act do three things related to the protection of fisheries in Canada: One, it is about focusing our protection efforts where they are needed; two, it is about regulatory clarity and efficiency; and three, it is about enabling partnerships with provinces, territories, Aboriginal groups, conservation organizations and others who care about fisheries protection.

I should note that the changes we have proposed do not change the scope of how section 36, the pollution provision, is applied by my colleagues at Environment Canada. Most of what I will speak to applies to the fisheries protection other than pollution.

First, the proposed changes enable us to focus our efforts on the protection of commercial, recreational and Aboriginal fisheries. This means moving away from the current system where all fish and all habitats are subject to the same treatment. Under the Fisheries Act today, an irrigation ditch containing fish that flows through a farmer's field is subject to the same level of

Le président : Merci beaucoup, monsieur le ministre.

J'ai mentionné précédemment que nous serions rejoints par d'autres sénateurs. Eh bien, là à ma gauche et donc à votre droite, se trouve le sénateur Paul Massicotte, du Québec. Et au bout de la rangée se trouve le sénateur Bert Brown de l'Alberta, et deux places plus loin se trouve l'honorable sénateur Asha Seth.

Madame le sénateur, c'est là votre première expérience, et je vous souhaite tout particulièrement la bienvenue. Vous êtes ici à titre de remplaçante de Mme le sénateur Frum, et nous sommes très heureux de vous avoir parmi nous. J'espère que vous trouverez les délibérations intéressantes.

Je signale enfin la présence, à côté du sénateur Lang, de Mme le sénateur Seidman, du Québec, ainsi que de notre experte du comité en matière de pêches, Mme le sénateur Janis Johnson du Manitoba.

Comme vous le voyez, monsieur le ministre Ashfield, vous avez à qui parler. Je vous donne la parole.

L'hon. Keith Ashfield, C.P., député, ministre des Pêches et des Océans : Mesdames et messieurs les sénateurs, bonsoir. Je suis heureux d'être des vôtres aujourd'hui pour tenter de vous décrire les modifications qui ont été apportées à la Loi sur les pêches dans notre projet de loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité à long terme.

Je dois dire que je m'enorgueillis du travail qui a été accompli dans le cadre de ce projet de loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité à long terme, afin de permettre au gouvernement de mieux cibler ses efforts visant à rendre plus efficace notre contribution à la croissance économique et à la création d'emplois, dans une optique durable, responsable et orientée vers les générations futures. Il est essentiel, dans le cadre économique actuel, de veiller à ce que les immenses ressources naturelles du Canada, y compris les pêches, soient bien gérées. Telle est précisément notre intention en ce qui a trait aux pêches.

Les amendements proposés à la Loi sur les pêches ont un triple effet en ce qui a trait à la protection de ces dernières au Canada : en premier lieu, ils focalisent nos efforts de protection là où ils sont nécessaires; en deuxième lieu, ils améliorent la clarté et l'efficacité des règlements; troisièmement et enfin, ils promeuvent les partenariats avec les provinces, les territoires, les groupements autochtones, les organisations de conservation et d'autres entités qui se préoccupent de la protection des pêches.

Il convient de souligner que les amendements proposés ne modifient pas la façon dont l'article 36, qui concerne la pollution, est appliqué par mes collègues d'Environnement Canada. En fait, je parlerai principalement des dispositions qui s'appliquent à la protection des pêches mais ne concernent pas la pollution.

Je dirai tout d'abord que ces amendements nous permettent de concentrer nos efforts sur la protection des pêches commerciales, récréatives et autochtones. En d'autres termes, nous nous écartons du régime actuel qui applique un traitement uniforme à toutes les espèces piscicoles et à tous leurs habitats. Ainsi, aux termes de la Loi sur les pêches dans sa forme actuelle, un fossé d'irrigation qui

protection as a sensitive salmon rearing area on the Fraser River. The law applies regardless of the magnitude of the impact, from a dock at a lake, to a clear span bridge, to a major industrial or resource development project. That is not a sustainable or a common sense approach.

Canadians expect us to focus our work on the protection of fisheries. The proposed changes will enable us to focus on the commercial, recreational and Aboriginal fisheries. These changes will ensure that these fisheries are protected from a range of threats, including impacts to fish habitats, the non-authorized killing of fish and protection from aquatic invasive species — an emerging threat not contemplated when the Fisheries Act was last amended.

The purpose section of the fisheries protection provisions of the Fisheries Act clarifies that these provisions are to be applied to support the sustainability and ongoing productivity of commercial, recreational and Aboriginal fishers. We are also providing enhanced tools for protection and compliance. The proposed changes include aligning the penalty provisions with the Environmental Enforcement Act. The changes would make the conditions of authorizations more easily enforceable. Failure to meet the conditions of authorizations would be considered an offence, so we can ensure that appropriate mitigation, offsetting and monitoring takes place. The changes enable the identification of ecologically significant areas. In these areas we can require enhanced protection so that important fisheries areas are clearly delineated and appropriate planning can occur to avoid impacts to such areas.

Another objective of our government is to provide a clear and transparent regulatory framework. We will provide clarity about how the new provisions will apply. We have included a regulatory authority to establish standards for fisheries protection, for example, for minimum water flows for fish or the passage of fish or the times of year that projects can or cannot be undertaken to protect fish spawning or migration.

Canadians expect us to be clear about the rules — where they apply and how they apply. We will also develop a regulation that clarifies to proponents what information we will require from them for a project and how long it will take us to do the review for the purposes of issuing permits.

The proposed changes will provide new mechanisms to better coordinate with provinces and territories to address overlap and duplication. Where a provincial or territorial government has

contient des poissons et qui traverse un champ d'une exploitation agricole est assujéti au même niveau de protection qu'une région sensible dédiée à l'élevage du saumon dans le fleuve Fraser. La loi s'applique sans tenir compte de l'ampleur de l'impact, qu'il s'agisse d'un ponton dans un lac, d'un pont à portée libre ou encore d'un chantier de grande envergure à vocation industrielle ou de la mise en développement de ressources. Cette approche n'est ni logique ni durable.

Les Canadiens attendent de nous que nous concentrons nos efforts sur la protection des pêches. C'est pourquoi les changements proposés nous permettront de mettre l'accent sur les pêches commerciales, récréatives et autochtones, afin de veiller à ce qu'elles soient protégées contre tout un éventail de menaces, y compris les impacts sur l'habitat des poissons ainsi que leur destruction non autorisée, mais aussi la protection contre les espèces aquatiques envahissantes — menace récente et qui n'a pas été prise en compte lors des derniers amendements à la Loi sur les pêches.

La section de la Loi sur les pêches consacrée aux objectifs en matière de protection des poissons précise que les dispositions adoptées devront être appliquées afin d'appuyer la durabilité et le maintien de la productivité des pêches commerciales, récréatives et autochtones. Nous améliorons également les instruments visant à assurer la protection et la conformité. Les changements proposés prévoient une harmonisation avec le régime des sanctions de la Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales. Ces amendements faciliteront la mise en œuvre des conditions régissant l'octroi de permis. Le non-respect des conditions d'octroi de permis sera considéré comme un délit, et nous pourrons ainsi veiller à ce que les mesures d'atténuation, de compensation et de surveillance soient appliquées. Le changement permet d'identifier des zones importantes au plan écologique. Il convient de renforcer la protection de ces zones afin que les périmètres importants du point de vue des pêches soient clairement délimités et qu'une planification adéquate leur soit appliquée de manière à les protéger.

Notre gouvernement s'est fixé un autre objectif, à savoir fournir un cadre réglementaire, et nous énoncerons clairement les modalités d'application ces nouvelles dispositions. Nous avons prévu un pouvoir réglementaire en vue de l'édiction de normes en matière de protection des pêches; je pense en particulier aux débits minimums permettant le passage des poissons, ainsi qu'aux périodes de l'année durant lesquelles les chantiers sont interdits afin de protéger le frai ou les migrations.

Les Canadiens attendent de nous que nous énoncions clairement les règles, leur portée et leurs modalités d'application. Parallèlement, nous allons élaborer une réglementation précisant, à l'intention des promoteurs, les informations qu'ils devront nous fournir sur leurs projets et le temps qui nous sera nécessaire pour examiner leurs dossiers et délivrer des permis.

Les changements proposés instaureront de nouveaux mécanismes pour une meilleure coordination des activités avec les provinces et les territoires, de manière à éviter les chevauchements

standards that meet or beat the federal standards, we can stand down and allow the provincial process to apply. We can even delegate the authority to make decisions if the appropriate arrangements and accountability mechanisms are in place.

As serious as we are about our focus on protecting commercial, recreational and Aboriginal fisheries, we are also serious about transparency, about clarity and about efficiency. Canadians want to know what the rules are, how the rules are applied, what is expected of them as proponents and how long decisions will take. The proposed changes provide the tools to do this.

One of these changes I am most excited about is enabling partnerships. I have already spoken about building on existing partnerships with provinces and territories to address overlap and duplication, but I am also talking about enabling partnerships with conservation groups and others who are passionate about protecting fisheries. We have good partnerships now with groups that represent the thousands upon thousands of Canadians who work with us to protect Canada's fisheries, but we know we can be better partners. Therefore, the proposed changes enable us to enter into agreements with third parties to undertake projects and programs that support the conservation objectives of the act.

Conservation groups, angling groups, recreational fishing groups and many others have told us about the important work they are doing to protect Canada's fisheries and about their ideas to develop new, innovative approaches to achieve this. It is innovative and exciting to hear from groups with such passion and on-the-ground expertise. The networks in those groups are truly extraordinary. We need to work through them to reach the general public.

To summarize, the changes to the Fisheries Act represent three components: a focus on significant impacts to Canada's commercial, recreational and Aboriginal fisheries; tools to enable regulatory clarity and efficiency; and tools that enable partnerships with those who care about protecting fisheries. I am excited about the prospect of these proposed changes that will get us focused where we need to be focused. It will get us out of the ditches and fields and better connected with Canadians who are already engaged in this important work.

et les doubles emplois. Si un gouvernement provincial ou territorial dispose déjà de normes qui satisfont aux normes fédérales ou leur sont supérieures, nous sommes prêts à nous retirer et à laisser s'appliquer le processus existant à leur niveau. Nous pouvons également déléguer l'autorité décisionnaire, sous réserve que soient en place les dispositions appropriées ainsi que les mécanismes d'obligation redditionnelle.

Nous nous attacherons à établir la transparence, la clarté et l'efficacité avec le même sérieux que pour la protection des pêches commerciales, récréatives et autochtones. Les Canadiens veulent savoir en quoi consistent les règles, comment elles s'appliquent, ce que l'on attend d'eux lorsqu'il s'agit de promoteurs et combien de temps il faudra pour prendre les décisions. Les amendements proposés vont précisément dans ce sens.

L'une des initiatives qui a le plus ma faveur est celle des partenariats catalyseurs. Nous nous appuyerons sur les partenariats existants avec les provinces et les territoires pour éviter les chevauchements et les doubles emplois, mais j'ai également à l'esprit les partenariats catalyseurs avec les associations de conservation et les autres entités qui ont à cœur la protection des pêches. Certes, nous avons d'ores et déjà des partenariats solides avec des groupements qui représentent des milliers de Canadiens qui se dédient, avec nous, à la protection des pêches du pays; cependant, nous savons que nous pouvons encore améliorer ces partenariats, et c'est pourquoi les amendements proposés offrent la possibilité de conclure des accords avec des tierces parties afin d'entreprendre des projets et des initiatives sous-tendant les objectifs de conservation de la loi.

Qu'il s'agisse des associations de conservation ou de pêcheurs à la ligne ou encore de pêche récréative de façon plus générale, les intervenants ont été nombreux à nous décrire le travail qu'ils accomplissent afin de protéger les pêches du Canada, de même que les approches innovantes qu'ils appliquent ou qu'ils développent à cette fin. C'est une expérience extrêmement stimulante que d'interagir avec des groupements qui démontrent un tel engagement et aussi une telle compétence de terrain. Je dois dire que leurs réseaux sont tout à fait remarquables et que nous avons toutes les raisons de passer par leur entremise pour atteindre le public en général.

En résumé, je dirai que les changements apportés à la Loi sur les pêches présentent trois volets : la priorité accordée aux impacts importants sur les pêches commerciales, récréatives et autochtones du Canada; les instruments promouvant la clarté et l'efficacité au plan réglementaire; enfin, les instruments visant à dynamiser les partenariats avec les parties prenantes en matière de protection des pêches. Je dois dire que les perspectives ouvertes par ces propositions d'amendements, qui nous permettront de concentrer notre action là où elle sera plus efficace, me semblent extrêmement prometteuses car elles nous permettront de nous dégager des actions par trop localisées et d'œuvrer davantage de concert avec les Canadiens qui sont déjà engagés dans ce travail important.

With these changes I am confident we will have the direction, the tools and the partnerships we will need to ensure that Canada's commercial, recreational and Aboriginal fisheries survive for future generations of Canadians to enjoy.

The Chair: Thank you to all three of you. Those were excellent summaries of each of your responsibility areas for the responsible resource development plan.

I think all senators here heard each of you in your own way say that the status quo is unacceptable and it makes no sense. How did we get to that point in the first place?

Mr. Oliver: As I mentioned in my brief remarks, it just evolved. It just happened. There are many people with different authority. We know that at the federal level there was a multiplicity of organizations that were created over time, different ministries became involved and perhaps no one was looking at the overall picture and the cumulative impact. Then, of course, there are federal-provincial issues and it just grew holus-bolus. One day people woke up and said that this is actually getting out of hand.

I have had experience with regulations of different kinds, such as securities regulations, but it is extraordinarily difficult to make improvements in regulation. Fundamental change will never ever come from the regulator so we felt it was time. There was so much at stake. We have immense natural resources. We are blessed as a country and we have the opportunity to provide security and prosperity for Canadians now and for generations to come. We cannot let an administrative process bog us down such that the hundreds of thousands of jobs that can be created in the next 2, 5, 10 years take 10 and 20 years or never. There is too much at stake for Canada.

Mr. Kent: Our government recognized in 2007 that there were challenges and began working with the provinces and with industry to discuss these.

You will recall that in my last appearance I reminded you that in June 2010 there were legislative improvements to CEAA to address some of these issues of duplication, redundancy and overlap. However, it was clear that more needed to be done on the NEB side of the process with regard to major projects like pipelines, and we have moved even further in consultation with our various provincial counterparts with regard to fixed timelines.

Je suis convaincu que, grâce à ces changements, nous nous serons dotés des orientations, des instruments et des partenariats nécessaires pour veiller à ce que les pêches commerciales, récréatives et autochtones du Canada continuent d'exister et de profiter aux générations à venir.

Le président : Je vous remercie tous les trois pour ces excellentes synthèses de vos responsabilités respectives en matière de développement responsable des ressources.

Je pense qu'il n'aura échappé à aucun sénateur que vous avez dit, chacun à votre façon, combien le statu quo serait inacceptable et incohérent. Mais comment en sommes-nous arrivés là?

M. Oliver : Comme je l'ai dit dans mes propos liminaires, c'est le résultat d'une évolution qui s'est faite en sourdine. Il y a toutes sortes de pouvoirs, répartis à plusieurs niveaux. Par exemple, au niveau fédéral, il existait toute une série d'organisations créées au fil du temps, et puis différents ministères se sont trouvés impliqués, mais peut-être que personne ne prêtait attention au tableau d'ensemble et à l'effet cumulatif. Et je rappelle qu'il existe des interactions fédérales-provinciales, et puis voilà, un beau jour, le point de non-retour avait été dépassé et nous avons perdu le contrôle de la situation.

J'ai moi-même l'expérience de différents types de réglementation, la réglementation des titres, par exemple, et je peux vous dire qu'il est infiniment difficile d'améliorer une réglementation. En fait, les autorités réglementaires ne sont jamais porteuses de changement fondamental; c'est pourquoi nous avons décidé qu'il était temps d'intervenir, d'autant que les enjeux étaient énormes, compte tenu de notre immense patrimoine de ressources naturelles. Nous avons la chance d'avoir un pays riche en ressources et qui nous permet d'assurer la sécurité et la prospérité des Canadiens, et cela pour bien des générations. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous laisser paralyser par les pesanteurs bureaucratiques qui retarderaient, voire empêcheraient indéfiniment la création de centaines de milliers d'emplois. Les enjeux de la partie sont trop importants pour le Canada.

M. Kent : En 2007, le gouvernement a pris la mesure des défis à relever et il a amorcé le dialogue avec les provinces et avec l'industrie pour en débattre.

Vous vous souviendrez que lors de ma dernière comparution, je vous ai rappelé qu'en juin 2010 des améliorations ont été apportées à la LCEE afin de s'attaquer à certains problèmes de chevauchements et de doubles emplois. Cependant, il apparaissait clairement qu'il fallait aller plus loin dans la refonte du processus liant l'Office national de l'énergie à des projets de grande envergure tels que les pipelines. C'est pourquoi nous avons encore approfondi les consultations avec nos différents homologues provinciaux pour nous pencher sur les échéanciers établis.

Timely assessment does not mean less rigorous assessment, and we have found widely, even among the many environmental NGOs, recognition that rigorous examination and assessment can still be timely.

The Chair: This was not a case of you could not see the forest for the fish.

Mr. Ashfield: Senator Baker is losing out here. He is usually very good at this.

The Chair: Chairman's prerogative.

Mr. Ashfield: As you know, I am currently dealing with an act which was written in 1868. It is layers upon layers of policy and regulation, and that has evolved over the years and made it difficult. The last substantive change in the act was in 1977.

Times have changed. We drifted away from, I believe, our core mandate, and that is the fishery, to support and maintain the fishery from now and into the future for future generations.

These changes will allow us to do that, and I am looking forward to working over the course of time here to ensure that this does happen.

Senator Mitchell: Thank you, gentlemen, for being here. As I listen, I get the sense as you very consistently — you are a team, there is no doubt about it, and on message — proclaim your absolute, fundamental commitment to the environment, all the while that you are cutting the northern round table. You have cut, it would seem, every single climate change research station and climate change program. You have attacked the environmental NGOs. You have exited Kyoto. I could go on.

As I listen, I am reminded of the Monty Python skit where the purchaser brings back the dead parrot and keeps saying, "This parrot is dead," but the customer relations actor said, "No, no, that parrot is not dead. That parrot is sleeping. That parrot is not dead."

Well, I am sure that everyone internationally and many people in Canada are looking at you and saying, "You know what? When it comes to environmental stewardship on the part of this government, that parrot is absolutely, fundamentally dead."

How is that you will you ever build the social responsibility, the social licence and the credibility you need throughout the world and across the country to sell and build these projects and to sell our products when people are hearing you trying to argue that

Lorsqu'on dit évaluation achevée en temps opportun, on ne dit pas forcément évaluation bâclée. Cela a d'ailleurs été largement reconnu, même parmi les nombreuses ONG écologiques, et l'idée a été admise que l'on pouvait procéder à une évaluation et à un examen rigoureux tout en respectant les temps impartis.

Le président : On ne peut pas dire que dans ce cas-là, c'est le poisson qui cachait la forêt...

M. Ashfield : Même le sénateur Baker est dépassé, lui qui excelle dans ce domaine.

Le président : Privilège présidentiel, dirons-nous.

M. Ashfield : Comme vous le savez, je suis aux prises avec une loi qui a été rédigée en 1868, si bien que nous sommes face à une accumulation de strates de politiques et de règlements qui n'ont cessé d'évoluer au cours des années, ce qui ne simplifie pas les choses. La dernière modification de fond apportée à la loi remonte à 1977.

Les temps ont changé. Je pense que peu à peu, nous avons évolué à partir de notre mandat de base, à savoir les pêches, pour assumer le soutien à apporter au secteur afin qu'il réponde aux besoins des générations futures.

C'est justement ce que les amendements nous permettront de faire, et je suis prêt à me consacrer à ce travail pendant le temps nécessaire pour qu'il en soit ainsi.

Le sénateur Mitchell : Merci, messieurs, de comparaître devant nous aujourd'hui. Lorsque je vous écoute, et que je vous entends proclamer de façon collective — parce qu'en effet, vous formez une équipe, c'est une chose indéniable lorsqu'on vous entend présenter votre message —, lorsque, donc, je vous entends proclamer votre engagement total envers l'environnement, je dois en même temps constater que vous avez éliminé la table ronde sur le Nord, que vous avez porté la hache dans tous les programmes liés au changement climatique et dans tous les budgets des stations de recherche dans ce domaine, que vous vous en êtes pris aux ONG écologiques et que vous avez répudié le Protocole de Kyoto. Et ce ne sont là que quelques exemples.

Je vous écoute et je ne peux pas m'empêcher de penser au sketch du Monty Python dans lequel l'acheteur ramène le perroquet acheté parce qu'il est mort; il ne cesse de dire : « Ce perroquet est mort », et le préposé aux relations avec la clientèle, lui, ne cesse de lui répondre : « Non, non, le perroquet n'est pas mort, il dort tout simplement mais il n'est pas mort. »

Eh bien je suis convaincu pour ma part que tous nos interlocuteurs internationaux, et bon nombre de Canadiens, vous observent et disent : « Bon, pour ce qui est de la gérance de l'environnement par ce gouvernement, le perroquet est mort et bien mort. »

Alors comment pouvez-vous prétendre renforcer la responsabilité civile, ce que j'appelle la responsabilité sociale mais aussi la crédibilité dont vous avez besoin à l'échelle mondiale et à l'échelon du pays pour obtenir l'adhésion à ces projets et pour

black is white, up is down, in is out, red is brown, and, by the way, that parrot is not dead? How will you do it? Why would anyone believe you are going to protect the environment?

The Chair: There is the question.

Mr. Kent: I would be delighted to respond and to walk through your list of misinformation and disinformation. It is true that for the national round table, after serving for a quarter century, its time has come, and there are any number of other academic and industry bodies that address the connection between the economy and the environment.

A year ago, we also ended the Canadian Environmental Network, again, a network that served us well in its time. However, with technology, the Internet and a variety of improvements in terms of community relationships and dialogue with government, it was simply no longer necessary.

We have closed no Arctic research facilities. We continue to host the Polar Environment Atmospheric Research Lab at Eureka, but at the moment there are no scientific bodies that have been successful in winning grants to continue that study. We will continue to spend a quarter of a million dollars a year to keep it ready for that research. As a matter of fact, we reopened it after the previous Liberal government mothballed it in 2002, so we stand ready. We believe there should be research. We fund through NSERC, at Environment Canada, but research across government, and basically, we believe that in the area of environmental assessment, we can be much more rigorous. We can be much more timely and more effective by contemporizing and strengthening laws. That is essentially what we are doing with CEAA, the NEB and the Canadian Nuclear Safety Commission and with the Fisheries Act.

Senator Mitchell: When you aggressively tax environmental NGOs, particularly international ones, and you have used some terms I expect you might like to withdraw, perhaps or perhaps not — “money laundering” — what message does that send to elements in the U.S. who will use every argument they can to prove that Canada has no credibility in protecting the environment? We do not demonstrate reductions in climate change emissions. They will use what you are saying as a classic argument to withdraw, impede and inhibit entirely the social licence needed to build a project like Keystone. How does that work?

vendre nos produits, alors même que les gens vous entendent proclamer que ce qui est noir est blanc, que le jour c'est la nuit, sans oublier que le perroquet n'est pas mort? Comment pensez-vous réussir à faire croire à qui que ce soit que vous entendez protéger l'environnement?

Le président : La question est posée.

M. Kent : Je me ferai un plaisir de répondre et de désamorcer la campagne de propagande et de désinformation. S'agissant de la table ronde nationale, le fait est qu'après avoir accompli sa tâche pendant un quart de siècle, son heure est arrivée, d'autant qu'il y a toute une pléiade d'autres organismes, au niveau universitaire et dans le secteur privé, qui se penchent sur l'interaction entre l'économie et l'environnement.

Voici un an, nous avons également mis fin aux activités du Réseau canadien de l'environnement, qui avait lui aussi, en son temps, rempli utilement sa fonction. Cependant, compte tenu de l'évolution technologique, de l'avènement de l'Internet et de l'amélioration du contexte dans lequel se déroulent les relations communautaires et le dialogue avec les instances gouvernementales, il n'avait tout simplement plus de raison d'être.

Nous n'avons fermé aucune installation de recherche dans l'Arctique. Nous continuons à héberger, à Eureka, le Laboratoire de recherche atmosphérique sur l'environnement polaire; mais il faut ajouter que, pour l'instant, aucun organisme scientifique n'a réussi à obtenir de subventions permettant de poursuivre cette étude. Nous allons continuer de dépenser, chaque année, un quart de million de dollars afin que les installations puissent accueillir la recherche. Je signale d'ailleurs au passage que c'est nous qui avons rouvert ces installations, alors que nos prédécesseurs libéraux les avaient mises en veilleuse en 2002. Vous voyez donc que nous sommes prêts à agir parce que nous pensons que la recherche doit continuer. Nous accordons des financements à travers le CRSNG pour ce qui est d'Environnement Canada, mais la recherche se fait dans toutes les instances gouvernementales; s'agissant du domaine de l'évaluation environnementale, nous avons les moyens de nous montrer beaucoup plus rigoureux. Ainsi, nous pouvons beaucoup mieux respecter les échéanciers et agir de façon plus efficace en actualisant et en renforçant les dispositions législatives. C'est essentiellement ce que nous faisons à travers la LCEE, l'ONE et la Commission canadienne de sûreté nucléaire, mais aussi à travers la Loi sur les pêches.

Le sénateur Mitchell : Lorsque vous taxez de façon très agressive les ONG écologiques, notamment celles d'envergure internationale, de « blanchiment d'argent » — et ce sont là des termes que vous souhaitez peut-être retirer, ou peut-être pas —, quel message pensez-vous que cela adresse à certains éléments qui, aux États-Unis, cherchent à démontrer à toute force que le Canada n'est pas crédible pour ce qui est de la protection de l'environnement? Nous ne sommes pas en mesure de faire état de réductions des émissions qui provoquent un changement climatique. Et ces personnes, aux États-Unis, vont utiliser vos déclarations comme prétexte classique pour justifier les retraits,

Mr. Kent: First, there was no sweeping criticism of charitable groups or of environmental NGOs. I have been quite specific in saying there are definitely some bodies abroad that are aiming their fundraising and delivery through some Canadian agencies with Canadian charitable status to obstruct environmental assessment processes, not to constructively participate.

Our government recognizes that there are a good many, and, certainly, in Environment Canada we see millions of dollars a year coming in from organizations — NGOs — that constrictively contribute to conservation and environmental protection in Canada, for example, Ducks Unlimited. The list is long.

Senator Mitchell: Tides Canada.

Mr. Kent: I would not necessarily include that organization. However, there are some organizations in the United States and in Canada, which we have seen by the Senate examination alone, through other bodies and some elements of the media, that have changed their websites, behaviours and their operating protocols because of the sudden bright glare of examination over possible wrongdoing, not only with regard to Canadian organizations that have charitable status, but also with organizations in the United States, misguided philanthropists and other organizations, who in the past have stated brazenly that their objective, as the Prime Minister so aptly said, is to turn Canada, our resource rich country, into one vast national park, and our government resists that.

Mr. Oliver: With respect, senator, exaggeration and misinformation does not help Canada's reputation or our ability to sell our resources internationally. We have not, I have not and my colleagues have not attacked all environmental groups. However, there are some that are opposed to all resource development. They will never say they are, but the fact is they oppose every resource development, and you can see that quite interestingly as the resource developments keep coming to the public. There has been a lot, and it is not only Keystone, the Northern Gateway, the Kinder Morgan line, the reversal of line 9, the possibility of the main line going through, the Lower Churchill and so on. Each one of these — every single one — is opposed by various groups, and one has to conclude that they are opposed to resource development for this country, whatever their motivation, be it ideological, commercial or political.

les obstacles à la responsabilité sociale indispensable à la mise sur pied d'un projet comme Keystone. Alors pouvez-vous m'expliquer ce qui se passe?

M. Kent : Je commencerai par dire que nous n'avons pas fait de critique généralisée des organismes caritatifs ou des ONG écologiques. J'ai déclaré de façon très spécifique qu'il existe sans aucun doute certains organismes étrangers qui ciblent leurs activités de levée de fonds et de pénétration en utilisant comme vecteurs des organismes canadiens bénéficiant, au pays, du statut d'organisations caritatives, afin de faire obstacle au processus d'évaluation environnementale, au lieu de participer de façon constructive.

Cela dit, notre gouvernement reconnaît volontiers qu'il existe un grand nombre d'organismes qui contribuent de façon constructive à la protection et à la conservation de l'environnement au Canada, comme Canards Illimités, et ils ne sont pas les seuls; et la contribution des ONG se chiffre à plusieurs millions de dollars par an.

Le sénateur Mitchell : Je pense à Tides Canada.

M. Kent : Je ne suis pas sûr de vouloir inscrire cette organisation dans le nombre. Je dirais cependant qu'il y a certaines organisations aux États-Unis et au Canada qui ont été mises au jour par suite des investigations du Sénat, d'autres organismes et de certains éléments des médias, et qui ont modifié leurs sites Web, leurs comportements et même leurs modes opératoires précisément parce qu'elles se sont trouvées sous le feu des projecteurs et soupçonnées d'agissements irréguliers, non seulement par l'intermédiaire d'entités canadiennes jouissant du statut d'organisations charitables, mais également par le biais d'organismes américains, qu'il s'agisse de philanthropes égarés ou d'autres organisations; et je rappelle que, dans le passé, ils ont déclaré sans se gêner que leur objectif, comme l'a dit si éloquemment le premier ministre, est de transformer le Canada, notre pays si riche en ressources naturelles, en une sorte d'immense parc national; or, notre gouvernement s'oppose à ces agissements.

M. Oliver : Toute révérence gardée, monsieur le sénateur, je ne crois pas que l'exagération ou la diffusion d'informations erronées contribue à la bonne réputation du Canada ou nous aide à mieux vendre nos ressources à l'échelle internationale. Mes collègues et moi-même n'avons pas attaqué tous les organismes environnementaux sans distinction. Cependant, certains d'entre eux sont opposés à quelque forme de développement des ressources que ce soit. Certes, ils ne le diront jamais publiquement, mais le fait est qu'ils s'opposent à toute mise en valeur des ressources énergétiques, et on s'en aperçoit chaque fois que les projets de développement des ressources sont annoncés au public. Parce que cela ne s'arrête pas au projet de Keystone, ou au projet de pipeline Northern Gateway ou à celui de Kinder Morgan, ou au renversement par Enbridge du segment entre Sarnia et Westover, ou encore à la possibilité de faire passer le

We are engaged in a major dialogue with Canadians to make them understand what is at stake here, and why a responsible resource development is the way to go for our country.

Senator Lang: I would like to take a different point of view from my colleague Senator Mitchell. I maintain that red is red, black is black, and the good news is that the numbers of polar bears in the Arctic are increasing, not decreasing. There are some very good news stories out there in respect of the environment. I think we, as Canadians, should maybe look at our glass of water and talk about it being half full, perhaps not half empty.

This is a very important question that Canadians should put to the government: What are the consequences if we do nothing and we maintain the status quo? I would like Minister Oliver to comment on maintaining the status quo in view of the resources in the world and how things are changing.

Mr. Oliver: What we risk is to see our resources stranded and our legacy squandered. In the oil sands, as one example, we have 174 billion barrels, the third largest reserves in the world. With technological improvement that number could well go up — I think it will — and we could end up with the highest amount of proven oil reserves in the world, and that is one resource. There is forestry and mining — we are a mining giant.

If you look across the country, in British Columbia there is forestry and natural gas; obviously, oil and gas in Alberta. We have potash and uranium near the top of the world in Saskatchewan. We have the Ring of Fire in Ontario, the Plan Nord in Quebec; and hydroelectricity in Atlantic Canada. Every one of these individual projects is good not only for the region in which it is located but also for the entire country. We have at play here just in the oil sands over \$3 trillion of economic activity. Overall, we are looking at well over \$4 trillion, over 1 million jobs created, and hundreds of billions of dollars of revenue to governments from taxes and royalty payments, which support critical social programs like housing, health care, education and pensions.

câble à travers le Bas-Churchill, et cetera. Chacun de ces projets, quel qu'il soit, fait naître l'opposition d'un certain nombre de ces organismes, et il faut bien en conclure qu'ils sont tout simplement opposés au développement des ressources de notre pays, que leur motivation soit idéologique, commerciale ou politique.

Nous, nous avons engagé un dialogue sur une vaste échelle avec les Canadiens afin de leur expliquer quels sont les enjeux, et aussi pourquoi la voie à suivre pour notre pays, c'est le développement responsable des ressources.

Le sénateur Lang : Je voudrais aborder la question sous un angle différent de celui choisi par mon collègue le sénateur Mitchell. Pour moi, et je l'affirme, le rouge c'est rouge, le noir c'est noir, et nous pouvons nous réjouir que le nombre des ours polaires de l'Arctique soit en augmentation, pas en diminution. Je crois donc que l'environnement nous envoie un certain nombre de signaux extrêmement positifs et que nous, en tant que Canadiens, devrions considérer que notre verre est à moitié plein plutôt qu'à moitié vide.

C'est pourquoi, selon moi, les Canadiens devraient poser au gouvernement cette question très importante : Que se passera-t-il si nous ne faisons rien et que nous laissons perdurer le statu quo? Monsieur Oliver, compte tenu de la répartition des ressources dans le monde et de la façon dont les choses évoluent, quelles seraient les conséquences d'un maintien du statu quo?

M. Oliver : Nous risquons tout simplement de laisser nos ressources se déliter et de dilapider notre patrimoine et notre héritage. Pour prendre l'exemple des sables bitumineux, nous y avons un gisement estimé à 174 milliards de barils, soit la troisième réserve au monde. Compte tenu des améliorations technologiques, qui, selon moi, contribueront à augmenter ces réserves, le Canada pourrait devenir le premier détenteur de réserves prouvées de pétrole au monde, et il ne s'agit là que d'une ressource naturelle. Je rappelle qu'il y a également les ressources forestières et les ressources minières — et, pour ces dernières, nous sommes un géant.

Si l'on fait un bilan général du pays, on voit qu'en Colombie-Britannique, nous avons les ressources forestières et le gaz naturel; bien entendu, en Alberta, ce sont le pétrole et le gaz; et puis nous avons parmi les premières réserves mondiales de potasse et d'uranium en Saskatchewan; en Ontario, le secteur Ring of Fire, le Plan Nord au Québec, et l'énergie hydroélectrique au Canada atlantique. Chacun de ces projets, pris individuellement, bénéficie non seulement à sa propre région, mais également à l'ensemble. Rien qu'avec les sables bitumineux, nous pouvons compter sur 3 billions de dollars d'activité économique, mais si l'on examine l'ensemble du tableau, on voit qu'il s'agit de 4 billions, avec création de plus d'un million d'emplois et, pour les gouvernements, des milliards de dollars de recettes provenant des impôts et des redevances et permettant d'alimenter des programmes sociaux d'importance cruciale comme le logement, les soins médicaux, l'éducation et les pensions de retraite.

This country has an opportunity to move forward, in spite of the turbulent international financial environment, in a prosperous and secure way, but we have to take advantage of the assets that we have rather than watch our competitors, the Australians, the Iranians, the Iraqis and the Saudis, take advantage and look at us in bemusement as they move forward. It would be a national tragedy if we turned our back on our resources.

Senator Lang: To follow up on that, add to your list the Yukon and Northwest Territories and Nunavut in mining.

Mr. Oliver: In fact, we are only beginning to understand the total immense potential in the North. We are going to be learning more about that. It has an opportunity to transform communities that have suffered from high unemployment forever into communities of wealth, prosperity and jobs throughout this vast country.

Senator Lang: I can speak from the Yukon's perspective. We are in a fortunate place now as opposed to 10 years ago when we had no mines operating. We have three in production and a number of others in the offing just in mining alone and there are other areas of the economy as well.

There is almost a consensus across the country between the provinces and the territories for the changes that are being recommended through the bill that we are presently studying. However, a concern has been raised and I am wondering if you can give me assurances. The concern is that in view of the fact that there will be a delineation, or the principle of equivalency or substitution between the provinces and the territories or the federal government in the case of the fisheries and even in the regulatory process, can you give us assurances that in the long term there will not be an offloading of responsibility from the federal government and then a further cost to the provinces and the territories?

Mr. Kent: I can offer the view from Environment Canada with regard to CEAA. There is provision in the new legislation for, as you said, both substitution and equivalency. Substitution will allow a province or a territory to conduct an environmental assessment, but the final decision would be made by the federal Minister of the Environment.

In the case of equivalency, again, that would transfer, hypothetically, but we have been talking with provinces and we are assured by past experience of both their competence and capacity, to assume, project by project, the authority to conduct both the environmental assessment and to render a decision in compliance with CEAA 2012 or with Bill C-38. The federal

En dépit du contexte financier international extrêmement instable dans lequel nous nous trouvons, notre pays se voit offrir l'occasion de progresser, mais à condition de tirer parti de nos atouts, plutôt que de nous contenter de regarder nos concurrents, les Australiens, les Iraniens, les Iraquiens et les Saoudiens, prendre l'avantage et nous regarder, nous, en se demandant pourquoi nous nous laissons distancer ainsi. Je pense que tourner le dos à nos ressources, c'est nous condamner à une tragédie d'envergure nationale.

Le sénateur Lang : N'oubliez pas d'ajouter à votre liste le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ainsi que le Nunavut pour les ressources minières.

M. Oliver : En effet, nous commençons à peine à prendre conscience de l'immense potentiel que contient le Nord du pays, mais nous ne sommes qu'au début de notre apprentissage, et nous savons bien que ce potentiel offre la possibilité de transformer une fois pour toutes les communautés qui ont souffert d'un chômage élevé en communautés prospères, génératrices d'emplois, pour l'ensemble de notre vaste pays.

Le sénateur Lang : Je suis qualifié pour parler du Yukon et je peux dire que la situation y est infiniment meilleure aujourd'hui qu'il y a une dizaine d'années, lorsque nous n'avions pas de mines en exploitation. Aujourd'hui, trois mines ont été mises en production et plusieurs autres seront bientôt ouvertes, sans parler des autres secteurs de l'économie.

On peut dire, je crois, qu'il y a consensus dans l'ensemble du pays entre les provinces et les territoires pour ce qui est d'adopter les modifications recommandées dans le projet de loi et que nous étudions aujourd'hui. Cependant, j'ai entendu exprimer une préoccupation, et peut-être pourriez-vous me rassurer. Étant donné que l'on parle d'appliquer le principe d'équivalence ou de substitution entre les provinces et les territoires d'une part et le gouvernement fédéral d'autre part dans le cas des pêches et même pour l'adoption de certaines réglementations, pouvez-vous nous donner l'assurance qu'à long terme, cela ne sera pas l'occasion, pour le gouvernement fédéral, de se défaire de ses responsabilités en les confiant aux provinces et aux territoires, avec le surcroît de coût que cela entraînera?

M. Kent : Je puis vous communiquer le point de vue d'Environnement Canada en ce qui a trait à la LCEE. Comme vous l'avez dit, la nouvelle loi prévoit l'application du principe de substitution et d'équivalence. Le principe de substitution permettra à une province ou à un territoire d'effectuer une évaluation environnementale, mais dans ce cas la décision ultime serait prise par le ministre fédéral de l'Environnement.

S'agissant de l'équivalence, il pourrait en effet y avoir transfert dans certaines circonstances. Cependant, nous avons tenu des consultations avec les provinces et l'expérience nous garantit qu'elles disposent des compétences et des capacités permettant de conduire, projet par projet, tant l'évaluation environnementale que le processus décisionnel conforme à la LCEE 2012 ou aux

legislation still effectively prevails, but in some cases there is provision under law for the provinces, either at the substitution level or with regard to equivalency, to carry out the assessments.

Mr. Oliver: To further amplify the points, in respect of the NEB, because the projects are interprovincial and are regulated under federal jurisdiction by the NEB, substitution will not apply to those projects because the NEB is the natural lead.

The Chair: We will have to keep moving here, even though I know the ministers will stay for an extra bit of time.

Senator Baker: Ministers, I would like to direct my question or questions, depending on whether the chair permits me to ask many questions, on one subject alone, which I am sure the chair, the great jurist that he is, has also on his mind.

We heard from the Canadian Mining Association and the Prospectors and Developers Association of Canada, did not we, Mr. Chair? They had a big question on their mind. It had to do with the interpretation of the changes that are taking place in this bill to sections 35 and 36 of the Fisheries Act as they pertain to mining.

Now, am I all right so far, Mr. Chair? This is exactly what they were concerned about.

The Chair: Yes.

Senator Baker: Here we have a situation where you are changing section 35, where the gravity of the offence would be “fish habitat,” to “fish.” You are changing it to the words “serious harm to fish” and removing the word “habitat.” However, in section 36 you are keeping “fish.” In section 35 you are restricting it to “commercial fishery,” but in section 36 you keep it to “fish.”

The mining association was saying was that this is all fine. You are being specific in section 35, which they appreciate because you need specificity in order to know what you are doing, but in section 36 you are now going to be prosecuted anyway for the same offence. They are asking us if the changes that were made in section 35 apply to section 36. That is about the simplest way I can put the question.

The Chair: That is how you will leave it, right?

Mr. Ashfield: “Fish habitat” is still in the act. It is there.

Senator Baker: Yes, but section 35(1) has changed.

Mr. Ashfield: It is defined in the act. It says that ““fish habitat” means spawning grounds and any other areas, including nursery, rearing, food supply and migration areas, on which fish depend

dispositions du projet de loi C-38. En d’autres termes, la loi fédérale conserve sa préséance, mais dans certains cas, elle permet aux provinces d’effectuer les évaluations en vertu du principe de substitution ou d’équivalence.

M. Oliver : Permettez-moi un complément d’information, s’agissant de l’ONE, étant donné qu’il s’agit de projets interprovinciaux relevant du ressort fédéral, représenté par l’ONE, c’est ce dernier qui restera chef de file et le principe de substitution ne s’appliquera pas.

Le président : Nous allons devoir aller de l’avant, même si je sais que les ministres nous accorderont un petit supplément de présence.

Le sénateur Baker : Messieurs les ministres, ma question, ou mes questions, selon le degré de sollicitude de notre président, porteront sur un seul et même sujet, qui occupe certainement l’esprit de notre président, juriste estimé de tous.

L’Association minière du Canada et l’Association de prospecteurs et développeurs du Canada, qui ont comparu devant nous ainsi que vous le confirmera — n’est-ce pas? — notre président, étaient préoccupées par la grande question que représente l’interprétation des amendements apportés par ce projet de loi aux articles 35 et 36 de la Loi sur les pêches, dans leurs dispositions concernant l’exploitation minière.

Monsieur le président, auriez-vous l’amabilité de confirmer que c’était bien là le souci de ces associations?

Le président : Je le confirme.

Le sénateur Baker : Vous modifiez donc l’article 35, en appliquant la gravité de l’infraction non plus à l’« habitat du poisson », mais au « poisson ». Vous modifiez le libellé, qui devient « dommages sérieux aux poissons » et vous éliminez le mot « habitat ». Cependant, à l’article 36, vous gardez le mot « poisson ». Donc, à l’article 35, vous restreignez l’application aux pêches commerciales, mais à l’article 36, la disposition s’applique au « poisson ».

Pour l’Association minière du Canada, cela ne semble pas poser problème. Ils comprennent que, s’agissant de l’article 35, il vous faut être spécifiques quant à l’application de la disposition, mais il demeure qu’à l’article 36, le risque de poursuites existe de toute façon pour la même infraction. Ils nous ont donc demandé si les amendements apportés à l’article 35 s’appliquent à l’article 36. Voilà, j’ai essayé d’être aussi simple que possible.

Le président : C’est bien ainsi que vous l’entendez, n’est-ce pas?

M. Ashfield : L’expression « habitat du poisson » se trouve encore dans la loi.

Le sénateur Baker : Oui, mais le paragraphe 35(1) a été modifié.

M. Ashfield : La notion d’« habitat du poisson » est définie dans la loi, il s’agit des frayères et de tout autre secteur, y compris les pépinières, les zones d’élevage, d’alimentation et de migration,

directly or indirectly in order to carry out their life processes,” so “fish habitat” has not been eliminated from the act at all.

Senator Baker: No, but section 35(1) has changed.

Mr. Ashfield: In terms of the concerns of major developers, ultimately, we still have to protect fish. That is the role of the Minister of Fisheries. We will do that a number of different ways.

You talked about equivalency and a lot of other things. We have the opportunity to make this work, in conjunction with my friends at Environment Canada and NRCan. We can address these issues.

Mr. Kent: I would add that under section 36 there are several provisions. Section 36 stands as is within the new legislation. However, the general prohibition that is outlined in section 36 prohibits the deposit of deleterious substances into fish-bearing water. Also, in a later chapter, it allows the permitting of the discharge of deleterious substances under some conditions, in some situations. Section 36 prevails as is under CEAA.

Senator Baker: I will conclude with this: Right now under the act, sections 35 and 36 are qualified by regulation. The minister makes regulations. You have been criticized on this bill by people saying, “You are making regulations.” You could always make regulations under sections 35 and 36. That does not change.

What the mining association is concerned about is what I pointed out. Could you provide the committee with a written response? Could you have a look at what the mining association said before this committee and provide the committee with an explanation as to whether or not they do have a point or they do have some concerns? No one is saying that you are relaxing the regulations here, because you are not. In fact, you are making them a little bit more complicated under section 36. You are.

Mr. Kent: We are making them more effective.

Senator Baker: Yes, effective; I know. Could you provide us with a written response? Could you do that, just to satisfy us? If you do not, we have to report back to Parliament that you were not cooperative.

Mr. Kent: Absolutely. Just to complete that thought, many years ago there was no consideration for non-metal mines. For example, there were no diamond mines in Canada. We have had requests from the Mining Association of Canada and from industry generally to address and to contemporize here, as elsewhere through the legislation, appropriately, new regulations that will apply to metal mining and to non-metal mining, as it applies to fish and fish habitats.

Senator Baker: The minister understands.

dont le poisson dépend directement ou indirectement pour ses différents cycles de vie; vous voyez donc que la notion d’« habitat du poisson » n’a pas du tout été éliminée du texte de loi.

Le sénateur Baker : Sans doute, mais le paragraphe 35(1) a été modifié.

M. Ashfield : Pour revenir aux préoccupations des grands développeurs ou promoteurs, il faut bien que nous nous assurons la protection du poisson. Tel est le mandat du ministère des Pêches et nous nous en acquittons selon différentes modalités.

Vous avez évoqué, entre autres choses, le principe d’équivalence. Il se trouve que nous avons, mes amis d’Environnement Canada et d’Énergie Canada et moi-même, la possibilité d’affronter ces questions de façon efficace.

M. Kent : Je voudrais ajouter que l’article 36 contient une série de dispositions, dans la forme que lui donne le projet de loi. Cependant, l’interdiction générale contenue dans l’article 36 concerne également le dépôt de substances délétères dans les eaux habitées par des poissons. Cependant, un peu plus loin, on permet le déversement de substances délétères sous certaines conditions et dans certaines situations. L’article 36 demeure donc tel quel dans la LCEE.

Le sénateur Baker : Je conclurai sur l’observation suivante : selon les termes des articles 35 et 36 de la loi actuelle, le ministre peut adopter des règlements qui influent sur l’application des articles en question. Or, en dépit des critiques qui vous ont été adressées par les gens qui vous reprochent de procéder par voie de règlement, la situation demeure inchangée, puisque les articles 35 et 36 vous laissent la latitude d’édicter des règlements.

Comme je vous le disais, l’association minière a des préoccupations à ce sujet. Puis-je vous demander de bien vouloir prendre connaissance de la déposition de l’association minière devant notre comité et de nous dire, par écrit, si leurs préoccupations vous semblent justifiées? Personne ne dit que vous êtes en train d’assouplir les règlements, en fait, vous ne les assouplissez pas, mais vous les rendez un peu plus compliqués dans le nouvel article 36, croyez-moi.

M. Kent : Nous en avons rendu le libellé plus efficace.

Le sénateur Baker : Efficace, vous l’avez dit. Pourriez-vous nous donner une réponse écrite? C’est une demande que nous vous présentons et, en cas de refus, nous serons contraints de signaler au Parlement que vous ne vous êtes pas montré coopératif.

M. Kent : Comptez sur moi. Afin de compléter cette réflexion, je dirai qu’à l’époque, on ne se préoccupait pas de l’exploitation des gisements de minerais non métalliques. Par exemple, il n’y avait pas de mines de diamant au Canada. L’Association minière du Canada et le secteur en général nous ont demandé d’actualiser les dispositions de la loi, et notamment d’adopter de nouveaux règlements aux gisements miniers métalliques et non métalliques, notamment en rapport avec les poissons et leur habitat.

Le sénateur Baker : Nous nous sommes compris.

The Chair: Senator Baker, you always come around to agree with the chair. Those witnesses from the Mining Association of Canada also indicated that on the section 35 and 36 ambiguity issue they were working very cooperatively with officials from these ministers' departments, as we speak. They are very pleased with the cooperation.

Senator Sibbeston: I just want to thank the three ministers for giving recognition to the Aboriginal people and their importance in this whole process.

Historically, one of the benefits of environmental boards and national energy boards and things of that sort has been that it has been a forum for Aboriginal people to state their case with respect to the land, waters and so forth. We have come a long way as a country in terms of being able to accommodate them and to make it possible for them to partake.

I recognize that the process does go on in the Northwest Territories, where I live, and in my hometown, Fort Simpson. There is a little mine just 150 kilometres west of us that hopes to develop zinc. It has taken six or seven years, and they have not started operating yet; it has just taken that long.

During that time, from initially all the Aboriginal communities being against that development, now, because of the company's willingness to work with them and accommodate them, their environmental concerns have been allayed. They are now in a position where they are supporting that development.

These are big steps. It speaks well for our country that throughout our whole country, the rights of native people are not just overridden, pushed aside and overwhelmed, and that they have a chance.

I think the essence of Aboriginal people is for them to take part and benefit. That is the essence. When you look at some of the developments in the North, the diamond mines and the oil in Fort McMurray, that has happened to a certain extent.

I am conscious of the Northern Gateway project and the attempt to build a pipeline from Alberta to the B.C. coast. There are some native people that are for it; others along the seacoast, who are likely to be adversely affected if there is a spill, are against it.

How do we as a country get approval for a project like that, considering that there is at the moment a lot of opposition? I would be interested to hear your views.

Le président : Sénateur Baker, vous parvenez toujours à vous entendre avec la présidence. Je rappelle que les témoins de l'Association minière du Canada ont également déclaré qu'ils travaillaient, en ce moment même et dans une excellente atmosphère de coopération dont ils se félicitent, avec les représentants de ces ministères pour résoudre la question de l'ambiguïté posée par les articles 35 et 36.

Le sénateur Sibbeston : Je commencerai par remercier les trois ministres ici présents de la reconnaissance apportée aux peuples autochtones et au rôle important qu'ils jouent dans l'ensemble de ce processus.

L'un des avantages de ces commissions environnementales ainsi que des offices nationaux traitant de l'énergie et d'autres organismes, c'est qu'ils offrent depuis longtemps une tribune aux populations autochtones afin qu'elles puissent exprimer leur position concernant les terres, les ressources en eau, et cetera. On peut donc dire que nous avons, en tant que pays, beaucoup progressé pour ce qui est de tenir compte de leurs besoins et de la place qui leur est faite autour de la table.

Je puis attester que le processus fonctionne de façon effective dans les Territoires du Nord-Ouest, où j'habite, à Fort Simpson plus précisément. Il y a, à quelque 150 kilomètres de Fort Simpson, une petite mine d'où l'on espère pouvoir extraire du zinc. Cela fait six ou sept ans que le processus a été amorcé, et la mine ne tourne pas encore, après tout ce temps-là.

Cela dit, alors qu'initialement les communautés autochtones étaient toutes opposées à cette mise en exploitation, aujourd'hui, grâce à l'attitude de la société qui coopère avec eux et tient compte de leurs préoccupations, leurs inquiétudes pour le milieu ambiant sont pratiquement dissipées, et ils peuvent appuyer aujourd'hui le projet.

Il s'agit là de progrès importants, qui sont à porter au crédit de notre pays car, partout, au lieu de piétiner les droits de nos populations autochtones ou de les tenir à l'écart, on leur donne voix au chapitre.

Je crois que fondamentalement, on s'efforce de favoriser la participation des Autochtones et de les faire bénéficier des actions entreprises. Si l'on prend comme exemple certains des chantiers du Nord, les mines de diamant ou les gisements de pétrole à Fort McMurray, les choses vont sans aucun doute dans ce sens.

Je suis bien entendu au courant du projet Northern Gateway et de la tentative de construction d'un pipeline reliant l'Alberta au littoral de la Colombie-Britannique. Certaines populations autochtones y sont favorables, d'autres, qui résident dans les zones côtières et qui risquent d'être affectées par d'éventuels déversements, y sont opposées.

J'aimerais vous demander comment, selon vous, nous pouvons nous y prendre en tant que pays pour obtenir l'approbation d'un tel projet, compte tenu de la forte opposition qu'il suscite actuellement?

Mr. Kent: I will start off, and I am sure my colleagues have thoughts. We have realized in recent years that the constitutional obligation to consult, the statutory obligation to consult, must be respected and consultation must begin much earlier, not only government to First Nations but industry to First Nations. In talks I have had recently and over the past few months with the Assembly of First Nations and Grand Chief Atleo, we have been discussing a concept that he first brought forward with regard to a virtual college that collects good and bad experiences that First Nations have had with regard to resource development projects, and to share that information with First Nations.

For example, as we move forward in Ontario with the Ring of Fire, there is great trepidation in some quarters about how this resource development will be carried out. I agree with the grand chief that consultation — but also shared experience, good and bad — will help the assessment process and deal with facts and realities, and not some of the misinformation or fear mongering that sometimes sets the process aside.

Senator Sibbeston: Can Minister Oliver say something? This is so important.

Mr. Oliver: Of course, we take our constitutional duties very seriously. The responsible resource development legislation is designed to enhance, deepen and make more meaningful the consultation specifically related to resource development.

I cannot comment on the Northern Gateway specifically because it is under regulatory review. You do know, however, that our government considers it a critical strategic objective to diversify our markets. Of course, in order to that, we have to build the infrastructure to get the resources from where they are to where they are wanted.

We are taking a whole-of-government approach, which would directly integrate Aboriginal consultations into the new process, get them involved earlier so it is more meaningful, and strengthen federal departmental coordination, establish a single central coordinator for projects under federal jurisdiction, and develop protocols with the provinces and territories and Aboriginal groups.

We have to approach this in an atmosphere and reality of mutual respect. We are hoping, at another level, that the enormous benefits of some of these projects for the communities will be persuasive and bring some communities onside.

M. Kent : Permettez-moi de commencer, et je suis sûr que mes collègues interviendront eux aussi. Au cours des dernières années, nous avons pris conscience du fait que la Constitution et la loi doivent être respectées et que nous devons amorcer les consultations de façon beaucoup plus précoce, je parle non seulement des consultations menées par le gouvernement avec les Premières nations, mais également de celles qui incombent au secteur privé. Lors des pourparlers que j'ai eus récemment et au cours des quelques derniers mois avec l'Assemblée des Premières Nations et avec le grand chef Atleo, nous avons débattu d'un concept qu'il a été le premier à nous présenter, à savoir la création d'un collège virtuel chargé de colliger les expériences, positives mais aussi négatives, qu'ont eues les Premières nations dans le domaine des projets de développement des ressources, afin d'échanger ces informations entre les Premières nations.

À titre d'exemple, à mesure que progresse le secteur Ring of Fire en Ontario, on s'inquiète beaucoup, dans certains milieux, des modalités de mise en exploitation des ressources. Pour ma part, je conviens avec le grand chef que le processus consultatif — y compris, d'ailleurs, le partage des expériences, bonnes ou mauvaises — encouragera le processus d'évaluation et permettra d'affronter les faits et la réalité, plutôt que de s'abandonner à la désinformation et à la propagation de la peur, qui risque de faire dérailler le processus.

Le sénateur Sibbeston : Le ministre Oliver a-t-il quelque chose à dire sur ce sujet important?

M. Oliver : Bien entendu, et je confirme que nous prenons nos obligations constitutionnelles très au sérieux. La loi concernant le développement responsable des ressources vise à renforcer, à approfondir et à rendre plus efficace le processus consultatif spécifiquement élaboré à cette fin.

Je ne peux pas me prononcer sur le projet Northern Gateway, car il fait actuellement l'objet d'un examen réglementaire. Vous n'ignorez pas, cependant, que notre gouvernement y voit un objectif stratégique de première importance dans l'optique de la diversification de nos marchés. Certes, pour y parvenir, nous devons construire les infrastructures permettant d'acheminer les ressources depuis le point d'extraction jusqu'au point d'exploitation.

Nous avons adopté une approche qui implique l'ensemble des instances gouvernementales, avec intégration directe des consultations menées avec les Autochtones au nouveau processus. Il s'agit de les impliquer plus en amont, afin de donner tout son sens au processus, et de renforcer la coordination interministérielle au niveau fédéral, notamment en désignant un coordonnateur unique pour les projets relevant du fédéral, tout en élaborant des protocoles avec les provinces et les territoires et avec les groupements autochtones.

Il nous faut adopter une approche basée sur une atmosphère, mais aussi une réalité de respect mutuel. Sur un autre plan, nous espérons que les énormes avantages que peuvent apporter certains de ces projets aux communautés impliquées seront de nature à les persuader et à les rallier.

I would just say that there is probably somewhat more support than is publicly known, and in some cases there are arrangements being worked out that will be, I gather, announced at a later stage.

Senator Peterson: Thank you, ministers, for your presentations. I have just a few questions. Mr. Oliver, this will be to you.

It is my understanding that most of the portions of the Canada Nuclear Safety Act will be transferred to the provinces. I was wondering if this would also include legal liabilities in the event of serious incidents.

Mr. Oliver: First, this piece of legislation does not apply to the Canadian Nuclear Safety Commission. We have spoken to the commission, and the chair of the commission will be making some voluntary steps of his own in terms of timing, but that is something that is within his control, within Dr. Binder's control, and is not something that is being mandated by the government. It is separate and apart.

Liability will not be affected.

Senator Peterson: Minister Kent, under the new assessment act, we are putting collars on the time that it can be done. It says it could be up to two years. I presume that is an outside number, but it could be less than that. Who determines the length of a study?

Mr. Kent: The establishment of timelines relates directly to the experience, I think it is fair to say, of a majority of assessments that have been carried out in the past. With regard to CEAA, you are quite right, in general, for a two-year timeline for federal panels. There is provision for ministerial discretion for a brief extension of three months should there be extenuating circumstances. There are any number of possibilities there. Again, in the event that there are extraordinary circumstances, the Governor-in-Council can provide for further extension.

By and large, we think that the two-year timeline, with a set pre-panel, panel and decision period, will be easily achievable. We do intend with this new legislation and by the establishment of timelines that panels will conduct themselves and will focus themselves on getting the job done. Some of the more unacceptable examples of delay have been caused in the past by panels that applied themselves less than full-time. There are also extenuating circumstances with regard to a proponent wanting a time out. There have been occasions in the past where a project proponent has undergone either a sale or a transfer of responsibilities, going in and out of partnerships. There are times when a provincial or territorial partner would need a timeout. We believe that the two-year, defined timeline is easily achievable in all but very few circumstances.

Senator Peterson: You would think you can accommodate all interested witnesses who would want to appear?

Mr. Kent: Absolutely.

Je voudrais également avancer l'idée que le soutien à ces initiatives est probablement plus large; en outre, on peut s'attendre à ce que des ententes actuellement en cours de négociation soient annoncées ultérieurement.

Le sénateur Peterson : Messieurs les ministres, je vous remercie de vos exposés. Permettez-moi quelques questions, en commençant par vous, monsieur Oliver.

Si j'ai bien compris, la majeure partie des dispositions de la Loi sur la sûreté nucléaire au Canada seront transférées au ressort provincial. Je voudrais savoir si cela comprend également les responsabilités juridiques en cas d'incident grave.

M. Oliver : Je précise tout d'abord que cette loi ne s'applique pas à la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Nous avons consulté la Commission, et son président, M. Binder, prendra à titre volontaire certaines mesures concernant le calendrier; mais il s'agit là de décisions autonomes et distinctes, nullement mandatées par le gouvernement.

Quant à la responsabilité, elle ne sera pas affectée.

Le sénateur Peterson : Monsieur le ministre Kent, la nouvelle loi sur l'évaluation instaure, si j'ai bien compris, une limite maximale de deux ans pour la conduite de l'examen. Et je crois aussi que la période pourrait être inférieure. Qui détermine la durée de l'étude?

M. Kent : Je crois qu'on peut dire que les délais fixés découlent directement de l'expérience acquise lors d'une majorité d'évaluations antérieures. S'agissant de la LCEE, vous avez tout à fait raison, les commissions fédérales disposent d'une période de deux ans. L'application d'une marge discrétionnaire ministérielle en vue d'une prolongation de trois mois a été prévue en cas de circonstances atténuantes. Les cas de figure sont nombreux et, comme je le disais, en cas de circonstances exceptionnelles, le gouverneur en conseil peut accorder une extension du délai.

Nous pensons que, de manière générale, une période de deux ans devrait suffire à l'examen préliminaire par la Commission et à une prise de décision, et cela sans difficulté. L'adoption de la nouvelle loi et l'instauration de limites temporelles devraient inciter les commissions à accomplir leur tâche avec diligence. Dans le passé, nous avons eu des exemples de retards inacceptables du fait que certaines commissions ne se consacraient pas à plein temps à la tâche assignée. Des circonstances atténuantes sont également prévues, par exemple lorsqu'un soumissionnaire a besoin d'un délai supplémentaire, et cela s'est produit; il y a également les cas de vente ou de transfert de responsabilité, de mouvements dans les prises de part, ou encore de demande de délai supplémentaire de la part d'un partenaire provincial ou territorial. Nous pensons qu'à quelques rares exceptions près, la période de deux ans représente un objectif facilement réalisable.

Le sénateur Peterson : Vous pensez que cela permet d'entendre tous les témoins qui souhaiteraient comparaître?

M. Kent : Absolument.

Senator Peterson: Without adjusting the timelines to exclude them?

Mr. Kent: We have found in recent years, again since the June 2010 improvements to CEAA, that in fact those rough timelines have by and large been met. There are some exceptions. Going forward with the new legislation, we believe that that will encourage those panels to put noses to grindstone and get the job done.

Senator Peterson: Also, regardless of what the panels say, they are aware also that the cabinet makes the final decision, I take it?

Mr. Kent: That has always been the case in CEAA. What has happened now is the NEB process has been contemporized to CEAA. CEAA will operate going forward much as it already does now, with the addition of timelines and with the addition of some of the detail with regard to changes in the Fisheries Act. It will operate much as it does today.

Senator Peterson: I hope so. We will see.

The Chair: Ministers, I am getting the signal that you have to go. I have six people on the list. Do you all have to go? Is there any leeway at all?

Mr. Kent: I do have a federal-provincial commitment.

Mr. Ashfield: I have another commitment as well, Mr. Chair.

The Chair: Senator Johnson got caught in a rainstorm. She came to me this morning and said she had a very important question. I would like her to have the last word.

Senator Johnson: Thank you very much, Mr. Chair. Some of my colleagues have covered it. The key thing is the Fisheries Act, with regard to the minister, would no longer prohibit harmful alteration, disruption or destruction of fish habitat, but rather prevent serious harm to fish that are part of a commercial, recreational or Aboriginal fishery or to fish that support such a fishery. The question is, after recognizing that even temporary disruptions can have a serious impact on fish, I have to know how the changes would protect the fish throughout their life cycle. Can you give me an example of an effect that would harmfully alter fish habitat but not seriously harm the fish?

Mr. Ashfield: There are a number of examples that you could use. If you look at fish habitat along the shores of a stream, for example, there could be a temporary upheaval of the vegetation along the shore. That would be a temporary effect on fish, but it

Le sénateur Peterson : Sans devoir ajuster le temps imparti en fonction des témoignages?

M. Kent : Au cours des dernières années, plus précisément depuis les améliorations apportées à la LCEE en juin 2010, ces délais, fixés avec une certaine souplesse, ont généralement été respectés. Certes, il y a quelques exceptions. Je crois cependant qu'avec la nouvelle loi, les commissions seront encouragées à retrousser leurs manches et à mener leur tâche à bien.

Le sénateur Peterson : Par ailleurs, j'imagine que les commissions savent pertinemment que, quelle que soit leur décision, le dernier mot revient au Cabinet, n'est-ce pas?

M. Kent : Cela a toujours été le cas avec la LCEE. J'ajoute que le processus de l'OLE sera actualisé en fonction de la LCEE. L'application de la LCEE se fera sans grand changement par rapport à son régime actuel, avec l'adjonction des limites temporelles et de certaines nouvelles dispositions découlant des amendements apportés à la Loi sur les pêches. Mais dans l'ensemble, les choses ne changeront guère.

Le sénateur Peterson : Je l'espère, nous verrons bien.

Le président : Messieurs les ministres, on nous signale que le moment est venu de nous séparer. J'ai six personnes sur ma liste. Est-ce que vous devez tous nous quitter? N'y a-t-il vraiment rien à faire?

M. Kent : J'ai un engagement ferme pour une rencontre fédérale-provinciale.

M. Ashfield : J'ai également un engagement ferme, monsieur le président.

Le président : Madame le sénateur Johnson a été retardée par une pluie violente, et elle m'annonçait ce matin qu'elle souhaitait poser une question très importante. Permettez-moi de lui donner le dernier mot.

Le sénateur Johnson : Merci infiniment, monsieur le président. Certains de mes collègues ont déjà abordé la question. Ma question porte essentiellement sur le fait que, s'agissant du ministre, la Loi sur les pêches n'interdirait plus les altérations préjudiciables à l'habitat des poissons, ou encore sa perturbation ou sa destruction, mais interdirait que des dommages sérieux soient causés aux poissons dans le cadre d'une pêche commerciale, récréative ou autochtone, ou encore aux poissons qui sous-tendent une telle pêche. Voici donc ma question : compte tenu du fait que même les perturbations temporaires risquent d'avoir un impact sérieux sur les poissons, je voudrais savoir comment les amendements apportés contribueraient à protéger les poissons tout au long de leur cycle de vie. Pourriez-vous me donner un exemple d'une action qui pourrait altérer de façon négative l'habitat des poissons sans créer un dommage sérieux aux poissons?

M. Ashfield : Les exemples ne manquent pas. Prenez le cas d'un habitat piscicole le long des rives d'un fleuve, par exemple, avec une perturbation temporaire de la végétation le long de cette rive. Cela aurait une incidence temporaire sur les poissons, sans

certainly would not impact overall or for any extended period of time. It would have a minimal impact on fish and fish habitat. There is that type of thing. There are other things that could destroy permanently fish habitat along a stream, and those are areas that we would certainly not allow and would be involved in making sure that fish were protected.

Senator Johnson: I have been on the Fisheries Committees for years in the Senate, and I come from a lake that is very challenged, Lake Winnipeg. The experimental lakes project was stopped. It has been a very busy weekend for us all. I know you are trying to upgrade and improve in all the work you are doing. I know no matter what you do in the way of change in this country, it takes time and understanding, but we have to get the message out that it is positive. What you are doing is positive, not negative. It is not going back in time; it is going forward in time. I am hoping you can do that as well as getting the fisheries and oceans to enforce habitat provision, especially. That is a very important thing. You talk about being upset about the past. That has not been done in the past, in my experience, in all my work in the Fisheries Committee, enforcing that habitat.

Mr. Ashfield: In actual fact, we are increasing our authorities through the changes that we are proposing. They would allow us to provide a more meaningful enforcement, new fines for the Environmental Assessment Act, in line with the Environmental Assessment Act, so we will have the tools that we need to actually enforce things. On the regulatory side, we actually could not enforce a lot of our regulations, and this will allow us to do that.

Mr. Kent: If I could speak briefly to the experimental lakes, that is an example of sometimes knee-jerk, negative reaction to change. The experimental lakes project, which was created back in the 1970s, was invaluable in helping to create the acid rain treaty. The data we have accumulated over the past four decades is broad and it is deep. The partnership with DFO has been a very good one. What we are doing now in Environment Canada is moving farther west to take a look at potential impact and acidification of lakes downwind from the oil sands, for example. That is part of our water, air, biodiversity monitoring, which we have strengthened in the Athabasca Basin and in the airsheds west and southwest of there. There is change but, as with every program in every department of government, there is a time to create programs, there is a time to assess programs, a time to renew them when they are still relevant and to end them when they are not. That is essentially what we have been doing in recent months across government.

pour autant que cet impact soit profond ou prolongé. Donc, l'impact sur les poissons et sur leur habitat serait mineur; voilà pour le premier exemple. Par contre, si des interventions risquaient de détruire de façon permanente l'habitat des poissons le long de secteurs d'un fleuve, toute intervention y serait interdite et nous veillerions à ce que l'interdiction soit respectée.

Le sénateur Johnson : J'appartiens depuis des années aux comités des pêches du Sénat et je viens d'une région où se trouve un lac en difficulté, le lac Winnipeg. Le projet concernant les lacs expérimentaux a été interrompu. Je rappelle que nous avons tous été très occupés cette fin de semaine. Je sais aussi que toutes vos activités visent à apporter des améliorations. Certes, tout ce qui vise à apporter des changements dans ce pays nécessite du temps et de la compréhension, mais il faut aussi que nous adressions au public un message positif. Ce que vous entreprenez a une valeur bel et bien positive, car vous êtes en train d'avancer et non pas de régresser. J'espère que vous y réussirez, et que vous réussirez également à obtenir que les dispositions concernant les pêches et les océans, et notamment l'habitat des poissons, soient effectivement appliquées. C'est un aspect très important. Vous dites que ce que l'on a fait dans le passé ne laisse pas de vous inquiéter. Pour autant que je sache, au cours de toutes mes années au sein du comité des pêches, on n'a pas imposé de dispositions concernant la protection de l'habitat.

M. Ashfield : En fait, les modifications que nous proposons élargissent les pouvoirs qui nous sont attribués. Ils nous permettront également, s'ils sont adoptés, d'imposer les règles de façon plus pertinente, notamment par le biais de nouvelles amendes dans le cadre de la LCEE. Ainsi, nous disposerons des outils dont nous avons besoin pour obtenir la conformité. S'agissant du volet réglementaire, cela nous permettra d'obtenir l'application des règlements, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

M. Kent : Si vous me permettez quelques mots concernant les lacs expérimentaux, je voudrais dire que c'est là un exemple de réaction impulsive et négative à ce changement. L'initiative concernant les lacs expérimentaux, qui remonte aux années 1970, a contribué de façon précieuse à l'adoption du traité sur les pluies acides. Nous avons ainsi pu accumuler un vaste éventail de données très détaillées au cours des quatre dernières décennies, et notre partenariat avec le ministère des Pêches et des Océans a été d'une qualité remarquable. Actuellement, nos services d'Environnement Canada se déplacent davantage vers l'ouest afin d'évaluer notamment l'impact potentiel sous forme d'acidification que pourraient subir les lacs situés sous le vent des sables bitumineux. Cela fait partie de notre mandat de surveillance des eaux, de l'air et de la biodiversité, mandat que nous avons renforcé dans le bassin de l'Athabasca et dans les bassins atmosphériques à l'ouest et au sud-ouest de cette région. Les choses évoluent, et comme pour tous les programmes

The Chair: There are still six of you on the list. I will put you at the top of the list in that order. We have people from the agencies here, and we have time set aside. We can sit as late as we want.

I take it you do have to leave, gentlemen?

Mr. Kent: In the interests of strengthening our federal-provincial partnerships, I think we would have to go.

The Chair: Thank you all very much. It has been a good session.

We continue with our meeting as we study the provisions of Part 3 of Bill C-38, the current budget implementation legislation. We now have with us three very important agencies involved in the administration of the responsible resource development plan enshrined in the budget legislation. We have the Canadian Environmental Assessment Agency, the Canadian Nuclear Safety Commission and the National Energy Board of Canada.

I believe our witnesses were in the room during the earlier testimony, so you all know who we are, but I would like each of you to introduce yourselves, or I could help you. I know in the centre we have Ms. Helen Cutts, Vice-President, Policy Development Sector of CEAA. I think we have seen you before. I think we have seen a number of you before our committee, so we are looking forward to your input on this legislation. We also have Steve Mongrain, Senior Policy Advisor, Policy Development Sector of CEAA.

From the Canadian Nuclear Safety Commission we have Gord White, Vice-President, Regulatory Affairs; Patsy Thompson, Director General, Directorate of Environmental and Radiation Protection and Assessment; and Peter Elder, Director General, Directorate of Nuclear Cycle and Facilities Regulation.

From the NEB, all alone, is Robert Steedman, Chief Environment Officer.

Thank you all for coming and welcome. I believe Ms. Cutts is up first, so over to you.

Helen Cutts, Vice-President, Policy Development Sector, Canadian Environmental Assessment Agency: Thank you, Mr. Chair. I am glad to be here to give some further explanation about the Canadian Environmental Assessment

appliqués par n'importe quel ministère, il y a un moment opportun pour les créer, et puis une période pendant laquelle on les évalue, soit pour les renouveler lorsqu'ils ont conservé leur pertinence, soit pour y mettre fin lorsqu'ils sont caducs. C'est, pour l'essentiel, ce que nous avons fait au cours des derniers mois pour l'ensemble des instances gouvernementales.

Le président : J'ai encore six témoins sur ma liste, que j'inscris donc dans cet ordre. Nous avons devant nous des représentants des agences, et nous disposons de tout le temps nécessaire pour siéger aussi longtemps que nous le souhaitons.

Je pense que vous devez nous quitter, n'est-ce pas, messieurs?

M. Kent : Je pense que si nous voulons poursuivre le renforcement de nos partenariats fédéraux-provinciaux, il nous incombe de vous quitter.

Le président : Merci infiniment à vous tous pour cette excellente séance.

Nous poursuivons notre réunion sur les dispositions de la partie 3 du projet de loi C-38, la loi d'exécution du budget. Nous allons maintenant entendre trois organismes importants qui participent à l'administration du plan de développement responsable des ressources enchâssé dans la loi budgétaire. Ce sont l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et l'Office national de l'énergie du Canada.

Je crois que nos témoins étaient dans la salle pendant la comparution du groupe précédent. Par conséquent, vous savez tous qui nous sommes, mais je voudrais que chacun de vous se présente, ou je pourrais vous aider. Je sais qu'au centre se trouve Mme Helen Cutts, vice-présidente, Secteur d'élaboration des politiques de l'ACEE. Je crois nous vous avons déjà rencontrée. Nous avons déjà vu un certain nombre d'entre vous et nous avons donc hâte d'entendre ce que vous avez à nous dire au sujet de ce projet de loi. Steve Mongrain, conseiller principal en politiques, Secteur d'élaboration des politiques de l'ACEE est également présent.

Les représentants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire sont Gord White, vice-président, Affaires réglementaires; Patsy Thompson, directrice générale, Direction de l'évaluation et de la protection environnementales et radiologiques et Peter Elder, directeur général, Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires.

L'Office national de l'énergie est représenté par Robert Steedman, spécialiste en chef, Environnement.

Merci à tous d'être venus et bienvenue. Je crois que Mme Cutts va commencer. La parole est à vous.

Helen Cutts, vice-présidente, Secteur d'élaboration des politiques, Agence canadienne d'évaluation environnementale : Merci, monsieur le président. C'est un plaisir pour moi d'être ici pour expliquer plus en détail la Loi canadienne sur l'évaluation

Act, 2012. My remarks will build on what was presented to the committee on May 10 and some of the highlights that were just provided by the Minister of the Environment.

My intent today is to provide an overview of the sequence that would be followed for an environmental assessment. I will look at how the assessment is initiated, how it is conducted and, finally, what it takes to complete an assessment. This will be a beginning-to-end view of what the new process will look like.

We will begin with initiating the environmental assessment. The core element of the initiation is the project list. A list will set out project types in regulation. Project proponents would be required to submit a project description to the Canadian Environmental Assessment Agency.

As a safety net, the Minister of the Environment could require an environmental assessment of a project that is not on the list. When this project description comes in, the agency would have 45 days to determine whether an environmental assessment is required. This includes a 20-day public comment period. This step would not apply to projects regulated by the Canadian Nuclear Safety Commission or the National Energy Board. These projects, if identified in regulations, would automatically require an environmental assessment.

I will turn now to the actual conduct of an environmental assessment. Here we begin with looking at the environmental effects. The environmental effects that would be assessed are those within federal jurisdiction, such as effects on fish. These effects are covered in section 5(1). The effects that result from a federal decision about a proposed project must also be assessed. For example, an environmental assessment would look at the effects that result from a federal decision to fund a project. Those effects are covered in section 5(2). Assessments would be conducted by the agency, the Canadian Nuclear Safety Commission, for the projects that it regulates and the National Energy Board for the projects it regulates.

If it is a project that our agency is responsible for, the Minister of the Environment could decide to refer the project to a review panel. The minister would have 60 days from the start of the assessment to make this referral.

As you know, there are time limits proposed in this bill. The agency would have 365 days to do a standard assessment and 24 months to complete a review panel. The time limits for the National Energy Board and the Canadian Nuclear Safety Commission are covered under their respective acts, and my colleagues can touch on that.

Environmental assessment includes opportunities for public participation. For example, public comment is sought when the agency conducts the assessment. The public would also have an opportunity to comment on the draft report prepared at the end.

environnementale de 2012. Mes commentaires s'appuieront sur ce qui a été présenté au comité le 10 mai et sur quelques points importants que le ministre de l'Environnement vient de présenter.

Je voudrais vous donner aujourd'hui un aperçu de la séquence qui sera suivie dans le cadre d'une évaluation environnementale. J'analyserai comment une évaluation environnementale serait entamée, comment elle serait réalisée et finalement, ce qu'il faut pour achever une évaluation. C'est un aperçu des caractéristiques du nouveau processus du début jusqu'à la fin.

Nous allons d'abord voir comment débute une évaluation environnementale. Le principal élément déclencheur est la liste de projets. Une liste de projets serait prévue par règlement. Les promoteurs de projets seraient tenus de présenter une description de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Comme mesure de précaution, le ministre de l'Environnement pourrait exiger l'évaluation environnementale d'un projet ne se trouvant pas sur la liste. L'agence aurait 45 jours pour déterminer si une évaluation environnementale est nécessaire. Ce délai comprend une période de consultation du public de 20 jours. Cette étape ne serait pas applicable aux projets réglementés par la Commission canadienne de sûreté nucléaire ou l'Office national de l'énergie. Ces projets feraient d'emblée l'objet d'une évaluation environnementale s'ils figurent dans le règlement.

Je vais maintenant passer à la réalisation d'une évaluation environnementale. Les effets environnementaux qui seraient évalués sont ceux qui sont de compétence fédérale, comme les effets sur le poisson. Ces effets sont visés au paragraphe 5(1). Les effets découlant d'une décision fédérale relativement au projet proposé doivent également être évalués. Par exemple, une évaluation environnementale tiendrait compte des effets découlant d'une décision fédérale de financer un projet. Ces effets sont visés au paragraphe 5(2). Les évaluations seraient réalisées par l'agence, la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour les projets qu'elles réglementent et par l'Office national de l'énergie pour les projets qu'il réglemente.

Lorsque l'agence est responsable, le ministre de l'Environnement peut renvoyer le projet à une commission d'examen composé d'experts indépendants. Le ministre aurait alors 60 jours à compter du début d'une évaluation pour effectuer ce renvoi.

Comme vous le savez, le projet de loi prévoit des échéanciers. L'agence disposerait de 365 jours pour une évaluation normalisée et de 24 mois pour une évaluation réalisée par une commission d'examen. Les délais accordés à l'Office national de l'énergie et à la Commission canadienne de sûreté nucléaire sont visés par leur loi respective. Mes collègues en parleront un peu dans leur présentation.

Une évaluation environnementale comprend une occasion de participation publique. Lorsque l'agence réalise une évaluation environnementale, le public pourra commenter le rapport provisoire.

If the assessment is carried out by a review panel, then that review panel must hold public hearings. Interested parties that are directly affected by the project, or that have expertise or information relevant to the project, may submit oral submissions. The requirements in the current act for participant funding would continue, along with a public registry to provide convenient public access to documents.

In terms of cooperation with other jurisdictions, the current mechanisms have been retained. These include the ability to delegate an environmental assessment as well as establishing joint review panels. But in addition to those two, there are two new tools, substitution and equivalency. Substitution allows the process of another jurisdiction to substitute for the federal process but not decision making. Under equivalency, cabinet may recognize a provincial process as equivalent for a specific project. In these cases the act would not apply.

I will turn to the final stages of an environmental assessment. At the end of an environmental assessment, a decision is made as to whether a project is likely to cause significant adverse environmental effects. As is the case under the existing act, cabinet would determine if any significant effects are justified in the circumstances. This decision statement would set out mitigation measures as well as follow-up requirements. Follow-up programs would be mandatory after all environmental assessments. The act includes inspection powers and potential fines of \$100,000 to \$400,000 to deal with violations of the act.

I would like to mention two other points. Federal authorities would be required to ensure that their actions with respect to routine projects on federal lands and outside Canada do not cause significant adverse environmental effects, and there is also new authority to conduct assessments on a regional scale rather than just specific projects. This is done in cooperation with the provinces and was highlighted by Minister Kent in his presentation.

In conclusion, this is a run-through of what the process would look like. My colleagues will now provide an overview of how environmental assessment fits into their broader responsibilities.

Robert Steedman, Chief Environment Officer, National Energy Board of Canada: Thank you for the opportunity to appear before you today to support a review of Part 3 of Bill C-38. The National Energy Board's purpose is to regulate pipelines, energy development and trade in the Canadian public interest. The board is accountable to Parliament and reports to Parliament through the Minister of Natural Resources. The board regulates the construction and operation of interprovincial and international oil and gas and commodity pipelines, and

Si c'est une commission d'examen qui fait l'évaluation, elle doit tenir des audiences publiques. Les parties intéressées qui sont directement concernées par le projet ou qui ont de l'expertise ou des renseignements pertinents pour l'évaluation environnementale peuvent faire des présentations orales. Les exigences de la loi actuelle relative à l'aide financière aux participants seraient maintenues de même que le registre public en vue de faciliter l'accès du public aux documents.

Les mécanismes de coopération actuels avec d'autres instances ont été retenus, tels que la capacité de déléguer une évaluation environnementale ou de constituer une commission d'examen conjoint. De nouveaux outils ont été ajoutés : l'équivalence et la substitution. La substitution permet de substituer le processus d'une autre instance au processus fédéral, à l'exception de la prise de décision. Le Cabinet peut également reconnaître l'équivalence d'un processus provincial pour un projet donné. Dans ces cas-là, la loi ne s'appliquerait pas.

Je vais maintenant parler des dernières étapes d'une évaluation environnementale. À la fin d'une évaluation environnementale, une décision est prise quant à savoir si un projet est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement. Comme c'est le cas en vertu de la loi actuelle, le Cabinet déterminerait si les effets importants sont justifiés dans les circonstances. Des exigences relatives à des mesures d'atténuation et de suivi seraient établies dans une déclaration de décision ayant force exécutoire. Des programmes de suivi seraient obligatoires après toute évaluation environnementale. Ces modalités s'appuient sur des pouvoirs d'inspection et des pénalités possibles allant de 100 000 \$ à 400 000 \$ en cas d'infraction.

J'aurais deux autres choses à mentionner. Les autorités fédérales seraient tenues de s'assurer que leurs actions, en ce qui concerne les projets sur le territoire domaniale et à l'extérieur du Canada, n'entraînent pas d'effets négatifs importants sur l'environnement. Un nouveau pouvoir permet également de réaliser, avec la collaboration des provinces, des évaluations environnementales à l'échelle régionale au lieu d'un projet particulier. Le ministre Kent l'avait également souligné dans sa présentation.

En conclusion, ce n'est qu'un compte rendu rapide de ce que pourrait être le processus. Mes collègues vont présenter maintenant un aperçu de la façon dont l'évaluation environnementale s'intègre dans le contexte plus large de leurs responsabilités.

Robert Steedman, spécialiste en chef, Environnement, Office national de l'énergie du Canada : Merci de me donner l'occasion de me présenter devant vous aujourd'hui et d'appuyer votre examen de la partie 3 du projet de loi C-38. L'Office national de l'énergie a pour raison d'être de réglementer, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie. Il est responsable envers le Parlement et lui fait rapport par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. Il réglemente la construction et

international power lines. We also regulate oil and gas exploration and development on frontier lands and offshore areas not covered by provincial-federal co-management agreements.

The NEB's regulatory oversight extends over 71,000 kilometres of pipeline that crisscross most of our country, and approximately 1,400 kilometres of international power lines. The board does not regulate energy projects that are wholly contained within a province.

The NEB holds the companies it regulates accountable for the safety of their facilities and for the protection of the environment in which they operate. Our safety programs are designed to ensure companies are effective in managing safety and environmental protection throughout the entire lifecycle of a pipeline from design to construction, operation and through to abandonment.

As we audit and inspect for compliance. We look for evidence of management systems that provide a strong foundation for a pervasive culture of safety, forcefully affirmed by the organization's leadership, rigorously documented in writing, known to all employees and consistently implemented in the field.

The board has an advisory function under the NEB Act. In this role it reviews and analyzes matters within its jurisdiction and provides information and advice on aspects of energy supply, transmission and disposition in and outside of Canada.

The board holds a public hearing for any application to build a pipeline over 40 kilometres long and for a variety of other energy regulatory matters. In assessing a project, the NEB considers all factors relevant to the public interest, including the environmental effects of the project.

We have significant experience in considering potential environmental effects when making our regulatory decisions and have been conducting environmental assessments under the Canadian Environmental Assessment Act since it came into force in 1995. In recent years, the NEB has conducted about 30 screening level environmental assessments per year. Many of these screening level assessments were part of a public hearing under the NEB Act. The board has conducted comprehensive studies and review panels under the CEAA, all in association with a public hearing under the NEB Act.

The National Energy Board has the mandate, processes and capacity to conduct technically rigorous, publicly transparent and inclusive environmental assessments for any facility that we would

l'exploitation des oléoducs, gazoducs et productoducs interprovinciaux et internationaux de même que les lignes internationales de transport d'électricité. Il régleme aussi l'exploration et la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières dans les régions pionnières et les zones extracôtières non assujetties à des accords de gestion fédéraux ou provinciaux.

La surveillance réglementaire de l'office s'applique à des pipelines qui parcourent le pays en tout sens, sur une distance de 71 000 kilomètres, et à des lignes internationales de transport d'électricité qui s'étendent sur quelque 1 400 kilomètres. Les projets énergétiques qui ne débordent pas des limites d'une province ne relèvent pas de la compétence de l'office.

L'office tient les sociétés qu'il régleme responsables de la sécurité de leurs installations et de la protection de l'environnement qui les entoure. Ses programmes sont conçus de manière à assurer l'efficacité des sociétés en matière de gestion de la sécurité et de protection de l'environnement à toutes les étapes du cycle de vie d'un pipeline — de la conception, en passant par la construction et l'exploitation, jusqu'à la cessation d'exploitation.

À nos vérifications et inspections de conformité se greffe la recherche de systèmes de gestion pouvant servir d'assise solide à une culture de sécurité omniprésente, soutenue vigoureusement par la haute direction de l'organisation, rigoureusement documentée, connue de tous les employés et constamment mise en pratique sur le terrain.

En vertu de la fonction de conseil que lui confère la Loi sur l'Office national de l'énergie, l'office surveille et analyse toutes les questions qui relèvent de sa compétence et fournit des renseignements et des avis dans les domaines de l'offre, du transport et de l'utilisation d'énergie à l'intérieur et à l'extérieur du Canada.

L'office tient une audience publique pour toutes les demandes visant la construction de pipelines dont la longueur est supérieure à 40 kilomètres et pour diverses autres questions concernant la réglementation de l'énergie. Lorsque l'office évalue un projet, il considère tous les facteurs reliés à l'intérêt public, y compris les effets sur l'environnement.

Nous avons une expérience considérable en ce qui a trait à l'étude des effets possibles sur l'environnement, dans le cadre de nos décisions de réglementation, et nous effectuons des évaluations environnementales en vertu de la Loi canadienne sur les évaluations environnementales depuis son entrée en vigueur en 1995. Au cours des dernières années, l'office a mené environ 30 évaluations environnementales préliminaires par année. Bon nombre de ces évaluations préliminaires s'inscrivaient dans une audience publique. L'office a dirigé des études approfondies et des commissions d'examen en application de la LCEE, toutes reliées à des audiences publiques tenues en vertu de la Loi sur l'ONE.

L'Office national de l'énergie a le mandat, les processus et la capacité nécessaires pour mener des évaluations environnementales inclusives, rigoureuses sur le plan technique

regulate. The NEB has approximately 50 environment, socioeconomic lands and stakeholder engagement specialists and 40 safety and engineering specialists on staff.

As a lifecycle regulator, the NEB attaches environmental conditions to project approvals that we monitor and enforce beyond the environmental assessment phase for project approval through construction, operation and eventual abandonment. Throughout the entire lifespan of a project, we monitor to ensure that the company is managing its project so that it is operated in manner that is safe, secure and protects the environment.

Our compliance and verification program includes such activities as audits, construction and safety inspections, compliance meetings, emergency exercise assessments and investigations. If we find that a company is not complying with its regulatory obligations, we use a range of tools to enforce our decisions, uphold safety and protect the environment. These tools range from an oral request for immediate compliance to criminal prosecution. They also include orders to stop work or modify the operation of a facility.

Should proposed legislative changes be enacted, the NEB will operate within that updated framework. The NEB would continue to conduct an independent, fair and accessible environmental assessment and regulatory review process for major pipeline projects. We would recommend terms and conditions to make the project safe for people and the environment.

The legislative changes address the timelines for NEB regulatory assessment and provide GIC with the responsibility to make the go/no go decision for issuing a pipeline certificate. Proposed timelines are consistent with the NEB's historical performance and tools are provided to deal with contingencies.

Currently, the NEB makes the decision, but an order from the GIC is required before a certificate for a project can be issued. This would change so that the GIC makes the decision and is not simply approving the NEB decision. Further, in situations where the NEB does not recommend approval, the analysis and recommended terms and conditions would be provided to the GIC for their final decision.

Thank you for the opportunity to provide this overview of the National Energy Board's mandate and regulatory approach. I would be pleased to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you very much, Mr. Steedman. GIC, is that Governor-in-Council?

Mr. Steedman: Yes, sir.

et transparentes pour le public pour toutes les installations qu'il réglemente. L'ONE compte parmi son personnel environ 50 spécialistes de l'environnement, de l'aspect socioéconomique, des terres et de la participation des parties prenantes, et environ 40 spécialistes en sécurité et en génie.

L'office réglemente les installations tout au long de leur cycle de vie. Les projets approuvés sont assortis de conditions environnementales, que nous surveillons et appliquons, même après l'évaluation environnementale — dès l'approbation du projet, pendant la construction et l'exploitation, jusqu'à la cessation d'exploitation. Tout au long de la durée de vie d'un projet, nous surveillons les activités afin que la société gère et exploite les installations de manière à assurer la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement.

Notre programme de vérification de la conformité inclut des activités de vérification, de construction et d'inspection de sécurité, ainsi que des réunions sur la conformité, des évaluations d'exercices d'urgence et des enquêtes. Lorsque nous jugeons qu'une société ne remplit pas ses obligations réglementaires, nous utilisons différents outils pour faire respecter nos décisions, assurer la sécurité et protéger l'environnement. Ces outils peuvent aller de la demande verbale à la poursuite au criminel. Il peut s'agir également d'ordonnances visant l'arrêt des travaux ou la modification des activités d'une installation.

Si les modifications proposées à la loi sont adoptées, l'office s'en tiendra au cadre révisé. L'office continuerait à appliquer un processus d'évaluation environnementale et d'examen de la réglementation indépendant, juste et accessible pour les grands projets pipeliniers. Il recommanderait des conditions visant à assurer la sécurité du projet pour la population et l'environnement.

Les modifications à la loi portent sur les délais fixés pour l'évaluation réglementaire de l'office, et donnent au gouverneur en conseil la responsabilité d'approuver ou non la délivrance de certificats pour les pipelines. Les délais proposés correspondent au rendement habituel de l'office, et des outils sont fournis pour faire face aux imprévus.

À l'heure actuelle, l'office prend la décision, mais il faut une ordonnance du gouverneur en conseil avant de pouvoir délivrer un certificat pour un projet. Avec les modifications proposées, le gouverneur en conseil prendrait la décision au lieu de simplement approuver la décision de l'office. En outre, si l'office ne recommandait pas l'approbation d'un projet, l'analyse et les conditions recommandées seraient transmises au gouverneur en conseil pour la décision finale.

Merci de m'avoir permis de passer en revue le mandat et la démarche de réglementation de l'Office national de l'énergie. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Steedman. GIC, en anglais, correspond à gouverneur en conseil?

M. Steedman : Oui, monsieur.

Gord White, Vice-President, Regulatory Affairs, Canadian Nuclear Safety Commission: Thank you, Mr. Chair and senators, for the invitation to appear before your committee today to discuss the elements of the government's Responsible Resource Development Initiative related to the mandate of the Canadian Nuclear Safety Commission.

As Canada's sole nuclear regulator, CNSC is responsible for maintaining the health, safety and security of Canadians and the environment as it relates to our nuclear industry. We regulate pursuant to the Nuclear Safety and Control Act and associated regulations. The government's Responsible Resource Development Initiative proposes certain changes to the Nuclear Safety and Control Act and associated regulations and will provide the CNSC with new authorities, which I will outline shortly.

To better understand the CNSC's regulatory regime, I would like to provide a snapshot of how we operate.

[*Translation*]

The CNSC and the Atomic Energy Control Board, which preceded it, have regulated nuclear activity for over 65 years. Regulated activities include the entire nuclear cycle, including uranium mining and milling, fuel manufacture, nuclear facilities such as nuclear generating stations and ultimately waste management.

Regulatory oversight also involves nuclear substances and commercial, medical, university and research applications, as well as Canadian compliance with commitments pertaining to nuclear safety and non-proliferation.

[*English*]

CNSC is constituted as a quasi-judicial tribunal made up of permanent full-time and part-time commissioners of various professional, scientific and environmental backgrounds, supported by CNSC staff. The commission's decisions relate primarily to the CNSC licensing regime and are appealable only to the Federal Court.

CNSC's licensing regime is both robust and progressive, from construction, through operation, to decommissioning. Environmental assessments have been, and will continue to be, tailored to the type of nuclear projects being considered, for example, uranium mines versus nuclear power plants. Since 2000, CNSC has participated in 66 environmental assessments that are either complete or ongoing.

Gord White, vice-président, Affaires réglementaires, Commission canadienne de sûreté nucléaire : Monsieur le président, messieurs les sénateurs, mesdames les sénatrices, je vous remercie pour cette invitation à venir discuter des éléments de l'initiative de Développement responsable des ressources du gouvernement qui sont liés au mandat de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

La CCSN, qui est l'unique organisme de réglementation nucléaire au Canada, est responsable du maintien de la santé, de la sûreté et de la sécurité des Canadiens et de l'environnement dans le contexte de notre industrie nucléaire. Nous nous acquittons de notre mandat aux termes de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires et de ses règlements. L'initiative de Développement responsable des ressources du gouvernement propose certains changements à la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires et à ses règlements qui fourniront à la CCSN de nouveaux pouvoirs. Je vous entretiendrai de ceux-ci dans quelques instants.

Pour vous aider à comprendre le régime réglementaire de la CCSN, j'aimerais vous donner un aperçu de notre mode de fonctionnement.

[*Français*]

La CCSN et la Commission de contrôle de l'énergie atomique qui l'a précédée, réglemente les activités nucléaires depuis plus de 65 ans. Les activités réglementées comprennent l'ensemble du cycle nucléaire, dont l'extraction minière et la concentration de l'uranium, la fabrication du combustible, les installations nucléaires telles que les centrales nucléaires et, ultimement, la gestion des déchets.

La surveillance réglementaire porte aussi sur les substances nucléaires et sur les applications commerciales, médicales, universitaires et de recherche, de même que sur le respect des engagements du Canada liés à la sécurité nucléaire et à la non-prolifération.

[*Traduction*]

La CCSN est un tribunal quasi judiciaire. Celui-ci est formé de commissaires permanents à temps plein et de commissaires à temps partiel issus de domaines professionnels, scientifiques et environnementaux variés, et reçoit le soutien du personnel de la CCSN. Les décisions de la commission sont principalement liées au régime d'autorisation de la CCSN et peuvent faire l'objet d'un appel uniquement à la Cour fédérale.

Le régime d'autorisation de la CCSN est solide et progressif, et ce, de la construction au déclassement en passant par l'exploitation. Les évaluations environnementales sont adaptées au type de projet nucléaire étudié, par exemple une mine d'uranium ou une centrale nucléaire. Depuis 2000, la CCSN a participé à 600 évaluations environnementales aujourd'hui achevées ou en cours.

Legislation before the house both clarifies and enhances the CNSC's ability to regulate Canada's nuclear industry.

[*Translation*]

In phase with projects assessed and under the Canadian Environmental Assessment Act, the CNSC will amend the regulations so as to officially set a 24-month deadline for making decisions respecting a licence to prepare site for a Class 1 nuclear facility, and a licence to prepare a site and to construct a mine, or a uranium mill.

This period begins on receipt of a complete application. It includes the time required by the CNSC to conduct an environmental assessment and the time required by the Commission to hold hearings and give a decision respecting a licence to prepare a site.

[*English*]

In addition, the proposed legislation provides the CNSC with the authority to establish and implement an administrative monetary penalty program to further promote compliance by licensees through enforcement of licensing conditions and, in particular, environmental compliance.

The bill also contains two provisions that can be characterized as administrative housekeeping. First, it is proposed that the NSCA be amended to allow the Governor-in-Council to extend the maximum term of temporary commission members from six months to three years, to provide more flexibility and facilitate earlier commission decisions.

Second, provisions in the NSCA are proposed to allow the CNSC to transfer licences to other qualified parties, provided that the conditions of the licence continue to be met. This will reduce regulatory burden and duplication for both proponents and the CNSC where nothing substantial has changed to warrant the need for an application for a new licence.

[*Translation*]

Under the proposed act, the CNSC will be one of three agencies — with the National Energy Board and the Canadian Environmental Assessment Agency — responsible for environmental assessments.

The CNSC will continue to play its role as agent of the Crown and will comply with its obligation to consult Canada's Aboriginal Peoples. We are proud to have developed a productive and transparent policy for consulting Aboriginal Peoples.

La loi que la Chambre étudie en ce moment clarifie et augmente la capacité de la CCSN de réglementer l'industrie nucléaire au Canada.

[*Français*]

En phase avec les projets évalués et en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la CCSN modifiera la réglementation afin d'établir officiellement une échéance de 24 mois en ce qui concerne la prise de décision relative à un permis de préparation d'un emplacement pour une installation nucléaire de catégorie 1, ou un permis de préparation d'un emplacement et de construction d'une mine, ou d'une usine de concentration d'uranium.

Ce délai commence par la réception d'une demande complète. Il comprend le temps requis par la CCSN pour réaliser une évaluation environnementale et celui dont a besoin la commission pour tenir des audiences et rendre une décision concernant un permis de préparation d'emplacement.

[*Traduction*]

De plus, la loi proposée donne à la CCSN le pouvoir d'établir et d'appliquer un programme de sanctions administratives pécuniaires pour l'aider à assurer la conformité des titulaires de permis par le biais de l'application des conditions de permis et, en particulier, de la conformité environnementale.

Le projet de loi contient aussi deux dispositions d'ordre administratif. Premièrement, on propose que la LSRN soit modifiée afin de permettre au gouverneur en conseil de faire passer de six mois à trois ans la durée maximale du mandat d'un commissaire temporaire, à des fins de flexibilité et de rapidité dans les décisions prises par la commission.

Deuxièmement, on propose d'ajouter à la LSRN des dispositions qui permettraient à la CCSN de transférer des permis à d'autres parties qualifiées sous réserve que les conditions du permis continuent d'être respectées. Ce nouveau pouvoir réduirait le fardeau réglementaire et les activités redondantes, tant pour les promoteurs que pour la CCSN, dans les cas où aucun changement important ne justifie la présentation d'une demande pour l'obtention d'un nouveau permis.

[*Français*]

Aux termes de la loi proposée, la CCSN sera l'un des trois organismes — avec l'Office national de l'énergie et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale — responsables des évaluations environnementales.

La CCSN continuera d'exercer son rôle de mandataire de la Couronne et respectera l'obligation de celle-ci de consulter les peuples autochtones du Canada. Nous sommes fiers d'avoir élaboré une politique de consultation des Autochtones productive et transparente.

In early 2011, the CNSC launched its Participant Funding Program to facilitate public participation — notably Aboriginal organizations — in its regulatory proceedings.

[English]

In closing, the proposed legislation builds on changes to the CEAA Act, made in 2010, and recognizes the fact that the CNSC has ensured environmental protection through its environmental assessment screening decisions previously made under the CEAA Act and its robust licensing process under the NSCA. The proposed changes will clarify CNSC's role as it relates to nuclear projects in Canada, minimizing delays and further supporting the move to one project, one review, and moving us, in particular, along in our goal of one project, one review, one regulator.

Thank you for the opportunity to provide an overview of the CNSC's mandate and regulatory regime. We look forward to your questions.

[Translation]

Senator Massicotte: My question was for the minister, but I am sure you can answer it. I understand that the current system does not work. The time taken is too long and inefficient. That is why I am in favour of the objectives sought by the amendments proposed to the acts concerned.

People are generally always concerned about redefinitions of the types of project to be reviewed and about lowered standards of quality where the environment is concerned.

Can you assure us that this is not the case, that words and new definitions are not being used to revise the environmental standards to be applied?

Ms. Cutts: With the new act, requirements are not being amended. For example, if substitution provisions are introduced, there are measures to ensure that the basic federal requirements will be fully met.

[English]

Certainly, we have a number of environmental elements to the bill that assure us there is no reduction in the quality of the environmental assessments. What we are able to do, first, is have a consolidation of authority. Instead of 40 different agencies we have only three, and better governance is a key part of this legislation. Now these three agencies that are here today can focus their attention and they are the experts in the field, instead of having so many.

We also have new measures that will improve the environment. There is no risk that we are reducing our environmental standards. We will be able to strengthen environmental protection through the regional measures that the minister

Au début de 2011, la CCSN a lancé son Programme d'aide financière aux participants pour faciliter la participation du public — notamment les organismes autochtones — à ses délibérations réglementaires.

[Traduction]

En conclusion, la loi proposée s'inscrit dans la foulée des modifications apportées à la LCEE, en 2010. De plus, elle reconnaît le fait que la CCSN a assuré la protection de l'environnement grâce aux décisions préalables en évaluation environnementale qu'elle a prises en vertu de la LCEE et à son solide processus d'autorisation découlant de la LSRN. Les changements proposés clarifieront le rôle de la CCSN au regard des projets nucléaires au Canada. Ils réduiront le plus possible les retards et contribueront à l'adoption du principe « un projet, un examen ». Ils nous permettront de nous rapprocher de notre but, c'est-à-dire « un projet, un examen, un organisme de réglementation ».

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de dresser un aperçu du mandat et du régime réglementaire de la CCSN. Vos questions sont les bienvenues.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Ma question s'adressait au ministre, mais je suis certain que vous pouvez y répondre. Je comprends que le système actuel ne fonctionne pas. Les délais sont trop longs et inefficace. C'est pourquoi je suis en faveur des objectifs visés par les amendements proposés aux lois concernées.

La population en général a toujours le souci de dire qu'on redéfinit les types de projets qui feront l'objet d'une révision et qu'on baisse les standards de qualité du côté environnemental.

Pouvez-vous nous assurer que ce n'est pas le cas, qu'on ne sert pas des mots et des nouvelles définitions pour réviser les standards d'environnement qui s'appliqueront?

Mme Cutts : Avec la nouvelle loi, il n'y a pas de changement des exigences. Par exemple, si on introduit des provisions de substitution, on a des mesures pour s'assurer que les exigences de base fédérales seront respectées complètement.

[Traduction]

Il y a certainement dans le projet de loi un certain nombre d'éléments environnementaux qui garantissent que la qualité des évaluations environnementales ne diminuera pas. Cela nous permet tout d'abord de regrouper les pouvoirs. Au lieu de 40 organismes différents, nous n'en avons que trois et l'amélioration de la gouvernance est un élément essentiel de cette loi. Les trois organismes qui sont ici aujourd'hui peuvent centrer leur attention sur ces questions et ils sont les experts dans ce domaine.

Nous avons également des nouvelles mesures qui vont améliorer l'environnement. Il n'y a aucun risque que nous réduisions nos normes environnementales. Nous allons pouvoir renforcer la protection de l'environnement grâce aux mesures

spoke of. When the federal government works with a province to establish a regional environmental study, this will allow us to get at a core issue — cumulative environmental effects — that are difficult to get at through a project.

[Translation]

Senator Massicotte: Does this assurance also apply to the Fisheries Act, with the amendments being made to it, for threatened fish?

[English]

Ms. Cutts: We are working very closely with our colleagues in the Department of Fisheries and are assured the two acts work well together. For example, fish is a matter of federal jurisdiction, so the Environmental Assessment Act allows us to look at the effects on fish and we use the same definition of fish as our colleagues at DFO.

[Translation]

Senator Massicotte: This morning, in *The Globe and Mail*, I think, or in another daily newspaper, four former fishery ministers — Conservative and Liberal — expressed the opposite opinion. According to them, the minister is not fulfilling his constitutional responsibility to protect fisheries and therefore we have a major dilution of responsibility in the provisions proposed. Can you give us your reaction and comments? I think that these four former ministers are going to testify here in the near future but if you could give us your reaction now, it would be more interesting.

[English]

Ms. Cutts: It would be difficult for me to give an opinion. When we heard the Minister of Fisheries, he was here to speak to the Fisheries Act. However, the three agencies we have here are not the Department of Fisheries, and it would not be appropriate for me to comment on that article.

Senator Wallace: Ms. Cutts, in your presentation you pointed out that under Bill C-38 the time limits for the environmental assessments would change from what exists today. An assessment conducted by the agency would have to be completed within one year and any conducted by the review panel within 24 months, or two years.

From your experience, could you comment on the appropriateness of those reduced timelines? Do they seem appropriate? There has been some criticism that it is too tight a period. We have heard from the ministers that it is not the case. Could you comment?

Ms. Cutts: We have considerable experience at the agency. We introduced some timelines by regulation last year. Even before we brought those regulations in we had determined that it was appropriate to aim for 365 days to do a comprehensive study, so

régionales dont le ministre a parlé. Quand le gouvernement fédéral collabore avec une province pour entamer une étude environnementale régionale, cela nous permet de nous attaquer à un problème fondamental, celui des effets environnementaux cumulatifs, sur lequel il est difficile de se pencher dans le cadre d'un projet.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Cette assurance-là s'applique-t-elle aussi au sens de la Loi sur les pêches, avec les amendements qu'on y apporte, pour les poissons menacés?

[Traduction]

Mme Cutts : Nous travaillons en collaboration très étroite avec nos collègues du ministère des Pêches et nous sommes certains que les deux lois s'accordent très bien ensemble. Par exemple, comme le poisson relève du gouvernement fédéral, la Loi sur l'évaluation environnementale nous permet d'examiner les effets sur le poisson et nous utilisons la même définition du poisson que nos collègues du MPO.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Ce matin dans *The Globe and Mail*, je crois, ou dans un autre quotidien, quatre anciens ministres de la pêche — conservateurs et libéraux — exprimaient une position contraire. Selon eux, le ministre ne satisfait pas à sa responsabilité constitutionnelle de protéger la pêche et, conséquemment, on a une dilution importante de responsabilité dans les prévisions proposées. Pouvez-vous nous donner votre réaction et vos commentaires? Je crois que ces quatre anciens ministres vont venir témoigner ici dans peu de temps, mais si vous pouviez nous donner votre réaction à ce moment, ce serait plus intéressant.

[Traduction]

Mme Cutts : Il m'est difficile de vous donner une opinion. Quand nous avons entendu le ministre des Pêches, il était venu pour parler de la Loi sur les pêches. Néanmoins, les trois organismes qui sont ici ne représentent pas le ministère des Pêches et il serait malvenu de ma part de commenter cet article.

Le sénateur Wallace : Madame Cutts, dans votre exposé, vous avez mentionné que le projet de loi C-38 modifiera les délais actuellement accordés pour les évaluations environnementales. Si l'évaluation est faite par l'agence, elle devra être terminée dans un délai d'un an et si elle est réalisée par une commission d'examen, ce sera dans un délai de 24 mois ou de deux ans.

Compte tenu de votre expérience, pouvez-vous nous dire ce que vous pensez de la réduction des délais? Semblent-ils adéquats? Ils sont trop serrés selon certaines critiques. Les ministres nous ont dit que ce n'est pas le cas. Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

Mme Cutts : Nous avons énormément d'expérience à l'agence. Nous avons fixé des délais par voie de règlement, l'année dernière. Avant même de le faire, nous avions établi qu'il fallait viser un délai de 365 jours pour une étude approfondie et nous avons donc

we worked on a policy basis. Our experience has been that we are able to meet those timelines. We work very well with the other departments to gather the information we need and have no concern that the 365 days is doable.

That is something we have experience with. For the panel reviews, we have given ourselves two years. The panel review is a different process: There is a time for the public hearing and it takes longer. Based on our examination of the steps that are needed by the agency to carry out the work, two years is absolutely adequate time. We are comforted that if there were an unusually complicated project, we have built the extensions into the act. We may not need to use them, but it is good that they are there in case something unusual comes up.

Senator Wallace: With regard to the review panel, as you point out, the public is involved or would be involved in that process. The public is very interested to be involved in the process and it is good that is in there. I notice, though, that the review panel process would involve those that are interested parties that are directly affected by the project. How would who is or is not directly affected be determined? I am sure many will want to appear. How would it be determined as to who would be directly affected? What does that mean?

Ms. Cutts: The clause that is in the act is that interested persons are those who are directly affected or who have information and expertise that is relevant. It is up to the panel to determine who the interested parties are. In practice, this will mean that they are looking for people who have information that will allow them to make a meaningful decision. It is the nature of the information; not the nature of the person. In any hearing you want to have a panel that can say, "I hear you, I find that is very relevant." If a person starts out with some relevant information and then goes off on a tangent, it is not good use of the panel's time so the panel would say, "That information is not relevant. Turn back to your important points."

We are giving a tool to the panel and interested parties are simply those who are directly affected or have that relevant information. That information could come from those who live in the area, from someone across the country who has experience with that kind of project, or it could be an expert. It could be a university professor who understands the engineering involved. As long as the panel is getting the right information from those affected — the Aboriginal groups, the scientists and those who have relevant information — that is what will make a good environmental assessment project.

Senator Wallace: I am sure there will be a number of people who would want to appear at any panel hearing. Is there a pre-screening to determine who the panel hears from? Do they

adopté une politique à cet effet. Nous avons constaté que nous pouvions respecter ce délai. Nous travaillons très bien avec les autres ministères pour réunir les renseignements dont nous avons besoin et nous sommes donc certains que nous pouvons faire notre évaluation en 365 jours.

Nous avons une certaine expérience sur ce plan-là. Pour les examens par des commissions, nous nous sommes accordé deux ans. Il s'agit d'un processus différent. Une période est prévue pour la tenue d'une audience publique et cela prend plus de temps. D'après notre examen des mesures que l'agence doit prendre pour faire ce travail, deux ans conviennent parfaitement. Si un projet se révélait plus complexe que la normale, nous avons prévu dans la loi la possibilité d'une prolongation. Nous n'y aurons peut-être pas recours, mais c'est une bonne chose qu'elle soit là au cas où des circonstances inhabituelles se présenteraient.

Le sénateur Wallace : En ce qui concerne l'examen par une commission, comme vous l'avez mentionné, le public y participe ou y participerait. Le public tient beaucoup à participer au processus et c'est une bonne chose que ce soit prévu dans la loi. Je remarque toutefois que ce sont les parties intéressées directement touchées par le projet qui participeraient à la procédure d'examen par une commission. Comment va-t-on établir qui est directement touché ou non? Je suis certain que beaucoup de gens voudront comparaître. Comment établira-t-on qui sera directement touché? Qu'est-ce que cela signifie?

Mme Cutts : La loi porte que les parties intéressées sont les personnes directement touchées par la réalisation du projet ou celles qui possèdent des connaissances ou une expertise utiles. C'est à la commission qu'il revient d'établir qui sont les parties intéressées. En pratique, cela veut dire qu'elle recherchera des personnes possédant des renseignements qui lui permettront de rendre la bonne décision. C'est la qualité des connaissances et non pas de la personne qui compte. Il faut que dans toute audience, la commission puisse dire : « Nous jugeons ces renseignements très pertinents ». Si une personne commence par donner des renseignements pertinents et part ensuite sur une tangente, ce n'est pas une bonne utilisation du temps de la commission et cette dernière dira alors : « Ces renseignements ne sont pas pertinents - revenez sur les éléments importants ».

Nous donnons un outil à la commission et les parties intéressées sont simplement celles qui sont directement touchées ou qui possèdent des connaissances ou une expertise utiles. Ces connaissances pourraient être celles de personnes vivant dans la région, de quelqu'un qui possède de l'expérience de ce genre de projets ou d'un spécialiste du domaine en question. Cela pourrait être un professeur d'université qui comprend l'ingénierie utilisée. Lorsque la commission obtient des bons renseignements des personnes touchées, que ce soit des groupes autochtones, des scientifiques ou d'autres personnes possédant des renseignements utiles, cela lui permet de faire une bonne évaluation environnementale du projet.

Le sénateur Wallace : Je suis sûr qu'un certain nombre de personnes voudront comparaître à chaque audience. Fait-on une sélection préalable pour établir qui la commission entendra?

predetermine who is an interested party? Do they predetermine who may or may not have relevant information or do they make that decision once they are before the panel and then decide whether to allow them to continue?

Ms. Cutts: The act is setting up the basic principles of interested parties, but it does not go into any level of detail on how the panel would make those decisions. In my experience with the Canadian Environmental Assessment Act, the hearing process has not needed to restrict in any way or do a pre-screening. We have been able to manage very complicated projects and let all the interested parties appear without any screening process.

It is my expectation that panels will be able to make a judgment call on a case-by-case basis of what is best and whether they need to do any type of screening.

Senator Brown: I am very much interested in one of the things that starts off with “all of the above timelines apply to the government activities and not the periods required by the proponents.” I think that is a very positive thing that they have done to straighten out the extent of some of those policies, which went on for years and years. I am also very glad to see that the three ministers are not only protecting the environment but also protecting the natural resources when they are mined or whatever resources they are.

I think we went through about a decade and a half of what was called “global warming” and it did not work out too well so they changed it to GSG gas emissions. I just want to know if you people that work with the ministers are as intent as they are to protect both the environment and the resources.

Ms. Cutts: You are asking if we are protecting both the environment and the natural resource heritage of Canada.

Senator Brown: Yes, the development of those resources, very much so.

Ms. Cutts: I put the words “protection of the environment” as paramount. The bill is designed to ensure that the environment is protected. The bill also has objectives that are related to an efficient process. There is no sense running a process that takes longer than necessary, and that is why we have timelines. The process is effective. One of the objectives is to ensure that this huge natural resource development can go forward in the next 10 years, some \$500 billion in projects, and that the jobs and growth associated with those can be achieved.

This bill is incredibly good at balancing objectives. It will allow us to take advantage of that natural resource heritage and provide the jobs for those who need them, while ensuring that we have an

Établit-on à l'avance qui sont les parties intéressées? Décide-t-on à l'avance qui possède ou non des renseignements pertinents ou attend-on que les participants comparaissent devant la commission pour décider si on les laisse continuer ou non?

Mme Cutts : La loi établit les principes de base au sujet des parties intéressées, mais sans préciser comment la commission prendra ces décisions. D'après mon expérience de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, il n'a pas été nécessaire jusqu'ici d'imposer des restrictions ou de faire une sélection préalable. Nous avons réussi à gérer des projets très compliqués en laissant toutes les parties intéressées comparaître sans processus de sélection.

Je m'attends à ce que les commissions d'examen puissent juger au cas par cas ce qui convient le mieux et s'il est nécessaire ou non de faire une sélection préalable.

Le sénateur Brown : Je m'intéresse beaucoup à une déclaration qui commence par : « les échéanciers s'appliquent aux activités gouvernementales et non pas aux périodes nécessaires au promoteur... ». Ce qui a été fait pour redresser certaines lignes de conduite qui ont eu cours pendant des années, me semble très positif. Je me réjouis aussi de voir que les trois ministres protègent non seulement l'environnement, mais également les ressources naturelles lorsqu'elles sont exploitées, ou quelles que soient les ressources.

Pendant environ une décennie et demie, on s'est préoccupé de ce qu'on appelait le « réchauffement climatique » et comme cela n'a pas donné de très bons résultats, l'attention a été dirigée vers les émissions de gaz à effet de serre. Je voudrais simplement savoir si les gens comme vous qui travaillent avec les ministres sont aussi déterminés que ces derniers à protéger l'environnement et les ressources.

Mme Cutts : Vous demandez si nous protégeons à la fois l'environnement et le patrimoine de ressources naturelles du Canada.

Le sénateur Brown : Oui, la mise en valeur de ces ressources.

Mme Cutts : L'expression « protection de l'environnement » a une importance capitale. Le projet de loi est conçu pour protéger l'environnement. Il a également des objectifs qui sont reliés à un processus efficace. Il ne sert à rien d'avoir un processus plus long que nécessaire et c'est pourquoi nous avons des échéanciers. Le processus est efficace. Un des objectifs est de faire en sorte que la mise en valeur des ressources naturelles, une entreprise d'une énorme envergure, puisse avancer au cours des 10 prochaines années et que nous puissions bénéficier des emplois et de la croissance associés à ces projets d'une valeur de 500 milliards de dollars.

Le projet de loi réussit extrêmement bien à équilibrer les objectifs. Il nous permettra de bénéficier de notre patrimoine de ressources naturelles et de créer des emplois pour ceux qui en ont

excellent environmental assessment process that generates high quality reviews and protects the environment.

Senator Brown: Thank you very much. That is exactly what I want to hear.

The Chair: There is a happy senator.

Senator McCoy: Welcome back, everyone. Just to keep this clear in my head, there are processes called “substitution” on the one hand and “equivalency” on the other hand, which are newly legislated, I believe. To make it concrete in my mind, take the example of the Prosperity mine, for example, which was in British Columbia. The gold and copper mine proposed using an existing lake as a tailings pond. The British Columbia process finished before the federal process was finished. A decision was made by the British Columbia cabinet that allowed the proposal to go forward. The federal process ended somewhat later and the federal cabinet said, no, the environmental impacts, even with mitigation, were not justified in the circumstances.

Under equivalency, if B.C.’s laws had been declared equivalent, we would have had only the B.C. cabinet’s decision to let that mine go forward. Is that correct?

Ms. Cutts: One thing I did not mention in my opening remarks was that substitution and equivalency are not available for panel reviews. We have made a conscious decision that there are two types of reviews: our standard reviews and panel reviews. Projects that are more complicated and have a higher risk to the environment go under panel reviews, and substitution and equivalency would not be available.

We cannot take the Prosperity mine case and say what would have happened. The federal government would not have been in a position, had this bill been in place, to pass that on to the province.

Senator McCoy: At some point someone must make a decision early in the process that a project will be more complex. Where does it say that in this bill?

Ms. Cutts: It says that the first step is 45 days for a screening, and then it says that if it is determined that an environmental assessment will be done, the minister has 60 days to determine whether there will be a panel.

That means that when we are talking to the provinces and trying to determine, are we going to take advantage of these excellent tools? Will we consider substitution and equivalency? We have to make sure we have determined whether it is a panel first.

Senator McCoy: The substitution is a blanket substitution.

Ms. Cutts: I do not know what you mean by “blanket.”

besoin, tout en nous permettant d’avoir un excellent processus d’évaluation environnementale qui générera des examens de haute qualité et protégeant l’environnement.

Le sénateur Brown : Merci beaucoup. C’est exactement ce que je voulais entendre.

Le président : Voilà un sénateur heureux.

Le sénateur McCoy : C’est un plaisir de revoir chacun d’entre vous. Pour que ce soit bien clair dans mon esprit, la loi prévoit des nouveaux outils appelés, d’une part, « substitution » et d’autre part « équivalence », je crois. Pour que je comprenne bien, prenons l’exemple de la mine Prosperity », en Colombie-Britannique. Cette mine d’or et de cuivre a proposé d’utiliser un lac existant comme bassin de résidus. L’évaluation de la Colombie-Britannique a été terminée avant l’évaluation fédérale. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a décidé d’autoriser le projet. L’évaluation fédérale s’est terminée plus tard et le Cabinet fédéral a dit que l’impact environnemental n’était pas acceptable dans les circonstances, même avec les mesures d’atténuation.

Avec les dispositions d’équivalence, si les lois de la Colombie-Britannique avaient été déclarées équivalentes, le gouvernement de la Colombie-Britannique aurait été seul à décider d’autoriser cette mine, n’est-ce pas?

Mme Cutts : Je n’ai pas mentionné dans ma déclaration préliminaire que la substitution et l’équivalence ne s’appliquent pas aux examens par une commission. Nous avons décidé sciemment qu’il y aurait deux types d’examens : nos examens normalisés et les examens par une commission. Les projets complexes qui présentent des risques plus importants pour l’environnement sont soumis à un examen par une commission et les dispositions concernant la substitution et l’équivalence ne s’y appliquent pas.

Nous ne pouvons pas dire que c’est ce qui se serait passé dans le cas de la mine Prosperity. Le gouvernement fédéral n’aurait pas été en mesure de laisser cette décision à la province si cette loi avait été en vigueur.

Le sénateur McCoy : À un moment donné, quelqu’un doit décider, au début du processus, qu’il s’agit d’un projet complexe. Où est-ce précisé dans le projet de loi?

Mme Cutts : Le projet de loi accorde d’abord 45 jours pour un examen préalable et prévoit ensuite que si une évaluation environnementale est jugée nécessaire, le ministre a 60 jours pour décider si l’examen sera fait par une commission.

Autrement dit, avant de parler aux provinces pour voir si nous allons nous prévaloir de ces excellents outils, pour voir si nous allons envisager la substitution ou l’équivalence, il faut d’abord décider s’il y aura ou non une commission d’examen.

Le sénateur McCoy : La substitution est générale.

Mme Cutts : Je ne vois pas ce que vous voulez dire par « générale ».

Senator McCoy: It applies to projects of a certain type.

Ms. Cutts: Substitution applies in two cases: One is on a project-by-project basis and the other is for a class of projects.

Senator McCoy: Substitution in any event would still keep the decision at the federal level. I am interested in equivalency.

Ms. Cutts: The equivalency decision is taken differently. It is a big decision, and I understand everyone's interest in it. It is a big decision because if it is decided that the provincial process is equivalent for that particular project, then the project is no longer subject to the act, and the federal government is out of the picture. It is not coming in at the end to make a decision. The whole process shifts to the provinces. The provinces continue to do the work right up to the decision.

First, what we have done in the bill to distinguish between substitution and equivalency is we have said that we need a cabinet decision if we are going to make a decision on equivalency because it is the bigger of the two decisions. Second, we have said that it is only available on a case-by-case basis and not on a class basis. Third, we have said that there is this discretion, whereas substitution is automatic if the conditions are met.

Senator McCoy: I think that off-line I will get you to take me through the steps in the bill because I know time is passing today, and I have another question.

I have not heard cost recovery discussed yet. This is new, too, or at least I do not recall it from before in other acts; and I have been working with them for 20 years or so.

Steve Mongrain, Senior Policy Advisor, Policy Development Sector, Canadian Environmental Assessment Agency: The agency currently recovers costs for review panels. It is done through a service charge order under the Financial Administration Act. That was issued in 1998. The bill proposes to take that out of the Financial Administration Act because we have had some challenges with it. We have created provisions in the Canadian Environmental Assessment Act. The provisions in the act become operative when regulations are made by the Governor-in-Council to do so. The intent is to essentially carry over the cost recovery that exists today for review panels, if this law comes into force.

Senator McCoy: How much have you been recovering all these years, then? It has been from the proponent, I presume.

Mr. Mongrain: Costs recovered from the proponent vary from year to year. It is probably best if we get back to the committee with specific numbers, but it is in the order of \$2 million, \$3 million or \$5 million a year, depending on the project volume.

Le sénateur McCoy : Elle s'applique à un certain type de projets.

Mme Cutts : La substitution s'applique dans deux cas : d'une part, projet par projet et d'autre part, à une catégorie de projets.

Le sénateur McCoy : De toute façon, la décision est quand même prise au niveau fédéral en cas de substitution. Je m'intéresse à l'équivalence.

Mme Cutts : La décision concernant l'équivalence est prise autrement. C'est une décision importante et je comprends que tout le monde s'y intéresse. C'est important, car si on décide que le processus provincial est équivalent pour le projet en question, le projet n'est plus assujéti à la loi et le gouvernement fédéral n'intervient plus. Ce n'est pas lui qui prend la décision définitive. La province se charge de tout le processus d'évaluation. Elle fait le travail jusqu'au bout et prend la décision.

Premièrement, pour faire la distinction entre la substitution et l'équivalence dans le projet de loi, nous avons dit qu'il faut une décision du Cabinet à propos de l'équivalence, car c'est la plus importante des deux décisions. Deuxièmement, nous avons dit qu'elle ne peut s'appliquer qu'au cas par cas et non pas à toute une catégorie de projets. Troisièmement, nous avons dit que la décision concernant l'équivalence est discrétionnaire alors que la substitution est automatique si les conditions sont réunies.

Le sénateur McCoy : Je pense que je vais vous demander de m'expliquer les étapes du projet de loi après la réunion, car le temps passe vite aujourd'hui et j'ai une autre question à poser.

Nous n'avons pas encore parlé du recouvrement des coûts. C'est également quelque chose de nouveau, ou du moins je ne me souviens pas d'avoir vu cela dans d'autres lois alors que je les étudie depuis une vingtaine d'années.

Steve Mongrain, conseiller principal en politiques, Secteur d'élaboration des politiques, Agence canadienne d'évaluation environnementale : L'agence recouvre actuellement le coût des examens effectués par des commissions. Elle le fait conformément à un arrêté pris en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques. Cet arrêté date de 1998. Le projet de loi propose que cela ne relève plus de la Loi sur la gestion des finances publiques, car il y a eu certaines contestations. Nous avons créé des dispositions à cet effet dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Ces dispositions entreront en vigueur quand le gouverneur en conseil aura pris des règlements à cet égard. Le but est de poursuivre le recouvrement des coûts qui a lieu actuellement pour les examens faits par des commissions, si cette loi entre en vigueur.

Le sénateur McCoy : Quel montant avez-vous recouvré pendant toutes ces années? Je suppose que ce sont les promoteurs qui ont payé les frais.

M. Mongrain : Les frais payés par les promoteurs varient d'une année à l'autre. Il serait sans doute préférable que nous fournissions des chiffres précis au comité ultérieurement, mais c'est de l'ordre de 2 millions, 3 millions ou 5 millions de dollars par année, selon le volume de projets.

Senator McCoy: The Mackenzie Valley pipeline, then, cost more than what you said.

Mr. Mongrain: That was the anomaly.

Senator McCoy: Did you recover all those costs? I guess not even the NEB would have because they have not been responsible that long.

Mr. Mongrain: We recovered those costs that are covered in the order, so it includes —

Senator McCoy: It is not full cost recovery, then?

Mr. Mongrain: It gets complex because the current order only applies once the panel is appointed. The current order that was in effect for Mackenzie deals with things like translation of review hearings, transcription of review panel hearings, rental of meeting rooms, et cetera.

We were also one amongst many partners, so it is probably best if we get back to you on some of the details on how much we have covered. Regardless, that was certainly an anomaly in terms of the amount. We can separate that out for the committee, though, Mr. Chair.

Senator Mitchell: We all know that many people are concerned that these changes will actually water down, reduce and diminish the environmental review process, so I would like to go at that a little bit, at quite a technical level, for clarification.

A decision is made that there will be a panel. The federal government is not obliged to do that panel by itself; it can do it by itself or it can do a joint panel. However, could it also just delegate that panel to the province and say, “You do it”?

Ms. Cutts: No. There are no provisions to have panels delegated to the provinces.

Senator Mitchell: Let us say there is a project in province X and the provincial jurisdiction is here and there is a set of regulations. The federal jurisdiction is here, all within the province applies and there is a set of regulations.

Under this process, could the federal government say, “Okay, province, you will do the assessment where your regulations apply. Would you do the assessment where our regulations apply, too?” Could that happen?

Ms. Cutts: Under a standard environmental assessment, do you mean?

Senator Mitchell: Or whatever assessment. Will that change, or could the feds just say, “We do not care; we will not have ours done. You do yours”?

Le sénateur McCoy : Pour le pipeline de la vallée du Mackenzie, les coûts ont donc été plus élevés que ce que vous avez dit.

M. Mongrain : C’était une anomalie.

Le sénateur McCoy : Avez-vous recouvré tous ces coûts? Je suppose que l’ONE n’a pas dû les recouvrer non plus étant donné qu’il n’a pas assumé cette responsabilité bien longtemps.

M. Mongrain : Nous avons recouvré les coûts visés par l’arrêté et cela comprend donc...

Le sénateur McCoy : Ce n’est donc pas le recouvrement des coûts totaux?

M. Mongrain : C’est compliqué, car l’arrêté en vigueur s’applique seulement une fois que la commission est nommée. L’arrêté qui était en vigueur pour le pipeline du Mackenzie inclut des choses comme la traduction des audiences d’examen, la transcription des audiences d’examen par une commission, la location des salles de réunion, et cetera.

D’autre part, nous n’étions qu’un participant parmi bien d’autres. Par conséquent, il vaudrait mieux que nous vous fassions parvenir des précisions au sujet des sommes que nous avons recouvrées. De toute façon, ce projet représentait sans doute une anomalie quant à la somme recouvrée. Nous pouvons trouver ces chiffres pour le comité, monsieur le président.

Le sénateur Mitchell : Nous savons tous que bien des gens s’inquiètent de ces changements qui vont édulcorer, réduire et diminuer le processus d’évaluation environnementale. Je voudrais donc quelques précisions sur le plan pratique.

On décide que l’examen sera réalisé par une commission. Le gouvernement fédéral n’est pas obligé de s’en charger lui-même; il peut le faire lui-même ou avoir une commission mixte. Toutefois, pourrait-il aussi déléguer simplement à la province la responsabilité de procéder à l’examen par une commission?

Mme Cutts : Non. Il n’y a aucune disposition permettant de déléguer cette responsabilité aux provinces.

Le sénateur Mitchell : Disons qu’un projet est prévu dans une certaine province et qu’il est assujéti à la réglementation provinciale. Tous les règlements de la province s’appliquent, de même que la réglementation fédérale.

Le gouvernement fédéral pourrait-il dire à la province : « Vous allez faire l’évaluation en fonction de votre réglementation et pouvez-vous également évaluer le projet en fonction de notre propre réglementation? » Cela pourrait-il arriver?

Mme Cutts : Vous voulez dire dans le cadre d’une évaluation environnementale normalisée?

Le sénateur Mitchell : N’importe quelle évaluation. Cela va-t-il changer ou le gouvernement fédéral va-t-il dire simplement : « Peu nous importe, nous ne ferons pas notre propre évaluation. Faites la vôtre »?

Ms. Cutts: You have to use the provisions in the act according to the way they are. You cannot just have a side agreement. You have to execute the provisions that say if we are to have the province figure out their stuff, then you would use substitution.

I think I am having a problem with this because there is a problem with the premise of your question, which implies that there is this world that is only provincial and another world that is only federal. There are overlapping elements of jurisdiction, and it is really hard to say, "There is your part and this is our part."

For example, if we are doing work and we have decided that we the federal government will fund a project, that means there is a federal decision to be made about funding. Then we look at the environmental effects of that project, and we are obligated to look at those effects whether they are under federal jurisdiction or not. We can look at species like the grizzly bear. We are not restricted to the standard federal elements.

Senator Mitchell: There is an assumption on the part of some people that equivalency would apply in a certain sense all the time — that the feds would not give up a process or delegate or ask another jurisdiction to do it if they did not think they would get at least as good a review as if they did it themselves. However, there is a different use of equivalency versus the designation of substitution, I think. How will equivalency be established if they do give it up? How can Canadians be assured that if someone else does it, it will at least be as good as the federal process would have been?

Ms. Cutts: We have set out a number of conditions that we expect to be met under equivalency. For example, section 19 of our act that these are the things you have to do in order to do an environmental assessment. You have to set out significant effects, you have to set out mitigation, and you have to do cumulative effects.

We also require a public process. We require that the other province carry out the enforcement, the mitigation and the follow-up.

We have to sit down with our provincial colleagues and we talk to them about the nature of their regime and how it dovetails with our regime. It is a federation. We have a federal government and 10 systems across the country that are all a little bit different. What we are doing and what we have already started doing is talking to each province and look at their system with them. They will tell us, "We think that our legislation meets all the conditions that you are asking for," or they might say, "We do not do one of the things in our legislation, but we will agree to do it on a policy basis."

Mme Cutts : Il faut appliquer les dispositions de la loi telles qu'elles sont. Vous ne pouvez pas simplement conclure un accord parallèle. Vous devez appliquer les dispositions selon lesquelles si la province met son processus en marche, la substitution s'applique.

Il m'est difficile de répondre à votre question, car elle sous-entend un fossé entre ce qui se passe au niveau provincial et au niveau fédéral. Il y a un chevauchement de certaines compétences et il est difficile de dire : « C'est à vous de faire ceci et à nous de faire cela. »

Par exemple, si nous décidons que le gouvernement fédéral va financer un projet, cela veut dire qu'une décision doit être prise au niveau fédéral au sujet du financement. Ensuite, nous examinons les effets environnementaux de ce projet et nous sommes obligés de les examiner, qu'ils relèvent ou non de la compétence fédérale. Nous pouvons examiner les effets sur une espèce comme le grizzly. Nous ne sommes pas limités aux éléments relevant habituellement du gouvernement fédéral.

Le sénateur Mitchell : Certaines personnes ont l'impression que l'équivalence s'appliquerait dans tous les cas, que le gouvernement fédéral ne renoncerait pas à faire l'évaluation ou ne demanderait pas à une autre instance de s'en charger s'il ne pensait pas obtenir un examen aussi bon que s'il l'avait fait lui-même. Toutefois, je pense que l'équivalence n'est pas utilisée dans les mêmes circonstances que la substitution. Comment l'équivalence sera-t-elle établie si le gouvernement fédéral renonce à faire l'examen? Comment peut-on garantir aux Canadiens que si quelqu'un d'autre s'en charge, il sera au moins aussi rigoureux que l'aurait été le processus d'examen fédéral?

Mme Cutts : Nous avons établi un certain nombre de conditions qui doivent être remplies pour que l'équivalence puisse s'appliquer. Par exemple, l'article 19 de notre loi précise quelles sont les choses à faire pour effectuer une évaluation environnementale. Vous devez établir quels sont les effets importants, quelles sont les mesures d'atténuation prévues et quels seront les effets cumulatifs.

Nous exigeons également que le public soit consulté. Nous exigeons que la province fasse respecter la réglementation et les mesures d'atténuation et qu'elle assure le suivi.

Nous devons rencontrer nos collègues des provinces pour parler avec eux de la nature de leur régime et de sa coordination avec le nôtre. Le Canada est une fédération. Nous avons un gouvernement fédéral et 10 régimes qui sont tous un peu différents. Nous avons déjà commencé à discuter avec les autorités de chaque province pour examiner leur système avec elles. Elles nous diront : « Nous pensons que notre législation remplit toutes les conditions que vous exigez » ou elles pourraient dire : « Notre réglementation ne prévoit pas telle chose, mais nous acceptons de la faire sur une base politique. »

Then we would set out an agreement with them that says that they will carry out the work and will satisfy the federal condition, even though it is a little different than their normal process. It does require some bending on their part and we will ensure that they bend the right way.

Senator Mitchell: Are there any provinces that you do not have confidence that they would have sufficient expertise, depth or experience? For example, maybe a province is getting into a shale gas project that they have never had to do before. Would you just say, “You cannot do it; I do not care how badly you want to do it, we will do it”? Would that be the case?

Ms. Cutts: With equivalency, the decision will be taken by the Governor-in-Council, so cabinet will get information about that province and about those particular circumstances. Before any documentation goes to cabinet, we, the agency, will have done our homework and talked with the province and given advice.

Mr. Mongrain: In terms of expertise, there is the delivery of the process and then there is the technical review of things provided by the proponent. One of the things that is possible under these arrangements is the continued participation of federal authorities that have that scientific and technical expertise. In fact, we put an obligation on them to provide it to provinces if requested to do so.

Senator Mitchell: That is an interesting point, and it gets to my next question. In the past, you have done environmental reviews — the agencies of people here or the organization you represent. It strikes me with 40 other organizations that there used to be, you have used resources from other places; you have used scientists that may have been laid off now. You have used research stations and monitoring stations that may have been shut down.

Therefore, while you say that the CEAA has 200 people more or whatever, are they enough to replace these other resources that you might have drawn on or did you never draw on them?

Ms. Cutts: This is a really big move. This whole responsible resource development is huge and the work done among departments to get this bill ready was incredible. I could not sit here confidently and tell that you this is a good act if I did not think we had done our homework and felt that the resources in the expert departments are there. I feel completely assured that when a CEAA official goes forward to Environment Canada, to Transport Canada or to DFO and says, “For this project, we need your expertise,” I know it will be there. The whole federal family has been working so hard and closely on this bill. We would not let it fail for the sake of not having the right expertise in place.

Il nous reste à conclure un accord selon lequel la province se charge du travail et répondra aux exigences fédérales même si elles s'écartent un peu du processus provincial habituel. Cela exige quelques concessions de la part des autorités provinciales et nous veillerons à ce qu'elles les fassent.

Le sénateur Mitchell : Craignez-vous que certaines provinces n'aient pas suffisamment de connaissances, de moyens ou d'expérience? Par exemple, une province se lance peut-être dans un projet de gaz de schiste qui est entièrement nouveau pour elle. Direz-vous simplement : « Vous ne pouvez pas vous charger de l'évaluation; peu importe que vous teniez à le faire, c'est nous qui nous en chargerons »? Serait-ce le cas?

Mme Cutts : En ce qui concerne l'équivalence, la décision sera prise par le gouverneur en conseil. Le Cabinet obtiendra donc des renseignements sur la province et la situation en question. Avant qu'un document ne soit transmis au Cabinet, l'agence aura fait le travail préparatoire nécessaire, parlé avec la province et donné des conseils.

M. Mongrain : Pour ce qui est des compétences, il y a le processus d'évaluation et il y a l'examen technique des documents fournis par le promoteur. Ces dispositions permettent notamment aux autorités fédérales qui possèdent les compétences scientifiques et techniques voulues de continuer à participer. En fait, nous leur avons conféré l'obligation d'apporter leur concours aux provinces si on leur demande de le faire.

Le sénateur Mitchell : C'est intéressant et cela m'amène à ma prochaine question. Par le passé, les organismes qui sont représentés ici ont fait des évaluations environnementales. Alors qu'il y avait 40 autres organismes, vous avez eu recours aux ressources d'autres instances; vous avez employé des chercheurs qui ont peut-être été congédiés depuis. Vous vous êtes servis de stations de recherche et de surveillance qui ont peut-être été fermées.

Par conséquent, même si vous dites que l'ACEE a 200 employés de plus ou je ne sais combien, suffiront-ils à remplacer les autres ressources auxquelles vous avez fait appel ou n'y avez-vous jamais fait appel?

Mme Cutts : C'est une initiative d'une grande ampleur. Il y a eu un énorme effort de développement des ressources et les ministères ont fait un travail incroyable pour préparer ce projet de loi. Je ne pourrais pas vous affirmer en toute confiance que c'est une bonne loi si je ne pensais pas que nous avons fait le travail préparatoire et que les ministères compétents disposent des ressources nécessaires. Je suis convaincue que lorsqu'un agent de l'ACEE ira à Environnement Canada, à Transports Canada ou au MPO pour dire : « Nous avons besoin de vos compétences pour ce projet », les ressources seront là. Toute la grande famille fédérale a travaillé très fort et en collaboration étroite à ce projet de loi. Nous ne laisserions pas cette initiative échouer faute de disposer des compétences requises.

Senator Mitchell: Fisheries used to do environmental reviews, I think, but am I led to believe now that CEAA be covering off those environmental reviews, or did you always do the fisheries portion of environmental reviews?

Ms. Cutts: Fisheries and Oceans was one of the 40 departments and agencies that was responsible for doing environmental assessments in the past, so they were doing them at a screening level, or prior to 2010, they were doing them as a comprehensive study.

Senator Mitchell: Are staff from Fisheries who used to do that moving to CEAA now, or where will you get that expertise?

Ms. Cutts: They still have expertise.

Mr. Mongrain: As it relates to fish and fish habitat, but with respect to the broader environmental effects beyond fisheries, this removes a burden from them to look at other changes to the environment, through an environmental assessment, and that is something that we would do through the process. We rely on others like Environment Canada, Natural Resources Canada and some of our own internal expertise, but primarily on those scientific departments. We continue to rely on them related to those issues that are directly within their mandate.

Senator Mitchell: If you do choose substitution, so both the review and the decision go to the province, and they really screw it up — like, oh, my gosh, it's a mess — do you have any recourse?

Ms. Cutts: Of course, we thought about the risk that something could go wrong. In thinking about it, we decided we had better set up something so we do not end up in that situation. We do not want our minister put in a situation where he is faced with a report that is not good enough to make a decision.

We are proposing that we will work with the province and ask them at critical points during the process for information. These checkpoints are a mechanism to ensure that they are on the right track.

As Mr. Mongrain mentioned, the second element is the federal employees who are experts in a field that might not be a specialty of that province would still be engaged. There are two roles for the federal government to ensure that things do not go wrong. One is a coordinating role, and the other is an expert role.

Senator Mitchell: Until this change occurs, CEAA basically did environmental reviews, but now the CEAA will do some environmental reviews and will check that the provinces are properly doing whatever we have delegated to them. Is that right? Is that a fundamental change?

Le sénateur Mitchell : Je crois que par le passé, Pêches et Océans faisait des évaluations environnementales, mais il semble que désormais c'est l'ACEE qui s'en chargera ou avez-vous toujours fait des évaluations relatives aux pêches?

Mme Cutts : Pêches et Océans était l'un des 40 ministères et organismes chargés d'effectuer des évaluations environnementales par le passé. Il faisait donc l'examen préalable, ou avant 2010, il faisait même l'étude approfondie.

Le sénateur Mitchell : Est-ce que le personnel de Pêches et Océans qui remplissait cette fonction est maintenant muté à l'ACEE ou à quels experts vous adresserez-vous?

Mme Cutts : Les experts seront toujours ceux de Pêches et Océans.

M. Mongrain : Pour ce qui est du poisson et de l'habitat du poisson, mais en ce qui concerne les effets environnementaux plus vastes, le ministère n'aura plus à les examiner dans le cadre d'une évaluation environnementale. Nous ferons appel à d'autres ministères comme Environnement Canada ou Ressources naturelles Canada et à certaines de nos ressources internes, mais nous nous adresserons surtout à ces ministères scientifiques. Nous continuons de compter sur eux pour les questions qui font directement partie de leur mandat.

Le sénateur Mitchell : Si vous choisissez la substitution et que la province fait l'évaluation et prend la décision, mais se trompe lourdement, avez-vous un recours?

Mme Cutts : Bien entendu, nous avons pensé au risque que quelque chose se passe mal. Après mûre réflexion, nous avons décidé qu'il valait mieux s'arranger pour ne pas se retrouver dans cette situation. Nous ne voulons pas que notre ministre se retrouve devant un rapport qui ne sera pas assez bon pour permettre de prendre une décision.

Nous proposons de travailler avec la province et de lui demander des renseignements à certains stades critiques du processus. Ces vérifications permettront de s'assurer qu'elle est sur la bonne voie.

Comme M. Mongrain l'a mentionné, le deuxième élément est que les employés fédéraux qui sont experts dans un domaine dans lequel la province n'est pas particulièrement compétente participeraient toujours à l'évaluation. Le gouvernement joue deux rôles pour s'assurer que les choses n'iront pas de travers. C'est, d'une part, un rôle de coordination et d'autre part, un rôle d'expert.

Le sénateur Mitchell : Avant que ce changement ne soit apporté, l'ACEE se chargeait des évaluations environnementales, mais désormais, elle en fera quelques-unes et vérifiera que les provinces font comme il faut les évaluations qui leur seront confiées. C'est bien cela? Est-ce un changement fondamental?

Ms. Cutts: Yes, I think that is a fundamental change. Right now, CEEA is doing them, or other agencies, and in the future there is a possibility that there will be two processes.

Senator Mitchell: In a sense, to make the logical point, whereas now we have two processes done by two groups, which has been a problem of duplication, we may end up with one process done by two groups, which would seem to be duplication, too, or am I just exaggerating for emphasis?

Ms. Cutts: If we are looking to ensure that we reduce duplication, it is incumbent on us to find a way to work differently with the provinces. Right now, we work through cooperation, and we try to make our two systems work together. If we move to substitution, we will not be there every step of the way. We will allow the province to do the work, but a certain amount of attention still needs to be paid by the federal government, but it is the degree that is important, so it is not as if there are two players working on it 24/7.

The Chair: Mr. White, I have a question. It may not be relevant, but I think it is.

This committee took quite an interest in the nuclear situation in Canada, and we visited Chalk River, Darlington and Bruce. We are very impressed with the facilities that we saw, the regulatory regime that is in place and the efforts that are being taken to go to another level of management of the waste, yet this huge article about Pickering appeared in national newspapers about a week or 10 days ago. It was saying that it is unsafe, even Darlington. We have been told that Darlington has various units. They will have a new build and one thing and another and, ultimately, mothball or shut down Pickering, yet it is operating. I do not know whether it was the result of a report, whether it was investigative reporting or what it was. Are you familiar with what I am referring to?

Mr. White: Personally, I am not familiar with that report, but perhaps Dr. Thompson is familiar with that specific report.

We are in the business of nuclear safety. We do not license facilities unless they are safe. The safety case has to be very well constructed, including the environmental assessment activity that leads up to a decision, and it is the licensing process that controls what happens or what does not.

In our case, OPG is getting ready to ultimately close down Pickering, but it still has to operate in a safe manner until it gets to a shutdown state, and then there is a decommissioning process that takes it beyond that.

Mme Cutts : Oui, je pense que c'est un changement fondamental. Pour le moment, l'ACEE effectue les évaluations, ou ce sont d'autres organismes, et à l'avenir, il y aura peut-être deux processus.

Le sénateur Mitchell : En toute logique, alors que nous avons maintenant deux évaluations faites par deux groupes, ce qui constitue un dédoublement, nous risquons de nous retrouver avec deux groupes qui appliqueront le processus d'évaluation, ce qui entraîne un autre dédoublement, ou est-ce que j'exagère?

Mme Cutts : Si nous cherchons à réduire le double emploi, nous devons trouver un moyen de travailler différemment avec les provinces. Pour le moment, nous collaborons et nous essayons de faire en sorte que nos deux systèmes fonctionnent ensemble. Si nous choisissons la substitution, nous ne serons pas là à chaque étape. Nous laisserons la province faire le travail, mais le gouvernement fédéral devra quand même exercer une certaine surveillance. Néanmoins, c'est le degré qui est important et ce n'est donc pas comme s'il y avait deux joueurs travaillant sur un projet 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Le président : Monsieur White, j'ai une question. Cela n'est peut-être pas pertinent, mais je crois que si.

Ce comité s'est intéressé de près à la situation du nucléaire au Canada et nous sommes allés visiter Chalk River, Darlington et Bruce. Nous sommes très impressionnés par les installations que nous avons vues, par le cadre réglementaire qui est en place et par les efforts déployés pour passer à un autre niveau de gestion des déchets; malgré cela, il y a cet énorme article sur Pickering, publié dans des quotidiens nationaux, il y a une semaine ou 10 jours. Il racontait que c'est dangereux, même à Darlington. On nous a dit que Darlington a plusieurs unités. Il y aura une nouvelle installation, puis une chose et une autre et, enfin, la mise au rencart ou la fermeture de Pickering et, pourtant, la centrale est en exploitation. Je ne sais pas si c'est le résultat d'un rapport, s'il s'agissait d'un rapport d'enquête ou quoi. Savez-vous à quoi je suis en train de faire allusion?

M. White : Personnellement, je ne suis pas au courant de ce rapport, mais peut-être que M. Thompson sait de quoi vous voulez parler.

Nous travaillons dans le domaine de la sûreté nucléaire. Nous n'accordons pas de permis aux installations qui ne sont pas sécuritaires. Le dossier de sécurité doit être très bien monté, y compris l'activité d'évaluation environnementale qui mène à une décision, et c'est le processus d'octroi de permis qui dicte ce qui est possible et ce qui ne l'est pas.

Dans notre cas, OPG se prépare à fermer Pickering définitivement, mais la centrale doit toujours fonctionner en toute sécurité jusqu'à ce qu'elle soit totalement arrêtée, ensuite, il y aura un processus de démantèlement.

The Chair: Just so you know, we understood that, and we thought it was vigorous and also that your own activities are overseen by the IAEA, the international agency, and we even saw teams of people from Vienna, and so on, in there.

Mr. White: We are not overseen by the IAEA. Canada's regulator is independent, but we work cooperatively.

The Chair: Why are they there at all?

Mr. White: They are a UN body. Actually, Mr. Elder was an employee of the UN.

Peter Elder, Director General, Directorate of Nuclear Cycle and Facilities Regulation, Canadian Nuclear Safety Commission: I will clarify one thing. I will go back to your original question, first.

The report came from the provincial energy regulator looking at the performance in terms of the economic performance of Pickering. It was not looking at the safety of the performance. It was actually looking at the performance, things like how many days in the year it was operating compared to industry average. In that respect, it was not very flattering to Ontario Power Generation, but it was nothing reflective on the safety performance that we independently assess.

The International Atomic Energy Agency does have oversight in Canada, and that is that we are fulfilling our commitments related to the peaceful uses of atomic energy. Again, they would go back in and make sure that we are not doing anything nefarious with the nuclear material. However, on the safety side, we work in collaboration and use them as peers to do peer reviews on the safety.

The Chair: I recall far down towards the end of the article, it said that notwithstanding any of the foregoing, they are still maintaining the safety standards. However, if you find that a thing is working at 30 per cent efficiency and it is causing increased costs per kilowatt hour, it gives you the sense that there must be a defect and that maybe it is unsafe. That is all. A public perception develops.

Mr. Elder: Within the nuclear regulators, and this is something that is discussed internationally, there is a lot of debate as to whether how often it is operating actually tells you anything about whether it is operating safely. There are mixed stories. You can have stories that have very good operating performance and suddenly it is because they are overlooking a whole bunch of little safety things that they should have shut down to fix. You cannot draw a direct relationship from it.

Le président : Juste pour votre gouverne, nous l'avions compris et nous pensions que c'était quelque chose de rigoureux. Vos propres activités sont surveillées par l'AIEA, l'agence internationale, et nous avons même vu des équipes de gens de Vienne et d'ailleurs qui étaient là-bas.

M. White : Nous ne sommes pas chapeautés par l'AIEA. L'entité de réglementation canadienne est indépendante, mais nous travaillons en collaboration.

Le président : Pourquoi alors ces gens-là sont-ils là-bas?

M. White : Il s'agit d'un organe onusien. En fait, M. Elder a été employé de l'ONU.

Peter Elder, directeur général, Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires, Commission canadienne de sûreté nucléaire : Je tiens à préciser une chose. Je vais tout d'abord revenir à votre question initiale.

Le rapport vient du fait que l'entité de réglementation provinciale examinait la performance, c'est-à-dire le rendement économique de Pickering. Il n'examinait pas la sûreté de sa performance. Il examinait vraiment la performance, à savoir des choses comme le nombre de jours dans l'année où la centrale était en activité, par rapport à la moyenne de l'industrie. À cet égard, ce n'était pas très flatteur pour Ontario Power Generation, mais cela n'avait rien à voir avec sa performance sur le plan de la sécurité, ce que d'ailleurs nous évaluons indépendamment.

L'Agence internationale de l'énergie atomique a un droit de surveillance sur le Canada pour s'assurer que nous honorons nos engagements en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Encore une fois, ils reviendraient pour s'assurer que nous ne faisons rien de malveillant avec la matière nucléaire. Toutefois, pour ce qui est de la sécurité, nous travaillons en collaboration et nous les considérons comme des homologues pour qu'ils fassent un examen par les pairs de la sécurité.

Le président : Vers la toute fin de l'article, je me souviens qu'on y disait que, peu importe ce qui précédait, on respectait toujours les normes de sécurité à Pickering. Toutefois, si vous vous apercevez que quelque chose ne fonctionne qu'à 30 p. 100 d'efficacité et que cela entraîne une hausse importante des coûts par kilowattheure, ça veut dire qu'il y a sûrement quelque chose de défectueux et que c'est peut-être dangereux. C'est tout. La population commence alors à imaginer toutes sortes de choses.

M. Elder : Parmi les organes chargés de la réglementation nucléaire — et il s'agit là d'un sujet de discussion international — on ne s'entend pas pour savoir si la fréquence de fonctionnement vous permet de déterminer la sécurité du fonctionnement. Les versions ne sont pas les mêmes. Vous pouvez avoir des situations avec de très bonnes performances de fonctionnement et, tout d'un coup, vous vous apercevez que c'est parce qu'on néglige toute une série de détails de sécurité et qu'on aurait dû fermer la centrale, le temps des réparations. Vous ne pouvez pas établir de relation directe à partir de cela.

We do not really look at that. We look at events in terms of whether they are putting stress on their safety systems. It is not whether they had to shut down because they had a piece of equipment that had nothing to do with safety that was out of operation but did not let them produce energy.

The Chair: Thank you very much.

Senator Lang: I appreciate you coming this evening and staying later. Also, I appreciate all the hard work that the various members of your departments have done over the course of the past year. This obviously has not been easy to put together.

I would like to go back to a bit of history to see where we have been and where we are going. I asked for some notes in respect of previous projects and how long they took to go through the system the way the system is set up at present.

To give an example just so it is on the record, in respect of the Midwest Uranium Mining and Milling project in northern Saskatchewan, the review of the project began in March 2006 and is still ongoing. At the Darlington Nuclear Generating Station, the review of the project took almost five years. Once it was decided that a panel review was required, it took 12 months to prepare the necessary guidance documents.

Review of the Northern Gateway Pipeline Project began in 2005. In the beginning of the process it took eight months to confirm that this project would require a review panel. Then there is the Jackpine Oil Sands Mine expansion. The company submitted its application in 2008 and the review is still ongoing — this is 2012, remember — due to misalignment of the federal and provincial review processes. The federal review formally started more than two years after the application was submitted.

If we consider the Lower Churchill Hydroelectric Generation Project, the review of the project took more than five years. The company submitted its project description in 2006 — remember, this is 2012 — and an environmental assessment began in 2007. The responsible federal departments finally approved the project in March 2012.

Then we go to the Mackenzie Gas Pipeline, which has been my whole life. Actually, it is more like 30 years. You talked about recovering costs. My information is that the review of the project this time around has taken more than nine years.

Then we go to the Joslyn Oil Sands Mine. Because of the present situation, namely applications to the province of Alberta in 2006 — remember, this is 2012 — the federal environmental assessment began in 2008 and approval was finally given in 2011.

Nous ne nous penchons pas vraiment là-dessus. Nous examinons les événements pour voir s'ils ont une incidence sur la sécurité. Il ne s'agit pas de voir s'il faut fermer l'installation à cause d'une pièce d'équipement défectueuse, qui ne pose aucun problème de sécurité, mais qui empêche de produire de l'énergie.

Le président : Merci beaucoup.

Le sénateur Lang : Je vous remercie tous d'être venus aujourd'hui et d'être restés plus tard. De plus, j'apprécie tout le travail assidu que les différents employés de vos ministères ont fait au cours des douze derniers mois. Cela n'a bien évidemment pas dû être facile à mettre sur pied.

J'aimerais revenir un peu en arrière pour faire le point sur ce qui a été fait et sur ce qui s'en vient. J'ai demandé des renseignements sur d'anciens projets pour voir combien de temps il leur avait fallu pour parcourir tout le système, dans sa forme actuelle.

Je vais vous donner un exemple, pour mémoire, celui de la mine Midwest, dans le Nord de la Saskatchewan et des travaux d'extraction et de concentration; l'examen du projet a commencé en mars 2006 et se poursuit encore. À la centrale nucléaire de Darlington, l'examen du projet a duré presque cinq ans. Une fois qu'on a décidé qu'il fallait que ce soit étudié par un comité d'examen, il a fallu 12 mois pour préparer les documents d'orientation nécessaires.

On a commencé un examen du projet pipeline Northern Gateway en 2005. Au début du processus, cela a pris huit mois pour confirmer que ce projet devrait être soumis à un comité d'examen. Ensuite, il y a le projet d'expansion de la mine de sables bitumineux de Jackpine. La compagnie a soumis sa demande en 2008 et l'examen est toujours en cours — et nous sommes en 2012, je vous le rappelle — en raison d'une discordance entre les processus d'examen fédéral et provincial. L'examen fédéral a formellement débuté plus de deux ans après le dépôt de la demande.

Quant au projet de centrale hydroélectrique du bas Churchill, la phase d'examen s'est étalée sur plus de cinq ans. La compagnie a soumis la description du projet en 2006 — et nous sommes en 2012, n'oubliez pas — et une évaluation environnementale a débuté en 2007. Les ministères fédéraux responsables ont finalement approuvé le projet en mars 2012.

Passons ensuite au gazoduc Mackenzie qui dure depuis une éternité ou, pour être plus précis, depuis une trentaine d'années. Vous avez parlé de recouvrement des coûts. D'après l'information dont je dispose, l'examen du projet, cette fois-ci, a pris plus de neuf ans.

Et puis, il y a la mine de sables bitumineux de Joslyn. À cause de la situation actuelle, à savoir les demandes faites à la province de l'Alberta en 2006 — et n'oubliez pas que nous sommes en 2012 — l'évaluation environnementale fédérale a débuté en 2008 et le feu vert a finalement été donné en 2011.

I am pointing this out because I want assurances. Can you assure us that in this bill, and in view of the timelines that have now been inserted and the responsibilities that have been put in with the amendments brought forward, other than for those situations where an extension has been granted by the Governor-in-Council, we will meet these timelines so that common sense will prevail and we can either get a no or a yes on these projects?

Mr. White: I will start with the first two projects because they are related to the Nuclear Safety Commission.

Dr. Thompson has some interesting information here.

Patsy Thompson, Director General, Directorate of Environmental and Radiation Protection and Assessment, Canadian Nuclear Safety Commission: Essentially I want to provide the information on the Midwest project and the Darlington project. To provide context, since 2000 the CNSC has conducted 66 environmental assessments and 47 of them have been completed. Many of them have been completed in less than two years, including proponent time.

To go to the Midwest project, the proponent came forward in 2006. At that time it was the current CEAA regime with, as mentioned earlier, a number of agencies being involved. In the case of Midwest project, we started with two responsible authorities, the CNSC and the Department of Fisheries and Oceans. For a period of time the Department of Fisheries and Oceans was in and was out, so there was a lot of negotiation to decide who was involved in doing the environmental assessment. Finally, over the course of time, we are now three responsible authorities. With the legislation that is being proposed, having the CNSC be the responsible authority for nuclear projects would have dealt with a situation like this.

In case of the Darlington project, a delay of 12 months was mentioned in getting the guidelines approved. Again, the CNSC was not operating within the regime that is being proposed and the guidelines had to be approved by a minister. Unfortunately an election was called and there was no minister available. That happens as well.

Ms. Cutts: I will give you further assurance that timelines will be met. First, sometimes in the past it was difficult to get the process going. The current act has a decision trigger, which means that you have to decide by working with departments about whether, for example, there is a Fisheries Act authorization. Sometimes it took a long time to determine that. We have different ways of triggering the act, so if there is an issue with fish we know that we can trigger without having to figure out if there is a Fisheries Act authorization.

Since the act is triggered differently, we start faster. We not only have the broad timeline of 365 days, but we have the internal timeline of 45 days to get that decision as to whether we need an

J'évoque tout cela, car je veux des garanties. Pouvez-vous nous garantir qu'avec ce projet de loi, compte tenu des échéanciers qui y ont été inscrits et des responsabilités qui y ont été ajoutées, avec les amendements proposés — et hormis les situations où une prolongation a été accordée par le gouverneur en conseil — nous allons respecter ces échéanciers de manière à ce que la raison l'emporte et que nous puissions avoir une réponse positive ou négative sur ces projets?

M. White : Je vais commencer par les deux premiers projets, car ils sont reliés à la Commission de sûreté nucléaire.

Mme Thompson dispose d'informations intéressantes à ce sujet.

Patsy Thompson, directrice générale, Direction de la protection de l'environnement, de la radioprotection et de l'évaluation, Commission canadienne de sûreté nucléaire : Je veux essentiellement vous fournir des renseignements sur les projets Midwest et Darlington. Afin de placer les choses en contexte, depuis 2000, la CCSN a réalisé environ 66 évaluations environnementales dont 47 ont été achevées. Bon nombre d'entre elles ont été réalisées en moins de deux ans, temps de préparation du dossier par le promoteur inclus.

À propos de l'installation Midwest, le promoteur s'est manifesté en 2006. À cette époque, la CCSN a entamé l'étude en liaison avec l'autre autorité responsable, le ministère des Pêches et des Océans. Pendant un certain temps, le ministère des Pêches et des Océans était plus ou moins concerné et, par conséquent, il y a eu beaucoup de négociations pour décider de qui participerait à l'évaluation environnementale. Finalement, nous nous retrouvons maintenant avec trois autorités responsables. Si la CCSN avait été responsable des installations nucléaires, comme le propose la loi, cela aurait permis de régler une situation comme celle-ci.

Dans le cas du projet de Darlington, on a mentionné un retard de 12 mois pour faire approuver les lignes directrices. Je le rappelle, la CCSN n'était pas soumise au régime proposé et les lignes directrices devaient alors être approuvées par un ministre. Malheureusement, des élections ont été déclenchées et aucun ministre n'était disponible. Cela arrive également.

Madame Cutts : Je vais davantage vous assurer que les échéanciers seront respectés. D'abord, il a parfois été difficile, par le passé, de faire démarrer le processus. Le projet de loi actuel prévoit qu'une décision doit être prise au départ, c'est-à-dire qu'il faut décider, en collaboration avec les ministères, s'il s'agit, par exemple, d'une autorisation qui relève de la Loi sur les pêches. Il a parfois fallu du temps pour prendre une telle décision. Il est maintenant possible d'invoquer directement cette loi. Ainsi, si une question touche aux poissons, on peut invoquer la loi sans qu'il soit nécessaire de déterminer s'il faut une autorisation en vertu de la Loi sur les pêches.

Depuis que la loi peut être invoquée différemment, nous commençons plus rapidement. Non seulement nous avons l'échéancier long de 365 jours, mais nous avons aussi un

assessment or not. That will be critical. Because we are the ones at CEAA making the decision, then we press to make that in a timely way.

The other thing we have done is introduced the possibility of terminating a panel. Because some of these panels became inefficient they were not working well and there was nothing that could be done, so extra measures were introduced.

Perhaps Mr. Steedman could speak to that.

Mr. Steedman: I can affirm that the more players required to coordinate a process, the greater the likelihood it will take longer. The simple principle in the proposed bill is that the responsibility for the environmental assessment would be consolidated with a single responsible authority. The National Energy Board is very comfortable, based on its historical experience, with the exception of the examples noted by Senator Lang, that the 15 months the National Energy Board would be expected to meet in terms of a timeline is quite doable and reliably doable.

In contingencies there are mechanisms to extend that, but the other key point is that there are now tools in both the NEB Act and the CEAA for others that should make it easier to deliver high quality assessments within those timelines.

Senator Lang: I appreciate the responses.

I would like to go to another area. Once again, I do not necessarily share Senator Mitchell's view of the world that the federal government will always save us. Having served at the territorial level for many years, I can say that sometimes they did not save us. That is why I am very much in favour of the concept of substitution and equivalency and viewing the provinces and their authorities from that point of view.

One other area has not been discussed here. The quality of the environmental assessments has come up time and again over the days of our hearings. The one area that has not been brought up is the question of legal challenges. Would you comment on this point? If these assessments are not done properly, the possibility of legal challenges to the process is there and could successfully negate a project going together if a thorough review is not done. Is that correct?

Mr. White: I will speak to the nuclear projects. Basically, the licensing decisions that are made by the commission are appealable to the Federal Court of Canada. Yes, we could have a legal challenge on our hands. In fact, we do. The Darlington review panel, the JRP, is subject to legal challenge. It is not necessarily in the nuclear world simply the EA that is being challenged, it is the licensing decision writ large.

échancier interne de 45 jours pour décider si nous avons besoin d'une évaluation ou pas. Cela sera essentiel. Puisqu'en vertu de la LCEE, nous sommes chargés de prendre la décision, nous nous efforçons de le faire dans des délais opportuns.

Par ailleurs, nous avons introduit la possibilité de dissoudre le comité d'examen. Certains de ces groupes étant devenus inefficaces, ils ne fonctionnaient pas bien et rien n'était plus possible; c'est pour cela que des mesures supplémentaires ont été adoptées.

M. Steedman pourrait peut-être vous en parler.

M. Steedman : Je peux confirmer que, plus il faut d'intervenants pour coordonner le processus, plus il y a de chances que ça prenne du longtemps. Le projet de loi proposé repose sur le principe voulant que la responsabilité des évaluations environnementales soit consolidée et ne revienne qu'à une seule entité. Vu son expérience historique, l'Office national de l'énergie pense vraiment, à l'exception des exemples soulignés par le sénateur Lang, que les 15 mois de délai que l'Office national de l'énergie serait censé respecter sont tout à fait raisonnables et réalisables.

En cas d'urgence, il existe des mécanismes pour prolonger cette période, mais l'autre élément fondamental, c'est qu'il existe désormais des outils, aux termes de la Loi sur l'ONE et de la LCEE, qui facilitent la conduite d'évaluations de haute qualité dans la limite des échéanciers fixés.

Le sénateur Lang : J'apprécie les réponses.

J'aimerais maintenant passer à autre chose. Une fois de plus, je ne partagerais pas nécessairement la vision du monde du sénateur Mitchell voulant que le gouvernement fédéral soit toujours là pour voler à notre secours. Ayant été en politique territoriale pendant de nombreuses années, je peux dire que le fédéral n'a pas toujours été là pour nous sauver. C'est pour cela que je suis tout à fait favorable au concept de substitution et d'équivalence et je pense que les provinces sont bien placées pour ça et qu'elles en ont le pouvoir.

Il y a un autre domaine qui n'a pas été abordé ici. La qualité des évaluations environnementales a été mentionnée maintes et maintes fois au cours de nos audiences. La question qui n'a pas été soulevée est celle des contestations juridiques. Pourriez-vous faire un commentaire à ce sujet? Si ces évaluations ne sont pas réalisées comme il se doit, il existe un véritable risque que le processus soit juridiquement contesté, ce qui, en l'absence d'une évaluation minutieuse, pourrait provoquer le blocage d'un projet, n'est-ce pas?

M. White : Je vais parler des projets nucléaires. Les décisions concernant les permis qui sont prises par la commission peuvent faire l'objet d'un appel devant la Cour fédérale du Canada. On pourrait alors effectivement se retrouver avec une poursuite sur les bras. En fait, c'est actuellement le cas. La commission d'examen conjoint du projet de Darlington fait l'objet d'une contestation juridique. Dans le monde du nucléaire, il n'y a pas

Much of it in the case of Darlington was essentially the EA. Our process is an integrated process of an EA being done in a simultaneous fashion as a licence to prepare the site to construct. We run the two together.

Ms. Thompson: To provide additional context, since the CNSC has been involved in environmental assessments, when the CEAA came into force, we have had three legal challenges. Since 1995, more than 70 environmental assessments have been done. It is a very small number of challenges. From those three cases, two of the challenges were not successful. The process was shown to be robust. The third challenge is before the court now.

Senator Lang: I do not want to belabour the point, but this should give comfort for those who are somewhat cynical looking at the changes that it is incumbent upon various government authorities to ensure that the process is done properly and upon the proponent so that that possibility does not exist for a legal challenge to be successful. Is that not correct?

Ms. Cutts: That is absolutely correct. Here, we put in timelines. It would be ridiculous if we did a poor job, faced a legal challenge, basically had the issue in the courts and then the timelines would mean nothing. The timelines are twinned with quality work because otherwise they mean nothing.

Senator McCoy: I have a quick supplementary question. I do not want to mislead our listeners. The legal challenges to decisions are on a fairly narrow basis. The fact that one can challenge is not any guarantee and that was your premise, Senator Lang. I do not want to get into a debate but I think we should, for the sake of the record, recognize that there are some limitations on the appeal process.

Senator Lang: Nothing is ever guaranteed. I am only saying that there is a further comfort, a reason why it has to be done properly.

Senator McCoy: Perhaps.

Senator Peterson: Ms. Cutts, the proposed CEAA 2012, I understand, will not provide for a yearly statistical review of the act. Is that correct? If so, why?

Ms. Cutts: Did you say the statistical review?

Senator Peterson: Yes, of the act; a summary of environmental assessments.

nécessairement que les évaluations environnementales qui font l'objet de contestations, il y a aussi les décisions qui concernent les permis, au sens large.

Dans le cas de Darlington, il s'agissait essentiellement de l'ÉE. Notre processus est un processus intégré, à savoir que l'ÉE est réalisée en même temps qu'un permis est émis au titre de la préparation du site à aménager. Nous effectuons les deux en même temps.

Madame Thompson : Pour préciser davantage le contexte, depuis que la CCSN participe à des évaluations environnementales, à savoir depuis l'entrée en vigueur de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, nous avons essuyé trois contestations juridiques. Depuis 1995, plus de 70 évaluations environnementales ont été réalisées. Il s'agit d'un très petit nombre de contestations. Sur ces trois cas, deux ont échoué. Le processus s'est avéré robuste. Le tribunal est présentement saisi de la troisième contestation.

Le sénateur Lang : Sans vouloir m'éterniser sur ce point, je crois qu'on réconforterait ceux qui sont un peu cyniques face aux changements si on disait qu'il incombe aux diverses autorités gouvernementales et au promoteur de veiller à ce que le processus se déroule de manière adéquate pour qu'aucune contestation juridique ne risque d'aboutir. Est-ce bien cela?

Madame Cutts : C'est tout à fait exact. Ici, nous fixons des échéanciers. Il serait ridicule de faire un mauvais travail, de s'exposer à des poursuites, de se retrouver en train de débattre de ces enjeux devant les tribunaux, parce que les échéanciers ne voudraient alors plus rien dire. Les échéanciers sont inextricablement liés à la qualité du travail, sinon ils ne veulent rien dire.

Le sénateur McCoy : J'ai une petite question complémentaire à poser. Je ne veux pas induire nos auditeurs en erreur. Les contestations juridiques des décisions reposent sur une base relativement limitée. Le fait que quelqu'un puisse contester n'est pas, en soi, une garantie de réussite et telle était votre prémisse, sénateur Lang. Loin de moi l'idée de polémique, mais je crois que nous devrions, pour qu'il en soit pris note, reconnaître que le processus d'appel comporte certaines limites.

Le sénateur Lang : Rien n'est jamais garanti. Je dis simplement qu'il y a une assurance supplémentaire, une raison pour laquelle les choses doivent être faites correctement.

Le sénateur McCoy : Peut-être.

Le sénateur Peterson : Madame Cutts, si j'ai bien compris, la LCEE proposée pour 2012 ne prévoit pas d'examen statistique annuel de la loi. Est-ce bien cela? Si oui, pourquoi?

Madame Cutts : Avez-vous parlé d'examen statistique?

Le sénateur Peterson : Oui, de la loi, soit un résumé des évaluations environnementales.

Ms. Cutts: Once a year we would report to Parliament to indicate how many assessments we have done; we would also report on whether we met our timelines.

Senator Peterson: You provide a yearly review?

Ms. Cutts: Yes, a yearly report to Parliament.

Senator Peterson: Mr. White, prior to this new legislation, uranium mines were held to the same rigorous environmental review as a nuclear reactor. Do I understand that this is now going to change?

Mr. White: No, it is not, sir, not at all. Dr. Thompson could give you an update on that.

Ms. Thompson: This statement has been made on a number of occasions. The CNSC has always triggered the scope of the environmental assessment to be appropriate to the project. Environmental assessments for uranium mines look nothing at all like uranium environmental assessments for nuclear power plants. The issues are very different. The scope and complexity of the assessments are very different.

For most uranium mines, we have worked collaboratively with the provinces where one coordinated process has met the needs of both the CNSC and the provincial environmental assessment.

Senator Peterson: Licence renewals are now for three years or longer. How long does it take to do that?

Mr. Elder: The licence renewals vary, but you are interested in Saskatchewan. Certainly one mine in Saskatchewan has an eight-year licence; the other ones are currently five. When they come up for licence renewal next fall, we are talking to them already about what the application would look like, but the application is about a year in advance of a public hearing. We expect them to ask for five- to ten-year licences.

Senator Peterson: That is good news.

Mr. Steedman, on the gateway project, I understand the review is under way now. Does it fall under the new rules or the old rules?

Mr. Steedman: Both the NEB Act amendments and the CEAA 2012 deal with the case of a joint review panel that was started before the bill and carries on after. There is clear direction in the transition provisions such that the chair of the National Energy Board and the Minister of the Environment would, after enactment, if it is enacted, set a timeline for the completion of the assessment. That would be their job.

Senator Peterson: Are the witnesses who have been approved to date — and I presume quite a number have come forward — advised that there is a distinct possibility that they will not get to appear?

Madame Cutts : Une fois par an, nous ferions rapport au Parlement pour indiquer le nombre d'évaluations environnementales que nous aurions réalisées; nous indiquerions également si nous avons respecté nos échéanciers.

Le sénateur Peterson : Vous faites un examen annuel?

Madame Cutts : Oui, un rapport annuel au Parlement.

Le sénateur Peterson : Monsieur White, avant ce nouveau projet de loi, les mines d'uranium étaient assujetties à un examen environnemental aussi rigoureux que pour un réacteur nucléaire. Si j'ai bien compris, cela va désormais changer?

M. White : Non, cela ne va pas changer, Monsieur, pas du tout. M. Thompson pourrait vous faire un point à ce sujet.

Madame Thompson : Cette déclaration a été faite à plusieurs occasions. La CCSN a toujours fait en sorte que la portée d'une évaluation environnementale soit appropriée pour un projet. Les évaluations environnementales pour les mines d'uranium n'ont rien à voir avec les évaluations environnementales de l'uranium dans les centrales nucléaires. Les enjeux sont très différents. L'étendue et la complexité des évaluations sont très différentes.

Pour la plupart des mines d'uranium, nous avons travaillé de concert avec les provinces lorsqu'un processus coordonné répondait aussi bien aux besoins de la CCSN qu'à ceux de l'évaluation environnementale provinciale.

Le sénateur Peterson : Les permis sont désormais renouvelés pour trois ans ou plus. Combien de temps cela prend-il?

M. Elder : Les renouvellements des permis varient, mais vous intéressez à la Saskatchewan. Une mine située en Saskatchewan dispose d'un permis de huit ans et les autres ont actuellement un permis de cinq ans. Nous avons déjà expliqué aux responsables à quoi ressemblera le processus de demande, quand le temps sera venu pour eux de renouveler leur permis, l'automne prochain, mais la demande se fait un an avant la tenue d'audiences publiques. Nous nous attendons à ce qu'ils nous demandent des permis de cinq à dix ans.

Le sénateur Peterson : Ce sont de bonnes nouvelles.

Monsieur Steedman, à propos du projet Gateway, j'ai cru comprendre que l'examen est en cours. Tombe-t-il sous le coup des nouvelles règles ou des anciennes?

M. Steedman : Les amendements à la Loi sur l'Office national de l'énergie et la LCEE 2012 traitent tous de la question d'une commission d'examen conjoint dont la création est antérieure au projet de loi et qui se poursuit après. Les dispositions transitoires indiquent clairement que le président de l'Office national de l'énergie et le ministre de l'Environnement doivent, après promulgation du projet de loi, établir un échéancier pour l'achèvement de l'évaluation. Ce serait à eux de le faire.

Le sénateur Peterson : Les témoins qui ont jusqu'ici été approuvés — et j'imagine qu'ils sont assez nombreux à s'être manifestés — ont-ils été informés qu'il est fort possible qu'ils ne soient pas appelés à comparaître?

Mr. Steedman: I do not think I can comment on that. It will be up to the chair and the Minister of the Environment to set a timeline. I suppose it may or may not affect the schedule as it exists.

Senator Peterson: Thank you.

The Chair: We have two short supplementary questions.

Senator Johnson: Thank you, chair. I wanted a clarification from Mr. White.

With regard to your comments on page 3, you talked about being consistent with the projects assessed under the act. The CNSC will amend regulations to formally establish 24-month timelines to render a decision for a licence. Number one, what would they be for?

Mr. White: We would establish 24-month timelines for a project, either a new uranium mine or a mill, or a significant upgrade, a major project upgrade, or a new waste management facility like the DGR in southwestern Ontario, or possibly a new build. I like to think we will have a new build, but we will see.

Senator Johnson: You say here that you will amend this 24-month period.

Mr. White: No, we will not amend; we will establish the 24 months.

Senator Johnson: You will amend regulations.

Mr. White: We will do it through regulations.

Senator Johnson: What was the timeline before that?

Mr. White: The timeline before was not —

Senator Johnson: That is right, that was the problem. That is part of the reason for this.

Ms. Thompson: It is not now regulated, it is by project agreement.

Senator Johnson: That is what I wanted to have out there.

Second, when you are talking about preparing a site for a class 1 nuclear facility or a licence to prepare a site, how long do those preparations usually take and what is involved?

Mr. Elder: Under our regulations we can vary a lot because class 1 can be everything from a company that would do fabrication of fuel for a nuclear reactor to the actual nuclear reactor. The preparation of site for essentially a conventional manufacturing building is quick. In most cases, we would combine a licence to prepare a site with a licence to construct the facility. The separation comes more when you are dealing with something like a power reactor, where you have to look into a number of factors on that site, for example, does it have adequate water supply. There are a number of issues that you may have to

M. Steedman : Je ne pense pas pouvoir faire de commentaire là-dessus. Ce sera au président et au ministre de l'Environnement d'établir un échéancier. J'imagine que cela risque peut-être d'affecter le calendrier existant.

Le sénateur Peterson : Merci.

Le président : Nous avons deux petites questions complémentaires.

Le sénateur Johnson : Merci, monsieur le président. Je voulais obtenir une précision de M. White.

À propos de vos commentaires à la page 3, vous avez parlé du fait d'être constant avec les projets évalués en vertu de la loi. La CCSN va modifier les règlements de manière à établir formellement des échéanciers de 24 mois pour les décisions concernant les permis. Premièrement, à quoi cela servirait-il?

M. White : Nous établirions des échéanciers de 24 mois pour un projet, qu'il s'agisse d'une mine d'uranium ou d'une usine de concentration d'uranium, ou bien d'un important projet de modernisation, d'un grand projet de réhabilitation ou d'une nouvelle installation de gestion de déchets comme le DFGP, dans le Sud-Ouest de l'Ontario, voire d'une nouvelle construction. J'aime à croire que nous aurons une nouvelle construction, mais nous verrons.

Le sénateur Johnson : Vous dites ici que vous modifierez cette période de 24 mois.

M. White : Non, il ne s'agit pas d'un amendement; nous allons instaurer une période de 24 mois.

Le sénateur Johnson : Vous allez modifier les règlements.

M. White : Nous procéderons par voie de règlement.

Le sénateur Johnson : De quel échéancier s'agissait-il, avant?

M. White : L'échéancier, avant, n'était pas...

Le sénateur Johnson : C'est vrai, c'était là le problème. C'est d'ailleurs une des raisons pour cela.

Madame Thompson : Cela n'est pas réglementé, pour l'instant; on procède par entente de projet.

Le sénateur Johnson : C'est ce que je cherchais à faire ressortir.

Deuxièmement, lorsque vous parlez de préparer un site pour une installation nucléaire de catégorie 1 ou d'un permis pour un site, combien de temps prennent habituellement ces préparations et en quoi consistent-elles?

M. Elder : En vertu de nos règlements, les choses peuvent énormément varier, car la catégorie 1 contient une multitude de choses, de la compagnie qui fabrique du carburant pour un réacteur nucléaire, jusqu'au réacteur nucléaire, en tant que tel. La préparation d'un site pour un bâtiment de fabrication conventionnelle est rapide. Dans la plupart des cas, on combine le permis de préparation du site et le permis de construction des installations. La séparation se fait davantage quand on a affaire à un réacteur, notamment, et qu'il faut examiner plusieurs facteurs sur ce site, comme l'adéquation de l'approvisionnement en eau. Il

deal with before you start to construct a reactor. In that case, depending on the complexity, it can take the company a few years to prepare the site.

Senator Johnson: Thank you.

Senator Mitchell: The subject of statistical review made me think about the subject of statutory review as well. There exists now in the act, I think, a statutory review every five years, but I think that has been removed with these changes; is that true?

Mr. Mongrain: The original act had a five-year review clause by the Minister of the Environment. The agency conducted the review in the years 2000 and 2001; amendments were passed in 2003. Those amendments included a seven-year review clause by a parliamentary committee. That was done by the house environment committee this past year. The bill as it stands has no statutory review clause.

Senator Mitchell: Thank you.

The Chair: Senators, are there any further questions for the witnesses?

There being none, thank you very much. You have been here for a good four hours and I think we have had a good session. We think this bill is good stuff. Thank you very much for coming here.

Colleagues, we are here Thursday morning with more witnesses and also an update on our report.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, May 31, 2012

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:08 a.m. to examine the subject matter of those elements contained in Part 3 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012, and other measures.

[English]

Senator W. David Angus (*Chair*) in the chair.

The Chair: Good morning, everyone.

This is our regular Thursday morning meeting and today we are continuing our study of Bill C-38 and our pre-study of Part 3 thereof, dealing with the development provisions for resources.

This is our fourth meeting on the pre-study. We have a group of witnesses here this morning and we have to be finished very shortly after 10 o'clock, so we will get right into it.

y a un certain nombre d'enjeux à régler avant de commencer à construire un réacteur. Dans un tel cas, en fonction de la complexité de la situation, la société pourrait devoir passer plusieurs années à préparer le site.

Le sénateur Johnson : Merci.

Le sénateur Mitchell : La question d'examen statistique m'a également fait penser à la question d'examen législatif. Je crois que la loi prévoit désormais un examen législatif, tous les cinq ans, mais je crois que cela a été supprimé à la faveur de ces changements, n'est-ce pas?

M. Mongrain : La loi d'origine contient une clause qui prévoit un examen quinquennal par le ministre de l'Environnement. L'agence a réalisé l'examen en 2000 et 2001; les amendements ont été adoptés en 2003. Ces amendements comprenaient une clause d'examen septennal par un comité parlementaire. Le comité de l'environnement de la Chambre s'en est chargé au cours de la dernière année. Le projet de loi, sous sa forme actuelle, ne contient aucune disposition d'examen législatif.

Le sénateur Mitchell : Merci.

Le président : Sénateurs, avez-vous d'autres questions pour les témoins?

Comme il n'y en a pas, merci beaucoup. Vous avez été des nôtres pendant quatre bonnes heures et je crois que la séance a été fructueuse. Nous pensons que ce projet de loi renferme de bonnes choses. Merci beaucoup d'être venus.

Collègues, nous nous retrouvons jeudi matin pour entendre d'autres témoins et pour une mise à jour sur notre rapport.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 31 mai 2012

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 8 h 8 pour étudier la teneur des éléments de la partie 3 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[Traduction]

Le sénateur W. David Angus (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Bonjour à tous.

Il s'agit de notre séance régulière du jeudi matin, et aujourd'hui nous allons poursuivre l'étude du projet de loi C-38 et notre étude préliminaire de la partie 3, qui porte sur le développement des ressources.

Il s'agit de notre quatrième séance d'étude préliminaire. Nous avons un groupe de témoins ici ce matin, et nous allons tenter de terminer peu de temps avant 10 heures, alors nous n'allons pas tarder.

Good morning to Tony Maas, Director of the Freshwater Program with the World Wildlife Fund - Canada.

Just so you know who we are, I am Senator David Angus from Quebec, and I am the chair of the committee. Senator Grant Mitchell from Alberta is the deputy chair. Ms. Sam Banks is from the parliamentary library and is of great assistance to us. Senator George Baker is from Newfoundland; and from Saskatchewan, we have Senator Robert Peterson. Senator Yonah Martin is from British Columbia and is filling in for the absent Senator Neufeld, also from British Columbia.

Ms. Gordon is our clerk. Senator Janis Johnson is from Manitoba and Senator Judith Seidman is from Montreal. From the Yukon there is Senator Daniel Lang, and Senator Linda Frum is back again on our committee.

I am delighted to see you here, Senator Frum.

There is also Senator John Wallace from New Brunswick, Senator Bert Brown from Albert, and last but not least is Senator Paul Massicotte from Quebec.

We have a full committee complement today and are anxious to hear what you have to say. You have the floor.

Tony Maas, Director, Freshwater Program, World Wildlife Fund - Canada: Thank you, Mr. Chair and members of the committee for the invitation to speak on Bill C-38 the budget implementation bill.

I direct the national Freshwater Program for World Wildlife Fund of Canada. For those not familiar with us, we are one of Canada's largest and oldest conservation organizations. We have staff and offices across the country and an important point underpinning our work is that it is science-based and solutions-oriented. The overarching goal of freshwater work in Canada and internationally is about protecting and restoring the health of aquatic ecosystems so that we and future generations can benefit from the many values they provide, whether it is clean water and recreational opportunities or fish and water fowl.

I would like to focus my comments on changes to the Fisheries Act proposed in Bill C-38. In my view and that among colleagues, the Fisheries Act is widely recognized as one of the strongest legal tools Canadians have to protect fish in their habitat, including the water they depend on; that is, water that needs to be of a quality that does not poison them, that shows up at the right time and quantity to maintain their habitat. This is the same water we drink and swim in. The act also offers an additional level of security for the water resources we humans depend on.

The overarching question in my mind is this: Is the act and how it is currently administered perfect? I would say no. There is plenty of room for improvement in the Fisheries Act and how it is

Je souhaite la bienvenue à monsieur Tony Maas, directeur du Programme eau douce, Fonds mondial pour la nature — Canada.

Je me présente, je suis le sénateur David Angus du Québec, et je préside le comité. Le sénateur Grant Mitchell, d'Alberta, est le vice-président. Mme Sam Banks est analyste à la Bibliothèque du Parlement et nous est d'une aide précieuse. Le sénateur George Baker vient de Terre-Neuve; et nous avons aussi, de la Saskatchewan, le sénateur Robert Peterson. Le sénateur Yonah Martin représente la Colombie-Britannique; elle remplace le sénateur Neufeld, également de la Colombie-Britannique, qui est absent.

Mme Gordon est notre greffière. Le sénateur Janis Johnson représente le Manitoba, tandis que le sénateur Judith Seidman vient de Montréal. Du Yukon, nous avons avec nous le sénateur Daniel Lang, et le sénateur Linda Frum est de retour au comité.

Je suis ravi de vous voir ici, sénateur Frum.

Nous avons également le sénateur John Wallace du Nouveau-Brunswick, le sénateur Bert Brown d'Alberta, et le dernier mais non le moindre, le sénateur Paul Massicotte, du Québec.

Nous avons un comité complet aujourd'hui et avons hâte d'entendre ce que vous avez à dire. Vous avez la parole.

Tony Maas, directeur, Programme eau douce, Fonds mondial pour la nature — Canada : Je vous remercie, monsieur le président, et je remercie les membres du comité de l'invitation à prendre la parole sur le projet de loi C-38, le projet de loi de mise en œuvre du budget.

Je dirige le programme national Eau douce du Fonds mondial pour la nature Canada. Pour ceux qui ne nous connaissent pas, nous sommes l'un des plus grands et des plus anciens organismes de conservation au Canada. Nous avons du personnel et des bureaux partout au pays, et notre travail est fondé sur la science et axé sur les solutions. Le but principal de notre travail relativement à l'eau douce au Canada et à l'échelle internationale est de protéger et de rétablir la santé des écosystèmes aquatiques afin que nous, et les générations futures, puissions profiter des avantages qu'ils offrent, qu'il s'agisse d'eau propre et d'occasions de loisirs ou de poissons et d'oiseaux aquatiques.

J'aimerais concentrer mes commentaires sur les changements proposés à la Loi sur les pêches dans le projet de loi C-38. Mes collègues et moi sommes d'avis que la Loi sur les pêches est reconnue comme l'un des outils juridiques les plus solides à la disposition des Canadiens pour protéger les poissons et leur habitat, y compris l'eau dont ils dépendent; l'eau doit être d'une qualité suffisante pour ne pas les empoisonner, et couler au bon moment et en quantité nécessaire pour maintenir leur habitat. Il s'agit de l'eau que nous buvons et dans laquelle nous nous baignons également. La loi offre aussi un niveau supplémentaire de sécurité pour les ressources d'eau dont les êtres humains dépendent.

La principale question que je me pose est la suivante : la loi et la façon dont elle est administrée sont-elles actuellement parfaites? Je dirais que non. Il y a beaucoup de place à l'amélioration dans la

administered. However, I would assert that opportunities for improvement relate largely to how it is applied in a management context, not to the fundamental principle of protecting fish and fish habitat. That fundamental principle certainly holds water today more than ever given that the numbers of endangered fish across the country continue to rise as pressures on Canada's rivers, lakes and wetlands continue to grow.

Let me give three specific concerns related to the changes proposed in Bill C-38.

First is the narrowing of the act's scope to include only commercial, recreational and Aboriginal fisheries. Creating a system that is based on determining what rivers and lakes deserve protection, by definition, leaves some without protection. Does this mean that wilderness waterways that are not presently fished by commercial or recreational interests or Aboriginal peoples are no longer afforded protection by the changes proposed in the Bill C-38?

Further, within the act it seems there is an expectation for those rivers, lakes and wetlands that are left out that the resulting gaps in aquatic ecosystem management will be filled by the provinces and territories. However, as we all know, those governments are under-resourced and oversubscribed. As past experiences have shown, rapid downloading of responsibilities can lead to troublesome and often tragic consequences related to water resources and the environment.

Second is the shifting of rationale for prohibition from harmful alteration, disruption and destruction of the fish habitat to a test of "serious harm" defined as deaths of fish or "permanent alteration or destruction of habitat." Many new words are being introduced in Bill C-38 as it relates to the litmus test under federal fisheries. It changes the test from a precautionary assessment based on accumulated expert scientific advice concerning the potential impacts of a project or undertaking to an as-of-yet scientifically undefined test of "serious harm" and "permanent damage."

I am not saying these new terms cannot be defined by science; I believe they can be if they are brought forward to the scientific community. However, I would assert that when it comes to management and protection of natural resources like fisheries and the ecosystems that sustain them, clear definition of foundational scientific concepts and criteria should precede, and not be a servant to, legal and policy reform.

Loi sur les pêches et dans la façon dont elle est administrée. Toutefois, je dirais que les occasions d'amélioration touchent en grande partie la façon dont la loi est appliquée dans un contexte de gestion, et non le principe fondamental de protection des poissons et de l'habitat des poissons. Le principe fondamental tient certainement la route davantage aujourd'hui que jamais auparavant, compte tenu du nombre de poissons en voie de disparition au pays, lequel continue d'augmenter à mesure que les pressions exercées sur les rivières, les lacs et les terres humides du Canada augmentent.

Laissez-moi vous donner trois préoccupations précises concernant les changements proposés dans le projet de loi C-38.

D'abord, il y a le rétrécissement de la portée de la loi, qui ne visera que les pêches commerciales, créatives et autochtones. Le fait de créer un système fondé sur la détermination des rivières et des lacs qui méritent une protection, par définition, laisse certains plans d'eau sans protection. Faut-il comprendre que les voies d'eau naturelles qui ne font pas l'objet actuellement de pêche commerciale ou récréative ou par des peuples autochtones n'ont plus de protection compte tenu des changements proposés dans le projet de loi C-38?

De plus, dans la loi, il semble y avoir une attente que les rivières, les lacs et les terres humides qui seront exclus de par le vide découlant de la gestion des écosystèmes aquatiques soient pris en charge par les provinces et les territoires. Toutefois, comme nous le savons tous, ces gouvernements manquent de ressources et ont des responsabilités qui surpassent leurs capacités. Comme les expériences du passé l'ont démontré, le transfert rapide de responsabilités peut mener à des conséquences troublantes et souvent tragiques en matière de ressources en eau et d'environnement.

Deuxièmement, il y a le changement de justification de l'interdiction concernant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson. « Dommages sérieux » est défini comme « la mort de tout poisson » ou « la modification permanente ou la destruction de l'habitat du poisson ». De nombreux mots nouveaux sont introduits dans le projet de loi C-38 en ce qui a trait au critère décisif pour les pêches fédérales. Le critère change, passant d'une évaluation de prévention fondée sur des conseils scientifiques d'experts concernant les répercussions potentielles d'un projet ou d'une entreprise à un test des dommages sérieux ou permanents, lequel n'a pas encore été défini scientifiquement.

Je ne dis pas que cette nouvelle terminologie ne puisse pas être définie par la science; je crois que c'est possible en collaboration avec la communauté scientifique. Toutefois, je dirais que lorsqu'il est question de gestion et de protection des ressources naturelles comme les pêches et les écosystèmes qui les soutiennent, une définition claire des concepts scientifiques et des critères de fondement devrait précéder et non suivre une réforme juridique et politique.

Finally there is the issue of expanded ministerial discretion. These are provisions in the act that allow for the exemption, through regulation, of certain works, undertakings and activities, and/or certain fisheries or waters, that has the potential to undercut the important influence of scientific experts in the civil service who have the required knowledge to properly assess the impacts of a project and the importance of particular habitats.

I will wrap up quickly with a brief comment on the process by which the changes to the Fisheries Act are being advanced. I noted that our organization is a solutions-based organization. The success of what we do is largely a product of our efforts to create and sustain diverse, often challenging relationships and partnerships that cut across civil society, governments, and importantly, business and industry.

I believe that the process by which changes to the Fisheries Act — and for that matter, the broader changes to environmental regulations — are being brought forward through an omnibus budget bill undermines very important progress that has been made over the last 20 or 30 years in developing strong, functional principles between the industry and NGOs.

The necessary improvements to the administration of the Fisheries Act do not require the significant legislative proposals in the bill. I urge members of this committee to use your influence to separate the reforms to the Fisheries Act from the bill so that they can be addressed in a timely but thorough manner through a reasoned multi-stakeholder and science-based consultation process with the overarching goal of creating collaborative solutions to protect and restore the health of our remarkable freshwater fisheries and the habitats and ecosystems that sustain them.

Thank you.

Senator Mitchell: Mr. Maas, thank you very much. I appreciate it greatly. Could you give us an idea of whether you, or groups like yours, were consulted? What was the nature of the consultative process with stakeholders, people in the industry, naturalists and so forth?

Mr. Maas: This is the first official consultation I have been involved in as it relates to Bill C-38. I will be appearing before the Finance Committee this afternoon or this evening, with the same comments that I brought forward today. As an organization, we have also appeared before the Finance Committee as it relates to the national conservation plan.

In terms of a broader stakeholder consultation process prior to seeing the content of the budget bill or particulars that might have appeared in there, there was no real process, aside from an ongoing relationship with scientists and staff of the Department of Fisheries and Oceans, which is part of our everyday work.

Finalement, il y a la question du pouvoir discrétionnaire accru du ministre. Certaines dispositions de la loi permettent une exemption, au moyen d'un règlement, de certains ouvrages, de certaines entreprises et de certaines activités ou de certaines pêches ou de certains cours d'eau, ce qui a le potentiel de miner l'influence importante d'experts scientifiques de la fonction publique qui ont les connaissances nécessaires pour bien évaluer les répercussions d'un projet et l'importance d'habitats donnés.

Je vais résumer rapidement avec un bref commentaire sur le processus par lequel les changements à la Loi sur les pêches sont proposés. J'ai mentionné que notre organisme est axé sur les solutions. Le succès de nos activités est en grande partie attribuable aux efforts que nous déployons pour créer et maintenir des relations et des partenariats divers et souvent exigeants avec la société civile, les gouvernements, et surtout, les entreprises et l'industrie.

Je crois que le processus par lequel les changements à la Loi sur les pêches — et, en fait, les changements plus vastes en matière de réglementation environnementale — sont proposés, soit au moyen d'un projet de loi omnibus, mine les progrès très importants qui ont été faits au cours des 20 ou 30 dernières années pour élaborer des principes fonctionnels solides entre l'industrie et les ONG.

Les améliorations nécessaires à l'administration de la Loi sur les pêches ne nécessitent pas les propositions législatives considérables contenues dans le projet de loi. J'exhorte les membres du comité à se servir de leur influence pour séparer les réformes à la Loi sur les pêches du projet de loi afin qu'elles puissent être examinées en temps opportun et en profondeur dans le cadre d'un processus de consultation avec des intervenants et fondées sur la science, dans le but de créer en collaboration des solutions pour protéger et rétablir la santé de nos pêches en eau douce remarquables et les habitats et les écosystèmes qui les soutiennent.

Je vous remercie.

Le sénateur Mitchell : Monsieur Maas, merci beaucoup. Je vous suis reconnaissant. Pouvez-vous nous dire si vous, ou des groupes comme le vôtre, ont été consultés? Quelle a été la nature du processus de consultation avec les intervenants, les gens de l'industrie, les naturalistes et ainsi de suite?

M. Maas : Il s'agit de la première consultation officielle à laquelle j'ai participé concernant le projet de loi C-38. Je vais comparaître devant le Comité des finances cet après-midi ou ce soir, et faire les mêmes commentaires que je viens de vous faire. Comme organisme, nous avons aussi comparu devant le Comité des finances sur le plan de conservation nationale.

Pour ce qui est du processus de consultation des intervenants plus vaste avant de prendre connaissance du contenu du projet de loi ou de ses détails, il n'y a pas eu de vrai processus, sauf la relation continue avec les scientifiques et le personnel du ministère des Pêches et des Océans, qui fait partie de notre travail quotidien.

Senator Mitchell: Senator Baker will probably want to go into in more detail, but at a general level the problem about the change seems to be the only fish that will be protected under this new configuration will be fish that are of commercial, recreational or Aboriginal significance. However, if sea life is not one of those categories, what are the consequences, and why would anybody think to exclude them in this way? I am asking for speculation in that regard.

Mr. Maas: On the latter part of your question, I do not know why one would seek to exclude from protection any fish or their habitat. The focus on commercial, recreational and Aboriginal fisheries, as you know, is very new. While those terms are defined in Bill C-38, the precise nature of what is in and what is out on the map of the country remains to be seen. There is some concern on my part that the process is then opened up to political influence, much more so than anticipated by the expert scientists both within the Department of Fisheries and Oceans, and other federal and provincial departments for that matter, and also to the broader conservation community.

Senator Johnson: Mr. Maas, I am a lifelong member of your association, the World Wildlife Fund. I come from Manitoba and I wonder if you could comment on the new act in terms of a quote that says “establishing ecologically sensitive areas, such as spawning habitat for salmon and other species.” Based on new habitat that is supposed to enhance the protection of fish habitat, how will this be determined in the different lakes, like Lake Winnipeg or Lake Manitoba? It is the entirety of the lake that is an issue and is the problem, and we have a very challenged lake where I live.

Can you comment on that and give me some clarification from your perspective as to how this would be improved in the act?

Mr. Maas: Again, that is a new term in the legislation, so as best I understand it, term “ecologically sensitive areas” is still to be defined.

Similar work has been done in the past around what we have called “high conservation values” — areas that are particularly important to certain life cycle processes of species. As you point out clearly, in a fresh water ecosystem in a like Lake Winnipeg you cannot really put a fence around the particular part of the lake ecosystem if it is defined to be ecologically sensitive and cordoned that off from the water that moves across it. It is a difficult prospect.

With so many undefined and unclear terms and what seems to be very little time provided to the department for consultation about what they might mean, I fear these terms will be defined through more of a political process than through a science-based consultation.

Le sénateur Mitchell : Le sénateur Baker voudra probablement aller dans les détails, mais dans l'ensemble, le problème par rapport aux changements semble relever du fait que les seuls poissons protégés en vertu de cette nouvelle disposition seront ceux d'une importance commerciale, récréative ou autochtone. Toutefois, si la vie marine ne figure pas dans ces catégories, quelles sont les conséquences, et pourquoi quiconque voudrait l'exclure de cette façon? Je vous demande des hypothèses à cet égard.

M. Maas : Pour ce qui est de la dernière partie de votre question, je ne sais pas pourquoi quiconque voudrait exclure la protection de tout poisson ou de leur habitat. Le fait de se concentrer sur la pêche commerciale, récréative et autochtone, comme vous le savez, est très nouveau. Bien que le projet de loi C-38 contienne des définitions, la nature précise de ce dont il s'agit à l'échelle du pays reste à voir. Je crains que le processus soit alors exposé à l'influence politique, beaucoup plus que s'y attendaient les scientifiques experts à la fois au ministère des Pêches et des Océans et aux autres ministères fédéraux et provinciaux, de même que dans la vaste communauté de la conservation.

Le sénateur Johnson : Monsieur Maas, je suis membre de longue date de votre association, le Fonds mondial pour la nature. Je viens du Manitoba et je me demande si vous pouvez faire des commentaires sur l'extrait suivant de la nouvelle loi : « l'établissement de zones écologiquement fragiles, comme les frayères essentielles pour les saumons ou d'autres espèces ». Compte tenu d'un nouvel habitat censé améliorer la protection de l'habitat du poisson, comment la détermination sera-t-elle faite dans les différents lacs, comme le lac Winnipeg ou le lac Manitoba? Il s'agit du lac en entier qui constitue l'enjeu et le problème, et nous avons un lac qui doit faire face à des défis très importants où j'habite.

Pouvez-vous nous donner vos commentaires là-dessus et nous donner des précisions à savoir comment, selon vous, le projet de loi pourrait être amélioré à cet égard?

M. Maas : Encore une fois, il s'agit d'une nouvelle terminologie et d'après ce que j'ai compris, le terme « zones écologiquement fragiles » n'a pas encore été défini.

Par le passé, du travail semblable a été fait relativement à ce qu'on appelait les « valeurs de conservation élevées » — des régions qui sont particulièrement importantes au processus de cycle de vie de certaines espèces. Comme vous l'avez dit clairement, dans un système d'eau douce comme le lac Winnipeg, on ne peut pas vraiment installer une clôture autour d'une partie donnée de l'écosystème d'un lac si on détermine qu'elle est écologiquement fragile et la séparer de l'eau qui la traverse. C'est quelque chose qui est difficile à imaginer.

Avec tant de termes non définis et vagues et ce qui semble être une période de temps très courte pour permettre au ministère de faire des consultations sur leur signification, je crains que ces termes soient définis par des processus politiques plutôt qu'au moyen de consultations fondées sur la science.

Senator Johnson: You say you are scientifically based and solutions oriented, and do you feel that separating it from the act and dealing with the fisheries section separately is a better thing for our environment in terms of the fish?

Mr. Maas: Yes, most definitely, and beyond fish. As I pointed out in my comments, this is same water we rely on for drinking water and swimming. Lake Winnipeg is a remarkable lake, as are the Great Lakes and all the lakes and rivers across the country. They should all be afforded a similar level of protection.

As I pointed out, there is significant room for improvement in how the act is administered, and we will not get to that unless we are able to pull it apart from the budget bill and have proper consultation.

Senator Johnson: Is it not also a problem in our lakes with invasive species coming from other water sources? For example, in Devil's Lake, there is a constant battle to keep that system filtered. Flooding on the flatlands of the prairies and throughout those regions will cause transference of fish.

Can we deal with this better with this act, or how would you propose dealing with it separately?

Mr. Maas: Again, the focus on invasive species is another new component brought forward, and one which I welcome. It is a problem across the country, as is the threat of Asian carp in the Great Lakes system. If you click around YouTube, it is not only troubling from an ecosystem perspective but they can be damaging to humans if you are boating in those areas.

I do not think that taking the changes to the Fisheries Act out of Bill C-38 would compromise at all the introduction of a focus on invasive species, and that is something we welcome.

Again, to put money behind that and spend it effectively requires strong scientific expertise to ensure we get the value and protect our waters and restore them in the context of invasive species.

Senator Lang: I appreciate your presentation this morning. I think it is very thoughtful and gives some reason to really examine the sections of the bill.

I notice on your blog that you make some observations. However, at the same time, you are positive and say that some positive changes are being made.

It takes me three time zones and 12 hours to travel home from Ottawa, door to door, so it shows you how large our country is.

We have an industry in Yukon called placer mining. When you come to Ottawa, they pronounce it differently, and they are making the rules for us in our part of the world when it comes to fisheries. The point I am making is that we have in Ottawa, at times, individuals who have all the good intentions in the world

Le sénateur Johnson : Vous dites que vos activités sont fondées sur la science et axées sur les solutions. À votre avis, séparer cette partie de la loi serait préférable pour l'environnement et les poissons?

M. Maas : Oui, certainement, et pour plus que les poissons. Comme je l'ai dit dans mes commentaires, il s'agit de l'eau dont nous dépendons également pour boire et nous baigner. Le lac Winnipeg est un lac remarquable, tout comme les Grands Lacs et tous les lacs et rivières au pays. Tous ces plans d'eau devraient avoir un niveau de protection similaire.

Comme on l'a dit plus tôt, il y a beaucoup de place à l'amélioration dans la façon dont la loi est administrée, et nous n'y arriverons pas à moins de pouvoir séparer cette partie du projet de loi et de tenir des consultations appropriées.

Le sénateur Johnson : N'y a-t-il pas aussi le problème des espèces envahissantes venant d'autres sources d'eau dans nos lacs? Par exemple, à Devil's Lake, on lutte constamment pour que le système soit filtré. Les inondations dans les plaines des Prairies et dans ces régions donneront lieu au transfert de poissons.

Pouvons-nous mieux composer avec cet enjeu dans la loi, ou est-ce que vous proposeriez qu'on s'en occupe séparément?

M. Maas : Encore une fois, l'accent mis sur les espèces envahissantes est une autre nouvelle composante, que nous accueillons bien. Il s'agit d'un problème partout au pays, tout comme la menace de la carpe asiatique dans le système des Grands Lacs. Si vous allez sur YouTube, vous verrez que non seulement c'est troublant du point de vue des écosystèmes, mais aussi que c'est dangereux pour les humains qui naviguent sur ces eaux.

Je ne crois pas que le fait de supprimer les changements à la Loi sur les pêches du projet de loi C-38 compromettrait l'introduction de mesures ciblées sur les espèces envahissantes, et nous y sommes favorables.

Encore une fois, pour investir de l'argent et le dépenser efficacement, il faut une expertise scientifique solide. Ainsi, on en a pour notre argent et on protège les eaux et on rétablit leur santé dans le contexte des espèces envahissantes.

Le sénateur Lang : Je vous remercie de votre exposé ce matin. Vos arguments sont très songés et justifient un examen attentif de ces articles du projet de loi.

J'ai remarqué certaines des observations que vous avez faites sur votre blogue. Toutefois, en même temps, vous êtes positif et vous dites que des changements positifs sont apportés.

Il me faut 12 heures et traverser 3 fuseaux horaires pour me rendre à Ottawa à partir de chez moi, de porte à porte, ce qui démontre bien la taille de notre pays.

Nous avons au Yukon une industrie qu'on appelle exploitation des placers. Lorsqu'on vient à Ottawa, la prononciation est différente, et on adopte des règlements pour nous dans notre partie du monde en matière de pêche. Ce que je dis, c'est qu'on a parfois des gens à Ottawa qui ont de bonnes intentions, mais qui

but have no understanding and no on-site information in respect to practical solutions to some very real problems and the people who are trying to make a living.

I want to refer you to proposed section 4 of the Fisheries Act, which I very seriously welcome, which allows the Government of Canada to delegate to a provincial or territorial government where they feel the responsibility should lie, so that we can go into agreements that meet the objectives of our fishery as well as those who are making a day-to-day living.

We have experienced absolute stupidity at times in respect to some of the requests that have been made by Fisheries and I think this is a step forward in trying to bring some conclusion and some common sense to the real problems we face. It also helps us meet our environmental, social and economic responsibilities.

Could you comment on proposed section 4?

Mr. Maas: I am not, in principle, opposed to this idea of delegating responsibility. It only takes me a short hop over to Kitchener-Waterloo to get home. Under the act as it sits, where I live, the conservation authority has been delegated responsibility for many of the administrative functions of the Fisheries Act. When I talk to them, it does work, but it is done under an administrative memorandum of understanding that is based on their own recognition that they have the capacity to do this.

Before the advance of further delegation of responsibilities — and there are agreements with provinces across the country — we need strong standards and principles in place that underpin that delegation, and of responsibility, and some sort of gap analysis so we can understand, when it begins to happen, what gaps need to be filled and how can be much more efficient collectively in this world of limited resources to ensure that provincial — territorial in your case — conservation authorities and Fisheries and Ocean staff, when needed, can collectively do a better job of managing water resources and ecosystems.

Senator Lang: My understanding is that once the act is passed, the minister's office is committed to speaking to the stakeholders across the country in areas of this kind to see how the implementation will be put into effect. Is that correct?

Mr. Maas: That is the process as I understand it.

The Chair: I think it should be noted that Minister Ashfield came to the committee on Tuesday night, was questioned quite closely and then met with the media afterward. He is aware of the criticisms and will be going on this consultation trip, as far as I understand.

Senator Baker: Mr. Maas, would you agree that apart from the fact that fish are now defined under the act and the applicability of a prosecution as a result of harming fish are defined as fish that are used for Aboriginal purposes, for commercial purposes and

ne comprennent pas ou qui n'ont pas d'information relativement à des solutions pratiques à des problèmes très réels de gens qui tentent de gagner leur vie.

Je vous renvoie à l'article 4 proposé de la Loi sur les pêches, que j'accueille très bien et qui permet au gouvernement du Canada de déléguer à un gouvernement provincial ou territorial des pouvoirs de responsabilité, afin que nous puissions conclure des ententes qui respectent les objectifs de nos pêches, de même que des gens qui tentent de gagner leur vie au quotidien.

On a parfois constaté la plus noire stupidité en ce qui concerne certaines des exigences de Pêches et Océans. C'est selon moi un pas dans la bonne direction pour tâcher de clore la question et de faire preuve de sens commun à propos des véritables problèmes que nous affrontons. Cela nous aide aussi à satisfaire nos responsabilités environnementales, sociales et économiques.

Avez-vous des commentaires sur l'article 4 comme envisagé?

M. Maas : Je ne suis pas, en principe, opposé à l'idée de déléguer certaines responsabilités. J'ai juste un saut de puce à faire quant à moi, jusqu'à Kitchener-Waterloo, pour rentrer chez moi. En vertu de la loi existante, dans mon coin du monde, l'Office de protection de la nature a hérité de la responsabilité pour une bonne part des fonctions administratives de la Loi sur les pêches. Je peux m'adresser à l'office et cela fonctionne, mais cela se fait grâce à un protocole d'entente administratif reposant sur sa propre reconnaissance d'avoir la capacité pour ce faire.

Avant d'aller plus loin dans la délégation des responsabilités — il y a des protocoles avec les provinces partout au pays —, nous avons besoin de normes et principes rigoureux pour sous-tendre la délégation, la responsabilité; nous avons besoin aussi d'une forme d'analyse des lacunes, afin de comprendre, quand on commence à constater ces lacunes, comment y remédier et comment être beaucoup plus efficaces, collectivement parlant, dans une conjoncture de ressources limitées, afin de mieux gérer les ressources et écosystèmes aquatiques, tous autant que nous sommes : offices de protection de la nature provinciaux — territorial, dans votre cas — et personnel de Pêches et Océans, si nécessaire.

Le sénateur Lang : À ce que je comprends, une fois la loi adoptée, le cabinet du ministre s'est engagé à dialoguer avec les parties prenantes partout au pays, dans des domaines de ce genre, pour voir comment la mise en œuvre peut s'effectuer. Est-ce bien le cas?

M. Maas : C'est ce qui est prévu, à ce que je comprends.

Le président : Permettez-moi de rappeler que le ministre Ashfield a comparu devant le comité mardi soir, a répondu à un feu serré de questions et s'est entretenu avec la presse après coup. Il a conscience des critiques et effectuera ce voyage de consultation, si j'ai bien compris.

Le sénateur Baker : Monsieur Maas, seriez-vous d'accord pour dire que la possibilité de poursuite pour dommages aux poissons est restreinte par la nouvelle définition de ces poissons comme poissons visés par les pêches commerciale, récréative ou

for recreational purposes, but perhaps more restrictive than that is the requirement under commercial and recreational to only apply to fish for which a licence is issued? Would you agree with me that that means there is a whole huge category of fish that are now not captured under the normal environmental protection standards under the act because of this licensing requirement?

Mr. Maas: Not knowing the full details of licensing across the country, in every province, it is hard to comment in a national perspective. However, I do agree that the focus in this instance, to follow your question on licensed recreational and commercial fisheries, certainly does leave out a whole suite of fish. For that matter, it also does not consider other aquatic organisms that these fish feed on.

Senator Baker: Under the prosecutions, as you probably understand, you are normally prosecuted for disturbing the fish habitat, destroying fish under section 35 or for the emptying of deleterious substances under section 36 of the act.

Section 35, under which the charges are brought, has now been restricted to only fish that are defined as, as you point out, under Aboriginal, commercial and recreational. Then there is the further restriction of serious harm.

Mr. Maas: Yes, and permanent damage to habitat.

Senator Baker: Which you have suggested would be defined as killing the fish.

Mr. Maas: I think that is what the act says.

Senator Baker: Yes, so you have even a further restriction, a further change that goes miles away from what the present law is. Would you agree?

Mr. Maas: Yes. I think it is much less precautionary because we are not talking about a proactive stance on habitat. One thing is for certain, the test of a dead fish is pretty concrete; when a fish is dead, it is dead. That test can be pretty certain, but if you ask me, that is kind of late in the game to be figuring out how to protect them.

Senator Baker: Yes. Commercial licenses are only granted in Canada under federal jurisdiction for about one in every thousand species of fish.

I tell you, there is something that confuses me about the entire thing. We heard from the mining association, and they said section 36 of the act will further restrict them. It does not matter what you do to section 35, but section 36 still says "fish," and it is not restricted to Aboriginal, commercial and recreational.

Have you had a chance to look at the legality of that claim by the mining association? If that is true, then it supports the thoughts of the chair of the committee, that perhaps it is not as damaging as some people suspect.

autochtone et, plus encore, par la définition de ces pêches comme étant pratiquées sous le régime d'un permis, pour les pêches récréative et commerciale? Ne seriez-vous pas d'accord avec moi pour dire que cela laisse une énorme catégorie de poissons qui ne sont pas couverts par les normes de protection environnementale habituelles, en vertu de la loi, avec cette exigence de permis?

M. Maas : Sans connaître les détails de l'octroi de permis partout au pays, dans chaque province, il est difficile de se prononcer sur une perspective nationale. Toutefois, je conviens avec vous que l'objectif de la loi, les pêches récréative et commerciale sous le régime d'un permis, exclut toute une série de poissons. Cela exclut d'ailleurs aussi les organismes aquatiques dont se nourrissent ces poissons.

Le sénateur Baker : Les poursuites, vous le comprenez sans doute, sont généralement intentées pour la détérioration de l'habitat du poisson ou la destruction du poisson, en vertu de l'article 35, ou encore pour le rejet de substances nocives, en vertu de l'article 36.

L'article 35, en vertu duquel sont intentées les poursuites, est maintenant restreint aux poissons définis comme visés par les pêches commerciale, récréative ou autochtone, comme vous l'avez souligné. S'y ajoute une restriction supplémentaire, celle de dommages sérieux.

M. Maas : Oui, et par l'idée de modification ou destruction permanente de l'habitat.

Le sénateur Baker : Vous avez suggéré que cela implique la mort du poisson.

M. Maas : Oui, je crois que c'est ce que dit la loi.

Le sénateur Baker : Effectivement, une autre restriction, un autre changement, qui va complètement à contre-courant de la loi actuelle. N'est-ce pas?

M. Maas : Si. Il y a beaucoup moins de précautions; il ne s'agit pas d'une défense proactive de l'habitat. Mais il y a une chose de sûre : un poisson mort, c'est un critère on ne peut plus concret. Quand un poisson est mort, il est mort. Critère certain, d'accord, mais, à mon avis, il est un peu tard, à ce stade pour voir comment protéger le poisson.

Le sénateur Baker : Effectivement. Au Canada, l'octroi de permis de pêche commerciale, sous compétence fédérale, se fait pour environ une espèce de poissons sur mille.

Laissez-moi vous dire qu'il y a quelque chose qui me laisse perplexe, dans toute cette approche. L'Association des sociétés minières nous a affirmé que l'article 36 constituerait pour elle une restriction supplémentaire. Quel que soit le libellé de l'article 35, l'article 36 parle lui de « poisson », sans le restreindre aux poissons visés par les pêches autochtone, commerciale et récréative.

Avez-vous pu vérifier la véracité juridique de cette assertion de l'association? Si tel est bien le cas, cela appuie le point de vue du président du comité, comme quoi ce n'est pas aussi nocif que ne le craignent certaines personnes.

Mr. Maas: I had not pondered that legal question. Some of my colleagues that are coming along behind me may well have and be able to comment on that.

I do think it brings into question, though, this confusion of — my point at the end is whether the changes in the legal words or the legal tools are really needed in order to improve the overall effectiveness and efficiency. I would again assert that I do not think that is the case.

Senator Massicotte: Thank you for being with us. I want to go a little further on the same question.

We have now defined to what extent the legislation applies. Tell me about those rivers that will not be protected. Give me more detail on that. I am trying to visualize your concern. A river that is not fished recreationally or commercially is obviously pretty distant from the population, I presume. Tell me about the risk to those rivers and what could occur.

Mr. Maas: I think there are potentially two categories or two groups of systems at least that may not be afforded protection. For example, as I mentioned in my notes, there are these remote water systems that are not easily accessible and are not typically accessed by people. That is in the present day.

However, as we know, the impact and development of the landscape in Canada is and will rightfully continue to grow. In some future period, if those systems are not listed, they may not be afforded protection when development encroaches into those areas. The process for systems being listed under those three categories or being included or excluded remains to be seen. One would assume that is an ongoing process, but that remains to be seen.

Senator Massicotte: I wonder if the minister would not respond wherein if it is not being recreationally fished because there is no access, what is the risk of damage to those rivers? In other words, there is no population adjacent that has access to the river, so what do you want the minister to do? Fly in by helicopter and do some testing? I am trying to figure out in a practical sense where the risk is and what happens.

Mr. Maas: I think the concern is a future risk of development encroaching. I would turn it around and say maybe nothing needs to be done in those areas at this point, but why not afford them similar protection even if nothing needs to be done to them?

I do not think that by inclusion or exclusion that necessarily requires intensive monitoring programs to suddenly spring into action and we need to be counting fish where nobody is harvesting or having impacts on them.

M. Maas : Je ne m'étais pas penché sur cette question juridique. Peut-être que certains de mes collègues qui témoigneront après moi l'ont fait et pourront vous donner une opinion.

La question que cela pose, quoi qu'il en soit, cette confusion de... la question, au bout du compte, est de savoir s'il fallait véritablement modifier le libellé juridique ou les outils juridiques pour améliorer l'efficacité et l'efficience d'ensemble. Je l'ai dit et je le répète : selon moi, ce n'était pas nécessaire.

Le sénateur Massicotte : Merci de votre présence aujourd'hui. J'aimerais pousser un peu plus loin la même question.

Nous avons maintenant défini la portée de la loi. Parlez-moi des cours d'eau qui ne seront pas protégés. Donnez-moi plus de détails sur cette question. Je m'efforce de visualiser votre préoccupation. Un cours d'eau où il n'y a pas de pêche récréative ou commerciale est manifestement assez éloigné de la population, je suppose. Parlez-moi du danger que courent ces cours d'eau et de ce qui pourrait se produire.

M. Maas : Je pense qu'il peut y avoir au moins deux catégories ou deux groupes de systèmes qui ne jouiront pas de protection. Par exemple, comme je l'ai dit dans mes notes, il y a des systèmes aquatiques dans des régions reculées, difficiles d'accès, généralement non fréquentées par les gens — à l'heure actuelle.

Toutefois, comme nous le savons, il y a au Canada un développement et des répercussions sur le paysage, ce qui est appelé à s'accroître, comme de raison. À un moment ou à un autre dans l'avenir, si ces systèmes ne figurent pas dans la liste, ils risquent de ne pas être protégés quand le développement se propage jusque-là. Le processus amenant ces systèmes à figurer dans la liste au titre de ces trois catégories, à être inclus ou exclus, reste à déterminer. On suppose que c'est un processus continu, mais cela reste à déterminer.

Le sénateur Massicotte : Je me demande si le ministre ne répondrait pas que, si les poissons ne sont pas visés par la pêche récréative, faute d'accès, quel est le risque d'endommagement pour ces cours d'eau? En d'autres termes, s'il n'existe pas de population voisine ayant accès au cours d'eau, que voulez-vous que le ministre fasse? Qu'il fasse un déplacement en hélicoptère pour effectuer des tests? J'essaye d'évaluer d'un point de vue pratique où et comment le risque se pose.

M. Maas : Je pense que la préoccupation naît d'un risque à venir de voir le développement gagner ces endroits. Je partirais du point de vue inverse, peut-être est-il inutile de faire quoi que ce soit pour ces zones à l'heure actuelle, mais pourquoi ne pas les laisser jouir d'une protection similaire, même si tel est le cas?

Je ne pense pas que l'inclusion ou l'exclusion nécessite forcément des programmes de suivi intensif, ni une soudaine détermination à agir et à compter des poissons où personne ne les récolte ni n'influence leur habitat.

Senator Massicotte: Let us stick with the other argument. You say eventually there may be development. We are seeing a lot of development in Quebec, so the north is being opened up to some degree. When it does have access and becomes fished, would it then be applicable under the legislation?

Mr. Maas: I think that remains to be seen. I think the process by which those commercial, Aboriginal and recreational fisheries will be defined is something that I assume is forthcoming through the consultation process the minister is speaking to.

Senator Wallace: Mr. Maas, I noticed in one of your concluding comments in your presentation you said that the necessary improvements to the administration of the Fisheries Act, in your opinion, do not require the changes proposed in Bill C-38.

When you refer to “the necessary improvements in the administration of the Fisheries Act,” are there any of what you consider to be “necessary improvements” that would in any way address the issues that are contemplated by these changes in Bill C-38? Or are you talking about issues completely aside from Bill C-38?

Mr. Maas: No, I think there is certainly some overlap. A good example is in some instances the number of hoops one has to jump through to get a permit to restore an aquatic ecosystem and fish habitat seems a little bit over the top. Those, again, are administrative issues, in my mind. Those challenges are not related to the definition of habitat or habitat protection. They are related to how the act is administered.

Senator Brown: If the government has the law to protect licensed fish for retail sale and for Aboriginal use, how can the other species of fish that show up in the same water not be protected?

I used to have a trout farm, and I had a commercial licence to raise them on a six-acre lake. We were forced to screen the water coming in with large rocks and then smaller rocks, and then we had a screen on the dam at the end to make sure that none of them got out. There were minnows that came in, and they grew up as pike and bottom feeders and all these other things. They were all protected the same way the trout were.

I do not understand how you can separate out and say, well, we have a licence for Aboriginals or for licensed fishermen, and yet we are not protecting all these others that swim in the same water. It is inevitable they will. It is not possible to stop them. If you are protecting one, it seems to me you are protecting all.

Mr. Maas: It certainly may be the case, functionally, which then begs the question, what are the changes being proposed getting at? If habitat is being protected under the act as is, and the fish that other fish rely on that show up inadvertently are already protected through that mechanism, I am not sure what the changes are being proposed, as you have described them, because they are in the same system.

Le sénateur Massicotte : Revenons à notre point de départ. Vous dites qu’il peut y avoir développement, un jour ou l’autre. On constate un développement majeur au Québec, où le Nord s’ouvre jusqu’à un certain point. Quand il y a accès et qu’on commence à pêcher, la loi s’applique-t-elle alors?

M. Maas : Je pense que cela reste à voir. Je pense que le processus par lequel ces pêches commerciale, autochtone et récréative sera défini le sera, je suppose, par l’entremise du processus de consultation qu’évoque le ministre.

Le sénateur Wallace : Monsieur Maas, j’ai remarqué que vous avez conclu votre exposé en affirmant notamment que les améliorations nécessaires à la gestion de la Loi sur les pêches ne requerraient pas, selon vous, les changements envisagés dans le projet de loi C-38.

Quand vous parlez des « améliorations nécessaires à la gestion de la Loi sur les pêches », certaines de ces « améliorations nécessaires » porteraient-elles sur des questions également visées par les changements en vertu du projet de loi C-38? Ou s’agit-il de questions complètement distinctes de celles touchées par le projet de loi C-38?

M. Maas : Non, il y a certainement un chevauchement. Par exemple, les formalités sans fin nécessaires pour obtenir un permis autorisant la restauration d’un écosystème aquatique et d’un habitat halieutique semblent un peu excessives. Ce sont, là encore, selon moi, des problèmes de nature administrative. Ces défis ne sont pas liés à la définition de l’habitat ni de la protection de l’habitat. Ils sont liés à la gestion de la loi.

Le sénateur Brown : Si le gouvernement a une loi qui protège le poisson pour la vente au détail et pour la pêche autochtone, elle protège forcément les autres espèces de poisson se trouvant dans les mêmes eaux, non?

J’avais autrefois un élevage de truites, avec un permis commercial pour les élever dans un lac de six acres. Nous devions filtrer l’arrivée d’eau avec de gros rochers, puis de petits rochers, puis un écran sur le barrage à la fin, pour veiller à ce qu’aucune ne s’échappe. Du fretin s’introduisait dans le lac et y grandissait comme brochet, poisson de fond, et cetera. Ces poissons étaient protégés au même titre que les truites.

Je ne vois pas comment vous pouvez établir une distinction et dire : nous avons un permis pour la pêche autochtone et les pêcheurs ayant un permis, sans protéger tous les autres poissons fréquentant les mêmes eaux. C’est inévitable, on ne peut pas les empêcher. Si on protège une espèce, selon moi, on protège toutes les autres.

M. Maas : Dans la pratique, c’est peut-être bien le cas, ce qui amène à se poser la question suivante : quel est l’objectif de ces changements? Si l’habitat est protégé par la loi existante et si les poissons sur lesquels comptent d’autres poissons, présents par inadvertance, sont déjà protégés par ce mécanisme, je ne comprends pas bien pourquoi les changements sont proposés, vu que, comme vous l’avez décrit, ils sont dans le même système.

Senator Brown: Is that not true of lakes and rivers all over? If we are trying to license these or trying to protect them from some kind of contamination, whether it is sedimentary contamination or whether it is poisonous stuff that might be dumped into a river, it seems like they would all fall in the same thing because the protected fish would be dying as well as the ones that are unprotected. It seems to me we are still leaving fish protected, regardless of where they are or what kind they are. That is what I do not understand.

Mr. Maas: Yes, and I think I share your kind of confusion, to be quite honest, what these changes actually look like. I think a lot remains to be seen in how this unfolds. I will speak for myself only, but I am kind of going into this somewhat blind still. All we have is what we have all seen in Bill C-38 and pored over.

Senator Brown: Thank you.

Senator Seidman: My question was asked by Senator Wallace.

I might just observe that Quebec has been very successful in applying environmental protection rules within their purview. Perhaps there is some hope that, as we delegate to specific regions and provinces, we can be more successful and more relevant than, at first glance, is apparent.

Mr. Maas: Yes. To restate the point, the idea of improving the effectiveness by sharing or delegating responsibility already occurs and can be effective. I think it just needs to be done with oversight. Constitutionally, fish are under the federal purview, so we cannot completely have the federal government step away from this. There needs to be clear standards and a framework, under which those delegation relationships happen, for them to be effective and to have clear accountability at the end of the day.

Senator Seidman: My understanding is that there is built-in oversight on the part of the federal government, and that if the provinces do not have the kind of standards that exist federally that, in fact, they would not have the oversight.

Mr. Maas: That is right, yes. Again, I think that standard remains to be seen.

The Chair: Thank you very much, Mr. Maas. I hope you feel you got your message out. Certainly it has been well received. You can see some senators share your own concerns about some of these provisions.

Mr. Maas: Right.

The Chair: Senators, our next witness, from Ecojustice Canada, is Mr. William Amos, Director of the Ecojustice Clinic at the University of Ottawa. Their staff lawyer, Mr. Robert Peterson, was to appear this morning as well.

Good morning, sir. I take it Mr. Peterson is not with you this morning?

Le sénateur Brown : N'est-ce pas vrai pour tous les lacs et tous les cours d'eau? Si on essaie de protéger ces poissons avec un permis ou de les mettre à l'abri, qu'il s'agisse de sédiments ou de matières toxiques déversés dans un cours d'eau, tout reviendrait au même, il me semble, parce que le poisson protégé mourrait, comme ceux qui ne le sont pas. Selon moi, on continue à protéger le poisson, quel que soit son statut ou son espèce. C'est là que je ne comprends pas.

M. Maas : Je comprends cela et, comme vous, je suis perplexe quant à la nature exacte de ces changements. Je crois qu'il va falloir attendre pour voir comment cela évolue. En ce qui me concerne, je continue à avancer un peu à l'aveuglette, en la matière. Nos seules pistes sont les dispositions du projet de loi C-38 que j'ai examinées sous toutes leurs coutures.

Le sénateur Brown : Merci.

Le sénateur Seidman : Le sénateur Wallace a posé la question que je voulais poser.

J'aurais donc juste une observation : le Québec applique avec beaucoup de succès les lois de protection de l'environnement dans son champ de compétence. On peut espérer, sait-on jamais, que, en déléguant le pouvoir à des régions et provinces précises, on aura plus de succès et de pertinence qu'il ne semble au premier abord.

M. Maas : Effectivement. Je l'ai déjà dit : l'idée d'améliorer l'efficacité en partageant ou en déléguant les responsabilités est déjà mise en pratique, parfois avec succès. Il est important simplement, selon moi, d'assurer une supervision. La Constitution prévoit que les poissons sont de compétence fédérale, si bien que le gouvernement fédéral ne peut pas se laver complètement les mains de la question. Il faut des normes et un cadre clairs, pour permettre une délégation de pouvoir efficace et une responsabilité clairement assumée au bout du compte.

Le sénateur Seidman : À ce que je comprends, il y a une surveillance automatique de la part du gouvernement fédéral et, si les provinces n'appliquent pas le type de normes adoptées au niveau fédéral, elles ne peuvent pas exercer cette surveillance.

M. Maas : C'est exact, effectivement. Là encore, les normes restent à établir.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Maas. J'espère que vous avez le sentiment d'avoir fait passer votre message. Nous y avons prêté une oreille attentive, en tout cas. Vous constatez que certains sénateurs partagent vos préoccupations au vu de certaines dispositions.

M. Maas : D'accord.

Le président : Sénateurs, notre prochain témoin, d'Ecojustice Canada, est M. William Amos, directeur de la Clinique Écojustice de l'Université d'Ottawa. L'avocat-conseil à l'interne de la clinique, M. Robert Peterson, devait comparaître ce matin aussi.

Bonjour monsieur. À ce que je comprends, M. Peterson ne vous accompagne pas, ce matin?

William Amos, Directeur, Ecojustice Clinic, University of Ottawa, Ecojustice Canada: No, Mr. Peterson is not here, but he sends his regrets. It is always an honour to appear before such a distinguished and experienced group of Canadians.

This is an important moment, I think. It is at times like this when we are dealing with a budget bill of such consequence, in terms of Canada's environmental laws, that a chamber of sober second thought is really important. I hope we can have a good discussion today.

The Chair: Mr. Amos, first of all, on behalf of my colleagues, let me welcome you. This is not your first time before us, and we always value your input. I might say we were very impressed with the three, I think, or maybe even four learned tracts that you distributed to us earlier this week, and which all members have seen. It is very helpful background stuff.

My first reaction was we were going to need this witness for three hours to go through all of that, but I know you understand that we have a time issue this morning. Within those limitations, you have the floor for eight to ten minutes, and then we will do our questioning. Again, thank you for coming.

Mr. Amos: Thank you, chair.

I will start by introducing my organization. Ecojustice, which was formerly known as Sierra Legal Defence Fund, has been in operation for over 20 years. We are Canada's leading non-profit, public interest, environmental law organization. We are a charity. Our budget runs somewhere in the neighbourhood of \$5 million, which allows us to hire about 17 lawyers and 3 scientists. We provide free assistance to community groups, to citizens, environmental groups, Aboriginal groups and municipalities. We regularly work with governments of all stripes to improve Canada's environmental laws, always with a view to protecting and restoring the environment, but we were not ideologues and we do recognize laws have to be improved. Ultimately we want the laws to be improved such that we achieve better protection for the environment on the ground.

The Chair: How are you funded? I think it is great what you do, and you give out this free advice and so on.

Mr. Amos: Certainly. The broad brush strokes are that we are funded 70 per cent by individual Canadians. Another roughly 20 to 25 per cent comes from foundations, primarily Canadian ones, and so we are entirely independent. We do not receive government funding. We do not seek government funding. We are very independent, and that is in part because we litigate regularly

William Amos, directeur, Clinique Écojustice, Université d'Ottawa, Écojustice Canada : Non, M. Peterson n'est pas ici, mais il m'a chargé d'exprimer ses regrets. C'est toujours un honneur que de comparaître devant un groupe de Canadiens aussi distingué et riche d'expérience.

Le moment est important, je crois. C'est à des moments comme celui-ci, quand nous sommes face à un projet de loi de mise en œuvre du budget si lourd de conséquences, pour les lois environnementales du Canada, qu'une chambre de second examen objectif donne sa pleine mesure. J'espère que nous pourrons avoir aujourd'hui une bonne discussion.

Le président : Monsieur Amos, avant tout, au nom de mes collègues, laissez-moi vous souhaiter la bienvenue. Ce n'est pas la première fois que vous comparez devant nous et nous aimons toujours vos contributions. Je dois vous dire que nous avons été très impressionnés par les trois documents érudits, ou peut-être quatre, que vous nous avez distribués plus tôt cette semaine et que tous les membres du comité ont vus. C'était très utile pour mettre les choses en contexte.

Ma première réaction, c'était que nous allions devoir recevoir ce témoin pendant trois heures afin de parcourir le tout, mais je sais que vous comprenez que nous avons un problème de temps ce matin. Malgré ces limites, vous avez la parole pour 8 à 10 minutes, et par la suite, nous passerons aux séries de questions. Encore une fois, merci d'être là.

M. Amos : Merci monsieur le président.

Je vais commencer par vous présenter mon organisation. Ecojustice, qui était anciennement connu sous le nom de Sierra Legal Defence Fund, existe depuis plus de 20 ans. Ecojustice est le principal organisme juridique environnemental de défense des intérêts du public sans but lucratif au Canada. Nous sommes un organisme caritatif. Notre budget se situe aux environs de 5 millions de dollars, qui nous permettent d'embaucher près de 17 avocats et 3 scientifiques. Nous offrons de l'assistance gratuite aux groupes communautaires, aux citoyens, aux groupes environnementaux, aux groupes d'autochtones et aux municipalités. Nous travaillons à intervalle régulier avec tous les ordres de gouvernement pour améliorer les lois environnementales canadiennes, en visant toujours la protection et la restauration de l'environnement, mais nous ne sommes pas des idéologues et nous reconnaissons le fait que les lois doivent être améliorées. Au bout du compte, nous voulons améliorer les lois afin qu'elles protègent mieux l'environnement dans la réalité.

Le président : Comment êtes-vous financés? Je pense que ce que vous faites est excellent, étant donné que vous donnez des conseils gratuits entre autres.

M. Amos : Bien sûr. En gros, nous sommes essentiellement financés à hauteur de 70 p. 100 par des particuliers canadiens. Environ 20 à 25 p. 100 du reste de notre financement provient de fondations, essentiellement des fondations canadiennes, de sorte que nous sommes complètement indépendants. Nous ne recevons pas de financement gouvernemental. Nous ne cherchons pas à

to ensure the implementation of Canada's environmental laws federally, provincially and municipally. We cannot put ourselves in a situation of conflict of interest.

We are regularly speaking truth to power, whether the power be a judge or whether the power be this committee or other elected politicians.

I should emphasize that we are looked to by the environmental community for sage legal advice. If there is a matter that is going to go before the Supreme Court, even if it is an obscure environmental point of law, but one that will have serious repercussions and will set a precedent, we are typically counsel who will be involved. Bill C-38 is, in our opinion, the most far-reaching and fundamental reform of federal environmental laws ever in any one single act. These are the kinds of issues where Ecojustice is asked to step to the fore. We would urge committee members to read through our brief.

At the end of the day — after all is said and done and after all the ticky-tacky analysis is done of different provisions — the ultimate request is the same as that brought to you by Mr. Maas of World Wildlife Fund. The amendments are proposed to a variety of acts, not just the Fisheries Act, but also the Canadian Environmental Assessment Act, the Species at Risk Act and the National Energy Board Act.

These provisions as they relate to the environment are so significant and have by and large not been subject to public consultation. The idea that there would be such sweeping changes through an omnibus budget bill — I am choosing my words carefully — is offensive. It is offensive to Canadians and it cuts at democracy itself. We would urge this committee to advise the government that more time be taken to evaluate these aspects of the bill. I am not here to engage in rhetoric. It is simply what Ecojustice thinks the best course of action is, given the potential consequences.

I will not emphasize the Fisheries Act today, given that time is short and I know that there will be questions on the issue, but I am very open to speaking to that issue in greater depth. In particular, I would like to answer to Senator Baker's comment about the section 35 and section 36 distinction; the fact that more fish are protected under section 36 than they are under section 35. For now, I will try to provide a broader look.

First, to go to just a bit of history, it was one year after Confederation that the Fisheries Act was enacted. This is one of Canada's oldest laws, and if one threw three stones to the north, it

obtenir ce financement non plus. Nous sommes très indépendants, et cela résulte en partie du fait que nous entamons à intervalle régulier des poursuites pour garantir l'application de la loi canadienne de l'environnement à l'échelle fédérale, provinciale et municipale. Nous ne pouvons pas nous mettre en situation de conflit d'intérêts.

Nous présentons constamment la vérité aux autorités, qu'il s'agisse d'un juge, d'un comité ou d'autres politiciens élus.

Je veux insister sur le fait que la communauté environnementale se tourne vers nous pour obtenir de judicieux conseils juridiques. Si une question est transmise devant la Cour suprême, même s'il s'agit d'un point obscur en matière de droit environnemental, qui aura de sérieuses répercussions et établira un précédent, nous agissons typiquement à titre d'avocats-conseils à la partie intéressée. Le projet de loi C-38 est, selon nous, la réforme la plus fondamentale et ayant la plus vaste portée des lois environnementales fédérales que l'on ait jamais déposée dans un seul projet de loi. C'est le genre d'enjeux où l'on demande à Ecojustice de prendre les devants. Nous incitons les membres du comité à lire notre mémoire.

Au bout du compte — une fois que toutes les discussions auront eu lieu et une fois que toutes les analyses des différentes dispositions auront été faites — notre demande ultime est la même que celle qui vous a été faite par M Maas du Fonds mondial pour la nature. Les amendements proposent de modifier toute une série de lois et non seulement la Loi sur les pêches, mais également la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la Loi sur les espèces en péril et la Loi sur l'Office national de l'énergie.

Ces dispositions portant sur l'environnement sont extrêmement importantes et dans une grande mesure n'ont pas fait l'objet de consultation publique. Il est choquant de voir — et je pèse mes mots — qu'un projet de loi omnibus apporterait d'aussi grands changements. C'est désobligeant pour les Canadiens et cela sape directement la démocratie. Nous incitons le comité à conseiller le gouvernement qu'il faut prendre davantage de temps pour examiner ces éléments du projet de loi. Je ne suis pas là pour prononcer de belles paroles. Mais nous pensons tout simplement, à Ecojustice, que c'est la meilleure voie à suivre étant donné les conséquences potentielles.

Aujourd'hui, je ne mettrai pas l'accent sur la Loi sur les pêches, étant donné le manque de temps et je sais qu'il y aura des questions à ce sujet, mais je suis prêt à discuter de cette question de façon plus approfondie. En particulier, j'aimerais répondre aux observations du sénateur Baker relativement à la distinction entre les articles 35 et 36; c'est-à-dire le fait que davantage de poissons sont protégés en vertu de l'article 36 comparativement à l'article 35. Pour l'instant, je m'en tiens à vous donner un plus vaste aperçu.

D'abord, un peu d'histoire, la Loi sur les pêches a été édictée l'année suivant la Confédération. Et il s'agit d'une des plus vieilles lois du Canada, et si l'on voulait jeter trois pierres vers le nord,

would land in the Ottawa River. The history of the Fisheries Act is so interesting because it brings us to understand why it is so important to ensure that the Fisheries Act is actually enhanced as an environmental protection tool.

Back in the mid-19th century, there were sawmills up and down the Ottawa River, and they were dumping all sorts of sawdust into the river in quantities we cannot imagine today. Dead fish were everywhere. There were literally explosions in the water and people dying due to explosions because of the quantities of sawdust. Property owners were extremely upset up and down the river. This is when they actually lived on the river. The Fisheries Act was enacted in no small part because of pollution in the rivers.

This is the beginning of federal environmental legislation, and since 1868, the act has only been strengthened. In 1977, then environment and natural resources minister Roméo LeBlanc brought into place the section 36 protections in relation to deleterious substances and also the habitat protection under section 35. This was a landmark time or a landmark improvement, and I think that it is important to note what he said about it. He said:

The main effect of the changes would be: for landfill, dredging, excavation, or other such projects in these sensitive areas, we would be able to examine plans first, and to require modification or, if necessary, prohibition. Instead of accusing someone, after the fact, of destroying fish habitats, we would be part of the planning to save them.

The point is that this was designed three years after I was born; these provisions were enacted so that the federal government could engage in a proactive planning way to protect our waterways and our fish. We are seeing a narrowing of the section 35 provisions, protections against harm, harmful alterations, disruption or destruction to fish habitat. We are seeing a narrowing of these provisions. There are proposals to create exemptions that would remove waterways and activities and works from those already narrowed provisions.

The issue of delegation has been discussed a bit. I am happy to get into that. Generally speaking, I would share the views of Mr. Maas.

The Chair: I want to point out that the time is going fast, and you have two more minutes now. However, you can get into other stuff in the question and the answers.

Mr. Amos: I will do that. I would simply say that on the Fisheries Act side, we are dealing with monumental changes and there has not been consultation. I would point out that in the

elles tomberaient dans la rivière des Outaouais. L'histoire de la Loi sur les pêches est si intéressante parce qu'elle nous amène à comprendre pourquoi il est si important de faire en sorte d'améliorer la Loi sur les pêches en tant qu'outil de protection de l'environnement.

Au milieu du XIX^e siècle, il y avait des scieries d'un bout à l'autre de la rivière des Outaouais, et elles déversaient toutes sortes de bran de scie dans la rivière en quantités que nous ne pouvons pas imaginer de nos jours. Il y avait des poissons morts partout. Et il se produisait littéralement des explosions dans l'eau, qui occasionnaient la mort de personnes en raison de l'immense quantité de bran de scie. Les propriétaires terriens le long de la berge de la rivière étaient très en colère. C'était une époque où ils vivaient essentiellement de la rivière. La Loi sur les pêches a été édictée en grande partie à cause de la pollution des rivières.

C'est le départ des lois fédérales en matière d'environnement et depuis 1868, la loi a toujours été renforcée. En 1977, Roméo LeBlanc, le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles de l'époque, a mis en place les mesures de protection de l'article 36 portant sur les substances délétères ainsi que les mesures de protection de l'habitat des poissons, en vertu de l'article 35. C'est une date historique ou une amélioration marquante, et je pense qu'il est important de noter ce qui a été dit à cet égard. Il a dit :

Le principal effet des changements serait : pour les sites d'enfouissement, le dragage, l'excavation ou tout autre projet semblable dans ces zones sensibles, nous serions en mesure d'examiner les plans en premier et d'exiger des modifications ou, au besoin, d'interdire la réalisation du projet. Au lieu d'accuser quelqu'un après coup d'avoir détruit les habitats du poisson, nous interviendrions dès le processus de la planification pour protéger la ressource.

Le fait est que cela est survenu trois années après ma naissance; ces dispositions ont été édictées afin que le gouvernement fédéral puisse s'adonner à la planification proactive pour protéger nos voies navigables et nos poissons. Nous constatons un rétrécissement des dispositions de l'article 35, c'est-à-dire de la protection contre la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson. Nous constatons un rétrécissement de la portée de ces dispositions. Il y a des propositions visant la création d'exemptions qui élimineraient des dispositions déjà amputées des voies navigables, des activités et des travaux.

La question de délégation a déjà fait l'objet de quelques discussions. Je suis heureux de vous en parler. En général, je partage l'opinion de M. Maas.

Le président : Je veux vous signaler que votre temps s'écoule rapidement et qu'il vous reste deux autres minutes. Toutefois, vous pourrez parler de ces autres sujets pendant la période de questions.

M. Amos : C'est ce que je vais faire. Je veux tout simplement dire qu'en ce qui a trait à la Loi sur les pêches, nous faisons face à des changements monumentaux sans qu'il n'y ait eu de

Cohen commission, there was testimony from the Department of Fisheries and Oceans, and they said that there would be consultation if ever there was to be amendments. This simply has not been the case.

Ecojustice is very concerned about the Environmental Assessment Act changes on many levels. We think changes are required to environmental assessment, and there is nothing wrong with the notion of streamlining and reducing duplication, but the simple fact of the matter is that the legislation as it currently exists — the Canadian Environmental Assessment Act — already provides for reductions in overlap and duplication. The Supreme Court of Canada said so in 2010. It is our position that what needs to happen is that we need to ensure that more rigorous and comprehensive environmental assessments take place so that we do not end up in a situation where deficits and debts related to environmental destruction start burdening our future generations. I do not say this lightly.

We look down at what happened in the United States in the Gulf of Mexico. The BP spill occurred in no small part because they did not have to do the level of environmental assessment that had previously been required. They exempted them from doing certain assessments, and the assessment that they did was done in a boilerplate fashion. They do not do their homework, and now they are facing billion dollar bills. We would suggest that the investment in environmental assessment is an important one. There is a way to balance resource development with environmental protection, but the way of balancing that is not by reducing the number of projects that get assessed. It is by improving the systems by which provincial, federal and sometimes Aboriginal environmental assessment processes are undertaken.

I believe I am approaching my time.

The Chair: You are. You have passed it.

Mr. Amos: If I could conclude on one point. I do not want to get too political here, but this simply goes to the issue of democratic accountability and ensuring that there is social license for industries to continue operating in this country.

We need strong environmental laws so that industry can operate knowing that the people of Canada support their projects because there is rigorous protection and that underlying layer of protection that governments are there for them. If those laws are chipped away, then that social license to operate is also chipped away.

Yesterday, I looked through the government's 2011 platform, Here for Canada. There was not one mention of environmental law reform; nothing about the Fisheries Act, the Environmental Assessment Act, the Species at Risk Act or the National Energy Board Act. It is difficult to understand how we could have such

consultations. Je signalerais également que dans la commission Cohen, lors de son témoignage, le ministère des Pêches et des Océans a stipulé qu'il y aurait des consultations si jamais il apportait des amendements à la loi. Ce n'est pas ce qui s'est produit.

À bien des égards, Écojustice est très préoccupée des changements à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Nous pensons que des changements sont requis pour ce qui est des évaluations environnementales, et il n'y a rien de mal à vouloir simplifier et réduire le chevauchement, mais, le fait est que telle qu'elle existe actuellement, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale prévoit déjà des mécanismes de réduction du chevauchement et du double emploi. La Cour suprême du Canada l'a stipulé en 2010. Selon nous, il faut s'assurer de la tenue d'évaluation environnementale plus rigoureuse et exhaustive afin de ne pas se trouver dans une situation où les déficits et les dettes liés à la destruction de l'environnement commencent à devenir un fardeau pour nos générations futures. Et je ne dis pas cela à la légère.

Il s'agit de voir ce qui s'est produit aux États-Unis dans le golfe du Mexique. Le déversement de BP a eu lieu en grande partie parce que cette société n'a pas eu à mener le niveau d'évaluation environnementale requis antérieurement. BP a été exempté de faire certaines évaluations et celles qu'ils ont faites l'ont été de façon générique. Ils n'ont pas fait leur devoir et maintenant ils font face à des factures s'élevant à plusieurs milliards de dollars. Nous affirmons que les investissements en évaluation environnementale sont importants. Il y a une façon d'équilibrer le développement des ressources et la protection environnementale. Mais cet équilibre ne se fait pas en réduisant le nombre de projets qui sont évalués. Il faut plutôt améliorer les systèmes grâce auxquels les processus environnementaux sont entrepris à l'échelle provinciale, fédérale et quelquefois autochtone.

Je pense que mon temps est presque écoulé.

Le président : Vous avez raison. Vous l'avez dépassé.

M. Amos : Si je peux conclure en présentant un point. Je ne veux pas être trop politique, mais c'est une question de responsabilité démocratique et de faire en sorte d'obtenir l'adhésion sociale afin que les industries puissent continuer à faire des affaires au Canada.

Nous avons besoin de lois environnementales rigoureuses afin que les industries puissent fonctionner en sachant qu'elles ont l'appui des Canadiens dans les projets qu'elles entreprennent en raison de la protection rigoureuse qui existe et que cette protection de base est assurée par les gouvernements. Si l'on rogne ces lois peu à peu, on sape également l'acceptation sociale permettant aux sociétés de fonctionner.

Hier, j'ai examiné la plate-forme du gouvernement de 2011, intitulée Ici pour le Canada. Il n'y a aucune mention d'une réforme de la loi environnementale; rien sur la Loi sur les pêches, la Loi sur l'évaluation environnementale, la Loi sur les espèces en péril ni la Loi sur l'Office national de l'énergie. Il est difficile de

massive changes proposed in a bill without significant consultation and debate. Those would be my submissions. I am happy to get into the specifics.

The Chair: Thank you very much; very articulate.

Senator Mitchell: Thanks, Mr. Amos, for your excellent documentation and analysis.

I think you are emphasizing a point at the end of your presentation that has been made even by people in industry: Some of this diminishing of environmental rigour in Canadian government policy is not helping industry at all; it is actually eroding their ability to get the kind of social license they need to build a Gateway or a Keystone, or to avoid the FQD problem in Europe.

In fact, if you want to sell our projects and sell our products nationally and internationally, you should be going in exactly the opposite direction. You should actually be establishing credibility, not diminishing it on the environmental side. Am I right when I say that?

Mr. Amos: I would agree entirely. I will point to one example. There is significant controversy right now in the Gulf of St. Lawrence regarding the drilling of an exploratory well at the Old Harry Prospect. This is an issue that touches five jurisdictions, and there are significant implications for all five jurisdictions insofar as their coastal communities that are reliant upon the fisheries industry and ecotourism. Also, many Aboriginal communities have claims outstanding regarding the waters and lands that may be impacted by a spill. It is clear that the impacts of a worst-case scenario would be absolutely catastrophic.

However, as it currently stands, with the shift from a trigger approach in the Canadian Environmental Assessment Act over to a project list approach, where only those projects that are identified on the project list regulation will be subject to a federal environmental assessment, we do not even know right now if the drilling of an exploratory well will trigger an environmental assessment. That is not a tenable situation for business, or for any of the communities involved. It is not a tenable situation to not know, going into the voting on this bill, whether these kinds of major issues will be covered.

It can be difficult to engage in a civil debate around what are appropriate changes to the environmental assessment regime, federally, when there is such rhetoric that the proposed changes are being based on suggestions that “we do not need to do as much federal environmental assessment because they are assessing park benches and forcing farmers to do assessment on drainage ditches, and it is a waste of money. Let us focus resources where they belong.” There is nothing wrong with focusing resources and

comprendre comment nous pourrions avoir des changements aussi massifs de proposés dans un projet de loi sans qu’il y ait de véritables consultations ou débats. Voilà les points que j’avais à soulever. Je serai heureux de vous présenter des détails.

Le président : Merci beaucoup; c’est très bien exposé.

Le sénateur Mitchell : Merci, monsieur Amos, de votre excellente documentation et analyse.

Je pense que vous insistez sur un point à la fin de votre exposé, qui a été même soulevé par les représentants de l’industrie : c’est-à-dire que la diminution de la rigueur environnementale dans les politiques du gouvernement du Canada n’aide pas du tout l’industrie; en fait, cela érode sa capacité d’obtenir l’acceptabilité sociale dont elle a besoin pour un projet Gateway ou Keystone ou bien pour éviter les problèmes liés à la DQC en Europe.

En fait, si on souhaite vendre nos projets et nos produits à l’échelle nationale et internationale, on devrait adopter la voie tout à fait opposée. On devrait en fait établir la crédibilité et non pas la diminuer du point de vue environnemental. Ai-je raison de dire cela?

M. Amos : Je suis tout à fait d’accord. J’aimerais présenter un exemple. Il y a une importante controverse à l’heure actuelle dans le golfe du Saint-Laurent relativement au forage d’un puits d’exploration dans le secteur Old Harry. C’est une question touchant cinq secteurs de compétences, et il y a des implications considérables pour chacun de ces secteurs puisque leurs collectivités côtières relèvent de l’industrie de la pêche et de l’écotourisme. Également, de nombreuses collectivités autochtones ont des revendications en souffrance concernant ces eaux et ces territoires qui pourraient subir des répercussions découlant d’un déversement. Il est clair que les conséquences liées aux pires des scénarios seraient absolument catastrophiques.

Toutefois, tel que c’est proposé à l’heure actuelle, avec le transfert d’une approche fondée sur des déclencheurs dans la Loi canadienne sur l’évaluation environnementale en faveur d’une approche fondée sur l’établissement d’une liste de projets, ou seuls les projets figurant à la liste réglementée des projets feraient l’objet d’une évaluation environnementale fédérale, nous ne savons même pas à l’heure actuelle si le forage d’un puits d’exploration déclencherait une évaluation environnementale. C’est une situation intenable pour les sociétés ainsi que pour les collectivités visées. C’est une situation intenable de ne pas savoir, lorsque viendra le temps de voter sur ce projet de loi, si ces enjeux majeurs seront couverts.

Il peut être difficile d’entamer un débat civil sur ce qui représente des changements appropriés au régime d’évaluation environnementale fédérale lorsqu’il y a tant de beaux discours voulant que les changements proposés le sont parce qu’« il ne faut pas faire autant d’évaluations environnementales au fédéral parce qu’elles portent sur des bancs de parc et obligent les agriculteurs à faire évaluer les fossés de drainage et que c’est une perte d’argent. Il faut donc mettre les ressources là où elles sont nécessaires. » Il

rationalizing a system and ensuring there no overlap or duplication. That ought to be done, and there are already provisions for that.

If we amend the federal environmental governance regime so comprehensively through an omnibus bill that does not receive consultation, we end up undercutting the industries — the businesses — that rely upon that regime to give them their licences to operate. I would suggest that in the Gulf of St. Lawrence, it will be very difficult for a company that seeks to drill to earn that licence to operate if there is not a robust process to allow for public consultation, to allow for the airing of views, to have expert opinions compete against each other and to have a learned panel of environmental assessors determine whether this is in the public interest.

Senator Mitchell: I will pursue that theme of eroding the credibility of the process, and then hand off questioning. These changes are in a broader context, and it is one of profound cuts to research facilities, research stations, scientists in the department — and elsewhere in the government, I expect — to monitoring systems, to the National Round Table on the Environment and the Economy, et cetera. Therefore, one would think that if you will streamline, compress and intensify the environmental review process, you would not want to do that in the context of reducing the resources that are necessary to make that process work effectively.

Do you think there is a danger also with these extraneous or parallel cuts in other kinds of resources that might be brought to bear or have been brought to bear on the environmental review process that these will undermine the ability of government to adequately fulfill its obligations, particularly under a more intensified, shortened, reduced environmental review regime that is being contemplated by these changes?

Mr. Amos: Yes.

Senator Lang: I would like to just to move back to one of your comments. I believe you referred to democratic licence, or social licence I guess it was. Let us call it social or democratic licence.

I want to refer to a couple of points and I would like your comments. You indicated that there has been no consultation in respect to the principles of this bill and, subsequently, it should be deleted from the omnibus bill as it has been presented.

As you know, and it has been very public, there has been unanimous support in general principle from the provinces and territories for this type of legislation in recognition of the real day-to-day problems that they face. As I said earlier, and as

n'y a rien de mal à réattribuer les ressources et à simplifier un système pour éliminer le chevauchement. Il faut faire ce travail, et il existe déjà des dispositions à cet effet.

Si nous amendons le régime de gouvernance environnemental fédéral de façon si exhaustive par l'entremise d'un projet de loi omnibus ne faisant pas l'objet de consultation, nous avons pour effet de saper les industries, les entreprises, qui comptent sur ce régime pour obtenir leurs autorisations de fonctionner. Je dirais que, dans le golfe du Saint-Laurent, il sera très difficile pour une entreprise qui cherche à faire des forages d'obtenir cette acceptation sociale s'il n'existe pas un processus rigoureux permettant la tenue de consultation publique pour permettre aux gens de faire valoir leurs opinions, pour que les experts témoignent les uns contre les autres et pour qu'un groupe d'experts en évaluation environnementale déterminent si c'est dans l'intérêt du public.

Le sénateur Mitchell : J'aimerais poursuivre sur cette question d'érosion de la crédibilité du processus et passer ensuite à des questions. Ces changements se font dans un contexte élargi qui fait en sorte que nous voyons d'importantes compressions aux installations de recherche, aux stations de recherche ainsi qu'au nombre de scientifiques dans le ministère — et ailleurs au gouvernement je suppose —, aux systèmes de surveillance, à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et ainsi de suite. Par conséquent, il me semble que lorsque l'on songe à simplifier les processus et à comprimer et intensifier le système d'examen environnemental, on ne doit pas le faire dans un contexte de réduction des ressources qui sont nécessaires pour que ce processus fonctionne plus efficacement.

Pensez-vous qu'il y a également un danger provenant de ces autres compressions parallèles qui visent d'autres types de ressources qui pourraient avoir une incidence ou un lien sur le processus d'examen environnemental et que cela sapera la capacité du gouvernement de s'acquitter adéquatement de ses obligations, surtout dans le cadre d'un régime d'examen environnemental plus dense, raccourci et réduit, tel qu'il est envisagé par ces changements?

M. Amos : Oui.

Le sénateur Lang : J'aimerais revenir sur l'une de vos observations. Je pense que vous avez parlé d'une licence démocratique ou de l'acceptabilité sociale. Parlons donc de licence démocratique ou de l'acceptabilité sociale.

J'aimerais évoquer certains points et vous demandez vos observations. Vous avez indiqué qu'il n'y a pas eu de consultation relativement aux principes de ce projet de loi et que, par conséquent, il devrait être retiré du projet de loi omnibus tel que présenté.

Comme vous le savez, et cela s'est fait publiquement, il y a eu un appui unanime du principe général de la part des provinces et des territoires pour ce type de loi en raison des problèmes réels et quotidiens auxquels ils doivent faire face. Comme je l'ai dit plus

you heard, I am from the Yukon, and I live so far away, some people do not know we are there and yet they want to take care of us.

I want to refer to the newly-elected Premier of Alberta, Alison Redford. She said:

I'm pleased to see them moving so quickly on this, because I think it sends an important signal in terms of the fact that we can have both economic development and environmental sustainability.

Then we go to the Premier of Saskatchewan, Brad Wall. He said:

We want to make sure we have a rigorous environmental assessment process. But we don't think that means we need two. This is welcome news and we thank the federal government for doing this.

I move on to New Brunswick. The Minister of Energy stated that New Brunswick will certainly benefit from a streamlined environmental assessment regime that provides for robust and transparent reviews and stakeholders consultations.

In view of the fact that there is unanimity amongst the premiers across this country and those involved in the regions who are dealing in day-to-day situations with these environmental regulatory processes, how can you say that democracy is not working? All these people have run for office, not unlike in the other place, in the House of Commons. Why should they not be proceeding in a reasonable manner to meet these demands that have been put before them?

Mr. Amos: Senator Lang, thank you for the question. I will start by saying that I love the Yukon. I have paddled many rivers there: South MacMillan; Big Salmon; and the Yukon River a lot, into Dawson. I have enjoyed Kluane. I am a big fan.

I appreciate the territorial views that are shared from Nunavut, the NWT and Yukon around the broader issue of devolution, and I know that is a core issue for those regions and it cannot be ignored by those of us who live in Canada's version of the beltway.

That said, I do not think that I would characterize the provincial and territorial views around what needs to be done to ensure adequate comprehensive, rigorous environmental assessment as being unanimous on the idea that what we need is federal legislation that effectively sees the federal government step away entirely and leaves the job to the provinces.

There somewhere in the neighbourhood of 4,000 to 6,000 environmental assessments a year right now, and many of them are small scale — just ensuring that a harmful alteration, disruption or destruction of fish habitat would trigger an environmental process. It would be a low-level screening

tôt, et vous étiez là, je viens du Yukon et je vis si loin que certaines personnes qui ne savent pas où cela se situe veulent tout de même prendre soin de nous.

Je veux citer la première ministre nouvellement élue de l'Alberta, Alison Redford. Elle a dit :

Je suis ravie qu'on procède si rapidement à ce sujet, car je crois que cela envoie un signal important indiquant que nous pouvons avoir un développement économique et un environnement durable en même temps.

Passons ensuite au premier ministre de la Saskatchewan, Brad Wall. Il a dit :

Nous voulons être certains d'avoir un processus d'évaluation environnemental rigoureux. Mais je ne crois pas que cela signifie que nous en ayons besoin de deux. C'est une bonne nouvelle et nous remercions le gouvernement fédéral de faire cela.

Je passe au Nouveau-Brunswick. Le ministre de l'Énergie a dit que le Nouveau-Brunswick profiterait certainement d'un régime d'évaluation environnementale simplifié qui prévoit des examens robustes et transparents et des consultations avec les intervenants.

Étant donné qu'il y a une unanimité parmi les premiers ministres provinciaux au pays et ceux dans les régions qui s'occupent quotidiennement de ces processus réglementaires en matière d'environnement, comment pouvez-vous dire que la démocratie ne fonctionne pas? Toutes ces personnes ont été élues, comme de l'autre côté, à la Chambre des communes. Pourquoi ne devraient-ils pas procéder de façon raisonnable afin de répondre aux demandes qu'on leur a présentées?

M. Amos : Sénateur Lang, merci de cette question. Je vais débiter en disant que j'aime le Yukon. J'ai pagayé sur de nombreuses rivières là-bas : la South McMillan, la Big Salmon; et aussi sur le fleuve Yukon, à maintes reprises, jusqu'à Dawson. J'ai aussi exploré la rivière Kluane. Je l'aime beaucoup.

Je comprends le point de vue des territoires du Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon concernant la question générale du transfert de responsabilité, et je sais que c'est une question essentielle pour ces régions et qui ne peut pas être ignorée par nous qui vivons dans la version canadienne de la ceinture périphérique.

Cela dit, je ne dirais pas que le point de vue des provinces et des territoires au sujet de ce qui doit être fait afin qu'il y ait des évaluations environnementales complètes, rigoureuses et adéquates en soit un d'unanimité à l'égard de l'idée que nous avons besoin d'une loi fédérale qui fait en sorte que le gouvernement fédéral se retire entièrement et laisse le travail aux provinces.

Il y a de 4 000 à 6 000 évaluations environnementales par année actuellement, et une grande partie est de petite échelle — faisant en sorte qu'une détérioration, une destruction ou une perturbation de l'habitat des poissons déclenche le processus environnemental. Il s'agit d'examen préliminaires de faible intensité,

process, usually done in writing as between a project proponent and a bureaucrat at DFO. Those are the kinds of small-scale assessments that caused those numbers to get up into the thousands.

We will see a shift from doing that number of assessments over to a far smaller number. Therefore, the federal engagement in the process will be much more limited. It is fair to say that the federal government has important constitutional responsibilities to protect certain aspects of the environment that the provinces do not have.

There are clear examples where projects have been approved pursuant to provincial environmental assessment processes, and where they have subsequently been rejected pursuant to a federal process. I will point to one recently: The Taseko gold mine project in northern B.C. It was approved by the B.C. environmental assessment office. Federally, by the current government, by former Minister Prentice, it was rejected pursuant to a joint review panel that recommended against the project. It was very clear in that instance that having a layered approach to environmental assessment, a coordinated but layered approach, actually served the public interest.

To be blunt, the plan was to destroy an entire lake that contains 85,000 trout, of which First Nations rely upon. It was a very controversial project. To assume that the proper approach to environmental assessment governance in this country is for the federal government to say “we are mostly out of the business except for a couple hundred big projects per year and the rest you provinces and territories can deal with” is a misguided approach. I think we need one that is integrated and that takes advantage of national standards. We live in a resource constrained world; we cannot expect all governments to do everything twice over. That would be totally inefficient, and I do not think anyone would suggest that is the right approach.

By the same token, it will not improve environmental outcomes and it will not improve the use of taxpayer monies when we have environmental catastrophes occurring because there were less than rigorous provincial or territorial assessments.

Senator Lang: I would like to go to another area. Taseko Mines is another issue and it is still on the table, as you well know. I think that should be made very clear.

One major area that has been brought forward is putting in timelines for these regulatory processes, when they begin and when they are completed. Are you opposed to timelines being put in place for the purpose of these regulatory processes?

Mr. Amos: Broadly speaking, our organization is opposed to the approach to timelines as currently designed, primarily because in most of the circumstances where the timelines of environmental assessments have been perceived as being excessive, it is because the proponent of the project has failed to provide information that is required. They have been asked either by the government or by a review panel, as the case may be, to provide certain

faits habituellement par écrit entre le promoteur d'un projet et un bureaucrate au MPO. Voilà le type d'évaluation à petite échelle qui fait qu'il y en a des milliers.

Le nombre d'évaluations diminuera de beaucoup. Conséquemment, la participation fédérale au processus sera beaucoup plus limitée. Il est juste de dire que le gouvernement fédéral a des responsabilités constitutionnelles importantes en matière de protection de certains aspects de l'environnement que les provinces n'ont pas.

Il y a des exemples clairs où des projets ont été approuvés en vertu des évaluations environnementales provinciales et où ils ont ensuite été rejetés en vertu du processus fédéral. Je mentionnerai un exemple récent : le projet de mine d'or de Taseko dans le Nord de la Colombie-Britannique. Il avait été approuvé par le Bureau d'évaluation environnementale de la province. Au niveau fédéral, le gouvernement actuel, l'ancien ministre Prentice, l'a rejeté à la suite d'une commission d'examen mixte qui a recommandé de ne pas l'approuver. Il était très clair dans ce cas que d'avoir une approche de l'évaluation environnementale à plusieurs niveaux, une approche coordonnée, mais à plusieurs niveaux, a servi l'intérêt public.

Pour être franc, le projet prévoyait détruire un lac entier qui contient 85 000 truites dont dépendent les Premières nations. C'était un projet très controversé. De présumer que la bonne approche envers la gouvernance des évaluations environnementales au Canada est que le gouvernement fédéral dise qu'il se retire presque entièrement de ce secteur sauf pour 200 grands projets par année et qu'il laisse le reste aux provinces et aux territoires est une approche malavisée. Nous avons besoin d'une approche cohérente qui profite des normes nationales. Nous vivons dans un monde aux ressources limitées; nous ne pouvons pas nous attendre à ce que tous les gouvernements fassent le même travail deux fois. Cela serait complètement inefficace, et je ne crois pas que personne ne propose que cela soit la bonne approche.

En même temps, avoir des catastrophes environnementales parce qu'il y a eu des évaluations provinciales ou territoriales peu rigoureuses n'améliorera pas les résultats environnementaux ou l'utilisation de l'argent des contribuables.

Le sénateur Lang : J'aimerais passer à une autre question. Les mines Taseko, c'est autre chose et c'est toujours sur la table, comme vous le savez bien. Je pense qu'il faut le dire clairement.

L'une des propositions importantes concerne les échéanciers pour les processus réglementaires, leur début et leur fin. Vous opposez-vous à ce qu'il y ait des échéanciers en place pour ces processus réglementaires?

M. Amos : En général, notre organisation s'oppose à l'approche des échéanciers telle que conçue actuellement, surtout parce que dans la plupart des cas où les échéanciers des évaluations environnementales ont été perçus comme étant excessifs, c'est parce que le promoteur du projet n'avait pas fourni les renseignements nécessaires. Le gouvernement ou une commission d'examen, selon le cas, leur demandait de fournir

information because their project description or some other aspect of their own environmental process duties has not been completed, so there are delays generated most often by proponents. The way the debate has been framed in the media and politically is that the delays are related to excessive consultation; everyone wanting to have their moment in the sun in front of a microphone is clogging up the system, and that is the reason we have delays.

The simple fact is that for the vast majority of environmental assessments, 98 per cent, the public is not even involved. There are no comments. That is not the issue. There are consistently issues around backlog of environmental assessments because the responsible federal authorities have not had the funds either to get through their pile or —

Senator Lang: I am not quite clear. Are you for or against timelines?

Mr. Amos: We do not believe that timelines will generate appropriate outcomes.

Senator Baker: Of course, when you have two layers of examination that require the same procedures — you have one provincial and one federal — one requires public hearing and the next one requires a public hearing and public panels. You would agree that perhaps that is a duplication of effort in some cases?

Mr. Amos: Absolutely I think there are situations where better coordination could occur, and I think that is a laudable policy goal. It can be achieved without applying the sledgehammer to the act.

Senator Baker: It is hearsay, but I understand that four former cabinet members of fisheries have come out against this legislation for the reasons that you have put forward.

So that I understand your position, under the new legislation, for a prosecution under section 35 that the previous witness was talking about, the proof of the impugned act that caused the charge to be laid would be that you would have to be killing a commercial or recreational fish for which a licence has been issued for commercial or recreational purposes, federally or provincially, or for which Aboriginal persons use as a food supply.

If you had, say, thousands of dead minnows or barnacles, as we call them, there is no licence issued for that, so it would be permissible to kill those fish or frogs, unless there is a licence for frogs' legs. Therefore, in order to prove the offence, the Crown would have to prove the killing of a commercial fish that is licensed for a commercial purpose or recreational purpose or that is used for a food purpose. Is that your understanding?

certain renseignements parce que la description de leur projet ou d'autres responsabilités concernant le processus environnemental n'avaient pas été respectées, alors il y a des retards créés le plus souvent par les promoteurs. Les médias et les politiciens ont présenté la question comme si les retards étaient dus à des consultations excessives; c'est parce que tout le monde veut ses quelques minutes de gloire au micro que le système est engorgé, et voilà pourquoi nous avons des retards.

La réalité est que le public ne participe pas à la vaste majorité des évaluations environnementales, soit 98 p. 100. Il n'y a aucun commentaire. Là n'est pas le problème. Il y a toujours des problèmes concernant l'arriéré d'évaluations environnementales parce que les autorités fédérales responsables n'ont pas reçu le financement pour passer à travers leur pile ou...

Le sénateur Lang : Je ne comprends pas. Êtes-vous pour ou contre les échéanciers?

M. Amos : Nous ne croyons pas que les échéanciers amèneront les résultats nécessaires.

Le sénateur Baker : Bien sûr, lorsqu'il y a deux paliers d'examen qui exigent les mêmes procédures — un palier provincial et un fédéral — un demande des audiences publiques et l'autre demande des audiences et des commissions publiques. Seriez-vous d'accord pour dire qu'il s'agit d'une répétition des efforts dans certains cas?

M. Amos : Absolument, je crois qu'il y a des situations où une meilleure coordination pourrait se faire, et je pense que c'est un objectif louable en matière de politique. Il peut être atteint sans détruire la loi.

Le sénateur Baker : Ce sont des ouï-dire, mais je crois que quatre anciens ministres des pêches se sont prononcés contre ce projet de loi pour les raisons que vous avez présentées.

Afin de comprendre votre position, avec la nouvelle loi, pour qu'il y ait une poursuite en vertu de l'article 35 dont parlait le témoin précédent, la preuve que l'acte reproché qui a mené au dépôt d'accusation serait que vous devez tuer des poissons utilisés pour la pêche commerciale ou récréative pour laquelle un permis de pêche commerciale ou récréative avait été émis par le gouvernement fédéral ou provincial, ou que des Autochtones utilisent comme source de nourriture.

Disons qu'il y avait des milliers de ménés ou de pouces-pieds, comme on les appelle, morts, puisqu'il n'y a pas de permis émis pour ces espèces, il serait permis de tuer ces poissons ou ces grenouilles, à moins qu'il y ait un permis pour les cuisses de grenouille. Conséquemment, afin de prouver l'infraction, la Couronne devrait prouver la mort de poissons utilisés pour la pêche commerciale couverte par un permis de pêche commerciale ou récréative ou qui est utilisée comme source de nourriture. Est-ce là votre interprétation?

Mr. Amos: I will have to give you a qualified answer. I am not sure if it is section 32 or section 33. I believe it is the current section 32, which provides for prohibition against the killing of fish, and section 35 speaks to an offence against the harmful alteration, disruption or destruction of fish habitat.

Senator Baker: Right now it does.

Mr. Amos: The amendments that are being made — and I would have to double-check — are in relation to the section 35 fish habitat protections and not, as I understand, to the section 32 killing of fish prohibition.

I understand that the two prohibitions are being merged into one, and we will end up seeing a narrowed prohibition such that any serious harm is what is prohibited, and “serious harm” is a new concept that is defined as being the death of fish or any permanent alteration.

I see where you are headed; is it going to require the death of fish but only when commercially licensed? I would suggest, yes, there can be concern around that narrowing. However, I think most significantly, when you are talking about moving from any alteration of fish habitat as being an offence as opposed to it will now no longer be against the law to harmfully alter or disrupt, that changes things significantly.

Senator Baker: Some people think this is an outrageous piece of legislation that somehow should be declared unlawful, either constitutionally unlawful or unlawful for some other purpose.

Have you turned your mind to the challenge of this legislation being either unconstitutional for purposes of non-consultation, as we saw in the Minister of Fisheries versus the Nunavut Fisheries Corporation over turbot, or any other means of declaring this legislation unlawful? Have you turned your mind to it as an organization yet?

Mr. Amos: I think it is fair to suggest that there are many people examining the constitutionality of Bill C-38, should it be enacted. The discussions are necessarily contemplative. We do not have a law that is passed. Our present focus is on ensuring that appropriate and positive amendments are made, if there are to be amendments made.

Right now, we are not focusing on a litigation approach. Yes, lawyers in the hallway will talk about these kinds of issues, but at the end of the day, Ecojustice’s focus is on ensuring that there is an appropriate debate around transformative changes to the Fisheries Act and other acts. Certainly we are hearing the drums being beaten, particularly from First Nations communities who have constitutional rights and would have the most significant opportunity to bring a challenge.

At the end of the day I do not think anybody wants to see that. In a functioning democracy, we do not have massive changes to environmental laws brought through omnibus bills in a budget context and then legal challenges brought by First Nations. For me, that is not a functioning democracy.

M. Amos : Je devrai vous donner une réponse sous réserve. Je ne sais pas si c’est à l’article 32 ou 33. Je crois que c’est à l’article 32 actuel, qui interdit de tuer des poissons, et l’article 35 décrit comme étant une infraction la détérioration, la destruction ou la perturbation de l’habitat de poisson.

Le sénateur Baker : C’est le cas actuellement.

M. Amos : Les modifications proposées — et je devrai vérifier — concernent la protection de l’habitat des poissons à l’article 35 et non pas, d’après moi, l’interdiction de tuer du poisson à l’article 32.

J’en comprends que les deux interdictions sont fusionnées, et nous nous retrouverons avec une interdiction limitée de tout dommage sérieux, et la notion de « dommage sérieux » est nouvelle et définie comme étant la mort de poissons ou une modification permanente.

Je vois où vous voulez en venir; est-ce qu’il faudra la mort de poissons mais seulement s’ils font l’objet d’un permis de pêche commerciale? Je dirais que oui, on peut s’inquiéter de ces limites. Par contre, lorsque vous parlez de la détérioration ou la perturbation de l’habitat des poissons qui ne sera plus une infraction, je pense que cela change la situation de façon importante.

Le sénateur Baker : Certaines personnes croient qu’il s’agit d’un projet de loi scandaleux qui devrait être déclaré illégal d’une certaine façon, soit en vertu de la Constitution ou autrement.

Avez-vous songé à contester ce projet de loi d’un point de vue constitutionnel pour cause d’absence de consultation, comme nous l’avons vu dans l’affaire du ministre des Pêches contre la Nunavut Fisheries Corporation au sujet du flétan, ou par d’autres moyens pour déclarer ce projet de loi illégal? Est-ce que votre organisation y a songé?

M. Amos : Je pense que l’on peut dire que plusieurs personnes se penchent sur la constitutionnalité du projet de loi C-38, si jamais il était promulgué. Ces discussions sont nécessairement hypothétiques. La loi n’a pas encore été adoptée. Nous nous concentrons sur des amendements appropriés et positifs, s’il y en avait qui étaient adoptés.

Nous ne nous concentrons pas pour l’instant sur la possibilité de litiges. Oui, des avocats dans le corridor parlent de ce genre de choses, mais au bout du compte, Écojustice veut s’assurer qu’il y a les débats nécessaires sur les transformations à la Loi sur les pêches et les autres lois. Nous entendons certainement des appels à la lutte, surtout de la part de communautés des Premières nations qui ont des droits constitutionnels et qui auraient la meilleure occasion de contester la loi.

En fin de compte, je crois que personne ne veut voir cela. Dans une démocratie en bon état, on ne se retrouve pas avec des changements massifs aux lois environnementales faites par des projets de loi omnibus sur le budget, et ensuite des contestations juridiques présentées par les Premières nations. Pour moi, il ne s’agirait pas d’une démocratie en bon état.

The Chair: Thank you very much for your testimony. We appreciate the documentation provided because it covers all the points very well, if I understood, including the NEB, the Species at Risk Act, et cetera. You can be sure we are taking them into consideration.

Mr. Amos: Thank you, chair. We appreciate the opportunity.

The Chair: Good morning, Mr. Bennett. Welcome back. The last time I saw you here was I believe on March 24, last year, when you appeared with your colleague Mr. Torrie to help us with our study on the energy sector. You are here today. We received your documentation which covered wide-ranging array of subjects. I think you appreciate that we are focusing on Bill C-38 and I would ask you to first of all you respect the eight to 10-minute time frame that you have seen us working this morning, and the terms of Bill C-38.

You have the floor.

John Bennett, Executive Director, Sierra Club Canada: Thank you Mr. Chair and honourable members. I will not try to read the entire document. I hope that it is registered in the record.

I wanted to thank you for inviting me. I did have a good time and we enjoyed ourselves on presenting on nuclear energy last year.

When I was invited, I was happy to be here. However, I have a problem which made this decision to appear difficult for Sierra Club Canada, because the bylaws require all members to respect Canadian law and by extension, Canadian law members. I personally have a great respect for the Senate and I strongly believe society should look to its elders for advice and sober second thought. Respect is the basis of a functioning democracy. After all, if we do not respect each other we will not respect the institutions that govern us, and that will not lead us to a good place.

I raise this issue of respect because it is essentially the reason for the success of Sierra Club Canada over the past half century. It has been able to contribute to public policy because we have respected its institutions and have the respect of Canadians. Two of our members have been awarded the Order of Canada for their work with the Sierra Club Canada.

Why do Canadians respect the work of Sierra Club Canada? It is because it has always been based on science, knowledge, expertise and experience. Frankly speaking, it is for this reason that our members, supporters, and millions of Canadians are appalled by the recent comments from government ministers and senators. Clearly, there are those in this place and elsewhere who have forgotten the importance of respecting others and differing points of view. They have taken it upon themselves use their seats of privilege to attack the reputations of environmental

Le président : Merci beaucoup de votre témoignage. Nous vous remercions pour les documents fournis parce qu'ils couvrent très bien tous les points, y compris, si je comprends bien, l'ONE, la Loi sur les espèces en péril, et cetera. Soyez assuré que nous en tiendrons compte.

M. Amos : Merci, monsieur le président. Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion d'être ici.

Le président : Bonjour monsieur Bennett. Bienvenue de nouveau. La dernière fois que je vous ai vu ici, c'était, je crois, le 24 mars de l'année dernière, lorsque vous avez comparu avec votre collègue M. Torrie dans le cadre de notre étude sur le secteur de l'énergie. Vous êtes ici aujourd'hui. Nous avons reçu vos documents qui couvrent une vaste gamme de sujets. Je crois que vous savez que nous nous concentrons sur le projet de loi C-38, et je vous demanderais premièrement de respecter la période de 8 à 10 minutes que vous nous avez vus utiliser ce matin, et de vous en tenir au projet de loi C-38.

Vous avez la parole.

John Bennett, directeur exécutif, Sierre Club Canada : Merci, monsieur le président, et honorables membres du comité. Je ne vais pas essayer de lire tout le document. J'espère qu'il sera inscrit au compte rendu.

Je vous remercie de m'avoir invité. J'ai bien aimé mon expérience de l'an passé au sujet de l'énergie nucléaire, et nous nous sommes bien amusés.

J'étais heureux d'accepter l'invitation à comparaître. Cependant, il y a un problème pour le Sierre Club Canada qui a rendu la décision au sujet de ma comparution difficile, parce que nos règlements exigent que tous nos membres respectent la loi canadienne, et par extension, les parlementaires canadiens. J'ai beaucoup de respect pour le Sénat et je crois fermement que la société devrait se tourner vers ses aînés pour obtenir des conseils et une mûre réflexion. Le respect est la base d'une démocratie en bon état. Après tout, si nous ne nous respectons pas les uns les autres, nous ne respecterons pas les institutions qui nous régissent, et cela ne nous mènera pas dans une bonne direction.

Je soulève cet enjeu du respect parce qu'il représente essentiellement la raison du succès du Sierra Club Canada depuis les 50 dernières années. L'organisation a pu contribuer aux politiques publiques parce que nous avons respecté les institutions et les Canadiens. Deux de nos membres ont reçu l'Ordre du Canada pour leur travail avec le Sierra Club Canada.

Pourquoi est-ce que les Canadiens respectent le travail du Sierra Club Canada? C'est parce qu'il est toujours fondé sur la science, les connaissances, l'expertise et l'expérience. Franchement, c'est pour cette raison que nos membres, ceux qui nous appuient et des millions de Canadiens sont consternés par les déclarations récentes des ministres et des sénateurs ministériels. Clairement, il y a certaines personnes ici et ailleurs qui ont oublié l'importance du respect envers les autres et envers les différents points de vue. Ils ont décidé d'utiliser leur position privilégiée

organizations, and by implication, the reputations of millions of Canadians who describe themselves as environmentalists from coast to coast to coast.

By definition, an investigation involves the uncovering of facts from all available sources and determining if wrongdoing has taken place. It allows for the accused to present evidence and defend themselves a fair and open forum and yet, no government senator would agree to meet with Sierra Club Canada and hear a different point of view. There are those in this place who are conducting a witch hunt; not to uncover facts, but to make accusations to smear the reputations of organizations like Sierra Club Canada and people like me. Why attack the Sierra Club? It is an organization that is nothing more than several thousand concerned citizens hoping to preserve a built of our natural heritage for future generations.

What is happening to Sierra Club Canada and other environmental groups across this great country is clearly part of a well orchestrated campaign by the government and its backers to silence dissenting green voices. It is not only an attack on the environment, it is worse; it is an attack on democracy. Those involved should be ashamed.

This is the worst kind of McCarthyism, so I will answer a McCarthy question: Yes, I am, and have been, a member of the environmentalists of Canada, a well-known coalition of committed and well-informed citizens. I am proud to say so despite the campaign to destroy my organization, my reputation and good name. I appreciate you taking the time to hear from me today, especially considering I am allegedly a radical, money laundering puppet of socialist billionaires, a dupe of foreign interests, and prepared to accept funds from terrorists.

It is offensive, and in the Senate chamber those remarks were made in reference to Canadian citizens.

For the issue before us, we are extremely concerned by the rush of these proceedings. There is no need for this session to be taking place today.

In fact, there is no real fundamental need the change the act. By definition, sober second thought must come after — not before — a decision is made by the lower house and we feel it is inappropriate to be conducting this hearing today. We feel the situation is illustrative of a larger government plan to silence dissent and to rush through Draconian, unpopular changes to environmental law and policy without public debate.

The Sierra Club Canada members strongly object and will demonstrate their concerns on Black Out Speak Out day on June 4. Over 330 groups have already signed on to participate in our action to call attention to this railroading of unnecessary changes to environmental law.

pour attaquer la réputation des organisations environnementales, et ce faisant, la réputation des millions de Canadiens qui se définissent comme des environnementalistes d'un océan à l'autre.

Par définition, une enquête exige que l'on révèle tous les faits de toutes les sources disponibles pour savoir si un acte répréhensible a été commis. Cela permet à l'accusé de présenter des preuves et de se défendre dans un contexte équitable et ouvert, et pourtant, aucun sénateur ministériel n'a accepté de rencontrer le Sierra Club Canada pour entendre un point de vue différent. Il y a certaines personnes ici, qui font une chasse aux sorcières; non pas pour révéler les faits, mais pour porter des accusations afin de salir la réputation d'organisations comme le Sierra Club Canada et des gens comme moi. Pourquoi attaquer le Sierra Club? Il s'agit d'une organisation qui représente des milliers de citoyens préoccupés qui espèrent protéger une partie de notre patrimoine naturel pour les générations à venir.

Ce qui arrive au Sierra Club Canada et à d'autres groupes environnementaux du pays est manifestement un élément d'une campagne bien orchestrée par le gouvernement et ses partisans pour museler les voix des écologistes dissidents. Ce n'est pas seulement s'en prendre à l'environnement, c'est pire, c'est s'en prendre à la démocratie. Honte à tous ceux qui y sont mêlés.

C'est un des pires avatars du macCarthyisme, et je répondrai donc à une question qu'aurait posée McCarthy. Oui, je suis et j'ai été membre des écologistes du Canada, une coalition bien connue de citoyens engagés et éclairés. Je le dis avec fierté, malgré la campagne visant à ruiner mon organisme, ma réputation et mon nom. Je vous suis reconnaissant de prendre le temps de m'écouter aujourd'hui, surtout compte tenu du fait que j'ai été étiqueté comme un radical, comme la marionnette qui blanchit l'argent de milliardaires socialistes, comme la dupe d'intérêts étrangers prêts à accepter des fonds de sources terroristes.

C'est insultant, et ces propos ont été tenus au Sénat, en parlant de citoyens canadiens.

Au sujet de la question dont vous êtes saisis, nous sommes fortement préoccupés par la précipitation du processus. Rien n'exige que cette séance ait lieu aujourd'hui.

En fait, il n'y a pas vraiment un besoin de modifier la loi. Par définition, le deuxième examen objectif doit venir après qu'une décision a été prise par la Chambre des communes, et non avant. Nous estimons inconvenant que cette séance ait lieu aujourd'hui. Cette situation montre bien que le gouvernement s'efforce par tous les moyens de faire taire les dissidents et de précipiter l'adoption de modifications draconiennes et impopulaires aux lois et aux politiques environnementales sans débat public.

Nos membres s'opposent fermement à cela et manifesteront ces inquiétudes le 4 juin, dans le cadre de Silence on parle. Plus de 330 groupes ont déjà déclaré leur intention de participer à cette journée visant à attirer l'attention sur ces changements inutiles au droit environnemental qu'on essaie de nous passer vite.

In preparing, I asked the members of the Sierra Club to send their comments and I offered to present them on their behalf. When I run out of time, you can let me know.

The Chair: At this point, we have invited you here to give your comments on Bill C-38. We have 19 responses that you got to your emails and your in-house blog on the subject. Why do you not tell us what recommendations and/or specific criticisms you have of Bill C-38? You have already made the point that you feel the process is flawed to say the least. Others have said that, and we understand it.

If you have specific provisions as other witnesses this morning did, we are all ears. We have a job to do and that is to focus on Bill C-38. We are not the government. I think you know that, and this is not the forum to air your beefs on the government. That thing on June 4 is quite an appropriate forum. We are here trying to do our job on this study and I know you will help us. That is why we invited you here.

Mr. Bennett: On the contrary, the point is: Should you be doing this now before the law has been passed by the lower house or are you facilitating the government by trying to get this through as quickly possible and curtail public consultation?

The Chair: That is a question you are raising. I think it is legitimate and it is clearly on the record.

This is the one hundred fifty-ninth time that the Senate has done pre-study of legislation. In this case, Bill C-38 — which is a large document — has been divided into five sections and referred to five different committees which are doing pre-study to help the Finance Committee, which is seized with doing the full study of Bill C-38 when it arrives in the Senate, whenever that will be.

Our section is Part 3, which is the alleged streamlining of the environmental assessment process. We thought — because we respect your organization and the wise words you have said to us in the past — that you might help us in this regard.

To be honest, I do not think this is place to ventilate your diatribes. If you want to do it, up to a point —

Mr. Bennett: I am just emulating the honourable senators in the house.

The Chair: We are not in the house; we are here as a committee with our own independence.

We have used up a minute. I will add it to your time. You have four and a half more minutes.

Mr. Bennett: I will look at some of the specifics. I am not a lawyer, and you have had some good advice. I am also not a technical expert on the delivery of programs. I will give a more general approach in terms of how the public look to things, when they talk to us about being involved in environmental assessment.

Pour me préparer, j'ai demandé aux membres de m'envoyer leurs observations et j'ai dit que je vous les présenterais en leur nom. Quand je manquerai de temps, dites-le-moi.

Le président : Nous vous avons invité à comparaître pour que vous nous parliez du projet de loi C-38. Nous avons 19 des réponses qu'a suscitées votre courriel ainsi que votre blogue sur ce sujet. Pourriez-vous nous dire quelles sont vos recommandations ou vos critiques précises au sujet du projet de loi C-38? Vous avez déjà dit que vous estimez que le processus est pour le moins déficient. D'autres l'ont dit aussi, et nous le comprenons.

Si vous voulez parler de dispositions précises, comme d'autres de nos témoins l'ont fait ce matin, nous sommes à l'écoute. Nous avons un travail à faire et nous devons nous concentrer sur le projet de loi C-38. Nous ne sommes pas le gouvernement. Je crois que vous le savez, et que ce n'est pas ici la tribune pour exprimer vos critiques à l'égard du gouvernement. Cette activité du 4 juin est une bonne tribune pour cela. Nous essayons de faire notre travail, dans le cadre de cette étude, et je sais que vous nous aiderez et c'est pourquoi nous vous avons invité.

M. Bennett : Au contraire, voici notre argument : devriez-vous faire ce travail avant que la loi soit adoptée par la Chambre des communes ou est-ce que vous facilitez les efforts du gouvernement qui veut adopter ce projet de loi le plus rapidement possible en limitant la consultation publique?

Le président : C'est une question que vous soulevez. Elle est légitime et elle fera partie du compte rendu.

C'est la 159^e étude préalable d'une loi par le Sénat. Dans ce cas-ci, le très volumineux projet de loi C-38 a été scindé en cinq sections, et son étude a été confiée à cinq comités différents qui mènent cette étude préalable pour aider le Comité des finances, lui-même saisi de l'ensemble de l'étude sur le projet de loi C-38 lorsqu'il sera renvoyé au Sénat, quand cela sera fait.

Nous nous occupons de la partie 3, censée simplifier le processus d'évaluation environnementale. Par respect pour votre organisation et la sagesse dont vous avez fait preuve par le passé, nous avons pensé que vous pourriez nous aider.

Bien franchement, je ne pense pas que vos diatribes soient les bienvenues. Vous pouvez, jusqu'à un certain point —

M. Bennett : Je ne fais que suivre le modèle des sénateurs.

Le président : Nous ne sommes pas au Sénat. Nous sommes ici en comité, et nous avons notre indépendance.

Nous avons pris une minute que j'ajouterai à votre temps. Il vous reste encore quatre minutes et demie.

M. Bennett : Parlons de choses précises. Je ne suis pas avocat, et vous avez déjà reçu de bons conseils. Je ne suis pas un expert en prestations de programmes. Mon approche est d'ordre plus général, et porte sur la perception qu'a le public et ce qu'il nous dit de la participation aux évaluations environnementales.

We are very concerned about changing the rules for who has standing in environmental assessments. We think it should be open to any Canadian citizen. Putting in a boundary that you have to have a specific interest has been interpreted in Canada as meaning a property interest or an ownership of property. It is not correct. Everyone has an interest when someone is building a big project that has a big smokestack; it spreads pollution a lot farther than the adjoining property. That should not be in the act. Everyone should have a right to be a stakeholder and participate in these processes.

We think it is a fallacy that there is tremendous duplication. There is duplicate legislation. However, in practice, most duplication is being and can be addressed on the bureaucratic side, not on the legal definition side. It is not necessary to change the act — for two ministers of the Crown to get together and sign agreement on a particular project or a particular range of projects so that there is not the duplication.

We are also incredibly concerned that we would, at the same time as changing the act, devastate the government's ability to actually fulfill its responsibilities in terms of scientific and administrative capacity. The funding for the agencies that are doing this has been cut significantly. The resources that they used to be able to turn to in other departments in terms of scientific knowledge are being cut, as well.

Clearly, you cannot have a better, more streamlined system if you have less capacity to act. You have to look at the passing of this act in the whole context of whether it can actually be achieved or whether the real goal is to eliminate assessment or to lessen quality.

That goes for the timelines, too. As Mr. Amos said, regarding most of the overruns and the anecdotal stories that come up, when you look at the details, the overruns were not created by the act or by the responsibilities of the federal government. They were created by the proponents of the projects not providing sufficient information or taking a long time to respond to questions when questions were raised. That is not a necessary thing to do. You need to put more resources into the management of the programs, not less resources and restrictive rules.

We believe that the changes to the Fisheries Act are unnecessary and that, again, administrative problems are trying to be cured with legislative solutions, and they will not cure the problems.

To conclude, we have heard a lot about social licence and about democracy. The public has to believe that there has been a fair process, that it has been democratic, and people have had a chance to participate and feel that there was a fair opportunity. The way this is progressing, the government will strip that oppression in the public.

First, as an aside, I will just say that the Sierra Club of Canada does not participate in civil disobedience. However, I can assure you that if this law goes through the way it has been pushed

Nous sommes très préoccupés par le changement des règles donnant le droit de comparaître dans le cadre d'évaluations environnementales. Nous pensons que tout citoyen canadien devrait avoir cette qualité. Imposer le critère d'un intérêt précis a été interprété au Canada comme voulant dire un intérêt pour ces biens ou à titre de propriétaire. Ce n'est pas une bonne chose. Tout le monde a un intérêt lorsqu'on parle de la construction d'un grand projet qui aura une cheminée de bonne taille qui polluera bien plus loin que sur les propriétés avoisinantes. Il faut retirer ça de la loi. Tout le monde devrait avoir le droit de participer à ce processus.

Nous estimons qu'il est faux de dire qu'il y a beaucoup de dédoublements. Il y a un dédoublement des lois. En pratique, toutefois, le gros des dédoublements peuvent être éliminés par l'administration plutôt que par une définition dans la loi. Il n'est pas nécessaire de modifier la loi. Deux ministres peuvent discuter et signer une entente sur un projet particulier, ou sur un groupe de projets, afin d'éviter les dédoublements.

Ce qui nous préoccupe incroyablement, c'est que tout en changeant la loi, on ruine la capacité du gouvernement de s'acquitter de ses responsabilités du côté scientifique et administratif. Le financement des organismes gouvernementaux chargés de ces responsabilités a été réduit de manière significative. Les ressources vers lesquelles d'autres ministères pouvaient se tourner, côté scientifique, sont aussi victimes de compressions.

Il est clair qu'on ne peut pas avoir un système amélioré et simplifié si on a moins de capacité d'agir. Il faut considérer l'adoption de ce projet de loi dans son contexte : peut-on arriver à ce résultat ou s'agit-il en fait d'éliminer les évaluations ou d'en amoindrir la qualité?

On peut en dire autant des échéances. Comme l'a dit M. Amos, au sujet des retards et des anecdotes qui sont fournis, il faut voir les détails pour constater qu'ils ne résultent pas des actions prises par le gouvernement fédéral et ni de sa responsabilité. Ils ont été suscités par les promoteurs des projets qui ne fournissaient pas suffisamment d'information ou qui tardaient à répondre aux questions posées. Ce n'est donc pas un changement nécessaire. Il faut consacrer davantage de ressources à la gestion des programmes plutôt que de les réduire et d'imposer des règles strictes.

À notre avis, les modifications à la Loi sur les pêches sont inutiles et là encore, on impose des solutions législatives à des problèmes administratifs. Ce n'est pas ce qui règlera le problème.

En terminant, nous avons beaucoup entendu parler de contrat social et de démocratie. Les Canadiens doivent croire qu'il y a eu un processus équitable et démocratique, que le public a eu la chance de participer et qu'il pouvait le faire, de manière équitable. Au train où vont les choses, le gouvernement ne fera qu'opprimer le public.

En passant, je déclare que nous ne participons pas à la désobéissance civile. Je peux toutefois vous garantir que si cette loi est adoptée tel quel, dans la précipitation, des milliers de

through, there will be thousands of Canadians arrested over the next five years because people will not stand still for this. We want to protect the environment. We have to think about it in terms of sustainability, which is the final point I would like to make.

That point is that the purpose of having an environmental assessment is to move the Canadian economy to one that is sustainable from one that is not sustainable. There is no more reference to sustainability in the new legislation, and that means it is meaningless. We want to encourage corporations, municipalities and governments to do projects that make the Canadian economy more sustainable in the long term, not less.

The Chair: Thank you, sir. That is very helpful. The comments you have made are on point. Quite frankly, we had a raft of people in here the other day from the bureaucracy — Environment Canada, Fisheries and Oceans, NRCan and even from the agencies. I urge you to look at the transcripts, which are on our website, in terms of how many years this exercise has been going on for. I think it is four and a half years that we have been in the works to try to find a way forward.

I am not personally taking a position. We are here, as I think you do appreciate from previous experience, to try to run this committee as a non-partisan, but bipartisan, committee in terms of composition, and we like to listen carefully to the points of view.

I will tell you this is not an easy country to govern because there are usually about seven different sides on each issue.

Anyway, we are glad to have your points on the record. I am sure my colleagues would like to question you.

Senator Johnson: Welcome, Mr. Bennett. Like many Canadians, I have been very supportive and admiring of the Sierra Club and the World Wildlife Fund, being a conservationist, which I guess is why I am Conservative.

The Chair: Dead fish in her back yard.

Senator Johnson: I love my fish and I am worried about them in Lake Winnipeg. I have worked on that for 20 years with many others.

I am wondering if you could offer some comment. You say nothing should be changed as things exist. If there were things to be changed, other than the way it is being done now, what would you suggest to improve things for our environment, our protections and our habitat in Canada?

Mr. Bennett: I would look at the application and the bureaucracy that supports it and ensures that there is a good enough infrastructure, so that we do not get the stories about long delays and we do not get the stories about farmers and ditches. They are very small parts, but they should not happen, and they can all be fixed with changes to how we administer the acts. We do not need to re-write them in order to solve that problem.

I do not believe the goal of the changes here are to make it better; it is to make it worse. If they were trying to make it better, they would sit down with us and talk, but they have not done that.

Canadiens seront arrêtés au cours des cinq prochaines années parce que les gens ne l'accepteront pas. Nous voulons protéger l'environnement. Il faut y penser de manière durable et c'est ce que je veux dire en conclusion.

La raison d'être des évaluations environnementales c'est de faire de l'économie canadienne qui n'est pas durable, une économie durable. Dans la nouvelle loi, on ne parle aucunement de durabilité ce qui lui enlève tout son sens. Nous voulons encourager les sociétés, les municipalités et les gouvernements à entreprendre des projets qui rendent l'économie canadienne plus durable à long terme, et non le contraire.

Le président : Merci, monsieur. C'est très utile. Vos propos sont pertinents. Bien franchement, une brochette de fonctionnaires sont venus témoigner ici l'autre jour, ils étaient d'Environnement Canada, de Pêches et Océans, de Ressources naturelles Canada et d'autres agences aussi. Je vous encourage à lire nos délibérations sur notre site Web pour constater que cet exercice dure depuis maintenant des années. Je pense qu'on essaie de trouver une solution depuis quatre ans et demi.

Je ne prends pas position, personnellement. Pour avoir déjà comparu, vous savez que nous travaillons en comité de manière non partisane, plutôt bipartisane, comme en témoigne notre composition. Et nous écoutons soigneusement les témoignages.

Je peux vous dire que ce pays n'est pas facile à gouverner, parce qu'il y a toujours au moins sept côtés à la médaille.

Nous sommes ravis d'avoir reçu vos arguments et je suis convaincu que mes collègues voudront vous poser des questions.

Le sénateur Johnson : Bienvenue, monsieur Bennett. Comme beaucoup de Canadiens, j'admire et j'appuie tout à fait le Sierra Club et le Fonds mondial pour la nature, je suis pour la conservation et c'est pourquoi je suis conservatrice.

Le président : Elle a des poissons morts dans sa cour.

Le sénateur Johnson : J'aime mes poissons et je m'inquiète pour ceux du lac Winnipeg. J'y travaille depuis 20 ans, avec beaucoup d'autres personnes.

J'aimerais avoir vos commentaires sur une chose. Vous dites que rien ne doit changer. Si les choses devaient changer, mais autrement qu'on le propose, quelles seraient vos suggestions pour améliorer la situation pour l'environnement, pour sa protection et pour les habitats, au Canada?

M. Bennett : Je me pencherais sur l'application de la loi et les fonctionnaires qui en ont la responsabilité : il faut une infrastructure suffisante afin qu'on ne nous parle pas de longs retards et d'anecdotes sur les agriculteurs et les fossés. Ce sont de petits éléments, qui sont certes dommage, mais des problèmes qui peuvent être réglés en modifiant l'administration des lois. Il n'est pas nécessaire de récrire les lois pour régler ce problème.

Je ne pense pas que les changements proposés visent à améliorer les choses, mais plutôt à les aggraver. Si on voulait vraiment améliorer les choses, on nous consulterait mais on ne l'a

The process for reassessing the Canadian Environmental Assessment Act was built into the act, and it included having hearings across the country. The last time it was renewed, that is what took place. There was a lot of public consultation and discussion before anything was put before Parliament. That is the way it should be done, because this affects a lot more than a handful of industries. It affects everyone, and not only those who are living today but those who are born in the future.

We think it is a fundamental democratic thing that when you are contemplating changes of this nature and of this wide a scope, with these huge implications for the future, that there should be full public discussion. As Mr. Amos said, there is no reference to this in the campaign documents of the government. This came with very cursory hearings of the Environment Committee. I also have testified at those committees, and I can tell you there was not much interest in what I had to say.

The Chair: So this is quite a refreshing contrast for you.

Mr. Bennett: As I said at the beginning, I did enjoy my last visit.

An Hon. Member: You seem to be enjoying this, too.

Senator Johnson: We heard from officials for four hours the other night, and then three hours the night before. As the chair has said so eloquently, we want to know what people are thinking. It is our job. We are the Senate. We are a part of Parliament, but we are our own institution.

The officials tell us we have not gone to all this trouble; we have not done this all these years if we were to come in with something worse to offer the Canadian people in terms of our environment.

Mr. Bennett: If that is the case, then why did they not have consultations —

Senator Johnson: That is what I am saying.

Mr. Bennett: — and put it out before us and put it in a separate bill, so that we could look at it? Why is it stuffed into the budget with closure and the demand that “we are going to do that as quickly as possible”? If this could stand the scrutiny, why do they not let us scrutinize it?

Senator Johnson: That is a telling point and one that has been brought up before. I have many more questions, but I will let others speak.

Senator Brown: I will read about three sentences of your diatribe here. “I will be demanding —

The Chair: Are you going to ask a question?

Senator Brown: Yes, I will ask a question. You wrote that:

pas fait. Le réexamen de la Loi sur les évaluations environnementales était prévu dans la loi et comprenait la tenue d'audiences partout au pays. C'est ce qui s'est passé pour le dernier renouvellement. De nombreuses consultations publiques et des discussions ont eu lieu avant de proposer quoi que ce soit au Parlement. C'est ainsi qu'il faut faire puisque cela touche de nombreux secteurs. Cela touche tout le monde et pas seulement les Canadiens d'aujourd'hui, mais aussi ceux qui naîtront plus tard.

Nous pensons que c'est un fondement de la démocratie : quand on envisage des changements de cette nature, de cette ampleur, qui ont cette portée pour l'avenir, il doit y avoir une discussion publique approfondie. Comme l'a dit M. Amos, on n'en parle aucunement dans les documents de campagne du gouvernement. Cela a été assorti de petites audiences du Comité de l'environnement. J'ai témoigné devant ces comités et je peux vous dire qu'on ne s'intéressait pas beaucoup à mes propos.

Le président : La comparaison avec aujourd'hui est donc très agréable pour vous.

M. Bennett : Comme je l'ai dit au début, j'ai bien aimé ma dernière comparaison.

Une voix : Et vous semblez vous plaire ici aujourd'hui aussi.

Le sénateur Johnson : Nous avons reçu des fonctionnaires pendant quatre heures l'autre soir et trois heures le soir précédent. Comme l'a dit éloquentement notre président, nous voulons savoir ce que pensent les gens. C'est notre travail. Nous sommes le Sénat. Nous faisons partie du Parlement, mais nous sommes maîtres de notre institution.

Les fonctionnaires nous ont dit qu'ils ne s'étaient pas donné toute cette peine, qu'ils n'avaient pas fait tout ce travail, pendant des années, pour offrir aux Canadiens quelque chose de pire pour l'environnement.

M. Bennett : Dans ce cas, pourquoi n'y a-t-il pas eu de consultations...

Le sénateur Johnson : C'est ce que je disais.

M. Bennett : ... pour nous présenter cela, pourquoi ne pas l'avoir présenté dans un projet de loi distinct, pour que nous puissions l'étudier? Pourquoi est-ce intégré au budget, assorti de la clôture, et de l'exigence de procéder aussi rapidement que possible? Si cette mesure résiste à un examen, pourquoi ne pas nous laisser l'examiner?

Le sénateur Johnson : C'est un bon argument, qui a déjà été soulevé. J'ai bien d'autres questions, mais je vais laisser d'autres intervenir.

Le sénateur Brown : Je vais vous relire trois phrases de votre diatribe : « Je vais exiger...

Le président : Allez-vous poser une question?

Le sénateur Brown : Oui, je vais poser une question. Vous avez écrit ce qui suit :

. . . I will be demanding that government Senators apologize to all Canadians who consider themselves environmentalists for the derogatory remarks and unfounded allegations made by several Senators who say they are conducting an “investigation”. In fact, their investigation is a witch hunt — ripe with McCarthyism . . .

Sir, I was selected by the people of Alberta, and I have been an environmentalist all my life. My question is, what gives you the right to make those kinds of comments to this committee?

Mr. Bennett: I would hope the Constitution of Canada and the Bill of Rights.

Senator Brown: I think you have shamed the Sierra Club.

Mr. Bennett: On the contrary. I did not stand up and accuse people of money laundering. I did not stand up and suggest that environmental charities have done something wrong. There is no —

Senator Brown: Are you suggesting that we have done that?

Mr. Bennett: I am suggesting that the so-called Senate investigation, which has been widely reported, did just that. When I called those senators and asked to meet with them to give them an alternative point of view, they were too busy to meet with me. They did not want to hear another side.

Therefore, I do believe that those senators, and the Senate as a whole, should consider whether or not it wants its members standing up and making accusations about Canadians and Canadian charities who have served this country for decades. The Sierra Club has been in operation for 50 years. We have contributed significantly to good policy in this country, and to have people stand up and suggest that I am a money launderer I think gives me the right to say that you owe me an apology, unless you can prove it; put some evidence on the table.

The Chair: I wanted to interject for a moment. In case you had not noted, this committee is not the chamber of the Senate. We actually invited Tides Canada to come here. We had a two-hour session with them, and they were not called any four-letter words or even six- or seven-letter words.

Mr. Bennett: I was just responding to his question.

The Chair: I know, and that is fine. I was just interjecting to note that this committee is always willing to hear people who have things to say that are relevant to energy, the environment and natural resources.

You are finished, are you, Senator Brown?

Senator Brown: One more.

The Chair: Okay.

Je vais exiger des sénateurs du gouvernement qu'ils présentent des excuses à tous les Canadiens qui se voient comme des écologistes, pour les propos désobligeants et les allégations sans fondement de divers sénateurs qui affirment mener une enquête. En fait, il s'agit d'une chasse aux sorcières, inspirée du macCarthysme...

Monsieur, j'ai été choisi par les Albertains et j'ai été un écologiste toute ma vie. Voici ma question : Qu'est-ce qui vous donne le droit de tenir ce genre de propos devant le comité?

M. Bennett : J'espère que la Constitution du Canada et la Charte des droits me donnent ce droit.

Le sénateur Brown : Je pense que vous avez souillé la réputation du Sierra Club.

M. Bennett : Au contraire. Je n'ai pas accusé les gens d'avoir fait du blanchiment d'argent. Je ne me suis pas levé pour suggérer que les œuvres caritatives environnementales avaient fait quelque chose de mal. Il n'y a pas de...

Le sénateur Brown : Êtes-vous en train de suggérer que c'est ce que nous avons fait?

M. Bennett : Je suggère que c'est précisément ce que cette soi-disant enquête sénatoriale a fait. Cette enquête a fait beaucoup de bruit. Lorsque j'ai appelé ces mêmes sénateurs et ai demandé de les rencontrer afin de leur fournir un autre point de vue, ils étaient trop occupés pour me rencontrer. Ils ne voulaient pas entendre un autre son de cloche.

C'est pour cela que je crois que ces sénateurs et le Sénat en soi devraient se demander s'ils souhaitent que ses membres portent des accusations sur les Canadiens et les œuvres caritatives canadiennes qui ont servi ce pays pendant des décennies. Cela fait 50 ans qu'existe le Sierra Club. Nous avons contribué de manière considérable aux bonnes initiatives politiques du pays. De voir que des gens suggèrent que je fais du blanchiment d'argent me donne le droit de vous dire que vous me devez des excuses, à moins que vous ne soyez en mesure de prouver ce fait. Montrez-moi des preuves.

Le président : J'aimerais vous interrompre un moment. Au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, ce comité ne constitue pas l'enceinte du Sénat. Nous avons invité Tides Canada à comparaître. On s'est entretenu avec eux pendant une séance de deux heures et ils ne se sont pas fait traiter de toutes sortes de noms.

M. Bennett : Je ne faisais que répondre à sa question.

Le président : Je le reconnais. C'est correct. Je voulais tout simplement vous souligner que ce comité est toujours prêt à entendre les gens qui veulent nous dire des choses pertinentes sur l'énergie, l'environnement et les ressources naturelles.

Avez-vous terminé, sénateur Brown?

Le sénateur Brown : Il me reste une question.

Le président : Très bien.

Senator Brown: In my opinion, you owe us an apology, and if that is not possible, then that is fine.

Mr. Bennett: I am sorry I had to say that. I apologize for doing it, but I felt I had to say it.

The Chair: Thank you for that, sir. We accept that.

Senator Martin: Out of respect for my colleague Richard Neufeld, who I am here on behalf of due to his absence, and him being a former Minister of Natural Resources in the Province of B.C., I want to highlight the fact that in the environmental assessments that take place provincially and federally, there can be some real differences in the process, with the complexity of the federal process and how it can sometimes be two years or more between the completion of assessments.

I know the kind of experience that Richard Neufeld has had, the respect he has, and how he knows his region, as Senator Lang has talked about. As a former educator, I know when someone top down would try and tell me what to do in my classroom, and I know my students, the parents and the community better than sometimes the parents know themselves because of the time we spend.

In the case of these kinds of situations, the attempt to refine provisions in an act that is as old as it is and the history that we have heard, in an attempt to reduce duplication or to make it as efficient as possible, do you agree that we should be moving towards refining federal involvement, not limiting but refining our role? We hear this comment of duplication in every sector, such as health. We are doing clinical trials, and there is duplication with ethics boards. This duplication seems to be an issue across every sector in Canada and the provinces, which are best positioned to really know their regions. These are the challenges that ministers like former minister Richard Neufeld face.

Do you agree that refining provisions within an old act is just one of the natural things we would do in modernizing and improving what we have?

Mr. Bennett: From the context of a person who has personally participated in several environmental assessments and who works with an organization that has been involved in I do not know how many, I think the problem is with the Constitution and jurisdiction. There are federal jurisdictions and provincial jurisdictions, and that is the fundamental problem in all of those issues.

Le sénateur Brown : À mon avis, c'est vous qui nous devez des excuses. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire, je l'accepte également.

M. Bennett : Je vous présente mes excuses pour avoir tenu ces propos. Je suis désolé de l'avoir fait, mais j'avais l'impression que je devais en parler.

Le président : Merci, monsieur. Nous acceptons vos excuses.

Le sénateur Martin : Je remplace mon collègue Richard Neufeld. En raison du respect que je lui dois et du fait qu'il était auparavant le ministre des Ressources naturelles de la province de la Colombie-Britannique, j'aimerais mettre l'accent sur le fait qu'il peut y avoir de véritables différences dans les évaluations environnementales qui ont lieu à l'échelle fédérale et provinciale. Il ne faut pas perdre de vue la complexité du processus fédéral et du fait que cela peut prendre parfois deux ans ou plus pour que les évaluations soient complétées.

Je connais toute l'expérience qu'a le sénateur Richard Neufeld et de tout le respect qu'il attribue à ces enjeux. Il connaît très bien sa région, comme l'a soulevé le sénateur Lang. En tant qu'ancien éducateur, je sais comment on peut se sentir quand quelqu'un nous parle de haut et essaie de nous dire quoi faire avec sa classe. Je savais que je connaissais parfois mieux mes élèves, les parents et la collectivité que certains parents ne se connaissaient eux-mêmes en raison de tout le temps que je passais avec ces personnes.

Songez maintenant aux cas de figure que nous avons soulevés aujourd'hui. Êtes-vous d'accord pour dire que, puisqu'on veut raffiner les dispositions dans une loi très ancienne aux prises avec toute l'histoire dont nous avons parlé, afin de réduire la duplication et de la rendre la plus efficace possible, nous devrions tenter de raffiner l'implication du gouvernement fédéral? On nous parle sans cesse du problème de dédoublement dans tous les secteurs, comme celui, par exemple, de la santé. Nous faisons des essais cliniques et il y a des dédoublements avec les conseils d'éthique. Ces dédoublements semblent être un problème qui se trouve dans tous les secteurs du Canada. On le retrouve dans toutes les provinces, qui sont véritablement les mieux placées pour connaître leurs régions. Il s'agit là des défis que les ministres, comme l'ancien ministre Richard Neufeld, doivent relever.

Êtes-vous d'accord pour dire que le fait de raffiner les dispositions dans une loi antique fait partie de ce qu'il faut faire lorsqu'on veut moderniser et améliorer les outils que nous avons déjà?

M. Bennett : Du point de vue d'une personne qui a personnellement pris part à plusieurs évaluations environnementales et qui travaille au sein d'une organisation qui en fait bon nombre, je peux vous dire que le problème réside au sein de la Constitution et des domaines de compétence. Il est des domaines de compétence fédérale et provinciale et c'est là le nœud du problème.

However, in terms of working out the problems around environmental assessment, they are already capable of doing that. If you look at the case of the Mackenzie Gas Project, which is often cited as one of the most horrendous projects, 16 jurisdictions that had authority over that pipeline route before the application was made got together and agreed on the process so that the proponent had only one assessment to go forward.

Every provincial government is perfectly capable of signing agreements with the federal government to work out differences and difficulties. You do not need to take people's rights out of participation in the act. You do not need to remove federal triggers for environmental assessment in order to accomplish that. I guess it is one of those things where a pen and paper could solve the problem and a sledgehammer is being applied.

Senator Martin: In the case of Taseko Mines, without going into all the details, I do know that having listened to the presentations and spoken to officials, everyone in Canada understands the consultation process is ongoing and many stakeholders are always welcome to voice their concerns. It is an open process, just as you are here today.

At a provincial level, just as we respect the role that you play and the expertise you have, I guess I have faith in our provincial officials, elected officials as well as provincial stakeholders, to be able to undertake a process within their own regions, of which they care so much about and live in. Visiting an area, going down to rivers and whatnot as a tourist or a visitor versus living in the region are two very different things.

I guess the faith I have in Canadians to do their part in their regions is one where I see that this could really make the overall process efficient where we are in a global situation of balancing development as well as environmental stewardship, which I absolutely uphold.

Mr. Bennett: I will start off by saying that environmental stewardship is good development. It is one and the same thing, and this act tries to take that away. I do not think you need to change the act in order to achieve what you want to do.

I also believe that the people closest to any project are the ones who have the greatest impact in determining whether it goes forward, and we support that. In fact, that is one of the fundamental ways the Sierra Club operates: We help other groups and local communities when they are faced with these issues.

However, we do not need to take people's right to participate in hearings out of the act in order to do that. We do not need to take the federal triggers out of the act so that we do not have assessments. We need to make sure that the federal government continues to live up to its responsibilities, and I believe that the fundamental goal in the re-writing of all these acts is to reduce the

En revanche, en ce qui concerne le fait de résoudre les problèmes de l'évaluation environnementale, ils sont déjà en mesure de le faire. Si vous songez au cas du projet gazier de Mackenzie, qui est souvent cité comme un des pires projets, les 16 domaines de compétence distincts qui avaient une autorité sur le parcours du pipeline se sont réunis avant la demande et se sont mis d'accord sur le processus afin que le demandeur n'ait besoin que d'une seule évaluation pour pouvoir aller de l'avant.

Tout gouvernement provincial est tout à fait en mesure de signer des accords avec le gouvernement fédéral afin de régler leurs différends et répondre au problème. Vous n'êtes pas obligé de prendre une loi pour enlever les droits des gens à participer dans ce processus. Vous n'êtes pas obligé d'enlever les déclencheurs fédéraux d'évaluation environnementale pour y parvenir. Lorsqu'il s'agit d'un cas où un simple stylo et un papier pourraient résoudre le problème et, à la place on tue une mouche avec un bazooka.

Le sénateur Martin : J'aimerais revenir au cas des mines de Taseko, sans pour autant entrer dans tous les détails. J'ai entendu leurs exposés et j'ai parlé avec les représentants. Tout le monde comprend que le processus de consultation est en cours et que les intervenants sont toujours encouragés à exprimer leurs préoccupations. Il s'agit d'un processus ouvert. C'est pour cela que vous êtes ici aujourd'hui.

À l'échelle provinciale, tout comme nous respectons le rôle que vous jouez et l'expertise dont vous jouissez, j'ai confiance en nos agents, députés et intervenants provinciaux, ils pourront mettre sur pied ce processus dans leurs propres régions, dans lesquelles ils vivent et qui leur tiennent tant à cœur. Il est bien différent de visiter une région et de voir ces rivières en tant que touriste ou visiteur par rapport à véritablement vivre dans la région.

J'ai confiance que les Canadiens feront leur part dans leurs régions. Cela pourrait rendre ce processus efficace car nous nous trouvons dans une situation dans laquelle il faut équilibrer le développement et la saine gestion de l'environnement, que je respecte tout à fait.

M. Bennett : J'aimerais vous répondre en disant d'emblée que la saine gestion de l'environnement équivaut à un bon développement. Il s'agit de la même chose et cette loi essaie d'enlever cette équation. Je ne pense pas que vous ayez besoin de modifier la loi afin d'atteindre vos objectifs.

Je pense également que des gens le plus près d'un projet sont ceux qui ont le plus grand impact quant à déterminer de s'il ira de l'avant ou non. Nous sommes d'accord avec cela. En fait, il s'agit d'un des modes fondamentaux d'opérations du Sierra Club : Nous aidons des groupes et les collectivités locales lorsqu'elles font face à ce genre de problèmes.

En revanche, la loi n'a pas besoin d'enlever le droit de participation aux audiences des gens pour se faire. On n'a pas besoin d'enlever de la loi les facteurs justifiant une interjection fédérale pour qu'il n'y ait pas d'évaluation. Nous devons nous assurer que le gouvernement fédéral continue à assumer ses responsabilités. Je crois que l'objectif fondamental de révision de

federal presence in environmental protection in Canada, and that is not something that the Sierra Club would like to see. The Sierra Club likes to see a balance among all levels of government in making good decisions for environmental stewardship and sustainable development.

Senator Mitchell: Mr. Bennett, I want to say that I appreciate your frustration, and you have expressed that extremely well here. I think you have represented the feelings of many Canadians, so thank you.

The issue of the fact that many delays in the process to this point have been caused by proponents is an interesting conundrum. If you put a 24-month limit on a process and the proponent just decides that they are going to drag their feet, in your understanding of these processes elsewhere, what can you imagine would happen if at 23 months and 29 days the proponent just said, "We have not got it in so —

Mr. Bennett: Can we have an extension, please?

Senator Mitchell: It may end up being delayed, in any event. This will not inevitably solve the problem that is being touted as the reason for these changes.

Mr. Bennett: I do not think arbitrary solutions ever work. Each situation is different. Each proposal is different, and each situation is different. There could be thousands of reasons why the government managing the process, the proponent submitting information or those stakeholders who wanted to participate in that process could all lead to some delay. However, I think what is most important is that we see all the facts.

The outcome of most environmental assessments in Canada is not the cancellation of a project. The rarest thing that ever happens is when a project is actually cancelled because it is not environmentally acceptable. Usually, the project actually becomes better because someone stands up and says, "Hey, you cannot really put that thing over there because when I go fishing there I know what is happening." It is an opportunity for the proponent to get a better project. To time constrain it will just limit the opportunities to improve projects.

Senator Mitchell: Thank you.

Senator Lang: I just want to go on the timelines if I could, and I think the record has to be corrected. I have to say to you as the witness that I am surprised you did not mention the fact that a large number of the major projects — ones that really require the environmental diligence and the environmental commitment to review — have been delayed primarily because governments, provincial and federal, cannot get their act together.

For the record, and as an example so Senator Mitchell is aware of this as well, in the uranium mining and milling project in Saskatchewan — which I believe you being the Sierra Club would

toutes ces lois est de réduire la présence du gouvernement fédéral dans la protection environnementale du Canada. Le Sierra Club ne souhaite pas que cela arrive. Nous aimerions qu'il y ait un équilibre entre tous les paliers gouvernementaux afin que l'on prenne de bonnes décisions pour la saine gestion de l'environnement et le développement durable.

Le sénateur Mitchell : Monsieur Bennett, j'aimerais vous dire que je comprends votre frustration. Vous l'avez fort bien exprimée aujourd'hui. Je pense que vous avez exprimé ce que bon nombre de Canadiens ressentent et je vous en remercie.

Le fait que bon nombre des retards dans le processus ont été causés par les promoteurs représente une énigme intéressante. Si on assortit une limite de 24 mois sur un processus et que le promoteur décide de traîner les pieds, qu'arriverait-il si, au bout de 23 mois et de 29 jours, le promoteur disait : « Nous ne l'avons pas fait alors...

M. Bennett : Est-ce que vous nous donnez une prolongation, s'il vous plaît?

Le sénateur Mitchell : Cela pourrait finir par être retardé. Cela ne permettra pas de résoudre le problème qui est cité comme étant la raison motivant ces changements.

M. Bennett : Je pense que les solutions arbitraires ne fonctionnent jamais. Chaque situation est unique. Chaque proposition est différente tout comme l'est chaque situation. Il pourrait y avoir des milliers de raisons pour lesquelles le gouvernement qui gère le processus, le promoteur qui envoie des renseignements ou les intervenants qui veulent prendre part au processus peuvent causer des délais. En revanche, je pense que ce qu'il y a de plus important c'est que nous puissions voir tous les faits.

La plupart des évaluations environnementales au Canada n'aboutissent pas à une annulation du projet. Il est extrêmement rare qu'un projet soit annulé parce que cela nuirait à l'environnement. D'habitude, le projet est amélioré parce que quelqu'un intervient pour dire : « Écoutez, vous ne pouvez pas placer cette chose là-bas parce que je sais ce qui se passe quand j'y vais et que j'y pêche. » Il s'agit d'une occasion qui permettra au promoteur d'avoir un meilleur projet. D'y assortir un délai ne ferait que limiter les occasions d'amélioration des projets.

Le sénateur Mitchell : Merci.

Le sénateur Lang : J'aimerais revenir aux échéanciers, si vous me le permettez. Je pense qu'il faut rectifier ce qui vient d'être dit. Je suis étonné que le témoin n'ait pas indiqué qu'une partie importante des projets d'envergure — ceux qui ont véritablement besoin d'un examen environnemental fait avec toute la diligence nécessaire — ont été retardés avant tout parce que les gouvernements, qu'ils soient fédéral ou provinciaux, n'arrivent pas à s'entendre.

Aux fins du compte rendu, et je fournis un exemple pour la gouverne notamment du sénateur Mitchell, sachez que dans le projet de scierie et d'exploitation minière de l'uranium en

be aware of — in the environmental assessment required for that project, there was a 19-month delay at the beginning of the review for the Darlington nuclear power plant. The panel review was required to be put in place and it took 12 months to prepare the guidelines for that review. For the Northern Gateway pipeline, which is of concern to all Canadians — in British Columbia and across the country — they are at the beginning of the process and it took eight months to confirm the project would require a review panel. That is government. That is not the proponents.

I can go through a litany and a list of these, and for the record I want to make it very clear that there have been significant delays because governments cannot get together and put their act together. This bill will do that, and I do not know why you would stand in your place and say proponents are largely the responsibility for this, because that is not the case. These are the facts.

Mr. Bennett: Neither of us has given enough statistics to know whether we are talking the facts or not. However, I would point out that that is a resource problem more than anything else. It is not putting enough bodies on the job to get the work done. That has been the hold.

Talking about Darlington, I want to point out that in terms of environmental assessments the original Darlington plant that started to be built in the late 1970s went ahead without an environmental assessment because it was needed in a big rush. Proponents at the time said that it would cost \$3.5 billion to build, and then they went ahead and built it without an environmental assessment. In fact, it cost \$13 billion to build and as a result, Ontario hydro is basically bankrupt by the year 2000 trying to pay for it.

If it had an environmental assessment done properly in the 1970s, we could have saved the rate payers of Ontario probably \$20 billion. That is the point of having good environmental assessments, allowing lots of people to participate and having lots of time to do it.

Senator Lang: I know we are short of time, but I think it is important to realize that the legislation before us will bring discipline into the system for the proponent, for the various governments that are involved, and also stakeholders. It gives us that time and a period. There is also the ability to extend if it is necessary, built in to that legislation. To compare us to 1970 and the laws back then to where we are now is really unfair, and I think you would agree. We could go back to 1860 and talk about logging on the Ottawa Valley if we wanted to go there.

Saskatchewan — j'imagine que le Sierra Club est au courant de ce projet — il y a eu un retard de 19 mois au tout début de l'évaluation environnementale de la centrale nucléaire de Darlington. Une commission d'examen devait être établie et cela a pris 12 mois pour préparer les lignes directrices de l'examen. En ce qui concerne l'oléoduc Northern Gateway, qui préoccupe tous les Canadiens — en Colombie-Britannique et partout au pays — ils en sont au tout début du processus et il a fallu huit mois pour confirmer que le projet aurait besoin d'une commission d'examen. Cela est attribuable au gouvernement et non pas aux promoteurs.

Je pourrais vous fournir une liste de toutes ces choses mais, aux fins du compte rendu, j'aimerais que l'on comprenne clairement qu'il y a eu des retards considérables parce que les gouvernements ne sont pas capables de s'entendre et d'aller de l'avant. C'est précisément ce que ce projet de loi fera. Je ne comprends pas pourquoi vous dites que les promoteurs sont les principaux responsables de cette situation, car c'est faux. Je vous ai donné les faits.

M. Bennett : Ni l'un ni l'autre d'entre nous n'avons fourni assez de statistiques pour dire que nous parlons des faits. En revanche, j'aimerais souligner qu'il s'agit plutôt d'un problème de ressources. Il n'y a pas eu assez de gens pour faire le travail. C'est cela qui a retardé les choses.

Revenons à Darlington. J'aimerais vous dire que la centrale de Darlington qui a été construite à la fin des années 1970 l'a été sans évaluation environnementale parce qu'on en avait besoin immédiatement. Les promoteurs de l'époque ont dit que cela coûterait 3,5 milliards de dollars à construire. Ils sont allés de l'avant et l'ont construit sans évaluation environnementale. Dans les faits, cela a coûté 13 milliards de dollars et, par conséquent, Ontario Hydro est en faillite depuis l'an 2000 car ils essaient de rembourser ces frais.

Si une évaluation environnementale adéquate avait été effectuée dans les années 1970, on aurait probablement économisé 20 milliards de dollars aux contribuables ontariens. C'est la raison pour laquelle il faut de bonnes évaluations environnementales, car elles permettent à bon nombre de personnes d'y participer et on a beaucoup de temps pour le faire.

Le sénateur Lang : Je sais qu'il ne nous reste pas beaucoup de temps, mais je crois qu'il est important que l'on comprenne que le projet de loi va fixer des paramètres pour les promoteurs, les gouvernements et les intervenants. Il nous fournit un délai. On peut également prolonger ce délai au besoin. Cela se trouve dans la législation. De nous comparer aux années 1970 et aux lois qui étaient en vigueur à l'époque est tout simplement injuste. Je crois que vous seriez d'accord pour le dire. On pourrait remonter aux années 1860 et parler de l'industrie forestière dans la Vallée des Outaouais si vous le souhaitez.

Mr. Bennett: I would like to make one final point on this, if I may. In fact, we are going back to the 1970s because the changes in the act give the minister far more discretion to pass on an environmental assessment the way that Bill Davis did in 1976.

We are actually going backwards with this act. There is no guarantee that having time frames built into the act actually guarantees that those time frames will be met if the government is not prepared to put the resources in. Clearly we are seeing them chop the resources everywhere in the government right now, at the same time saying they are going to do a better job. They are not going to do a better job. They are taking us back to the 1970s. There will be far more Darlington and huge messes for our children to clean up and pay for, and that is not responsible.

Senator Lang: I have one other point.

The Chair: Senator Frum has just told me she is giving you her time, so that is 30 seconds.

Senator Lang: I would recommend what the chair says, which is to read the testimony that was brought forward here by officials of the various departments the other day. We had four hours, and they presented a very good case in respect of the fact that there is going to be more money available for the regulatory process than there has been in the past. I would suggest you read that so that you can go to bed with some comfort.

The Chair: Mr. Bennett, on behalf of my colleagues I want to say thank you very much for coming and for the trouble you have taken to prepare. It is never a perfect exchange, but hopefully you feel you got your message out. We certainly feel we had a civilized session with you this morning, and you are welcome any time.

Mr. Bennett: Thank you for having me.

The Chair: Mr. Dave Collyer and Mr. Nick Schultz, President and Vice-President of the Canadian Association of Petroleum Producers, are here. Good morning gentlemen.

Senators, you may wonder why they are here, as today we had set aside for hearing our friends from environmental groups. I received a request from Mr. Collyer because when they were originally scheduled to come there was a scheduling hiccup and there was no way they could make it. I agreed to give them a small amount of time today.

They understand the restrictions, and so you both are very welcome. We have seen you before. We appreciate your ongoing help to this committee in terms of educating us of some of the issues and we are hoping to learn more from you this morning. Without further ado, I can tell you that the Legal Committee is coming in here in about 25 minutes and they are studying citizen's

M. Bennett : J'aimerais soulever un dernier point, si vous me le permettez. En fait, nous retournons aux années 1970, car les modifications dans la loi donnent au ministre beaucoup plus de pouvoir discrétionnaire pour adopter une évaluation environnementale, un peu comme Bill Davis l'a fait en 1976.

Il s'agit d'une loi qui va à reculons. Il n'y a rien qui nous garantit que le fait d'incorporer des échéanciers dans la loi nous garantira qu'ils soient respectés si le gouvernement n'est pas prêt à y consacrer les ressources nécessaires. Nous voyons des compressions budgétaires partout dans le gouvernement à l'heure actuelle. Mais l'on nous dit qu'il fera un meilleur travail. Il ne fera pas un meilleur travail. Cette loi nous fait régresser aux années 1970. Il y aura beaucoup plus de cas à la Darlington et d'énormes dégâts pour lesquels nos enfants devront payer et qu'ils devront nettoyer. Cela n'est pas responsable.

Le sénateur Lang : J'aimerais soulever un autre point.

Le président : Le sénateur Frum vient de me dire qu'elle vous donne son temps. Vous avez donc 30 secondes.

Le sénateur Lang : J'aimerais recommander ce que le président a dit. Il faudrait lire le témoignage qui a été fait par les agents des ministères qui ont comparu l'autre jour. On les a entendus pendant quatre heures. Ils ont indiqué qu'il y aurait plus de fonds disponibles pour le processus réglementaire qu'il n'y en avait auparavant. Je vous suggérerais de lire ce témoignage pour que vous puissiez mieux dormir sur vos deux oreilles.

Le président : Monsieur Bennett, j'aimerais vous remercier au nom de mes collègues d'être venu. Je vous remercie de tout l'effort que vous avez pris pour préparer votre témoignage. Notre échange n'a pas été parfait, mais on espère que vous avez l'impression que vous avez pu livrer votre message. Nous avons l'impression que nous avons eu une rencontre tout à fait convenable avec vous ce matin. Sachez que vous êtes le bienvenu si vous voulez revenir au comité.

M. Bennett : Merci de m'avoir invité.

Le président : M. Dave Collyer et M. Nick Schultz, président et vice-président de l'Association canadienne des producteurs de pétrole, sont ici. Bonjour messieurs.

Sénateurs, vous vous demandez peut-être pourquoi ils sont ici, étant donné que la réunion d'aujourd'hui devait être consacrée à nos amis des groupes environnementaux. J'ai reçu une demande de M. Collyer parce que, en raison d'un problème de planification, lorsqu'il devait comparaître au départ, ils n'ont pas pu venir. J'ai accepté de leur donner un peu de temps aujourd'hui.

Ils comprennent les restrictions, et vous êtes tous les deux les bienvenus. Nous vous connaissons. Nous apprécions l'aide que vous apportez régulièrement au comité pour nous aider à comprendre certaines des questions et nous espérons en apprendre davantage ce matin. Sans plus tarder, je peux vous dire que le Comité des affaires juridiques arrivera dans environ

arrest; Senator Baker and I do not want to be arrested, but we think we might be.

You have the floor, and we will play it by ear as we see them moving in to put the clamp on us.

Dave Collyer, President, Canadian Association of Petroleum Producers: Thanks very much. I will try to keep my remarks relatively short so there is ample opportunity for questions. My name is Dave Collyer, President, Canadian Association of Petroleum Producers, which I think all of you know represents the interests of the oil and gas sector of Canada. With me is Nick Schultz, our general counsel. He can respond to all of the difficulty legal questions with regard to the proposed legislation.

We welcome the opportunity to comment on Bill C-38. I think it is a very important piece of legislation. It is very important to our industry. It is going to help attract investment that is required by the oil and gas industry in Canada to create jobs, economic growth and energy security in what I would characterize an increasingly competitive global market.

I would make the observation that we very often get quite focused on what is going on within Canada. I think it is very important when you look at this legislation to think about the fact that we are competing in a global market. If I can use LNG as an example — the liquefied natural gas export proposal off the west coast — we are competing with a number of other countries who want to supply those same markets.

The regulatory process in Canada is on the critical path in terms of getting any of these projects off the ground, and this is not just about what we are doing in Canada. It is how we position ourselves, both from an environmental and economic standpoint, vis-à-vis the competition elsewhere in the world.

In our view, the bill sets out a framework for legislative change that will significantly improve the regulatory review process for natural resource development projects without compromising our record of strong, sustainable development and responsible development in Canada.

The current regulatory process has often led to project delays and cost escalation, which both defer and reduce the employment and revenue benefits that accrue from these projects to Canadians.

I will highlight again that capital is extremely mobile. It is sobering to note that a variety of domestic and international authorities, including the International Energy Agency and the World Economic Forum, have characterized our current regulatory system as being overly complex, redundant, open-ended and a significant threat to Canada's ability to attract the capital necessary to grow our resource sector.

25 minutes et qu'ils étudient l'arrestation par des citoyens; le sénateur Baker et moi ne voulons pas être arrêtés, mais nous pensons qu'il se peut que nous le soyons.

Vous avez la parole, et nous verrons ce que nous ferons lorsqu'ils viendront nous menotter.

Dave Collyer, président, Association canadienne des producteurs pétroliers : Merci beaucoup. Mes remarques seront aussi brèves que possible afin qu'il y ait suffisamment de temps pour poser des questions. Je m'appelle Dave Collyer et je suis président de l'Association canadienne des producteurs pétroliers qui, comme vous le savez tous je pense, représente les intérêts du secteur canadien pétrolier et gazier. Je suis accompagné de Nick Schultz, notre avocat général. Il pourra répondre à toutes les questions juridiques difficiles au sujet du projet de loi proposé.

Nous sommes ravis de pouvoir présenter notre point de vue sur le projet de loi C-38. Il s'agit d'un projet de loi très important. Il est très important pour notre secteur. Il va permettre d'attirer les investissements dont le secteur pétrolier et gazier a besoin au Canada pour créer des emplois, stimuler la croissance économique et assurer la sécurité énergétique sur un marché mondial de plus en plus soumis à la concurrence.

Je constate que, très souvent, nous nous concentrons sur ce qui se passe au Canada. En examinant ce projet de loi, je pense qu'il est très important de tenir compte du fait que nous évoluons dans un marché mondial. Prenons l'exemple du GNL — la proposition d'exportation de gaz naturel liquéfié sur la côte ouest; nous faisons concurrence à de nombreux autres pays qui veulent approvisionner les mêmes marchés.

Le processus de réglementation au Canada est en fait critique pour lancer tous ces projets, et il ne s'agit pas seulement de ce que nous faisons au Canada. Il s'agit de la façon dont nous nous positionnons, tant du point de vue environnemental qu'économique, par rapport à la concurrence ailleurs dans le monde.

Selon nous, le projet de loi définit un cadre de changements législatifs qui va améliorer considérablement le processus d'examen réglementaire visant les projets d'exploitation des ressources naturelles, sans pour autant nuire à la bonne réputation du Canada au chapitre de l'exploitation responsable et des résultats environnementaux.

Le processus réglementaire actuel a souvent occasionné des retards dans les projets et fait augmenter les coûts, ce qui reporte et réduit à la fois les avantages que les Canadiens pourraient tirer de ces investissements au chapitre de l'emploi et des revenus.

Je souligne encore une fois que les capitaux sont extrêmement mobiles. Il est peu rassurant de constater que différentes autorités nationales et internationales, y compris l'Agence internationale de l'énergie et le Forum économique mondial, ont décrit notre système réglementaire actuel comme étant trop complexe, redondant, non limitatif et qu'il posait une menace importante à la capacité du Canada d'attirer les capitaux nécessaires pour faire croître notre secteur des ressources.

We are encouraged by the measures in Bill C-38. I think that if they are properly implemented they will address many of the issues we have recognized within Canada, which international bodies have recognized as well.

It will not surprise you to know that we strongly disagree with those who allege that Bill C-38 is going to result in lower environmental standards or turn back the clock, as some have described it, on environmental regulation. The existing regulatory process to review and approve, or not approve, industrial activity in Canada has developed incrementally over the years. It has resulted in a patchwork of requirements that are confusing, overlapping, often conflicting and, frankly, ultimately uncertain. We think the existing process undermines competitiveness, negatively impacts project economics, and does not contribute to better environmental outcomes. More regulation is not necessarily better regulation; in fact, it is often quite the opposite.

It is rather disingenuous to represent that these changes came out of left field without any notification or awareness. Regulatory reform has been discussed in Canada over an extended period of time — years, not weeks or months. Many stakeholders have had an opportunity to express their views during that process. It has certainly not been a secret that the Canadian government has been looking at regulatory reform for an extended period of time, and I think it is fair to assume that those who have brought forward these recommendations in the civil service have had ample opportunity to hear from and consider the views of the broad diversity of stakeholders, industry included, but certainly extending well beyond industry.

I will briefly touch on what we think are the key elements of Bill C-38. One project, one review for the purpose of reducing and, we hope, largely eliminating redundancy and overlap in the process is about overlap and redundancy between levels of the federal and provincial governments.

Another important dimension of this discussion is being clear about what is policy, what is regulation and what is permitting. Part of the challenge in our current regulatory process is that too often we end up continuing to dialogue in the regulatory process about what we would view as fundamental public policy decisions. The regulatory process is for the purpose of reviewing projects. I argue that public policy is distinct from that, and it is important to think about this in the context that we have a broad public policy framework within which the regulatory process is embedded. There is overlap and duplication between levels of government, and I think there is also confusion in the process about what is an appropriate public policy decision vis-à-vis what is an appropriate regulatory decision.

The consolidation of regulatory bodies is common sense regulatory reform. The notion of a risk-based regulatory review process is extremely important. Allocating resources to those

Nous voyons d'un très bon œil les mesures prévues par le projet de loi C-38, et s'il est mis en œuvre comme il se doit, il réglera bon nombre des problèmes qui ont été cernés au Canada et qui ont aussi été pointés du doigt par les organisations internationales.

Vous ne serez sans doute pas surpris d'apprendre que nous sommes en total désaccord avec ceux qui affirment que le projet de loi C-38 va rendre moins strictes les normes environnementales ou faire marche arrière, comme certains l'ont indiqué, sur le front de la réglementation environnementale. Les processus établis par l'actuelle réglementation pour l'examen et l'approbation, ou le refus, des activités industrielles au Canada se sont multipliés au fil des ans. Ils instaurent un ensemble d'exigences qui sont difficiles à comprendre, se chevauchent, sont souvent contradictoires et, en fin de compte, incertaines. Nous estimons que le processus actuel nuit à la compétitivité, rend les projets plus coûteux et ne génère pas de meilleurs résultats sur le plan de l'environnement. Plus de réglementation ne se traduit pas nécessairement par une meilleure réglementation; en fait, c'est habituellement tout le contraire.

Il est plutôt malhonnête de laisser entendre que les changements sont sortis de nulle part, sans préavis ni avertissement. Au Canada, on discute de la réforme réglementaire depuis longtemps — des années, pas des semaines ni des mois. De nombreux organismes ont eu la possibilité d'exprimer leurs points de vue pendant le processus. Ce n'est pas un secret : le gouvernement canadien envisage une réforme réglementaire depuis longtemps, et je pense qu'on peut facilement présumer que les fonctionnaires qui ont formulé des recommandations ont eu amplement la chance d'entendre et de considérer les points de vue des différents organismes, y compris ceux de l'industrie, mais aussi ceux des autres secteurs.

Je m'arrêterai brièvement à ce que sont, selon nous, les éléments clés du projet de loi C-38. Un projet, un examen en vue de réduire et, nous l'espérons, d'éliminer dans une large mesure la redondance et les chevauchements du processus; il s'agit des chevauchements et de la redondance entre les gouvernements provinciaux et fédéral.

Un autre aspect important de cette discussion est la clarté au sujet de ce qui s'inscrit dans les politiques, les réglementations et ce qui est permis. Une partie de la difficulté liée au processus réglementaire actuel réside dans le fait que trop souvent, pendant le processus, nous finissons par poursuivre le dialogue sur ce que nous considérons être des décisions stratégiques publiques fondamentales. Le processus réglementaire vise à examiner des projets. Je soutiens que la politique publique doit s'en distinguer, et il est important d'envisager cette réalité en tenant compte du fait que nous avons un large cadre de politique publique dans lequel le processus réglementaire est enchâssé. Il y a des chevauchements et des doubles emplois entre les ordres de gouvernement, et je pense aussi que le processus définit mal ce qui est une bonne décision de politique publique, par rapport à ce qui constitue une bonne décision réglementaire.

La consolidation des organismes de réglementation constitue une réforme réglementaire logique. La notion de processus d'examen réglementaire fondée sur les risques est extrêmement

projects that have the greatest potential for environmental impact is a fundamental underpinning of the proposed changes, and we think that clarity and predictability in the regulatory review process largely through timeline is also very important.

Further to a question that was asked in the previous session, it is clear from everything we have heard that if the proponent needs to substantively revise the project description or the input that they are provided, that will extend the timelines. It is incumbent on the project proponent to bring forward a complete application, and our understanding is that the timelines will be administered in that context.

To conclude, we think this is the right legislation at the right time. There has been ample opportunity for a broad diversity of stakeholders to provide input to the broader consideration of regulatory reform over an extended period of time, and it is time to get on with this. In doing so, we will improve the process, ensure that we continue to have responsible environmental outcomes and thereby enable Canada to be more competitive and attract the kind of investment we need to grow the economy.

We welcome your questions.

Senator Mitchell: Thank you Mr. Collyer. I appreciate your being here. In your previous life you organized my last trip to the oil sands.

You are saying that your industry and perhaps CAPP has been specifically consulted. Did you have a chance to see this legislation in draft form?

Mr. Collyer: We did not see the draft legislation. We were consulted, as were a broad range of stakeholders, in the budget process. I had a meeting with Minister Flaherty on a broader range of issues, along with many others. We provided input on our views on regulatory reform, and I know that many other people have as well.

Senator Mitchell: When you talk about the need for changes and better regulations to get better environmental outcomes, what regulatory changes would have been useful to get the tailings ponds cleaned up sooner? I know that is an ongoing problem, and I think it is a visual problem for the oil sands. That is very unfortunate because it makes a great visual for people who want to attack it.

Do we need timelines to get the tailings ponds fixed? Do we need timelines to get the land reclamation fixed? If we want to talk about timelines and regulatory changes to make better outcomes, why are we not advocating for those kinds of things?

importante. L'attribution de ressources aux projets qui risquent d'avoir le plus d'incidences sur l'environnement est un élément fondamental des changements proposés, et nous estimons que la clarté et la prévisibilité du processus d'examen réglementaire surtout grâce aux échéanciers sont aussi extrêmement importantes.

À la suite d'une question posée un peu plus tôt, soulignons qu'il est clair, d'après tout ce que nous avons entendu, que si le promoteur doit modifier considérablement la description du projet ou sa contribution, les délais seront prolongés. C'est au promoteur du projet que revient la responsabilité de déposer une demande complète, et nous pensons que les échéanciers seront administrés dans ce contexte.

Pour conclure, nous pensons qu'il s'agit du bon projet de loi et qu'il arrive au bon moment. Une vaste gamme d'organismes ont eu la possibilité d'apporter leur contribution à l'examen global de la réforme réglementaire pendant longtemps, et il est temps d'aller de l'avant. Ce faisant, nous améliorerons le processus, tout en veillant à continuer d'obtenir des résultats responsables au plan environnemental, ce qui permettra au Canada d'être plus concurrentiel et d'attirer le type d'investissement dont nous avons besoin pour stimuler l'économie.

Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le sénateur Mitchell : Merci, monsieur Collyer. Nous sommes heureux que vous soyez ici. Dans le cadre de vos fonctions précédentes, vous aviez organisé ma dernière visite des sables bitumineux.

Vous dites que votre secteur et, peut-être, l'ACPP ont été consultés. Avez-vous pu consulter le projet de loi au cours de sa rédaction?

M. Collyer : Nous n'avons pas lu l'ébauche de projet de loi. Nous avons été consultés, comme une vaste gamme d'organismes, pendant le processus budgétaire. J'ai rencontré le ministre Flaherty et nous avons discuté d'une vaste gamme de questions, avec de nombreuses autres personnes. Nous avons formulé des commentaires au sujet de notre point de vue sur la réforme réglementaire, et je sais que d'autres personnes l'ont fait également.

Le sénateur Mitchell : Lorsque vous parlez de la nécessité d'apporter des changements et d'améliorer les règlements afin d'obtenir de meilleurs résultats environnementaux, quels changements réglementaires auraient pu permettre d'assainir les bassins de décantation plus rapidement? Je sais qu'il s'agit d'un problème qui perdure, et je pense qu'il s'agit d'un problème visuel pour les sables bitumineux. C'est très regrettable, parce qu'il s'agit d'une excellente image que peuvent utiliser les gens pour dénoncer ces étangs.

Avons-nous besoin d'échéanciers pour dépolluer les bassins de décantation? Avons-nous besoin d'échéanciers pour rétablir la bonification des terres? Si nous voulons parler d'échéanciers et de changements à la réglementation pour améliorer les résultats, pourquoi ne demandons-nous pas ce genre de choses?

Mr. Collyer: I would first observe that there is a lot of work going on to deal with the issues that you raise. There is a very strong incentive for industry, for a variety of reasons, to deal with those. You probably heard that there are some very encouraging developments with respect to technology that will significantly accelerate the reclamation of tailings ponds and reduce their impact going forward. That is all part of the regulatory review process for projects.

I want to emphasize that in our view this is not about changing outcomes. It is about improving the process by which we get to regulatory decisions. The outcomes, whether tailings ponds need to be reclaimed in two years, five years, ten years or whatever length of time, will still be decisions made by the responsible regulators. In our view, none of this is changed by the outcome of the regulatory process, and the environmental outcome that follows from that is not impacted by these changes. If anything, I think redirecting effort and resources to those projects that have more significant environmental impacts, or potential for more significant environmental impacts, will ensure that they are appropriately scrutinized.

Senator Lang: I want to follow up on outcomes and the regulatory process. We hear, on the one hand, that these changes will provide for less scrutiny from the environmental point of view in the regulatory process and, on the other hand, you have just stated these changes will provide stability and also further diligence because the resources will be there to scrutinize major projects.

I want you to comment on another aspect of this that I think gets overlooked, and that is the legal responsibilities that proponents and government have with respect to completing a regulatory process properly. If it is not done properly, would you not be facing legal challenges to the process that would prevent you from proceeding as a proponent? Is it not to everyone's benefit to ensure that everything is covered off during that process?

Mr. Collyer: I will invite my lawyer to add to my comment, but I will provide the non-legal answer.

I think a credible, efficient and effective regulatory process is very important in terms of environmental outcomes. It is also very important in terms of social licence, if you will, that we as Canadians and we as industry need to be concerned about.

A more complex, confusing and unnecessarily long regulatory process does nothing to address that issue. We need an efficient process that gets the right issues on the table and gets them dealt with efficiently and effectively. That is what delivers social licence, not an extended process that is unnecessarily redundant and complex.

M. Collyer : Je soulignerais tout d'abord que de nombreux efforts sont déployés actuellement pour régler les problèmes dont vous parlez. Le secteur bénéficie d'un fort incitatif, pour différentes raisons, de le faire. Vous avez probablement entendu dire qu'il y a des développements très encourageants dans les technologies qui accéléreront de façon considérable la bonification des bassins de décantation et réduiront leurs incidences à l'avenir. Tout cela fait partie du processus d'examen réglementaire des projets.

Je tiens à souligner qu'à notre avis, il ne s'agit pas de changer les résultats. Il s'agit d'améliorer le processus qui nous permet de prendre des décisions au chapitre de la réglementation. Les résultats, peu importe si les bassins de décantation doivent être bonifiés dans deux ans, dans cinq ans, dans dix ans ou à un autre moment, seront tout de même des décisions prises par les responsables de la réglementation. Selon nous, rien de tout cela n'est affecté par le résultat du processus de réglementation, et le résultat environnemental obtenu ensuite n'est pas affecté par ces changements. Je pense plutôt que le fait de redéployer les efforts et les ressources pour les projets qui ont des incidences environnementales plus considérables, ou des incidences environnementales possibles plus considérables, permettra de veiller à ce qu'ils soient examinés de façon appropriée.

Le sénateur Lang : J'aimerais revenir sur les résultats et le processus réglementaire. D'un côté, nous entendons dire que ces changements permettront un examen moins approfondi du processus réglementaire du point de vue environnemental et, de l'autre côté, vous venez de dire que ces changements assureront la stabilité et une application plus rigoureuse parce que les ressources seront suffisantes pour que les projets majeurs soient examinés.

J'aimerais savoir ce que vous pensez au sujet d'un autre aspect de tout cela dont on ne tient pas compte, selon moi; il s'agit des responsabilités légales des promoteurs et du gouvernement au sujet de l'achèvement en bonne et due forme d'un processus réglementaire. Si ce n'est pas fait de façon adéquate, le processus ne ferait-il pas face à des contestations juridiques qui empêcheraient un promoteur d'aller de l'avant? Tout le monde ne profite-t-il pas d'un processus où toutes les bases sont bien couvertes?

M. Collyer : Je demanderais à mon avocat de compléter ma réponse, mais je peux vous répondre en ma qualité de non-juriste.

Je pense qu'un processus réglementaire crédible, efficace et efficace est très important pour les résultats environnementaux. Il est aussi très important pour notre réputation, en quelque sorte, que les Canadiens et notre secteur se préoccupent de cette question.

Un processus réglementaire plus complexe, plus difficile à comprendre et inutilement long ne fait rien pour régler le problème. Nous avons besoin d'un processus efficace qui s'attaque aux bonnes questions et les règle de façon efficace et efficace. C'est ce qui assure la réputation, pas un processus qui se prolonge, un processus inutilement redondant et complexe.

Mr. Schultz: The short answer to your question is, yes. The failure by the proponent to provide the required information and the failure of the regulator to look at the things they are required to look at would result absolutely in legal challenge.

Senator Frum: We heard from Mr. Bennett and Mr. Amos, who made the case that if you account for what causes the delays in the process, you will find that in the majority of cases it is the proponent who delays the process. You touched on this in your comments. Could you address that point, please?

Mr. Collyer: From my perspective, the answer to that question is that many factors, often beyond the control of the proponents, lead to lengthy regulatory delays. I will give specific examples. Shell has an application in front of the federal government for a new oil sands mine at Fort McMurray. It took four years to get the terms of reference finalized for that review by the federal government. In the meantime, the provincial environmental assessment has been done. It is hard to attribute that delay to the project proponent.

I was personally involved in the Mackenzie Gas Project review. Some elements were the responsibility of the proponent, but I would argue that there were many external factors that led to the very extensive regulatory review process. I do not want to represent that it is never the proponent. As I mentioned earlier, the proposed legislation deals with that. If it is the proponent's responsibility, the timeline gets extended in a substantial way.

Many other factors are unnecessarily extending the regulatory process in Canada that need to be addressed; and this proposed legislation does that.

Senator Brown: Two new projects are being used to bring up the oil from the bitumen. I believe one is superheated steam and the other is a solvent. Can you tell us whether that process is getting better all the time? Do you know very much about what is happening on those projects in the oil sands?

Mr. Collyer: I am not a technical expert, but I know a bit about it. The greatest single opportunity to reduce greenhouse gas emissions from the oil sands is to improve the in situ recovery process. Effectively, in situ or drillable recovery technology is about how much energy you put into the system to recover oil. This is all about reducing the energy that goes in to recover each barrel of oil. Solvents and other innovative recovery techniques, such as lowering the temperature of the recovery process and so on, are driving a significant improvement in the process. It offers great potential going forward.

Senator Brown: Is the solvent better than the superheated steam?

Mr. Collyer: Are we seeing reductions in the steam requirements by using solvent?

M. Schultz : La réponse courte à votre question est oui. Si un promoteur ne fournit pas l'information requise et si le responsable de la réglementation omet de se pencher sur ce qu'il doit examiner, on aboutirait absolument à une contestation juridique.

Le sénateur Frum : Nous avons entendu M. Bennett et M. Amos, qui ont dit que si on tient compte de ce qui cause les retards dans le processus, on constate que dans la majorité des cas, c'est le promoteur qui retarde le processus. Vous en avez parlé dans vos commentaires. Pourriez-vous y revenir, s'il vous plaît?

M. Collyer : Selon moi, pour répondre à votre question, de nombreux facteurs mènent à de longs retards du processus réglementaire, et ceux-ci ne relèvent souvent pas du contrôle des promoteurs. Je vous donne les exemples précis. Shell a présenté une demande au gouvernement fédéral concernant une nouvelle mine de sables bitumineux à Fort McMurray. Il a fallu quatre ans pour compléter les modalités de l'examen par le gouvernement fédéral. Pendant ce temps, l'évaluation environnementale a été faite par le gouvernement provincial. Il est difficile d'attribuer ce retard dans le projet au promoteur.

J'ai personnellement participé à l'examen du projet gazier Mackenzie. Certains éléments relevaient de la responsabilité du promoteur, mais je soutiens qu'il y avait de nombreux facteurs externes qui ont donné lieu à un processus d'examen réglementaire très approfondi. Je ne veux pas dire que le promoteur n'est jamais en cause. Comme je l'ai mentionné plus tôt, le projet de loi proposé règle cette question. Si c'est la responsabilité du promoteur, l'échéancier est prolongé de façon considérable.

De nombreux autres facteurs prolongent inutilement le processus réglementaire au Canada et il faut les éliminer; c'est ce que fait le projet de loi proposé.

Le sénateur Brown : Deux nouveaux projets sont utilisés pour extraire le pétrole du bitume. L'un se fait au moyen de la vapeur surchauffée et l'autre, d'un solvant. Pouvez-vous nous dire si le processus s'améliore sans cesse? En connaissez beaucoup au sujet de ce qui arrive avec ces projets dans les sables bitumineux?

M. Collyer : Je ne suis pas un spécialiste, mais j'en connais un peu à ce sujet. La meilleure façon de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des sables bitumineux consiste à améliorer le processus de récupération sur place. En fait, la technologie de récupération sur place ou forable porte sur la quantité d'énergie qu'on injecte dans le système pour récupérer du pétrole. Il s'agit de réduire l'énergie utilisée pour récupérer chaque baril de pétrole. Les solvants et les autres techniques de récupération novatrices, comme l'abaissement de la température lors du processus de récupération, par exemple, permettent une amélioration significative au processus. Ces méthodes offrent un grand potentiel à l'avenir.

Le sénateur Brown : La méthode du solvant est-elle meilleure que la vapeur surchauffée?

M. Collyer : En utilisant un solvant, constatons-nous des réductions au sujet des besoins en vapeur?

Senator Brown: No. I am asking whether the solvent process will be better than the steam process.

Mr. Collyer: Currently, they are being used in a complementary way. Solvent is being used in conjunction with steam to improve the recovery process. Over time, if we can get to the point where we use significantly less steam, it will be much improved in terms of greenhouse gas impact. Whether it provides commensurate benefit in terms of recovery process has yet to be seen; but it holds a lot of promise.

The Chair: Gentlemen have you had a chance to set out your points today? We have your brief, but is there anything you want to add?

Mr. Schultz: Mr. Chair, I would add one thing. One of the most important aspects of the changes to the CEAA is the strengthening of the commitment to work with the provinces in a way that will reduce duplication. Reduction of duplication was stated clearly as a goal of the CEAA when it was first brought in twenty years ago. It was a goal that was not achieved. In this proposed legislation, there is a renewed commitment to do that. We think it is extremely important that that proceed and not become frustrated with minor issues. It will be important that the will to do that be carried through.

The Chair: Is it your understanding, as it is ours, that the provinces have expressed willingness to collaborate in this regard?

Mr. Schultz: It has been the clear signal from the provinces from the very beginning. The stumbling blocks have been the complexity of the federal approach coupled with a view at the federal level that perhaps “father knows best.” I think it requires more of a conversation between equals and an acceptance that there are different ways to achieve good outcomes. They do not have to be identical.

The Chair: You are familiar with the name of this Standing Senate Committee: Energy, the Environment and Natural Resources, all of which are provincial jurisdiction. The Canadian conundrum is how to rationalize and work together within this constitutional sort of cross jurisdiction. This committee is constantly wrestling with the role of the federal government and how we can bring the provinces to the table without them feeling that the feds are impinging on their territory. I am sure that this is endemic to the whole subject matter, which is huge to our country.

Mr. Collyer: I would add, by way of wrap up, Mr. Chair, two comments: The first is with regard to implementation. There are two pieces. One is that the resources be provided by government to implement this legislation in the manner in which it is intended. We have seen from all the evidence that has come forward that that is the intention, but it will be important. The second is to Mr. Schultz's point: The collaboration and coordination with

Le sénateur Brown : Non. Je vous demande si le processus utilisant un solvant sera meilleur que le processus utilisant la vapeur.

M. Collyer : À l'heure actuelle, les deux méthodes sont utilisées de façon complémentaire. Les solvants sont utilisés conjointement avec la vapeur pour améliorer le processus de récupération. Avec le temps, si nous pouvons arriver à utiliser beaucoup moins de vapeur, le processus sera grandement amélioré du point de vue des incidences causées par les gaz à effet de serre. Nous ne savons pas encore si le processus sera très avantageux pour le processus de récupération; mais il est très prometteur.

Le président : Messieurs, vous avez eu l'occasion de présenter vos arguments aujourd'hui? Nous avons votre mémoire, mais voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Schultz : Oui, monsieur le président, j'ajouterais une chose. Un des plus importants changements apportés à la LCEE est le renforcement de notre engagement de travailler avec les provinces pour éviter les doublages. Quand on a adopté cette loi voilà 20 ans, elle visait entre autres à réduire les doubles emplois. Or, cet objectif n'a pas été atteint. Dans le projet de loi, on renouvelle cet engagement. À mon avis, il est extrêmement important qu'on puisse aller de l'avant et ne pas buter sur des questions mineures. Il est important de garder le cap sur cet objectif jusqu'à sa réalisation.

Le président : Estimez-vous, tout comme nous, que les provinces se sont dites prêtes à collaborer à cet égard?

M. Schultz : Les provinces ont communiqué un message clair dès le début. Il y avait des obstacles au départ, dans la complexité de l'approche fédérale et l'idée quelque peu condescendante selon laquelle le gouvernement fédéral serait plus capable que les provinces de réaliser cette tâche. Je crois qu'il faut entamer un dialogue d'égal à égal et reconnaître qu'il y a plusieurs façons d'obtenir de bons résultats. On n'a pas à utiliser toutes les mêmes méthodes.

Le président : Vous connaissez le nom de notre comité sénatorial permanent: le Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, trois domaines relevant de la compétence provinciale. La difficulté au Canada tient à la façon de rationaliser nos façons de faire et de collaborer à l'intérieur de cette délimitation constitutionnelle des compétences. Le comité est constamment aux prises avec le rôle du gouvernement fédéral et s'efforce d'amener les provinces à la table de discussion sans qu'elles aient l'impression qu'on empiète sur leur territoire. Je suis sûr que la question se pose dans tout ce domaine, d'une très grande importance pour notre pays.

M. Collyer : En terminant, monsieur le président, j'ajouterais deux choses. La première concerne la mise en œuvre. Il y a deux éléments qu'il faut garder à l'esprit. Premièrement, le gouvernement doit fournir les ressources pour mettre cette loi en application de la façon qu'elle est censée l'être. Il ressort de tous les témoignages que nous avons entendus que c'est bien l'intention du gouvernement, mais cela sera très important.

provincial governments will be very important. Obviously, it will be a responsibility of both levels of government to make that happen.

Finally, I would like to thank you for accommodating us under rather tight timelines. I appreciate that.

The Chair: Thank you, Mr. Collyer and Mr. Schultz.

Colleagues, we have had a full, complicated agenda this morning. You have all been great; and I want to thank you very much.

I had intended to have a small brief in camera session, but our numbers have dwindled. It was intended to bring you up to date on the committee's report. I plan to have an in camera meeting on the report next Tuesday. I would like to speak to you individually today to give you the latest news and to send a memo, which I have not drafted yet. I will get it out before the weekend. Things are going well.

You will have heard me standing in the Senate to ask for an extension of our mandate beyond June 29 to September 28, when I will no longer be wearing this pin. You will also hear me asking permission to file our report during the summer, before July 21, when I will still be wearing the pin.

We have logistical issues that make it at least 50 per cent likely that we will not make it by June 29. All of this is with an abundance of caution, so we will have our options clear. Everything is going well with our writers, editors and graphics people. Let us keep our fingers crossed. As soon as I have a draft available, I am counting on everyone looking at it for immediate study and input so that we can be sure the report reflects the views of the members of the committee.

Gentlemen, thank you for allowing us to make those comments in your presence.

(The committee adjourned.)

Deuxièmement, pour revenir à l'argument soulevé par M. Schultz, la collaboration et la coordination des activités avec les provinces seront capitales. Évidemment, il incombe aux deux ordres de gouvernement de favoriser cette collaboration.

Enfin, je vous remercie d'avoir fait les arrangements pour nous inviter à comparaître étant donné les délais très serrés.

Le président : Merci, messieurs Collyer et Schultz.

Chers collègues, nous avons eu un ordre du jour fort chargé et compliqué ce matin. Je vous félicite et vous remercie tous de votre collaboration.

J'avais prévu une courte séance à huis clos, mais nous ne sommes plus assez nombreux. On devait faire le point sur le rapport du comité mais je prévois une autre séance à huis clos sur le rapport mardi prochain. Aujourd'hui, j'aimerais m'entretenir avec chacun d'entre vous pour vous mettre au courant des dernières nouvelles et vous envoyer une note, que je n'ai pas encore rédigée. Je le ferai avant la fin de semaine. Les choses avancent rondement.

Vous m'avez entendu demander au Sénat la prolongation de notre mandat au-delà du 29 juin et jusqu'au 28 septembre, mais je ne porterai plus cette épinglette à ce moment-là. Vous m'entendrez aussi demander la permission de déposer notre rapport pendant l'été, avant le 21 juillet, puisqu'à ce moment-là je porterai encore cette épinglette.

À cause de certains problèmes logistiques, il y a au moins 50 p. 100 de chances pour que nous ne puissions pas terminer d'ici le 29 juin. Je préfère jouer de prudence, pour que toutes nos options soient bien claires. Tout va bien du côté de nos rédacteurs, correcteurs et graphistes. Espérons que tout continuera sans problème. Dès que j'aurai un projet de rapport, je vous demanderai d'en prendre connaissance immédiatement et de me faire part de vos commentaires pour que notre rapport traduise bien le point de vue des membres de notre comité.

Messieurs, merci de votre attention.

(La séance est levée.)

APPEARING:

Tuesday, May 29, 2012

The Honourable Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Natural Resources;

The Honourable Peter Kent, P.C., M.P., Minister of the Environment;

The Honourable Keith Ashfield, P.C., M.P., Minister of Fisheries and Oceans.

WITNESSES

Tuesday, May 29, 2012

Canadian Environmental Assessment Agency:

Helen Cutts, Vice-President, Policy Development Sector;

Steve Mongrain, Senior Policy Advisor, Policy Development Sector.

Canadian Nuclear Safety Commission:

Gord White, Vice-President, Regulatory Affairs;

Patsy Thompson, Director General, Directorate of Environmental and Radiation Protection and Assessment;

Peter Elder, Director-General, Directorate of Nuclear Cycle and Facilities Regulation.

National Energy Board of Canada:

Robert Steedman, Chief Environment Officer.

Thursday, May 31, 2012

World Wildlife Fund — Canada:

Tony Maas, Director, Freshwater Program.

Ecojustice Canada:

William Amos, Director, Ecojustice Clinic, University of Ottawa.

Sierra Club Canada:

John Bennett, Executive Director.

Canadian Association of Petroleum Producers:

Dave Collyer, President;

Nick Schultz, Vice-President.

COMPARAÎT :

Le mardi 29 mai 2012

L'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Ressources naturelles;

L'honorable Peter Kent, C.P., député, ministre de l'environnement;

L'honorable Keith Ashfield, C.P., député, ministre des Pêches et des Océans.

TÉMOINS

Le mardi 29 mai 2012

Agence canadienne d'évaluation environnementale :

Helen Cutts, vice-présidente, Secteur d'élaboration des politiques;

Steve Mongrain, conseiller principal en politiques, Secteur d'élaboration des politiques.

Commission canadienne de sûreté nucléaire :

Gord White, vice-président, Affaires réglementaires;

Patsy Thompson, directrice générale, Direction de l'évaluation et de la protection environnementales et radiologiques;

Peter Elder, directeur général, Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaire.

Office national de l'énergie du Canada :

Robert Steedman, spécialiste en chef, Environnement.

Le jeudi 31 mai 2012

World Wildlife Fund — Canada :

Tony Maas, directeur, Programme Eau douce.

Ecojustice Canada :

William Amos, directeur, Clinique Ecojustice, Université d'Ottawa;

Sierra Club Canada :

John Bennett, directeur exécutive.

Association Canadienne des Producteurs Pétroliers :

Dave Collyer, président;

Nick Schultz, vice-président.